Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) Groupe Macif



2019



SOMMAIRE

Ι		
CPO	OUPE MACIF	5
GICC	JOFE MACII	J
Synt	hèse du groupe Macif	6
I.A	Activités et résultats	9
I.B	Système de gouvernance	14
I.C	Profil de risque	33
I.D	Valorisation à des fins de	
solva	38	
I.E	Gestion de capital	50
Anne	exes groupe Macif	56
II		
MA	CIF SAM	58
Sznt	hèse Macif SAM	59
II.A		62
II.B		66
II.C	, 0	69
II.D	•	0,5
	abilité	72
II.E		79
	exes Macif SAM	82

4		
	H	

solvabilité

V.E Gestion de capital

Annexes Mutavie

MA	CIFILIA	86
Synth	nèse Macifilia	87
III.A	Activités et résultats	90
III.B	Système de gouvernance	92
III.C	Profil de risque	94
III.D	Valorisation à des fins de	
solva	bilité	96
III.E	Gestion de capital	101
IV	EMIS	104
Synth	nèse Thémis	105
IV.A		108
	Système de gouvernance	110
	Profil de risque	112
	Valorisation à des fins de	
	bilité	114
IV.E		119
V		
MU'	ΓAVIE	122
Synth	nèse Mutavie	123
V.A	Activités et résultats	126
V.B	Système de gouvernance	131
V.C	Profil de risque	137
V.D	Valorisation à des fins de	

141

152

149



MUTUELLE NATIONALE DES 207 PERSONNELS AIR FRANCE

Synthèse MNPAF		
VIII.A	Activités et résultats	21:
VIII.B	Système de gouvernance	214
VIII.C	Profil de risque	219
VIII.D	Valorisation à des fins de	
solvab	ilité	222
VIII.E	Gestion de capital	226



MACIF-MUTUALITÉ

Annexes Macif-Mutualité

APIVIA MUTUELLE

Syntl	nèse Macif-Mutualité	155
VI.A	Activités et résultats	158
VI.B	Système de gouvernance	164
VI.C	Profil de risque	169
VI.D	Valorisation à des fins de	
solvabilité		172
VI.E	Gestion de capital	178



Synthe	èse Apivia Mutuelle	183
VII.A	Activités et résultats	186
VII.B	Système de gouvernance	190
VII.C	Profil de risque	195

V 11.71	rictivites et resultats	100
VII.B	Système de gouvernance	190
VII.C	Profil de risque	195
VII.D	Valorisation à des fins de	
solvab	ilité	198
VII.E	Gestion de capital	203
Annexes Apivia Mutuelle		206



154

181

182

MUTUELLE DU PERSONNEL 229 IBM (IBAMÉO)

Synthèse IBaMéo		
IX.A	Activités et résultats	233
IX.B	Système de gouvernance	236
IX.C	Profil de risque	241
IX.D		
solvabilité		244
IX.E	249	
Annexes IBaMéo		



MUTUELLE NATIONALE 253 DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Synth	254	
X.A	Activités et résultats	257
X.B	Système de gouvernance	260
X.C	Profil de risque	265
X.D	Valorisation à des fins de	
solva	bilité	267
X.E	Gestion de capital	271
Anne	274	

AVANT-PROPOS

Comme validé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en juillet 2017, ce rapport sur la solvabilité et la situation financière, nommé SFCR « Solvency and Financial Conditions Report » en anglais, est un SFCR unique pour le groupe Macif présentant dix chapitres, relatifs au groupe Macif et aux neuf entités solos qui le composent. Ce rapport traite, pour chacun d'eux, cinq parties distinctes :

- La **partie A** est consacrée à la présentation :
 - du groupe Macif et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
 - des résultats de souscription, des investissements et autres activités.
- La **partie B** est consacrée à la présentation d'informations qualitatives relatives :
 - aux caractéristiques générales du système de gouvernance ;
 - aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
 - au système de gestion des risques ;
 - au système de contrôle interne ;
 - à la fonction clé d'audit interne ;
 - à la fonction clé actuarielle,
 - à la sous-traitance.

• La **partie C** présente :

- les principaux risques auxquels le groupe Macif et ses entités rattachées sont exposés ;
- les mesures pour évaluer les risques ;
- les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.
- La **partie D** explique la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- La partie E est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
 - aux fonds propres Solvabilité II;
 - aux exigences de capital et à leur couverture.

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- Minimum de capital de solvabilité requis (MCR) : niveau en deçà duquel le groupe d'assurance se voit retirer son agrément ;
- Capital de solvabilité requis (SCR) : niveau permettant au groupe d'assurance de faire face à des pertes significatives.

Le présent rapport est établi à destination du public. Il a été élaboré, comme tout rapport réglementaire, conformément aux processus de validation technique et décisionnel Groupe décrits en partie B.

Il a été soumis pour avis au comité des risques du groupe Macif le 4 mai 2020 puis validé par le conseil d'administration du groupe Macif le 13 mai 2020.

Les sigles présents dans ce rapport sont expliqués dans le glossaire en fin de document. Les états réglementaires publics sont présentés dans le document en annexe.









			_
Syni I.A		groupe Macif tés et résultats	9
	I.A.1	Activités	9
	I.A.2		12
	I.A.3	Résultats des investissements	13
	I.A.4		13
I.B	Systèr	ne de gouvernance	14
	I.B.1	Exigences générales de gouvernance	14
	I.B.2	Compétences et honorabilité	19
	I.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	23
	I.B.4	Système de contrôle interne	27
	I.B.5	Fonction audit interne	30
	I.B.6	Fonction actuarielle	31
	I.B.7	Sous-traitance	31
	I.B.8	Autres informations	32
I.C	Profil	de risque	33
	I.C.1	Risque de souscription	34
	I.C.2	Risque de marché	34
	I.C.3	Risque de crédit	35
	I.C.4	Risque de liquidité	35
	I.C.5	Risque opérationnel	36
	I.C.6	Autres risques importants	37
I.D	Valori	sation à des fins de solvabilité	38
	I.D.1	Actifs	40
	I.D.2	Provisions techniques	44
	I.D.3	Autres passifs	46
I.E	Gestio	n de capital	50
	I.E.1	Fonds propres	50
	I.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	53
	I.E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions »	
		fondé sur la durée dans le calcul du SCR	55
	I.E.4	Différences entre la formule standard	
		et tout modèle interne utilisé	54
	I.E.5	Non respect du MCR et non respect du SCR	55
Ann	exes du	groupe Macif	56

SYNTHÈSE DU GROUPE MACIF

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- ◆ Les cotisations s'établissent à 6 489 millions d'euros fin 2019 après 6 208 millions d'euros fin 2018 (+4,5 %). Cette progression intègre la hausse de +2,9 % des cotisations du secteur Dommages, celle de +2,9 % du secteur Santé/Prévoyance et celle de +8 % du secteur Finance/Épargne.
- L'exercice 2019 est marqué par une recrudescence des événements climatiques et catastrophes naturelles, qui a conduit à une forte progression de la charge de sinistralité avant réassurance.
- Le résultat net part du Groupe s'affiche à 144 millions d'euros.



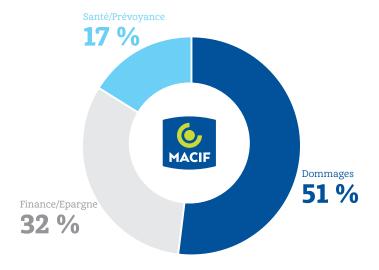
Chiffre d'affaires

6 489 M€

Résultat net - part du Groupe

144 M€

Répartition du chiffre d'affaires par métier





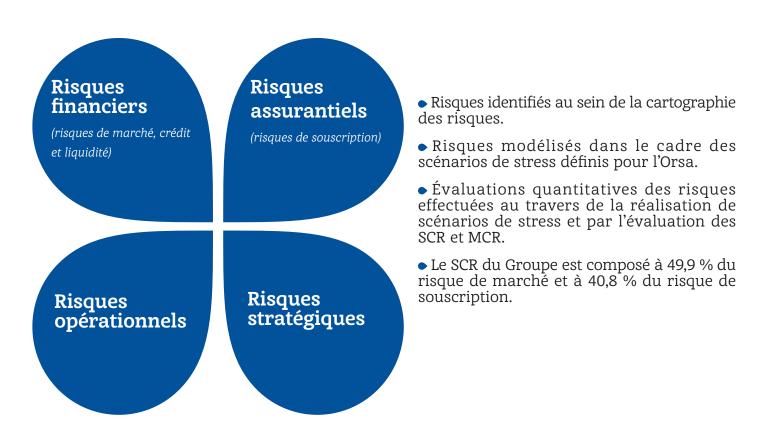
GOUVERNANCE

La gouvernance du Groupe a évolué comme suit :

- nomination par le conseil d'administration du 27 mai 2019 de M. Pascal Michard, en qualité de président du conseil d'administration de Macif Sgam en remplacement de M. Alain Montarant démissionnaire ;
- nomination par le conseil d'administration du 27 mai 2019 de M. Adrien Couret, en qualité de directeur général en remplacement de M. Jean-Marc Raby démissionnaire, et de M. Jean-Philippe Dogneton en qualité de directeur général délégué unique ;
- nomination de trois dirigeants effectifs en la personne du directeur général, du directeur général délégué et du directeur Finances et risques, M. François Bonnin.

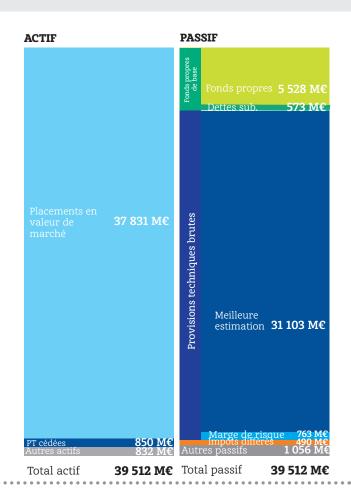
PROFIL DE RISQUE

Quatre grandes familles de risques :



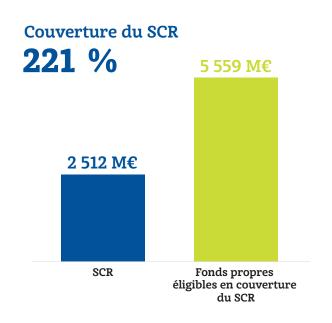
BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

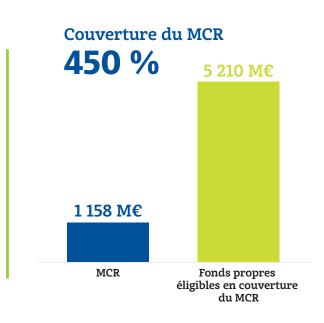
- Les placements en valeur de marché et les provisions techniques représentent respectivement 96 % et 81 % du bilan.
- Les fonds propres Solvabilité II s'élèvent à
- 5 528 millions d'euros, en hausse sur un an de +942 millions d'euros. Cette hausse provient d'une part, de la croissance des fonds propres en normes françaises liée aux résultats de l'année et d'autre part, de l'apport de la PPB conformément à l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie paru au Journal Officiel du 28 décembre 2019.



SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR diminue de -10 points de pourcentage entre 2018 et 2019, du fait d'une augmentation du SCR proportionnellement plus importante que celle des fonds propres.
- L'augmentation du SCR est principalement portée par la hausse du SCR marché, s'expliquant par un contexte économique et financier défavorable.
- La croissance des fonds propres provient principalement du résultat de l'année et de l'intégration de la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie.





I.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

I.A.1 ACTIVITÉS

I.A.1.1 Présentation générale du groupe Macif

LE GROUPE MACIF

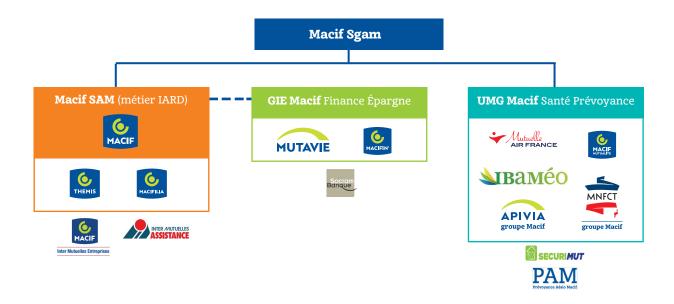
Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées depuis le 30 décembre 2017, par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances.

Pour répondre aux besoins des sociétaires, le Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque.

En termes d'organisation, les activités du groupe Macif s'articulent autour de trois métiers :

- IARD (Incendie, accidents et risques divers);
- Santé/Prévoyance;
- Finance/Épargne.

À ceux-ci s'ajoute la gestion d'actifs qui, pour l'élaboration des comptes combinés, constitue le quatrième secteur d'activités.



LA MACIF ET LES ENTITÉS D'ASSURANCE DU GROUPE MACIF, SOUS LE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉSOLUTION (ACPR)

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Toutes les entités d'assurance qui composent le groupe Macif sont soumises au contrôle de l'ACPR.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 4, place de Budapest dans le 6e arrondissement de Paris.

AUDITEURS EXTERNES

Le contrôle externe du groupe Macif est assuré par les cabinets suivants :

	Commis	Commissaires aux comptes		
Macif Sgam	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars (2)		
Macif	Groupe Y (1)	Mazars ⁽²⁾		
Macifilia	(Groupe Y (1)		
Thémis		Mazars (2)		
Mutavie	Groupe Y (1)	Mazars (2)		
Macif-Mutualité	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾		
Apivia Mutuelle	Groupe Y ⁽¹⁾	Audico 5 rue François Hennebique Lagord (17)		
MNPAF	(Groupe Y (1)		
IBAMEO	KPMG SA 2 avenue Gambetta - CS6	KPMG SA KPMG Audit 2 avenue Gambetta - CS60055 - Paris La Défense Cédex (92)		
MNFCT		Mazars (2)		

^{1.} Groupe Y:53 rue du marais - Niort (79)

I.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des principales entreprises liées au groupe Macif et celles des entités détenues directement ou indirectement par le Groupe, et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figure en annexe 1.

I.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Projet de rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio

Après la signature en décembre 2018 du protocole d'accord définitif entre les groupes Macif et Aésio en vue du projet de création du futur nouveau groupe Macif - Aésio et suite à la constitution d'une structure commune en prévoyance (Prévoyance Aésio Macif) dont l'activité opérationnelle a démarré début 2019, des travaux ont été menés tout au long de l'exercice 2019. Ils ont permis aux groupes Macif et Aésio de signer début 2020 un pacte fondateur qui formalise l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance qui président à la création d'un Groupe commun pour apporter une réponse différenciante, moderne et performante aux attentes et besoins des sociétaires et des adhérents. Toutes les modalités envisagées en termes de structuration et de gouvernance seront soumises à l'agrément de l'ACPR.

Sécurimut

Depuis novembre 2019, le groupe Macif détient 99,63 % du capital social de Sécurimut suite au rachat de l'intégralité des actions détenues par les associés fondateurs, représentant 33 % du capital de Sécurimut.

Cession des filiales polonaises (Tuw et Macif Zycie)

La Macif a signé en avril 2018, un contrat de cession portant sur la totalité des titres qu'elle détient dans la société Tuw. Suite à l'obtention de l'autorisation de la KNF (autorité de contrôle polonaise), il a été procédé à la réalisation définitive de la cession en février 2019.

La Macif et Mutavie ont signé en janvier 2019, un contrat de cession portant sur la totalité des titres détenus par la Macif et Mutavie dans le capital de Macif Zycie. Suite à l'obtention de l'autorisation de la KNF, il a été procédé à la réalisation définitive de la cession en août 2019.

Simplification de la branche courtage d'Apivia Mutuelle

Apivia Mutuelle a engagé en 2019 des travaux de simplification juridique de sa branche courtage. Les entités Apivia Santé, Apivia Prévoyance, GIE Apivia Courtage et Concept Holding ont ainsi été absorbées par Apivia Participations renommée Apivia Courtage, société par actions simplifiée détenue à 100 % par Apivia Mutuelle.

^{2.} Mazars : 61 rue Henri Regnault - Courbevoie (92)



Substitution de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) par Apivia Mutuelle

Le 30 octobre 2019, l'ACPR a autorisé l'opération de substitution de la MNFCT par Apivia Mutuelle à effet du 1er janvier 2020.

Projet de fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité

Le 26 février 2019, le conseil d'administration de Macif Sgam a autorisé l'ouverture d'un processus d'instruction technique relatif au projet de fusion entre Apivia Mutuelle et Macif-Mutualité.

L'assemblée générale de Macif-Mutualité du 27 avril 2019 et l'assemblée générale d'Apivia Mutuelle du 18 mai 2019 en ont approuvé le pacte fondateur.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU GROUPE MACIF

Les principales activités des entités qui composent le groupe Macif sont décrites dans les chapitres II à X.

AUTRES ACTIVITÉS DU GROUPE MACIF

Inter mutuelles assistance (IMA)

La Macif recourt aux services du groupe IMA pour assurer les prestations d'assistance ainsi que des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation. En 2019, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 836 millions d'euros contre 775 millions d'euros en 2018, en progression de +7,9 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 7,7 millions d'euros en 2019.

Inter mutuelles Entreprises (IME)

IME est destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Au 31 décembre 2019, le portefeuille IME compte 122 130 contrats en portefeuille, en progression de +6,2 % sur l'exercice. Les cotisations acquises de l'exercice 2019 s'élèvent à 63 millions d'euros contre 63,5 millions d'euros à fin 2018 (-0,8 %). Le résultat net est bénéficiaire de 3,1 millions d'euros.

Sécurimut

Sécurimut assure pour le compte de ses partenaires assureurs, la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. Fin 2019, la société gérait près de 106 500 contrats dont 89 000 pour le portefeuille Macif. Son chiffre d'affaires a progressé de +8,7 % pour atteindre 16,2 millions d'euros en 2019. Sécurimut dégage un résultat net de 5,4 millions d'euros.

Macifin'

Macifin', au travers de son centre de relation clientèle, exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires et IARD du groupe Macif. Au 31 décembre 2019, Macifin' présente un résultat net déficitaire de -9,0 millions d'euros.

Socram Banque

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Sur l'activité crédit, le montant des fonds mis à disposition s'élève à 574 millions d'euros en 2019 (soit un recul de -2,2 % par rapport à 2018). Au 31 décembre 2019, l'encours total des crédits s'élève à 1 326 millions d'euros, en recul de -7,7 % par rapport à fin 2018.

Sur l'activité comptes à vue et épargne bancaire, le portefeuille comprend 236 829 comptes ou livrets (en progression de +3,3 %), pour un encours total de 980 millions d'euros (en augmentation de +5,8 % par rapport à fin 2018).

Au 31 décembre 2019, Socram Banque compte près de 172 900 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif.

Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 5,6 millions d'euros en 2019 contre 7,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Groupe OFI

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100 % par OFI Holding (elle-même détenue à 60,93 % par le groupe Macif).

Fin 2019, les encours gérés par le groupe OFI s'élèvent à environ 72 milliards d'euros (après 70 milliards d'euros fin 2018), dont près de 48 milliards d'euros sur les mandats et 24 milliards d'euros sur la gestion collective et périphérique (7 milliards sur le non coté, en baisse par rapport à 2018 suite à une sortie de périmètre). Les résultats 2019 ressortent excédentaires de 19,4 millions d'euros pour OFI AM et de 4,2 millions d'euros pour OFI Holding.

Prévoyance Aésio Macif (PAM)

Créée en 2018 et détenue à égalité par les groupes Macif et Aésio, PAM est une entreprise d'assurance qui propose des contrats de prévoyance individuelle et collective, distribués par les réseaux commerciaux des deux Groupes. L'activité de PAM est effective depuis début 2019.



I.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Résultat net par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2019					
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Cotisations acquises	3 303 527	2 098 168	1 086 927	-	6 488 622	6 207 774
Participation aux résultats		605 215			605 215	544 574
Charge des prestations (hors participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur)	-2 864 195	-1 989 685	-867 227	-	-5 721 106	-5 321 948
Marge brute	439 332	108 483	219 700	-	767 515	885 826
Charges/produits nets des cessions de réassurance	206 892	286	-299	-	206 880	54 929
Marge nette	646 224	108 769	219 402	-	974 395	940 755
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-553 781	-104 806	-155 383	-	-813 970	-755 008
Autres charges et produits opérationnels courants	-111 283	-20 228	-36 316	1 878	-165 949	-151 913
Marge technique	-18 840	-16 265	27 704	1 878	-5 523	33 834
Éléments techniques	96 674	42 959	-5 638	17 283	149 278	160 757
Résultat net - part du Groupe	75 834	26 694	22 065	19 161	143 755	194 591

Les cotisations passent de 6 208 millions d'euros fin 2018 à 6 489 millions d'euros fin 2019 (+4,5 %). Cette progression intègre la hausse de +2,9 % des cotisations du secteur Dommages, celle de +2,9 % du secteur Santé/Prévoyance et celle de +8 % du secteur Finance/Épargne.

La marge technique s'établit à -5,5 millions d'euros, contre 33,8 millions d'euros l'exercice précédent. L'exercice 2019 est marqué par une recrudescence d'événements climatiques et catastrophes naturelles, qui a conduit à une forte progression de la charge sinistres avant réassurance. Le solde de réassurance a joué son rôle d'amortisseur en absorbant significativement l'excédent de sinistralité en 2019. Les frais généraux enregistrent également une progression en lien avec les investissements informatiques du Groupe et l'application des nouveaux accords sociaux (modèle social Groupe et contrats d'intéressement).

Les éléments non techniques sont détaillés dans les parties suivantes (éléments financiers et résultat des autres activités).



LA.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018	Var 2019/2018
Produits des placements	794 580	801 150	-6 570
Charges des placements	-92 431	-105 593	13 162
Plus et moins-values de cessions	92 859	102 667	-9 808
Variation des dépréciations sur placements	-3 414	-15 871	12 457
Participation aux résultats	-497 094	-554 574	47 480
Marge financière	294 500	237 779	56 721

La marge financière s'élève à 295 millions d'euros, en hausse de +57 millions d'euros sur l'exercice.

Les produits des placements nets de charges progressent de +7 millions d'euros : un dividende exceptionnel (constaté par le secteur gestion d'actifs) compense le repli des produits financiers nets courants des secteurs assurance.

Les plus-values de cessions du secteur Finance/Épargne sont en net repli, ce qui se répercute mécaniquement sur la participation aux résultats. Au contraire, les plus-values réalisées par les trois autres secteurs sont en forte progression suite à des cessions immobilières et de titres de participation.

Enfin, la variation des dépréciations conforte la croissance de la marge financière à hauteur de 12 millions d'euros.

I.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018	Var 2019/2018
Autres produits non techniques	-3 260	-3 117	-143
Autres charges non techniques	-25 465	-21 637	-3 828
Résultat exceptionnel	-12 677	6 312	-18 989
Participation / Intéressement	-49 888	-36 469	-13 419
Impôt sur les sociétés	-88 663	-56 741	-31 922
Dépenses et revenus non techniques	-179 953	-111 652	-68 301

Les autres produits nets de charges s'élèvent à -29 millions d'euros et proviennent en particulier des subventions récurrentes accordées par la Macif.

Au 31 décembre 2019, le résultat exceptionnel de -13 millions d'euros reflète notamment chez Macif le dénouement d'un contrôle fiscal partiellement provisionné à l'ouverture de l'exercice.

La charge pour intéressement et participation progresse cette année en rapport avec l'application des nouveaux accords sociaux (modèle social Groupe et contrats d'intéressement).

La charge d'impôt s'élève à 89 millions d'euros, en hausse de +32 millions d'euros par rapport à 2018. Elle regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés. La charge d'impôts exigible est de 125 millions, en forte progression sous l'effet conjugué de la hausse des plus-values latentes soumises à l'impôt et du reclassement de la taxe sur les excédents de provisions (initialement présentée en frais généraux).

La charge d'impôts différés représente un produit de 37 millions d'euros, en hausse de +66 millions d'euros. Elle traduit principalement la hausse des impôts différés actifs sur les plus-values latentes soumises à l'impôt sur les sociétés.

I.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

I.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

I.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance du groupe Macif

MACIF SGAM, ENTREPRISE MÈRE DU GROUPE

Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances qui est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du Groupe. Les principales activités du Groupe sont organisées au sein de trois métiers (IARD, Santé/Prévoyance et Finance/Épargne):

- Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, incarne le métier IARD et est affiliée à Macif Sgam;
- l'UMG Macif Santé Prévoyance, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité, incarne le métier Santé/Prévoyance et est également affiliée à Macif Sgam. Elle regroupe les cinq mutuelles du Groupe : Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, MNPAF, IBAMEO, MNFCT ;
- le GIE Macif Finance Épargne coordonne les activités de Mutavie, Macifin' notamment. Le GIE n'est pas affilié à Macif Sgam, toutefois Mutavie et Macifin' sont contrôlées par Macif SAM et, par conséquent, soumise à l'influence dominante de Macif Sgam.

Macif Sgam, en sa qualité d'entreprise mère du Groupe, a notamment pour objet :

- d'établir, d'organiser et de gérer des relations financières fortes et durables avec les entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- d'organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- d'exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des entreprises du Groupe ;
- de définir les orientations stratégiques du groupe Macif, de veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques et de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprise du Groupe ;
- de piloter le groupe Macif en faisant prévaloir une cohérence de direction et de pilotage de l'ensemble en opérant les arbitrages nécessaires et en prenant les décisions ou validations de nature politique, stratégique et opérationnelle (autorisations préalables des instances de gouvernance et validations techniques des responsables de filières);
- de veiller à la maîtrise des risques contribuant à la réalisation de sa stratégie et de ses activités et au fonctionnement du Groupe.

GOUVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

Soucieuse de la mise en place d'une claire répartition des responsabilités et équilibres des pouvoirs, Macif Sgam et la plupart des entités composant le groupe Macif ont adopté un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration, voire un système de gouvernance dualiste.

Comme le rappellent différents rapports, un système moniste dissocié permet d'éviter toute confusion entre le président du conseil d'administration (organe d'administration et de contrôle) et l'organe de direction effective, la direction générale (incluant directeur général et directeurs généraux délégués).

Le conseil d'administration

Macif Sgam, en qualité d'entreprise mère, engage par ses décisions le Groupe dans toutes ses parties prenantes, ainsi dans une organisation structurée en pôles métiers.

Composition

Le conseil d'administration est composé, outre les deux administrateurs salariés, de dix-sept administrateurs représentant les entreprises affiliées à Macif Sgam.

Les administrateurs de Macif Sgam représentant les entreprises affiliées sont élus pour une durée de six ans par l'assemblée générale, après avis du comité en charge des sélections.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code des assurances. Il arrête notamment les comptes sociaux et combinés et examine les rapports exigés par la réglementation.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 25 des statuts de Macif Sgam :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social ;
 - o il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - o il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
 - o il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - o il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses prérogatives d'entreprise mère, le conseil d'administration de Macif Sgam a plus particulièrement pour rôle de :

- définir les orientations stratégiques du Groupe;
- veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe à travers, notamment, la désignation de représentants de l'entreprise mère dans leurs instances ;
- apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordres financier, économique, social/sociétal et environnemental ;
- assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe ;
- s'assurer de l'efficience d'un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche du Groupe ;
- nommer et révoquer le directeur général de la société, et sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués ;
- prendre acte des nominations des responsables des fonctions clés du Groupe et désigner, le cas échéant, les dirigeants effectifs qui ne le sont pas de droit.

Le conseil d'administration statue sur le processus décisionnel du Groupe et veille à son application. Il se réunit au minimum trois fois par an.

Rôle du président

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

Il préside le bureau et le comité exécutif.

Le président du conseil d'administration de Macif Sgam assure la représentation du Groupe au plan politique.

Au nombre de trois, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

Composition et rôle du bureau

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il est composé du président, des vice-présidents, de la secrétaire du conseil et de quatre autres administrateurs. Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

La direction générale du groupe Macif

La direction générale est décrite en partie B.1.3 ci-après.

La gestion des conflits d'intérêts

Le groupe Macif, du fait de sa gouvernance mutualiste reposant sur la représentation de sociétaires et d'adhérents, est peu exposé aux risques de conflits d'intérêts.

Le groupe Macif a mis en place un dispositif de gestion des conflits d'intérêts par une application notamment de la réglementation sur les conventions réglementées.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF

L'assemblée générale

L'assemblée générale de Macif Sgam est composée de toutes les entreprises affiliées, représentées chacune par un de ses dirigeants, administrateurs ou membres du conseil de surveillance dûment mandaté ou par tout autre représentant qu'elle désignerait, conformément à la réglementation applicable.

I.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MACIF SGAM

Le conseil d'administration étant décrit ci-dessus, seuls sont traités dans cette partie le comité exécutif et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

Afin d'assurer une homogénéité du processus décisionnel au sein du groupe, les principales entités du Groupe disposent de dirigeants communs à ceux de l'entreprise mère Macif Sgam.

Dans ce même objectif, les décisions stratégiques du Groupe sont instruites et préalablement autorisées par les instances de l'entreprise mère du Groupe.

COMITÉ EXÉCUTIF

Composition

Le comité exécutif est composé:

- des membres du bureau du conseil d'administration;
- du directeur général et du directeur général délégué;
- du directeur du cabinet du président du conseil d'administration.

Rôle

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

À ce titre, le comité exécutif est un organe :

- de réflexion sur la stratégie générale du Groupe, dans sa double dimension économique et sociale ;
- de coordination des différentes activités du Groupe structurées en pôles métiers;
- de partage des initiatives et de suivi des projets stratégiques;
- d'examen préalable des engagements financiers du Groupe, avant toute prise de décision des organes sociaux des entités du Groupe ;
- d'information sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans les statuts.

Comités spécialisés

Pour éclairer ses prises de décisions, le conseil d'administration peut recourir à l'avis de ses comités spécialisés.

Le conseil d'administration de Macif Sgam s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil :

- audit;
- risques;
- sélection ;
- rémunérations/indemnisations.

Le conseil d'administration du 25 juin 2019 a approuvé la division du comité des sélections/rémunérations en deux comités distincts :

- comité des sélections :
- comité des rémunérations/indemnisations.

La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

Les comités spécialisés de Macif Sgam, entreprise mère, sont des comités Groupe intervenant sur l'ensemble des entités du Groupe qui en reconnaissent la compétence exclusive en leur sein.

I.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (chartes de gouvernement du groupe Macif, statuts, règlements intérieurs des comités).

DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif Sgam est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macif Sgam. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités du Groupe au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

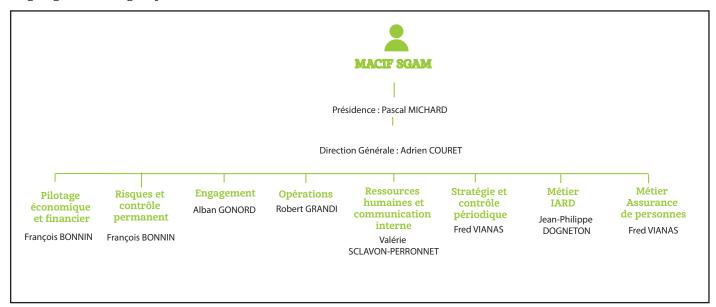
Des directeurs généraux délégués

Conformément à la réglementation, le directeur général délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Sa nomination et sa révocation sont de la compétence du conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Les limitations de ses pouvoirs sont également de la compétence du conseil d'administration, en accord avec le directeur général.

Le directeur général délégué est dirigeant effectif de la société.

L'organigramme du groupe Macif au 31 décembre 2019 est le suivant :



DÉLÉGATION DE POUVOIR

Les responsabilités sont clairement réparties entre l'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus. Lorsque les missions confiées comportent un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions. Par exception, le directeur général délégué, de par son mandat social, n'a pas à signer une délégation de pouvoirs.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Afin d'assurer une cohérence groupe, le groupe Macif a mis en place un processus décisionnel décrit à l'article 6.1 des statuts de Macif Sgam. Dans ce cadre, à l'image de la pratique européenne en termes de gouvernance :

- l'entreprise mère définit les orientations stratégiques Groupe, les politiques Groupe et les positions sur les projets transverses, stratégiques et significatifs ;
- les entités appliquent ces orientations stratégiques, politiques ou positions Groupe ;
- en cas de spécificités de l'entité par rapport à la stratégie ou aux politiques groupe, l'entité « explique » ses spécificités à l'entreprise mère qui valide les spécificités ou non pour assurer la cohérence Groupe ;
- la tête de Groupe est tenue de prendre en compte les spécificités et risques des entités composant le Groupe ;
- la contribution des entités en amont, dans le cadre d'un processus itératif, doit éviter les situations de non alignement ou non cohérence Groupe.

Ce processus s'accompagne d'un processus d'instruction.

LB.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

I.B.2.1 Liste des personnes qui assurent les fonctions clés

Les fonctions clés du groupe Macif ont été mises en place à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions.

Au sein du Groupe, les responsables de fonctions clés et leurs équipes, sont ainsi organisés au niveau de l'entreprise mère. À ce titre, les entreprises d'assurance du groupe désignent le responsable de la fonction clé Groupe comme responsable de la fonction clé de leur entité.

Chaque directeur général ou directoire des entreprises d'assurance du Groupe désigne également un correspondant pour les fonctions clés Vérification de la conformité, Actuarielle et Gestion des risques. Les correspondants des responsables des fonctions clés groupe rattachés aux entreprises d'assurance ont des liens fonctionnels avec chaque responsable de fonction clé.

La fonction clé et l'ensemble des équipes de l'Audit interne sont localisés au niveau de l'entreprise mère. Le responsable fonction clé a, au sein de chaque entité, un interlocuteur privilégié en la personne du directeur général de l'entité.

Cette organisation contribue à une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités au sein du groupe qui responsabilise, limite les conflits de positions entre fonctions et favorise l'homogénéité de la gouvernance.

Au 31 décembre 2019, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein du groupe Macif sont les suivantes :

- Fonction Audit interne : M. Jean-Marie Guillevic ;
- Fonction Gestion des risques : M. Frédéric Prompt ;
- Fonction Actuarielle : Mme Céline Fèvre ;
- Fonction Vérification de la conformité : M. Christophe Raballand.

I.B.2.2 Informations sur la compétence et l'honorabilité

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI EXERCENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Procédure d'évaluation avant la nomination

Cas des dirigeants et dirigeants effectifs : concerne toute personne désignée comme dirigeant effectif du Groupe par le conseil d'administration, les présidents des conseils d'administration des organismes régis par le Code de la mutualité, le directeur général du Groupe, les directeurs généraux délégués du Groupe.

Concernant les dirigeants effectifs au sein du Groupe :

- le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur avis du comité en charge des sélections, qui identifie et évalue les compétences du candidat ;
- sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué ;
- le conseil d'administration peut également désigner comme dirigeant effectif une ou plusieurs personnes physiques avec un titre différent.

Ces nominations sont réalisées au regard des compétences et expériences du candidat au sein du Groupe. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au directeur des ressources humaines du Groupe.

Pour les administrateurs représentant les sociétaires et adhérents, un dispositif de sélection a été mis en place, depuis 2015, sous l'égide du comité spécialisé en charge des sélections (ou à défaut une instance en charge de l'évaluation des compétences et de l'honorabilité), avec l'appui d'un cabinet extérieur (Sgam/SAM). Les compétences suivantes sont évaluées collectivement au regard des qualifications acquises, de l'expérience et des connaissances sur, au moins, les thèmes suivants :

- organisation des activités du Groupe ;
- système de gouvernance;
- modèle économique appliqué et stratégie de l'entreprise ;
- marchés de l'assurance, de la mutualité et des autres marchés sur lesquels le Groupe est présent;

- analyse et planification stratégique;
- analyse financière ;
- analyse actuarielle;
- exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe.

Les candidatures sont proposées à l'instance en charge de l'évaluation au niveau du Groupe ou au sein des entités concernées. La candidature est accompagnée d'une analyse permettant à l'instance en charge de l'évaluation d'émettre un avis, à destination du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le dossier de candidature est composé de :

- une lettre de mission adaptée au poste occupé en rapport avec les impératifs et attentes de l'entreprise, conformément à la règlementation en vigueur ;
- une évaluation de la candidature et une analyse permettant à l'instance en charge de l'évaluation de la compétence et de l'honorabilité d'émettre un avis, après audition du candidat présélectionné, à destination du conseil d'administration.

Il est demandé aux candidats, afin d'appuyer cette évaluation, de fournir les documents suivants (validité des compétences) :

- un curriculum vitae à jour, daté et signé, indiquant notamment les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des dix dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- une copie des diplômes et éventuellement des attestations de formation ; la liste des mandats exercés au sein, et en dehors, du groupe Macif ;
- la déclaration sur l'honneur attestant l'absence de condamnation prévue au I ou au II de l'article L. 322-2 du Code des assurances ;
- le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois (après la prise de mandat).

Les compétences et l'honorabilité des administrateurs sont ainsi évaluées avant leur entrée en fonction.

À l'issue du processus, le conseil d'administration soumet, pour chaque poste d'administrateur disponible, une candidature retenue au vote de l'assemblée générale.

Pour les entités qui ont des administrateurs représentant leurs salariés, ces derniers sont élus par les salariés concernés ou désignés et issus des organisations syndicales représentatives. Ces éléments ne permettent pas un contrôle de leur sélection avant nomination par le Groupe et par les entités concernées qui le composent. Ils bénéficient au même titre que tout autre administrateur de formations.

Procédure d'évaluation en cours de mandat ou de fonction

Pour la direction générale

L'objectif poursuivi par la politique « Compétences et honorabilité » est de permettre de s'assurer, au moment de sa prise de fonction et pendant toute la durée des responsabilités confiées, que la personne physique en cause satisfasse pendant toute la durée de sa fonction aux exigences suivantes :

- ses qualifications, connaissances et expériences professionnelles soient propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence);
- et sa réputation et son intégrité soient de bon niveau (honorabilité).

Avec cet objectif, et avec délégation de la direction générale, la direction des ressources humaines Groupe met en place une politique de développement sur trois ans, pour ses cadres dirigeants afin de maintenir le niveau de compétences requis dans l'exercice des périmètres de responsabilités.

Pour les administrateurs

À la suite de l'appréciation portée lors de la sélection des candidats « administrateurs », un plan de développement individuel des compétences est mis en place.

Il complète une démarche globale d'accompagnement de nouveaux administrateurs qui est mise en place d'un point de vue collectif.

L'évaluation des compétences est renouvelée sur la durée du mandat, sur la base d'un entretien régulier avec l'administrateur, et donne lieu à un nouveau plan d'action individuel de développement des compétences.

Formation des administrateurs

Avant leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, les administrateurs participent à un programme de formation à leurs fonctions et responsabilités.

Les ambitions du groupe Macif en matière de formation de ses administrateurs s'articulent autour de trois axes :

- une logique Groupe : les orientations de formation sont construites au niveau du Groupe avec un socle commun auquel s'ajoutent des spécificités pour les différentes entités ;
- une logique de parcours pluriannuel, qui gère les entrées en mandats des nouveaux administrateurs et permet une montée en compétence progressive ;
- une logique d'accompagnement individualisé, prenant en compte les spécificités des mandats.

Le groupe Macif poursuit une approche globale d'accompagnement des administrateurs incluant :

- des rencontres avec les principaux dirigeants exécutifs du Groupe ;
- un fonds documentaire mis à leur disposition (textes fondamentaux du Groupe, accès à la base documentaire des instances) ;
- des conférences-débats sur des thèmes d'actualité ;
- des formations spécifiques pour les membres des comités d'audit et des risques ;
- des parcours de formation « nouveaux administrateurs »;
- des parcours de formation au cours de leur mandat pour approfondir et élargir leurs connaissances.

Ces formations mettent l'accent sur les comportements, outils, connaissances et compétences que l'administrateur doit posséder pour exercer son mandat :

- environnement socio-économique;
- système de gouvernance;
- environnement juridique et exigences réglementaires ;
- fondamentaux des sciences de gestion : comptabilité et analyse financière, maîtrise des risques, etc ;
- posture et comportements.

En 2019, les formations de niveau Groupe (communes à plusieurs entités) ont porté sur les thèmes suivants :

- formations de socle commun (participants Sgam, SAM et mutuelles affiliées UMG) :
 - o RSE, Climat et Investissement Socialement Responsable,
 - o la responsabilité individuelle de l'administrateur,
 - o prévention de la corruption,
 - o le Livre III : état des lieux, modèles et enjeux ;
- formations dédiées aux administrateurs du CA Sgam, CA SAM et CA UMG :
 - o créer de la valeur avec le numérique et les données,
 - o le rôle des élus dans un contexte de changement,
 - o la responsabilité sociale et sociétale, nouvelle dimension de la création de valeur,
 - o design thinking: méthodologie; cas d'application à l'information des élus;
- formations de certaines instances Sgam :
 - o CA Sgam: Environnement de l'assurance Santé,
 - o comité d'Audit Groupe / comité des risques Groupe :
 - décrypter les rapports économiques et financiers,
 - la gestion des encours et la gestion des risques chez OFI;
- formations de l'UMG Macif Santé Prévoyance :
 - o actualité de l'Assurance maladie,
 - o le parcours du médecin,
 - o le 100 % numérique,
 - o les mutuelles Macif,
 - o offre collective : prévention et santé au travail.

En plus des formations organisées au niveau du Groupe et de l'UMG, les administrateurs de chaque entité bénéficient de formations collectives répondant aux besoins spécifiques de ces entités, et de formations individuelles en interentreprises ou de cycles longs de formation, intégrés aux plans individuels de développement des compétences.

Pour les mutuelles du Groupe adhérentes à la FNMF, la Mutualité française met à disposition le « passeport de l'élu », un outil qui permet de renseigner notamment les formations suivies par les administrateurs.

Depuis 2012, le groupe Macif adhère à l'IFA. Cette adhésion profite aux administrateurs qui bénéficient ainsi d'une information régulière via une lettre d'information et se voient invités à des conférences ou formations sur l'ensemble des sujets liés à la gouvernance.

Par ailleurs, afin de compléter et actualiser les connaissances de l'ensemble des représentants des sociétaires et adhérents élus du Groupe, ces derniers participent à des formations et journées d'information centrées sur leurs fonctions et responsabilités. Ces sessions visent à apporter aux élus une meilleure compréhension des activités et du fonctionnement du Groupe, de leur rôle, de leurs responsabilités et des outils de travail nécessaires au bon accomplissement de leurs mandats.

L'ensemble de ces formations s'intègrent dans un plan d'accompagnement des élus pluriannuel, adapté et personnalisable, déployé progressivement depuis 2013. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la capacité des élus qui composent les différentes instances à participer pleinement à la gouvernance du Groupe et à l'animation de la vie mutualiste, en fonction de leurs différents niveaux de responsabilité. Cet objectif constitue un des enjeux majeurs pour le Groupe.

SITUATION DONNANT LIEU À UNE RÉÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ REQUISES

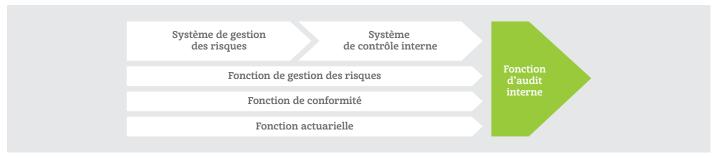
- nomination d'un nouveau titulaire d'une fonction clé;
- nomination d'un nouveau dirigeant effectif du Groupe ;
- nouveau mandat d'administrateur.

I.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

I.B.3.1 Système de gestion des risques

PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

L'articulation de la gouvernance globale est un préalable à la bonne insertion du système de gestion des risques. Le système de gouvernance des risques repose sur deux systèmes et quatre fonctions clés :



Ces deux systèmes (de gestion des risques et de contrôle interne) concourent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques est « un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation. Il est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de l'organisation. Il est conçu pour identifier les évènements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et pour gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation ».

Il organise de manière structurée et formalisée la remontée des menaces ainsi que leur hiérarchisation. Sa finalité première est d'agir en anticipation de la stratégie.

Pour être efficace, le système de gestion des risques s'appuie sur trois composantes principales, et imbriquées :

- 1. un dispositif de gouvernance définissant les rôles et responsabilités ainsi que les normes et politiques (le cadre organisationnel) ;
- 2. un processus de gestion des risques permettant l'identification, l'évaluation, la surveillance, la gestion et le reporting des risques ;
- 3. une intégration de ces éléments au cœur des processus de gestion et de décision de l'entreprise.

INDICATEURS D'APPÉTENCE

L'appétence au risque correspond au niveau de prise de risque accepté par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle dans le but d'atteindre les objectifs déclinés dans le plan stratégique.

Les indicateurs retenus couvrent l'ensemble de l'univers des dimensions stratégiques et prennent en compte les différentes problématiques des parties prenantes (agences de rating, régulateur et sociétaires).

GOUVERNANCE DES RISQUES

Toutes les décisions prises dans la gestion quotidienne de l'entreprise doivent respecter la stratégie définie. L'intégration de la dimension « risque et solvabilité » dans les processus courants se fait de deux manières :

- par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau opérationnel, suivant les principes édictés par les politiques par domaine de risque (conformément aux articles L.354-2 et R.354-2 du Code des assurances);
- par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau stratégique et budgétaire, au travers du processus Orsa. Par ailleurs, toute décision stratégique doit faire l'objet d'une analyse des risques préalable incluant l'identification des risques, leur évaluation, des recommandations de traitement ainsi qu'un suivi, conformément au processus décisionnel défini au niveau du groupe Macif et à la politique globale de gestion des risques.

LES ACTEURS

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle (AMSB)

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est l'organe de décision ou instance dirigeante. Cet organe est décrit dans la partie I.B.1 du présent rapport.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques. Il définit également le cadre de la prise de risque en fixant les appétences, tolérances et limites de risques.

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel de la société ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques. Il s'appuie pour cela sur un directeur général délégué du groupe Macif également désigné comme dirigeant effectif de la société.

Les opérationnels

Les opérationnels et leur hiérarchie sont responsables de la gestion et de la prise de risque au quotidien, dans le respect des limites de risque qui leur sont accordées.

Ils participent à l'identification et l'évaluation des risques et réalisent, au niveau local, les premiers contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés. Ces contrôles doivent être intégrés à leurs processus et pratiques. En ce sens, ils contribuent à l'intégration des procédures de gestion des risques au sein des processus de gestion et de décision.

Les acteurs du contrôle et du suivi

Tous les acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi, incluant les « fonctions-clés », contribuent à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Pour cela, ils conçoivent, coordonnent et pilotent un cadre cohérent pour la prise de risque, sans être toutefois exposés directement aux activités à risque.

Les principaux acteurs du contrôle et du suivi sont :

- la direction Finances et risques et les directions associées au sein des entités ;
- la direction de l'Audit interne Groupe ;
- et plus largement les acteurs externes de contrôle (notamment les commissaires aux comptes, les auditeurs externes et l'autorité de contrôle).

Ces différents acteurs de contrôle permettent de fournir à l'organe d'administration, de gestion et de contrôle une assurance raisonnable de la maîtrise des risques de la société.

COMITOLOGIE

Par ailleurs, depuis mai 2016, il a été mis en place au niveau du Groupe un comité de coordination des fonctions de contrôle, garant de l'identification, de la maîtrise, du contrôle et du suivi des risques.

Il réunit le directeur général du Groupe, différentes directions du Groupe et les fonctions clés Groupe.

Ses principales missions sont de s'assurer :

- de la cohésion du dispositif;
- de son intégration à la structure organisationnelle du Groupe ;
- de la rationalisation du dispositif ;
- de l'amélioration continue du dispositif ;
- et enfin de son rayonnement.

Depuis novembre 2017, un comité de gestion des risques a été mis en place. Il centralise, suit et traite l'ensemble des missions de la filière risque composée de la direction Gestion des risques Groupe et des directions maîtrise des risques dans les entités de tête, et réalise les principaux arbitrages en termes de gestion des risques du groupe Macif.

Il est composé du directeur Gestion des risques Groupe, des propriétaires des risques/politiques écrites Groupe et des correspondants filière des risques métiers.

Ses principales missions sont de :

- animer les propriétaires de politique au niveau Groupe ;
- animer les correspondants dans les métiers ;
- suivre l'appétence et le profil de risque ;
- suivre les risques majeurs et les plans de traitement ;
- exercer une veille sur les risques émergents.

POLITIQUES ÉCRITES

Dans la perspective de mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

Ces principes sont déclinés au sein d'un ensemble de politiques écrites de gouvernance générale, qui comprend notamment :

- des politiques associées à trois des quatre fonctions clés (politique de Conformité, politique d'Audit interne, politique de Gestion des risques) ;
- des politiques relatives à la communication d'informations (politique de Reporting et d'informations publiques) ;
- des politiques de gestion de situations de crise (politique de Risque stratégiques et de réputation, politique de Continuité d'activité) ;
- des politiques d'ordre RH (politique Compétence et honorabilité, politique Rémunération);
- des politiques traitant du capital (politique de Gestion du capital) ;
- une politique Qualité des données ;
- une politique Externalisation.

La politique Gestion des risques encadre la politique Orsa ainsi que d'autres politiques plus spécifiques par domaine de risque et relève de la responsabilité de la direction Gestion des risques Groupe.

Les politiques entités s'appuient sur la politique Groupe selon une démarche « se conformer ou s'expliquer » validée en conseil d'administration du 20 avril 2015 (cf. partie B.1.3).

À ce titre :

- soit elles constituent une déclinaison conforme de la politique Groupe ;
- soit elles précisent des spécificités validées par le Groupe ;

Le processus de révision des politiques du groupe Macif prévoit plusieurs étapes :

- la remontée des éventuelles spécificités que veulent faire valoir les entités ;
- une analyse technique et de cohérence par le propriétaire de la politique Groupe après échanges avec les entités ;
- la mise à jour d'indicateurs de risque permettant aux propriétaires de suivre les risques inhérents à leur activité;
- une revue avec un administrateur référent intégrant un état des lieux sur les points clés et les indicateurs de suivi de risques ;
- un passage en comité des risques du Groupe pour avis ;
- une validation par le conseil d'administration Sgam ;
- une validation par les conseils d'administration ou de surveillance des entités qui composent le Groupe.

Les politiques doivent être mises à jour au minimum une fois par an.

LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

« Le dispositif de maîtrise regroupe les actions visant à réduire, transférer ou supprimer un risque. Les plans d'actions peuvent comprendre des actions à entreprendre, des contrôles supplémentaires à mettre en place, et/ou la recherche de transfert financier ou de responsabilité ».

Ces différentes actions de maîtrise ou réduction des risques peuvent être mises en œuvre en amont dans le but de limiter les risques, mais également en réponse à la survenance d'événements défavorables ou au franchissement de seuils d'alerte/de limites.

Dans ce dernier cas, il s'agit alors de décisions de gestion.

Celles-ci doivent avoir été définies en amont dans la mesure du possible.

Les couvertures en réassurance constituent le principal levier d'atténuation des risques mis en œuvre par le Groupe. Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration.

I.B.3.2 évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment - Orsa) est un élément essentiel du système de gestion des risques du groupe Macif, centralisant les différentes analyses conduites au sein du Groupe, permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe.

Un Orsa est réalisé au minimum une fois par an par chaque entité du Groupe et par le Groupe (Orsa régulier). En

complément de l'Orsa régulier, un Orsa ad hoc peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles.

Le conseil d'administration Sgam joue un rôle actif dans le processus en assurant la surveillance du processus, l'analyse et l'exploitation des résultats de l'Orsa. Les AMSB des entités jouent un rôle similaire sur le périmètre qui leur est propre. La direction Gestion des risques Groupe, en relation avec les correspondants des entités, a la responsabilité de superviser la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'Orsa conformément à la politique Orsa.

Les évaluations internes sont réalisées à partir :

- de la cartographie des risques utilisée notamment pour l'évaluation du besoin global de solvabilité et l'évaluation de l'adéquation de la formule standard au profil de risque ;
- de scénarios stressés représentatifs des principales vulnérabilités du Groupe et reposant sur la contribution de diverses parties prenantes internes du Groupe et des entités ;
- de l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'entité et du Groupe par la projection des exigences de capital (SCR et MCR), des fonds propres éligibles et du résultat comptable, sous le scénario central (plan économique) et sous les différents scénarios stressés.

Le besoin global de solvabilité (BGS) correspond, au-delà d'un capital, à l'ensemble des moyens dont doit disposer le Groupe pour faire face à sa stratégie, tenant compte de son profil de risque et de son appétence au risque.

Le besoin global de solvabilité du Groupe :

- reprend la même structure que la formule standard (modules et corrélations) ; intègre les risques de la formule standard ;
- intègre des risques non quantifiables (pilotage, réglementaire, image, etc);
- n'intègre pas de risques quantifiables différents de ceux inclus dans la formule standard.

Sur le périmètre propre à Macif SAM, le BGS s'appuie sur les paramètres spécifiques à cette entité pour ses risques de prime et provisionnement ;

L'analyse des projections de l'Orsa porte notamment sur :

- la suffisance des fonds propres pour couvrir les besoins en capitaux propres et l'évaluation qualitative des fonds propres sur la période de projection ;
- l'évaluation quantitative ou qualitative des besoins en capitaux des risques non couverts par le SCR;
- l'efficacité des techniques de couverture de risque sur le profil de risque dans l'évolution du besoin global de fonds propres ;
- les risques clés touchant l'entreprise et leurs évolutions probables sur la durée du plan stratégique ;
- la sensibilité des résultats à une modification des hypothèses clés ;
- l'évaluation de la validité et de la vraisemblance des scénarios testés ; les réactions envisagées en cas de scénario adverse.

Les évaluations internes sont documentées dans le rapport Orsa rédigé à l'issue du processus de réalisation annuel de l'Orsa et lors de la réalisation d'un Orsa ad-hoc.

Le rapport Orsa intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise (cf. partie C du SFCR). Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques globale, mise à jour au moins une fois par an, et dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par le groupe Macif, ayant potentiellement des impacts importants pour ce dernier, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité, etc) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,etc).

Cette cartographie des risques est une représentation structurée de l'ensemble des risques auxquels le groupe Macif est exposé, évalués sur des axes « probabilité de réalisation » et « gravité ». L'évaluation est dite « nette » car elle prend en compte des mesures de protection de ces risques.

Préalable à l'exercice Orsa, elle est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque générant la réalisation d'un exercice Orsa ponctuel.

Le rapport Orsa aborde notamment :

- l'organisation de l'entreprise et son plan stratégique (Stratégie) ;
- la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et les risques majeurs identifiés ainsi que leurs leviers de maîtrise (Profil de risque) ;
- le système de gouvernance et de gestion du profil de risque (Gestion du profil de risque) ;
- les évaluations de l'Orsa et la projection du besoin global de solvabilité sur l'horizon de projection selon les hypothèses du plan économique et selon des scénarios de stress (Évaluations).

Le dernier rapport Orsa unique du groupe Macif a été présenté pour avis en comité des risques Groupe et approuvé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle lors du conseil d'administration Sgam avant d'être transmis à l'ACPR. Le rapport unique Groupe a été approuvé par les conseils d'administration ou conseils de surveillance concernés.

I.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

I.B.4.1. Description du système de contrôle interne

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le système de contrôle interne est une composante du système global de gestion des risques avec des travaux d'identification, évaluation, traitement et surveillance des risques opérationnels. Ces risques sont définis comme la possibilité qu'un évènement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés :

- aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- à la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité.

CADRE ET ORGANISATION

Le groupe Macif s'appuie sur la définition et le référentiel issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) dans sa version actualisée de 2013 : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe et des entités, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

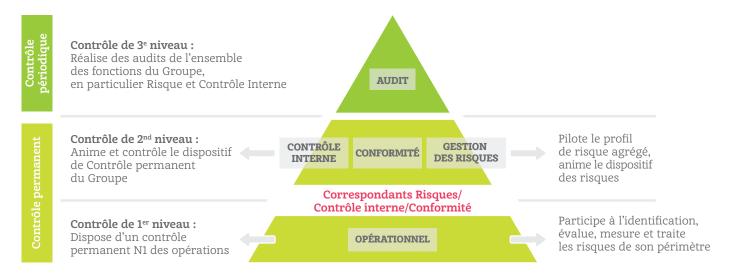
- il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ;
- il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- il permet à la direction générale et au conseil d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle :
- une information et une communication;
- un pilotage.

La politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel du groupe Macif. Elle est déployée et vise à assurer la cohérence de ces deux domaines au sein des entités du Groupe.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :



- contrôle de 1^{er} niveau : les collaborateurs de l'ensemble des entités réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- contrôle de 2nd niveau : la direction Contrôle interne et conformité Groupe (DCICG) anime la filière métier contrôle interne et pilote le dispositif de contrôle permanent du Groupe. Elle porte la responsabilité des contrôles permanents de niveau 2 pouvant être réalisés sur l'ensemble des entités en complément des contrôles de niveau 1. Elle assure ainsi la coordination et la réalisation du plan de contrôle permanent pour le Groupe. Elle est également en charge de la définition des principes et méthodologies Groupe relatifs au contrôle interne et à la gestion du risque opérationnel, ainsi que de leur déploiement. Elle administre les outils de contrôle Groupe, consolide l'ensemble des évaluations des risques opérationnels Groupe et assure la diffusion de la culture en la matière par des actions de formation et sensibilisation ;
- contrôle de 3^{ème} niveau : la direction Audit interne Groupe exerce des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel au sein du Groupe. Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

La DCICG s'appuie sur un réseau de correspondants désignés dans chaque entité du Groupe, des métiers, des pôles interrégionaux et des fonctions centrales. Ces correspondants peuvent être rattachés à un service de contrôle interne.

Ils sont les relais opérationnels de la filière. Ils sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans la mise en œuvre.

Les travaux de contrôle interne font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- commission contrôle interne Groupe : elle centralise, suit et traite l'ensemble des missions de la filière contrôle interne, que ce soit sur le suivi de la cartographie des risques opérationnels, des plans de contrôle de niveau 1, du plan de contrôle de niveau 2, les outils de contrôle, la gestion des incidents et la mise en place de reportings. Elle effectue des bilans d'activités, diffuse les règles et méthodes applicables et assure la transversalité des groupes de travail qu'elle a pu initier sur des sujets identifiés :
- comités contrôle interne entité : il s'agit des comités propres aux entités (pôles interrégionaux, direction Métier IARD, pôle finance/épargne, pôle santé/prévoyance, etc) qui ont notamment pour objectif de partager et suivre l'avancée des travaux de contrôle interne ;
- <u>comité d'audit Groupe</u> : en tant que comité spécialisé du conseil d'administration, il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue également à l'exécution

des décisions dudit conseil. Le comité d'audit Groupe, à ce titre, examine les actions conduites par la DCICG et le plan de contrôle pluriannuel ;

• comité de coordination des fonctions de contrôle : il permet d'assurer une vision transverse des risques et des contrôles au niveau du Groupe et d'orienter, si nécessaire des travaux spécifiques pour réduire les risques opérationnels.

Ce dernier comité rend compte directement à la direction générale afin de lui fournir une information continue sur le dispositif de contrôle interne et ainsi connaître le niveau de maîtrise des activités du Groupe.

DÉPLOIEMENT DANS LE GROUPE MACIF

Le dispositif de contrôle interne s'applique au groupe Macif et à ses affiliés, tout en étant adapté lorsque cela est pertinent (actionnariat, type d'activités, chiffre d'affaires de l'entité, etc). C'est ainsi qu'un périmètre de contrôle interne a été déterminé et est revu annuellement.

Trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont définis :

- le dispositif « complet » prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne groupe Macif ;
- le dispositif « allégé » permet au Groupe d'avoir une vision globale du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire avec une mise à jour annuelle ;
- le suivi de participation correspond à un suivi d'actionnariat et participation financière du Groupe à l'entité.

I.B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Le groupe Macif a fait de la conformité réglementaire une priorité, non seulement pour se préserver des risques de réputation et/ou de sanction judiciaire ou administrative, mais surtout pour assurer la protection de ses clients et sociétaires dans le respect des valeurs mutualistes renforçant ainsi de façon permanente la maîtrise des risques des activités et opérations du Groupe.

La fonction clé de Vérification de la conformité fait partie du système de contrôle interne.

Le directeur du Contrôle interne et de la conformité Groupe assume la responsabilité de la fonction clé Vérification de la conformité.

La fonction Vérification de la conformité du groupe Macif, est une fonction clé autonome ce qui permet de garantir son indépendance et son impartialité vis-à-vis des opérationnels et renforcer l'efficacité de ses missions.

La politique de Conformité Groupe décrite en B.3.1 est partie intégrante du système de gouvernance.

MISSIONS ET PÉRIMÈTRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction clé Vérification de la conformité a vocation à veiller à la bonne application des dispositions législatives, réglementaires et administratives au sein du groupe Macif, et au respect des règles professionnelles, internes et déontologiques.

Aux termes de la politique de Conformité Groupe, la fonction clé Vérification de la conformité est notamment en charge :

- de conseiller le directeur général ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des obligations réglementaires afférentes aux activités de l'assurance et de la réassurance ;
- du pilotage du dispositif de conformité : organisation, mise en place et animation de la communauté des correspondants au sein des entités du groupe Macif, diffusion d'une culture de la conformité, pilotage des reportings sur les thèmes de la conformité ;
- de la maîtrise des risques de non-conformité : identification et évaluation des risques de non-conformité et plan d'actions, actualisation de la cartographie des risques de non-conformité ;
- des actions de mises en conformité : référentiel des obligations réglementaires, pilotage en mode projet des actions de mises en conformité réglementaire dans les domaines relevant du périmètre de la conformité ;
- de la réalisation du plan de contrôle permanent de conformité de niveau 2.

Le périmètre de la fonction conformité couvre essentiellement :

- les thèmes liés à la sécurité financière (dispositif LCB-FT, respect des embargos et des sanctions internationales) ;
- la protection de la clientèle et des prospects (respect du devoir de conseil, conformité des produits et services, suivi des pratiques commerciales et de la publicité, suivi des contrats en déshérence, etc) ;
- l'éthique (déontologie, conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la fraude);

• la protection des données (données à caractère personnel et données médicales).

Par ailleurs, la direction Conformité Groupe intervient dans l'élaboration des rapports réglementaires en tant que pilote (LCB-FT, déshérence, QPC) ou bien en tant que contributeur (RSR, SFCR, DPEF, ...).

La direction Conformité Groupe est également contributrice sur les thèmes d'activités externalisées et de veille règlementaire. Le pilotage de ces domaines est du ressort de la direction Juridique Groupe.

Le groupe Macif s'assure que la fonction de vérification de la conformité ait accès à toutes informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, que ce soit au niveau du Groupe ou de ses entités.

Enfin, la direction Conformité Groupe s'appuie sur un réseau de correspondants et interlocuteurs conformité présents au sein de toutes les entités du Groupe. Le « comité des correspondants Conformité » est l'instance en charge de l'animation de la filière et de la diffusion d'une culture homogène de la conformité au sein du groupe Macif.

Les correspondants conformité des entités sont en charge de la déclinaison opérationnelle de la politique de Conformité Groupe et des rapports réglementaires propres à leur entité.

I.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'audit interne, troisième niveau de contrôle du dispositif de maîtrise des risques, participe à la performance du système de gouvernance et à l'optimisation du fonctionnement des entités du groupe Macif.

Ses missions périodiques permettent d'établir un diagnostic de la performance opérationnelle et informent les dirigeants et la gouvernance que la stratégie, le modèle opérationnel et les exigences réglementaires sont déployés conformément aux attentes.

La fonction audit est exercée par la direction de l'Audit interne du Groupe, dans le cadre de la politique d'Audit approuvée par les conseils d'administration/de surveillance des entités le composant.

Son activité s'inscrit dans un plan annuel, émanation d'une vision pluriannuelle de l'univers d'audit priorisée en fonction des enjeux stratégiques et des risques majeurs du Groupe. La coordination avec les parties prenantes du Groupe traitant de la gouvernance des risques, du contrôle et de la conformité, exercée notamment au travers d'un comité dédié de la direction générale du Groupe, participe également à identifier et à prioriser les travaux de l'audit interne.

L'audit interne peut également être amené à répondre à des besoins immédiats de la direction générale et de la gouvernance du Groupe et des entités qui le composent.

Par ses travaux, dont les conclusions sont portées à la connaissance des dirigeants du Groupe, l'audit interne détecte des zones de risques et formule des recommandations visant à en renforcer la maîtrise. Les dites recommandations font l'objet d'un suivi régulier permettant de valider la mise en œuvre des plans d'action.

Rattaché au directeur de la Stratégie, l'audit interne est également en relation permanente avec le comité d'audit Groupe, émanation du conseil d'administration, par une communication systématique des conclusions des travaux d'audit. Le comité d'audit Groupe, dont le directeur de l'audit interne est invité permanent, valide par ailleurs le budget et le plan annuel de la direction de l'Audit interne. Ces liens hiérarchiques et fonctionnels sont de nature à garantir l'indépendance de l'audit interne.

Certifiée aux normes professionnelles de l'audit interne depuis 2009, la direction de l'Audit interne du Groupe inscrit ses pratiques dans les meilleurs standards de la profession.

I.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

MISSIONS

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle du groupe Macif est chargée :

- d'émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- sur les provisions techniques Solvabilité II :
 - o de coordonner leur calcul et de veiller à l'utilisation appropriée d'approximations ;
 - o d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
 - o de garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses employées ;
 - o de vérifier le caractère adéquat du calcul via la comparaison avec les provisions normes françaises, l'analyse de leur évolution d'une année à l'autre ou des études « a posteriori » ;
 - o de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses;
 - o d'informer le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul.
- de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques visé à l'article L. 354-2 du Code des assurances.

ORGANISATION

La fonction actuarielle du groupe Macif et des entités d'assurance qui le composent (Macif SAM, Macifilia, Thémis, Mutavie, Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, MNPAF, IBAMEO et MNFCT) est incarnée par une seule et même personne. Elle est rattachée au directeur Finances et risques du Groupe, également dirigeant effectif du groupe Macif.

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle s'appuie sur :

- les directions Actuariat, réassurance et gestion actif/passif du Groupe,
- des correspondants et leurs collaborateurs dans chacune des entités du groupe Macif, qui lui sont rattachés fonctionnellement. Ils sont chargés de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

Les travaux de la fonction actuarielle sont réalisés tout au long de l'année.

La fonction actuarielle rédige, pour chaque entité d'assurance du Groupe et pour le Groupe, un rapport, qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration/de surveillance de l'entité concernée ou du Groupe, et tenu à disposition de l'ACPR.

Les rapports rendent compte des travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, les éventuelles défaillances identifiées et les recommandations émises sur la manière d'y remédier. Leur mise en œuvre est priorisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi.

I.B.7 SOUS-TRAITANCE

Les modifications de la politique écrite pour l'exercice 2019 sont les suivantes :

- précision sur l'intégration de l'activité de « Distribution » dans le périmètre de la politique (point 2.2);
- précision sur les modalités d'utilisation de la matrice d'évaluation des activités externalisées (annexe générale) ;
- précisions sur les fréquences minimales d'évaluation des prestataires (annexe générale).

La nouvelle politique écrite a été validée par le conseil d'administration du Groupe le 28 octobre 2019.

Le comité externalisation poursuit ses missions en contribuant au déploiement de la politique d'externalisation.

Le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice 2019. En complément de ses missions récurrentes (suivi des évolutions de la politique écrite, suivi des dossiers d'externalisation d'Activités importantes ou critiques (AIC), alimentation de la base externalisation), le comité a notamment travaillé sur les points suivants :

- évolution du questionnaire d'évaluation à l'attention des prestataires en charge d'activités externalisées et réflexions concernant son automatisation ;
- élaboration d'un plan de contrôle triennal des prestataires en charge d'activités externalisées ;
- élaboration d'une procédure visant à coordonner le suivi et le contrôle des prestataires d'activités externalisées du groupe Macif.



I.B.8 AUTRES INFORMATIONS

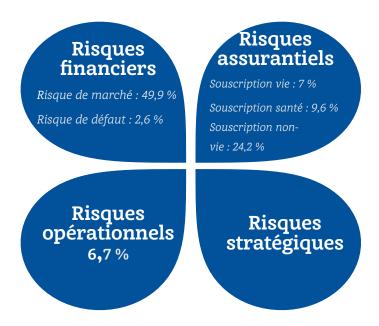
I.B.8.1 Cohérence de mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne dans le Groupe

La mise en place de filières métiers sur l'ensemble des domaines support, y compris pour la maîtrise des risques, permet de renforcer les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe et de l'ensemble des entités le composant. Les ambitions de ces filières métiers sont de :

- disposer d'un pilotage et d'un contrôle métiers Groupe ;
- installer et animer des communautés métiers ;
- favoriser des évolutions organisationnelles et structurelles nécessaires pour obtenir une efficience optimale sur la totalité du périmètre Groupe ;
- garantir les allocations de ressources nécessaires en compétences comme en effectifs.

I.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR du groupe Macif:



- La formule standard conduit le groupe Macif à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Le groupe Macif a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres au Groupe (GSP) pour les risques « non-vie » et « santé assimilée à la non-vie » de la formule standard.
- Par ailleurs, le groupe Macif tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019, l'évaluation du profil de risque du Groupe a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Le risque de chute apparaît en 2019 comme majeur, ce qui n'était pas le cas en 2018.
- Les risques de gestion d'activité et de nonconformité, non présents parmi les risques majeurs en 2018, y apparaissent en 2019. Toutefois ils étaient compris dans le risque de réalisation qui faisait partie du référentiel en 2018 et avait été considéré comme majeur.
- Le risque de partenariat, majeur en 2018, n'est plus considéré comme tel en 2019.



I.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription recouvre les trois métiers du Groupe : IARD, Finance/Épargne, Santé/Prévoyance. Il est composé :

- de risques impactant les assurances de biens et de responsabilité civile, les risques non-vie et santé non similaire à la vie :
- de risques relatifs aux assurances de personne, les risques vie et santé similaire à la vie.

PRINCIPAUX RISQUES

Parmi les risques de souscription, relatifs aux techniques d'assurance, on retrouve :

- le risque de prime/tarification/anti-sélection ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque de catastrophe ;
- le risque de rachat (épargne) ;
- le risque de chute ;
- le risque de dérive des frais généraux ;
- le risque d'inadéquation des couvertures de réassurance ;
- le risque de modèle.

SUIVI DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est suivi a minima mensuellement par les pôles métiers (production, sinistralité : fréquence, coûts moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance...).

ATTÉNUATION DU RISQUE

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques tarifaires, souscription et provisionnement par entités entité métier;
- de veille réglementaire et de lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités du Groupe ;
- d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent euxmêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

PRINCIPAUX RISQUES

- le risque actions (hors participations stratégiques) ;
- le risque actions stratégiques ;
- le risque de change ;
- le risque de taux ;
- le risque de concentration ;
- le risque de spread ;
- le risque immobilier ;
- le risque d'inflation.



EXPOSITION

Le groupe Macif est très peu exposé au risque de change dans la mesure où 98 % des ses actifs sont libellés en euros.

SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance des sociétés du Groupe ainsi qu'au comité des risques Groupe.

ATTÉNUATION DU RISQUE

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocations d'actifs par le comité des risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

DÉFINITION

Le risque de crédit (ou défaut de contrepartie) est défini comme le risque de pertes résultant d'une défaillance imprévue ou d'une dégradation de la note de crédit des contreparties ou des débiteurs de contrats de réduction de risques, tels que les dispositifs de réassurance. Il concerne également les créances auprès d'intermédiaires, et toute autre exposition de crédit non couverte dans le risque de spread.

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci se révèle en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

ATTÉNUATION DU RISQUE

Pour limiter ce risque, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau du groupe Macif puis déclinées pour chaque entité du Groupe. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

Concernant la réassurance, le groupe Macif veille à mettre en place une stratégie de répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs.

Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité doit permettre que les engagements envers les assurés soient respectés à tout moment. La gestion du risque de liquidité est un sous ensemble de la gestion actif/passif, dans la mesure où il s'agit de gérer la capacité de faire face aux engagements qui sont au passif du bilan avec les actifs disponibles, dans des délais adaptés. Les propositions d'allocations en trésorerie, résultant des analyses menées par les comités actif/passif ou la direction concernée de l'entité, sont intégrées aux propositions d'allocations stratégiques (elles correspondent à un niveau moyen optimal, mais des fluctuations peuvent être observées en cours d'année du fait notamment de la saisonnalité des flux d'exploitation).

Les comités d'investissement organisés périodiquement avec le(s) gestionnaire(s) d'actifs, en lien avec la direction des investissements ou la direction concernée, permettent d'échanger sur le risque de liquidité spécifique de tel ou tel placement, et plus généralement sur le contexte du marché au regard de la liquidité.

Les placements de trésorerie autorisés sont notamment les fonds monétaires, les titres de créances négociables du

marché monétaire, les comptes à terme, les dépôts à terme, les dépôts à vue et pour les mutuelles relevant du Code de la mutualité les livrets d'épargne.

Les opérations de pension livrées viennent compléter la palette pour les opérations courantes.

En cas de crise, la vente possible d'obligations d'État et d'obligations privées à court terme peut également être prise en compte.

Le comité des risques Groupe et le conseil d'administration Macif sont informés par la direction Investissement, des points spécifiques concernant la gestion du risque de liquidité, dans le cadre des présentations périodiques sur la gestion financière (allocations stratégiques, suivi des portefeuilles de placements).

I.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

DÉFINITION

Un risque opérationnel est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

PRINCIPAUX RISQUES

- le risque de gestion d'activité;
- le risque de fraude ;
- le risque lié aux ressources humaines et sûreté/sécurité des personnes ;
- le risque lié aux opérations commerciales ;
- le risque lié aux systèmes d'information et sûreté/sécurité des biens ;
- le risque de non-conformité à la réglementation ;
- le risque de sous-traitance.

GESTION DU RISQUE

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels : à partir des objectifs assignés à chaque macro-processus de l'entreprise pour accomplir la mission confiée ;
- l'évaluation des risques opérationnels (bruts et résiduels);
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont analysés de façon à déterminer le mode de gestion approprié ;
- le suivi des risques opérationnels afin de réaliser le reporting adéquat auprès des métiers, de la direction générale et des instances.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).



I.C.6 RISQUES STRATÉGIQUES

DÉFINITION

Les risques stratégiques sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques du Groupe dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

PRINCIPAUX RISQUES

- le risque de gouvernance ;
- le risque de partenariat ;
- le risque de changement de contexte économique, politique ou réglementaire ;
- le risque de réputation et d'image ;
- le risque de pilotage ;
- le risque de concurrence.

ATTÉNUATION DU RISQUE

Face aux risques stratégiques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- la cellule de veille réglementaire ;
- la veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- le lobbying du groupe Macif ou en concertation avec les instances professionnelles ;
- la définition des rôles et responsabilités des instances de gouvernance du Groupe ;
- les fonctions et processus de pilotage économique, de pilotage des risques, de pilotage opérationnel ;
- l'existence d'un processus décisionnel validé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle.

SENSIBILITÉ

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. cartouche fin de partie C)

En 2019, le groupe Macif a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels il est exposé en simulant quatre stress basés sur les scénarii suivants :

- un scénario financier « Taux bas »;
- un scénario financier « Hausse des taux » :
- un scénario opérationnel « Attaque cyber de Cegedim, induisant une attaque informatique du Groupe et des amendes en lien avec la conformité à la réglementation » ;
- un scénario stratégique « Non atteinte des objectifs stratégiques et dérive des frais généraux ».

La solidité du groupe Macif face à des scénarios adverses lui permet de poursuivre sa stratégie.

En termes de solvabilité, le groupe Macif dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister aux chocs simulés, même si son taux de couverture du SCR est sensible aux conditions de marché.

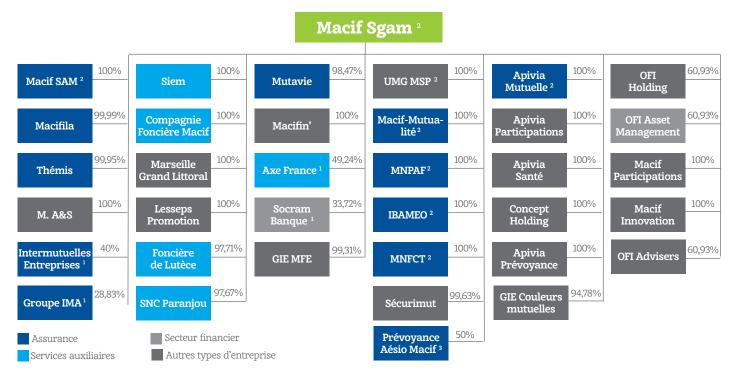
I.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Bilan Solvabilité II au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2019
Écarts d'acquisition	-
Frais d'acquisition reportés	-
Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	8 267
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	617 565
Placements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	36 532 023
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	616 802
Prêts et prêts hypothécaires	64 658
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	849 684
Dépôts auprès des cédantes	87
Créances nées d'opérations d'assurance	200 930
Créances nées d'opérations de réassurance	70 346
Autres créances (hors assurance)	230 420
Actions propres auto-détenues (directement)	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	295 846
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	25 692
TOTAL DE L'ACTIF	39 512 319

PASSIF	31/12/2019
Provisions techniques non-vie	5 037 509
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	26 256 882
Provisions techniques UC et indexés	571 419
Passifs éventuels	21 765
Provisions autres que les provisions techniques	32 059
Provisions pour retraite	167 412
Dépôts des réassureurs	148 900
Passifs d'impôts différés	489 852
Produits dérivés	-
Dettes envers des établissements de crédit	115 793
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	52 466
Dettes nées d'opérations d'assurance	47 204
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 127
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	443 498
Passifs subordonnés	572 810
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	10 856
TOTAL DU PASSIF	33 984 552
EXCEDENT D'ACTIF SUR PASSIF	5 527 767

Le périmètre des entités prises en compte dans le bilan Solvabilité II du groupe Macif est présenté ci-dessous.



Les pourcentages d'intérêts indiqués ci-dessus traduisent les participations directe et indirecte du Groupe dans chacune des entités consolidées au 31 décembre 2019.

Sociétés mises en équivalence.
 Entités sans lien capitalistique avec la Macif.

^{2.} Entités sains les capitalistique avec la Machi.
3. Plusieurs entités dont le taux de détention est différent.
Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.

I.D.1 ACTIFS

I.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les principales méthodes d'évaluation sont :

Instruments financiers cotés

Pour un instrument coté sur un marché actif, la valeur au bilan correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif :

- si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire ;
- et si ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de concurrence normales. Pour un instrument coté sur un marché inactif, la valeur au bilan est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions.

Instruments financiers non cotés (hors titres soumis à exigence de capital)

La valeur au bilan des instruments financiers non cotés est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent :

- l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe ;
- la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- l'analyse des flux de trésorerie actualisés ;
- la quote-part d'actif net revenant au groupe Macif calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Instruments financiers soumis à exigence de capital

La valorisation retenue est la quote-part des fonds propres (selon la norme Solvabilité II ou la norme Bâle III). En principe, c'est la valorisation qui repose sur l'estimation des fonds propres arrêtés à la même date, qui est retenue. Néanmoins, un décalage peut être observé si l'entreprise valorisée n'est pas en mesure de fournir à temps son bilan, l'estimation repose alors sur le dernier bilan connu.

VALORISATION DES PLACEMENTS

La répartition des placements entre les différentes catégories repose sur l'utilisation des codes CIC définis par la réglementation Solvabilité II. L'affectation des codes CIC à chaque ligne d'actifs a été réalisée en collaboration avec la société de gestion OFI AM.

Valorisation des placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	617 565	392 649	224 916
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	36 532 023	33 034 335	3 497 688
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 345 543	813 835	531 709
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	713 665	492 882	220 783
Actions	343 345	239 281	104 064
Actions cotées	279 744	200 696	79 048
Actions non cotées	63 602	38 585	25 017
Obligations	25 518 087	23 732 419	1 785 668
Obligations d'État	8 400 795	7 584 747	816 048
Obligations d'entreprise	16 728 299	15 761 063	967 236
Titres structurés	364 655	361 608	3 047
Titres garantis	24 338	25 000	-663
Organismes de placement collectif	7 628 554	6 773 088	855 466
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	982 829	982 830	-2
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	616 802	616 802	-
Prêts et prêts hypothécaires	64 658	64 658	-
Avances sur polices	40 920	40 920	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	337	337	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	23 401	23 401	-
Dépôts auprès des cédantes	87	137	-50
TOTAL	37 831 135	34 108 582	3 722 553

Il est utile de souligner qu'en normes Solvabilité II :

- les immobilisations corporelles pour usage propre contiennent à la fois l'immobilier d'exploitation et les actifs corporels d'exploitation (matériel, mobilier, ect.) pour un montant de 618 millions d'euros ;
- les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) regroupent principalement les placements de type immobilier (SCI, SCPI, fonds immobiliers, SICAV immobilières, sociétés immobilières, groupements forestiers et vignobles). Au 31 décembre 2019, les immeubles de placement ressortent à 1 346 millions d'euros ;
- les actions concernent exclusivement les titres détenus en direct et représentent 343 millions d'euros ;
- la répartition entre obligations d'État, d'entreprise, titres structurés et garantis est réalisée sur la base de la codification CIC. Le poids des obligations dans le total des placements est de 25 518 millions d'euros, soit 67 % des placements ;
- les organismes de placement collectif rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 7 629 millions d'euros, soit 20 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation sur les placements entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de 3 723 millions d'euros.

Il s'explique principalement par :

- la mise en juste valeur des portefeuilles obligataires en normes Solvabilité II qui explique environ la moitié de l'écart (1 786 millions d'euros) ;
- les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) dont la valorisation en juste valeur explique un écart de norme de 532 millions d'euros ;
- la mise en juste valeur des autres titres financiers (actions pour 104 millions d'euros, OPC pour 855 millions d'euros, détentions dans des entreprises liées, y compris participations pour 221 millions d'euros) et des autres immobilisations corporelles pour usage propre (225 millions d'euros) explique quasiment l'intégralité du solde.

I.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

Solvabilité II	françaises	Écart
-	34 449	-34 449
-	123 039	-123 039
-	140 485	-140 485
8 267	15 172	-6 905
-	-	-
200 930	793 865	-592 936
70 346	111 857	-41 510
230 420	226 463	3 957
-	-	-
-	-	-
295 846	295 846	-
25 692	25 692	-
_	200 930 70 346 230 420 - - 295 846	- 123 039 - 140 485 8 267 15 172 200 930 793 865 70 346 111 857 230 420 226 463 295 846 295 846

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de frais déjà payés. Ils sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont éliminées lorsqu'aucune valeur de marché ne peut être démontrée.

Créances nées d'opérations d'assurance

Ces créances sont maintenues pour leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an. Seules sont annulées les créances qui concernent les primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice (contrats à échéance du 31 mars N+1) et les créances attachées aux sociétaires mensualisés. Le montant des primes retraitées est de 593 millions d'euros.

Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances de réassurance font l'objet d'un double retraitement :

- élimination des créances de réassurance brutes attachées aux sociétaires mensualisés : 42 millions d'euros ;
- élimination des provisions pour créances douteuses : 0 million d'euros.

Ces deux retraitements ont un impact net sur le bilan en normes Solvabilité II de 42 millions d'euros.

Autres créances (hors assurance)

Les autres créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) sont maintenues à la valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Il s'agit des créances détenues sur les établissements de crédit (comptes courants, caisses et comptes à terme pouvant être retirés à tout moment).

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les différences de conversion à l'actif et les comptes de régularisation (charges constatées d'avance, ect.). En normes Solvabilité II, les différences de conversion sont éliminées.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- les écarts d'acquisitions, les frais d'acquisition différés et les immobilisations incorporelles : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 297 millions d'euros ;
- les créances d'assurance et de réassurance : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 634 millions d'euros.

I.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

I.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité correspond au montant actuel que l'entreprise d'assurance devrait payer si elle transférait sur le champ ses droits et obligations contractuels à une autre entreprise.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque.

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à l'estimation des engagements de l'entreprise envers ses assurés. Elle est égale à la valeur moyenne des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité. Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent, estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinente.

Les flux de trésorerie futurs correspondent aux engagements de l'assureur et des assurés jusqu'au terme des contrats en portefeuille :

- les flux de trésorerie à la charge de l'assureur (prestations de sinistres et frais) viennent en ajout de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- les flux de trésorerie au profit de l'assureur (cotisations, recours encaissés et prestations versées par les réassureurs) viennent en déduction de la meilleure estimation des provisions techniques.

L'actualisation consiste à déterminer la valeur à aujourd'hui des flux de trésorerie qui surviendront dans le futur. Elle est basée sur la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2019.

La marge de risque est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques. Elle correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance. Des méthodes de calcul simplifiées sont proposées par la réglementation. Les entités du Groupe utilisent des méthodes différentes, détaillées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

Les provisions techniques du bilan Solvabilité II Groupe correspondent à l'addition des provisions des entités juridiques du périmètre de consolidation après retraitement des opérations de réassurance intragroupes. Les meilleures estimations des provisions techniques brutes et cédées sont calculées dans chaque entité du Groupe.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

D'après l'article R.351-6 du Code des assurances, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque dans le calcul de la meilleure estimation des engagements. Cette correction est fonction de l'écart entre le taux d'intérêt qu'il serait possible de tirer des actifs inclus dans un portefeuille de référence et les taux de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente correspondante.

Cette mesure n'est pas soumise à autorisation préalable de l'ACPR mais ne peut être utilisée que sous certaines conditions. Au 31 décembre 2019, trois entités du Groupe, Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité, vérifient ces conditions et utilisent la correction pour volatilité, estimée à 7 points de base.

Si ces entités n'avaient pas recours à la correction pour volatilité, seraient constatées :

- une hausse de la meilleure estimation des provisions techniques nette de réassurance du Groupe de +71 millions d'euros :
- une diminution des fonds propres éligibles en couverture du SCR de -24 millions d'euros, liée à l'augmentation des provisions en partie compensée par une augmentation des éléments non-éligibles rendus transférables par la hausse du SCR contributif de Mutavie, et par la baisse des impôts différés ;
- une augmentation du SCR de +49 millions d'euros, liée principalement à la hausse du SCR marché et à la diminution de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés. Le taux de couverture du SCR diminuerait alors de -5 points de pourcentage ;
- une hausse du MCR de +20 millions d'euros, soit, en tenant compte de la diminution des éléments éligibles de -26 millions d'euros, une diminution du taux de couverture du MCR de -10 points.

AJUSTEMENT ÉGALISATEUR

L'utilisation de l'ajustement égalisateur visé à l'article R.351-4 du Code des assurances n'est pas compatible avec l'utilisation de la correction pour volatilité. Cet ajustement n'est donc pas utilisé dans les évaluations de la solvabilité du Groupe et de ses entités.

MESURES TRANSITOIRES TAUX ET PROVISIONS

Le groupe Macif et ses entités n'appliquent ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article L.351-4 du Code des assurances, ni la déduction transitoire aux provisions techniques visée à l'article L.351-5 du Code des assurances.

I.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Dans le bilan en normes Solvabilité II, les provisions techniques sont regroupées selon cinq lignes d'activité :







Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	281 530	47 804	329 334	-2 996	326 338
Non-vie	4 421 559	286 616	4 708 174	-797 781	3 910 394
Santé similaire à la vie	1 024 215	104 784	1 128 999	-52 785	1 076 214
Vie	24 807 738	320 145	25 127 883	3 878	25 131 761
Unités de compte	567 838	3 581	571 419	-	571 419
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	31 102 879	762 930	31 865 809	-849 684	31 016 126

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 31 103 millions d'euros et est composée à 83 % de provisions vie et 15 % de provisions non-vie.

La marge de risque représente 2,5 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes, soit 763 millions d'euros. Elle est en proportion significativement plus faible sur les lignes vie (1,6 %) que sur les lignes non-vie (6,6 %).

Les cessions en réassurance représentent 2,7 % des provisions brutes, soit 850 millions d'euros.

L'écart observé entre la somme des différentes entités et le groupe Macif provient de la neutralisation des opérations intragroupes.

I.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II du Groupe (marge de risque comprise) sont inférieures aux provisions nettes normes françaises de 30 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les différences entre les méthodes d'évaluation des provisions techniques Solvabilité II et normes françaises sont expliquées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

I.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité des provisions techniques sont mis en œuvre par les entités du Groupe, sur les hypothèses de calcul jugées les plus incertaines (cf. parties de ce rapport dédiées aux entités).

Des mesures de sensibilité de la meilleure estimation des provisions techniques Groupe à des hypothèses de marché sont également effectuées. Elles montrent que les provisions techniques du Groupe sont très sensibles au niveau de la courbe des taux.

I.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	21 765	-	21 765
Provisions autres que les provisions techniques	32 059	32 059	-
Provisions pour retraite	167 412	148 646	18 766
Dépôts des réassureurs	148 900	148 900	-
Passifs d'impôts différés	489 852	3 656	486 197
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	115 793	115 793	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	52 466	3 772	48 694
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	47 204	47 204	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 127	16 127	-
Autres dettes (hors assurance)	443 498	443 498	-
Passifs subordonnés	572 810	543 457	29 353
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	572 810	543 457	29 353
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	10 856	23 238	-12 382

I.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation des autres passifs

Passifs éventuels

Chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative avec absence de contrepartie, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan.

Provisions autres que les provisions techniques

Cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques.

Provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités de fin de carrière, fonds épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs.

Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

Passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs ainsi que les reports déficitaires, donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Source des impôts différés au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Écarts de valorisation Solvabilité I/Solvabilité II Actifs	2 803 524	25,83%	724 150
Écarts de valorisation Solvabilité I/Solvabilité II Passifs	-744 105	25,83%	-192 202
Effet des différences temporaires normes françaises	-162 970	25,83%	-42 095
Impôts différés nets SII (ID passif)			489 852

Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les valeurs dépendent de celles d'autres actifs (valeurs mobilières, indices de marché, etc.) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue. Ils sont réévalués à leur juste valeur. Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de produits dérivés dans le bilan Solvabilité II.

Dettes financières envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit regroupent à la fois les comptes bancaires regroupés par banque dont les soldes sont créditeurs et les emprunts envers les établissements de crédit. Ces dettes sont maintenues pour leur valeur comptable en normes Solvabilité II, soit 116 millions d'euros.

Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Les passifs financiers autres que les dettes envers les établissements de crédit regroupent les obligations non subordonnées émises par la société ainsi que les emprunts envers des entités autres que les établissements de crédit. Ces dettes financières sont enregistrées au bilan pour leur valeur nominale.

Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont principalement maintenues pour leur valeur nette comptable car ce sont des dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, les engagements vis-à-vis des co-assureurs font l'objet d'une réévaluation afin de tenir compte de la valorisation des provisions techniques qui s'y attachent.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont comptabilisées à leur valeur nette comptable, leur échéance étant inférieure à un an.

Autres dettes (hors assurance)

Cette ligne comprend les autres dettes du bilan. Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable.

Passifs subordonnés

Récapitulatif des valorisations des dettes subordonnées au 31/12/2019

La dette subordonnée du groupe Macif a été émise exclusivement par Macif SAM. Elle a été valorisée selon la méthode prescrite par Solvabilité II : actualisation à partir de la courbe des taux sans risque (courbe décrite dans les « principes généraux ») avec maintien du *spread* à l'émission des titres.

Les passifs subordonnés regroupent deux catégories de titres émis à trois dates différentes. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné perpétuel
Date d'émission	08/03/2013 et 26/06/2013	06/10/2014
Durée	10 ans	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024
Devise	Euro	Euro
Montant (en milliers d'euros)	400 000	124 400
Nombre de titres	4 000	1 244
Nominal	100	100
Taux nominal	5,50 %	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 06 oct 2025 puis EURIBOR 3 mois + 380pb
Prix de remboursement	Nominal	Nominal
Frais d'émission (en milliers d'euros)	1 091	578
Amortissement	Remboursement au pair le 8 mars 2023	
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	445 027	127 783

Au 31 décembre 2019, la valeur des dettes subordonnées dans le référentiel Solvabilité II ressort à 573 millions d'euros dont 19 millions d'ICNE.

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation, notamment les produits constatés d'avance.

I.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences entre la valorisation en normes françaises et la valorisation en normes Solvabilité II se concentrent sur :

- les impôts différés passifs : l'écart de 486 millions d'euros est généré en grande partie par l'impôt différé :
 - o sur la mise en juste valeur des placements;
 - o et par la valorisation des provisions techniques en normes Solvabilité II.
- les passifs subordonnés (en milliers d'euros) :

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Ecart
TSR 2013	445 027	417 913	27 115
TSDI 2014	127 783	125 545	2 239
TOTAL	572 811	543 456	29 354

La différence de 29 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.



I.E GESTION DU CAPITAL

Le calcul de la solvabilité du Groupe est réalisé en utilisant la méthode décrite à l'article R. 356-19 du Code des assurances (i.e. première méthode, fondée sur les données consolidées de l'ensemble des filiales). Un bilan prudentiel du Groupe est donc établi.

Les entités considérées pour le calcul de la solvabilité du Groupe sont les mêmes que celles consolidées dans le bilan prudentiel Groupe.

Avec la directive Solvabilité II, les entreprises d'assurance sont tenues de disposer d'un montant de fonds propres suffisant pour faire face aux risques liés à leur activité.

I.E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres du groupe Macif sont issus du capital des entités qui le composent.

I.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Cette politique a été validée par le conseil d'administration du 28 octobre 2019.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique de gestion des fonds propres du groupe Macif a pour objet d'assurer la couverture du besoin de solvabilité du Groupe, grâce à des objectifs de taux de couverture (niveau social et consolidé).

Le groupe Macif dispose de deux principales sources pour alimenter ses fonds propres (au sens de Solvabilité II) :

- ses résultats bénéficiaires accumulés ;
- des dettes subordonnées levées sur les marchés financiers.

D'autres sources comme les certificats mutualistes pourront également, dans le futur, constituer des fonds propres de complément.

La gestion des fonds propres du Groupe prend en compte les besoins des entités. Elle est cependant pilotée de façon centralisée au niveau du Groupe, notamment pour les émissions de ressources (dettes subordonnées). Sauf exception, les dettes subordonnées émises par les entités sont souscrites par Macif SAM. Celle-ci peut émettre des titres souscrits par des investisseurs externes.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES AUX EXIGENCES DU RÉGIME APPLICABLE

Les éléments de fonds propres sont classés selon plusieurs critères définis par la réglementation (qualité, disponibilité, caractéristiques,ect.). Il est prévu de vérifier au moins une fois par an que les éléments de couverture du SCR et du MCR sont classés correctement.

PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES FONDS PROPRES À MOYEN TERME

Un plan de gestion des fonds propres du Groupe aligné sur l'horizon du business plan est élaboré. Il est mis à jour au minimum une fois par an à partir :

- des données résultant du plan économique du Groupe (résultats prévisionnels pluriannuels) ;
- des dettes subordonnées en circulation et de leurs dates de remboursement ;
- des projets de nouvelles dettes à émettre le cas échéant pour couvrir le niveau de fonds propres nécessaire chaque année (SCR et MCR prévisionnels) ;
- de l'éligibilité de ces dettes aux différents niveaux pour l'application des règles de couverture du SCR et du MCR. Un plan de gestion des fonds propres est élaboré pour chaque entité, avec prise en compte de scénarios de stress.

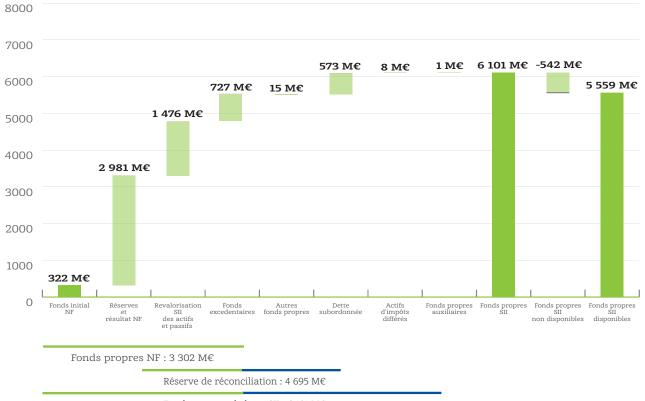


I.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Constitution des fonds propres de base en normes Solvabilité II

Éléments de fonds propres de base Solvabilité II	Éléments de fonds propres normes locales	Autres fonds propres
Actions ordinaires	Capital social	
Primes d'émission	Primes d'émission	
Fonds initial	Fonds d'établissement	
Fonds excédentaires		Provision pour participation aux bénéfices en assurance vie
	Réserve de capitalisation	
	Autres réserves	
Réserve de réconciliation	Résultat de l'exercice	
	Report à nouveau	
		Revalorisation Solvabilité II des actifs et passifs
Dettes subordonnées		Dettes subordonnées

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019 (en millions d'euros)



Fonds propres de base SII : 6 101 M \in

Les dettes subordonnées du groupe Macif proviennent de Macif SAM (les autres dettes subordonnées sont internes au Groupe).

Les fonds propres auxiliaires du groupe Macif sont également issus de Macif SAM (fonds propres liés à la faculté de rappel de cotisations).

Les fonds propres non disponibles pour le Groupe s'élèvent à 542 millions d'euros (8,9 % des fonds propres). La quasitotalité de ces fonds propres non disponibles (492 millions d'euros) provient de la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie, dont l'intégration dans les fonds excédentaires du Groupe est plafonnée au SCR contributif de Mutavie.



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation est principalement composée par des fonds propres normes françaises et par la revalorisation Solvabilité II des postes du bilan.

I.E.1.3 Qualité des fonds propres

La réglementation prévoit que les fonds propres soient classés par niveau en fonction de leur qualité et de leur caractère mobilisable pour absorber des pertes. Le niveau 1 correspond aux fonds propres de meilleure qualité ; le niveau 2 à des fonds propres ne pouvant être libérés que sous certaines conditions ; le niveau 3 à des fonds propres qui peuvent ne pas être immédiatement disponibles.

Par ailleurs, les fonds propres sont composés de fonds propres de base et de fonds propres auxiliaires. Ces derniers doivent être approuvés par l'ACPR.

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	4 978 785	4 509 699	469 086
Fonds propres de niveau 1 non restreint	4 851 002	4 385 711	465 291
Fonds propres de niveau 1 restreint	127 783	123 988	3 795
Fonds propres de niveau 2	445 700	449 096	-3 396
Fonds propres de base niveau 2	445 027	448 418	-3 391
Fonds propres auxiliaires niveau 2	673	678	-5
Fonds propres de niveau 3	4 910	13 273	-8 363
Fonds propres des autres secteurs financiers	129 712	110 208	19 504
TOTAL	5 559 107	5 082 276	476 831

90 % des fonds propres Solvabilité II du Groupe sont classés en niveau 1. Macif SAM a émis des dettes subordonnées à durée indéterminée. Elles sont classées en niveau 1 restreint, en application des mesures transitoires qui visent à faciliter la transition vers le dispositif Solvabilité II. Elles représentent 2 % des fonds propres.

Les fonds propres de base de niveau 2 (8 % des fonds propres) sont composés de titres subordonnés remboursables, classés ainsi en application des mesures transitoires.

Les fonds propres auxiliaires de niveau 2 du groupe Macif émanent de la faculté de rappel de cotisations, prévue dans les statuts de Macif SAM pour assurer l'équilibre des opérations.

Quant aux fonds propres de niveau 3, ils proviennent des impôts différés (capacité d'imputer des pertes au résultat fiscal réduisant ainsi l'impôt à payer dans le futur) de certaines entités. Les impôts différés nets des entités sont classés en niveau 1 s'ils sont au passif, en niveau 3 s'ils sont à l'actif.

Les fonds propres provenant des établissements financiers sont isolés. Ils représentent 2 % des fonds propres du Groupe.

L'augmentation des fonds propres de 477 millions d'euros entre 2018 et 2019 est portée par le niveau 1. Cette forte variation provient principalement du résultat de l'année et de la prise en compte de la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie dans les fonds excédentaires.



I.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

Les fonds propres éligibles doivent respecter des limites quantitatives, permettant de garantir que le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) sont couverts majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au minimum 50 % du SCR et 80 % MCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR GROUPE

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5 559 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR GROUPE

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Ces limites conduisent à retenir 232 millions d'euros des fonds propres de niveau 2. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 5 210 millions d'euros.

I.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le capital de solvabilité requis (ou SCR) correspond à un niveau de fonds propres permettant à une entreprise d'absorber des pertes imprévues importantes et d'offrir une sécurité raisonnable aux assurés.

Le minimum de capital requis (ou MCR) correspond au montant minimum de fonds propres dont doit disposer l'assureur ; si cette exigence n'était pas respectée, les intérêts des assurés seraient considérés en danger.

Le SCR peut être calculé soit par une formule standard, calibrée uniformément pour toutes les entreprises du marché européen, soit par un modèle interne, soit par une combinaison des deux.

Le groupe Macif utilise la formule standard, dont le calibrage est adapté à son profil de risque. Des paramètres propres au Groupe sont retenus pour les calculs des risques non-vie et santé court terme.

I.E.2.1 Principales approximations retenues

La principale approximation utilisée par le Groupe et les entités qui le composent concerne la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés correspond au crédit d'impôts dont le groupe Macif (ou les entités du Groupe) bénéficierait en cas de réalisation d'une perte égale au SCR. Le Groupe doit néanmoins prouver qu'il pourrait utiliser ce crédit d'impôts qui viendrait en déduction d'impôts futurs à payer. Les entités du groupe Macif et le Groupe limitent la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés à l'impôt différé net du bilan.



I.E.2.2 Évolution constatée des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	1 959 377	1 564 836	394 541
SCR contrepartie	100 828	125 489	-24 662
SCR souscription vie	274 085	224 790	49 295
SCR souscription santé	378 987	371 757	7 231
SCR souscription non-vie	951 570	925 911	25 658
Diversification entre modules	-1 052 339	-977 768	-74 571
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	2 612 508	2 235 015	377 492
SCR opérationnel	263 000	242 407	20 593
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-465 087	-377 429	-87 657
SCR diversifié	2 410 421	2 099 993	310 428
SCR des entités non contrôlées	38 947	33 226	5 720
SCR des sociétés financières	62 316	64 534	-2 218
SCR GROUPE COMPLET	2 511 683	2 197 753	313 930
MCR	1 158 008	1 026 675	131 332

Au 31 décembre 2019, le SCR du groupe Macif est de 2 512 millions d'euros. Il augmente de +314 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse est principalement imputable aux conditions économiques et financières (niveau bas de la courbe des taux et augmentation des indices actions), induisant une croissance du SCR marché, notamment de Mutavie et de Macif SAM.

Le montant de diversification intrinsèque à la formule standard, venant en déduction des autres composants, est de +1 052 millions d'euros, en hausse de +75 millions d'euros par rapport à 2018. Il ne porte que sur les entités consolidées. C'est une résultante de l'évolution du poids de chaque sous-SCR précité

Les trois principales entités du groupe Macif (Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité) contribuent à 93 % au SCR du Groupe. Le MCR du groupe Macif (somme des MCR des entités, pondérée par les taux de détention) augmente de 131 millions d'euros, pour atteindre 1 158 millions d'euros au 31 décembre 2019.

I.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR du Groupe passe de 231 % au 31 décembre 2018 à 221 % à fin 2019, du fait de l'augmentation du SCR proportionnellement plus importante que celle des fonds propres éligibles. Cette baisse du taux de couverture est principalement liée aux conditions économiques et financières, compensées pour 10 points par l'intégration de la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie dans les fonds propres du Groupe.

Le taux de couverture du MCR baisse de -9 points de pourcentage pour s'établir à 450 %.



I.E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU SCR

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

I.E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas de modèle interne.

I.E.5 NON RESPECT DU MCR ET NON RESPECT DU SCR

Le groupe Macif et les entités qui le composent respectent les exigences de MCR et de SCR sur la période de référence : en effet, les taux de couverture des SCR et MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % pour chaque échéance réglementaire de l'exercice 2019.



ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous présente les entités sur lesquelles Macif Sgam exerce a minima une influence notable, et qui sont consolidées par le groupe Macif.

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Macif SAM	Société d'assurance mutuelle	France	100,00 %
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macifin'	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
UMG Macif Santé Prévoyance *	Mutuelle	France	100,00 %
Macif-Mutualité *	Mutuelle	France	100,00 %
Apivia Mutuelle *	Mutuelle	France	100,00 %
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF) *	Mutuelle	France	100,00 %
IBAMEO *	Mutuelle	France	100,00 %
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) *	Mutuelle	France	100,00 %
Apivia Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macifilia	Société anonyme	France	99,99 %
Thémis	Société anonyme	France	99,95 %
GIE Macif Finance Épargne	Groupement d'intérêt économique	France	99,31 %
Mutavie	Société européenne	France	98,47 %
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,71 %
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	97,67 %
GIE Couleurs mutuelles	Groupement d'intérêt économique	France	94,78 %

^{*} entité sans lien capitalistique avec la Macif



Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	99,63 %
OFI Holding	Société anonyme	France	60,93 %
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	60,93 %
OFI Advisers	Société anonyme	France	60,93 %
Prevoyance Aesio Macif (PAM)	Société anonyme	France	50,00 %
Axe France	Société par actions simplifiée	France	49,24 %
Inter mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00 %
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72 %
Groupe Inter mutuelles Assistance (IMA)	Société anonyme	France	28,83 %









Synt	nese Ma	CII SAM	55
II.A		és et résultats	62
	II.A.1		62
	II.A.2		64
	II.A.3		65
	II.A.4	Résultats des autres activités	65
II.B	Systèn	ne de gouvernance	66
	II.B.1	Exigences générales de gouvernance	66
	II.B.2	Compétence et honorabilité	68
	II.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	68
	II.B.4	Système de contrôle interne	68
	II.B.5	Fonction audit interne	68
	II.B.6	Fonction actuarielle	68
	II.B.7	Sous-traitance	68
	II.B.8	Autres informations	68
II.C	Profil	de risque	69
	II.C.1	Risque de souscription	70
	II.C.2	Risque de marché	70
	II.C.3	Risque de crédit	70
	II.C.4	Risque de liquidité	70
	II.C.5	Risque opérationnel	70
	II.C.6	Autres risques importants	70
II.D	Valori	sation à des fins de solvabilité	72
	II.D.1	Actifs	72
	II.D.2	Provisions techniques	7 4
	II.D.3	Autres passifs	77
II.E	Gestio	n de capital	79
	II.E.1	Fonds propres	79
	II.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	81
Anne	exes Ma	cif SAM	82

SYNTHÈSE MACIF SAM

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- ◆ L'augmentation de +2,9 % du chiffre d'affaires (3 330 millions d'euros en 2019) est portée principalement par la hausse de la production des produits Automobile et Habitation.
- ◆ La charge sinistres est en hausse significative de +8,1 %, expliquée notamment par une dégradation de la sinistralité habitation suite à des événements climatiques majeurs survenus en 2019.
- Au 31 décembre 2019, le résultat net s'établit à 20 millions d'euros, en forte baisse par rapport à l'exercice 2018.



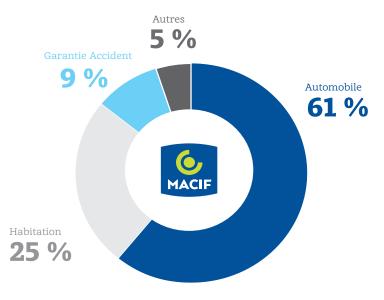
Chiffre d'affaires

3 330 м€

Résultat net

20 м€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine





GOUVERNANCE

• Macif SAM est affiliée à Macif Sgam et est la principale entité IARD du groupe Macif.

Le conseil d'administration de Macif SAM du 27 mai 2019 a nommé :

- M. Pascal Michard, en qualité de président du conseil d'administration en remplacement de M. Alain Montarant, démissionnaire ;
- M. Jean-Philippe Dogneton, en qualité de directeur général en remplacement de M. Jean-Marc Raby, démissionnaire.

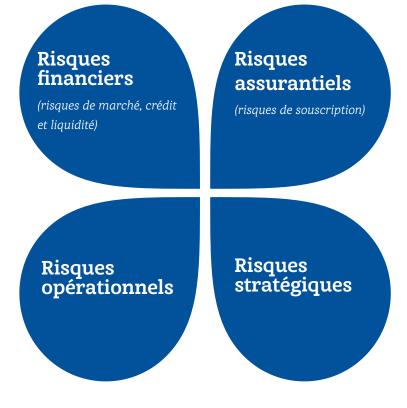
Le conseil d'administration de Macif SAM du 26 juin 2019 a nommé M. François Bonnin, directeur Finances et risques en qualité de dirigeant effectif.

Le directeur général et le directeur Finances et risques, sont les deux dirigeants effectifs de Macif SAM.

Le conseil d'administration de Macif SAM est composé de vingt-et-un administrateurs dont trois administrateurs élus par les salariés.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Macif SAM doit faire face :

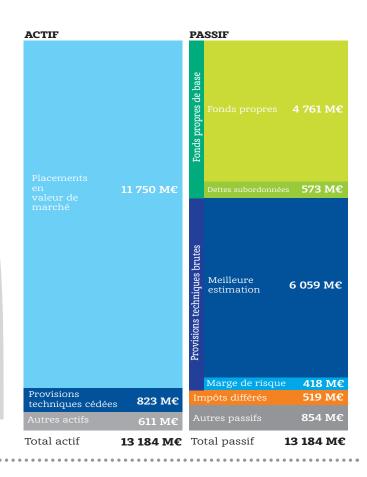


- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques ;
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa ;
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR;
- Le SCR de Macif SAM est composé à 53,1 % du risque de marché et à 40,3 % du risque de souscription.



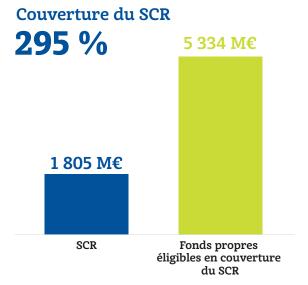
BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

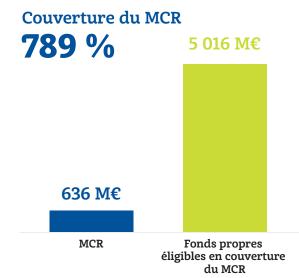
- Le bilan 2019 de Macif SAM se compose à l'actif de 89 % de placements, et au passif de 49 % de provisions techniques. Les fonds propres de base ressortent à 40 %.
- La réserve de réconciliation augmente de +710 millions d'euros en 2019. En effet, la forte progression des plus-values latentes impacte positivement la réserve de réconciliation, tandis que le resserrement de l'écart entre la meilleure estimation des passifs techniques et les valeurs nettes comptables (VNC) correspondantes contrebalance en partie cette progression (suite à la baisse de la courbe des taux).



SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Les taux de couverture du SCR sont stables entre 2018 et 2019, les augmentations du besoin en capital (SCR) et des fonds propres étant proportionnelles. Celui du MCR est en hausse de +79 points de pourcentage.
- Les fonds propres augmentent essentiellement du fait de la hausse de la valorisation de Mutavie, participation détenue par Macif SAM.
- La hausse du SCR est en lien avec l'augmentation du volume des placements dans un contexte économique défavorable.





II.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

II.A.1 ACTIVITÉS

II.A.1.1 Présentation générale de Macif SAM

MACIF SAM, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 452 511 et son siège social est situé 2 et 4 rue Pied de Fond – 79000 Niort.

Les comptes de Macif SAM sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR LA MACIF DANS LE GROUPE

La Macif est affiliée à Macif Sgam. La structure simplifiée du Groupe figure en partie I.A.1.1.

II.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des principales entreprises liées à Macif SAM et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figurent en annexe 1.

II.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE MACIF SAM

Les faits marquants de Macif SAM peuvent être assimilés à ceux du Groupe présentés en I.A.1.3.

ACTIVITÉS DE MACIF SAM

Macif SAM, principale entité IARD du groupe Macif, propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

La Macif compte 5 177 milliers de sociétaires au 31 décembre 2019, soit 70 000 sociétaires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2018 (+1,4 %). Cette évolution résulte d'une augmentation des adhésions nouvelles de +2,3 %, tandis que le nombre de sociétaires ayant quitté la Macif a diminué de -2,0 %.

En matière de contrats, la croissance du portefeuille progresse de nouveau en 2019 avec une croissance de 170 000 contrats nets sur le cœur de métier (+1,1 %). Le nombre de contrats s'établit à 15,1 millions de contrats pour un chiffre d'affaires de 3,33 milliards d'euros (+3 %).

Zone géographique

L'entité Macif SAM exerce essentiellement ses opérations d'assurance en France métropolitaine.

Assurance Automobile

Le portefeuille automobile compte 6 052 milliers de contrats fin 2019 pour un encaissement de 1 888 millions d'euros, hors assistance. La croissance du portefeuille est ainsi de 83 000 contrats nets (+1,4 %), sur le portefeuille historique de Macif. Elle est plus précisément de +46 000 véhicules particuliers et +28 000 deux-roues, ces deux catégories représentant l'essentiel du portefeuille automobile.



Assurance Habitation

Le nombre de contrats Habitation (Multigarantie vie privée, Sociétaires non occupants et Prem's) poursuit sa progression en 2019. Le portefeuille s'établit à 4 303 milliers de contrats fin 2019 pour un encaissement de 892 millions d'euros, hors assistance (+2,5 %). Le portefeuille Habitation s'est ainsi accru de +46 000 contrats nets (+1,1 %), en légère progression par rapport à 2018 (+44 000 contrats nets).

Le nombre de contrats Multigarantie vie privée a augmenté de +1,1 % en 2019, soit un solde net positif de près de 38 000 contrats (36 000 en 2018).

Le développement du produit à destination des sociétaires non occupants est en recul par rapport à 2018. La croissance nette du portefeuille s'établit à 6 800 contrats (+1,3 %) contre 8 200 l'an passé. Le portefeuille de contrats Prem's est en légère progression (+0,6 %).

Autres contrats

Le nombre de contrats Garantie Accident en portefeuille s'établit à 4 297 milliers fin 2019. Il présente une évolution de +1,2 % par rapport à 2018, soit environ +50 000 contrats supplémentaires. Les cotisations acquises s'élèvent à 275 millions d'euros, en progression de +3 %.

La Macif propose des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Sur ce segment, le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, sous l'appellation Multigarantie activités professionnelles (MAP). Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, la Macif s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprise par le biais d'un contrat dénommé Multigarantie activités sociales (MAS). Elle se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et caravaning au travers d'offres dédiées.

L'évolution cumulée de ces contrats conduit à une diminution du portefeuille sur 2019 d'environ -3 %, à l'identique de 2018. Les tendances restent donc les mêmes : déport de l'activité professionnelle vers la structure spécialisée commune à la Macif et à la Matmut, Inter Mutuelles Entreprises (IME), repli du marché des caravanes au profit des camping-cars. Au global, ces contrats destinés à des publics spécifiques représentent un encaissement de 53,9 millions d'euros, en repli de -7 %.

La Macif propose par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, annulations de séjour, etc.

Ces activités représentent un encaissement de 8,9 millions d'euros, pour près de 154 600 contrats. Elle propose également un contrat Chasse, ainsi que des contrats destinés à des partenariats, représentant 26,7 millions d'encaissement.

Enfin, la garantie d'assistance générale et les garanties optionnelles d'assistance représentent un encaissement de 181,2 millions d'euros, en progression de +9 %.



II.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

L'évolution des résultats de souscription est analysée au global puis par ligne d'activité.

Résultat net par grande ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2019					
	Automobile	Habitation	Garantie Accident	Autres	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Primes acquises brutes	2 023 772	823 618	303 119	179 004	3 329 514	3 234 133
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-1 598 392	-737 141	-174 099	-113 115	-2 622 746	-2 426 559
Autres charges	-517 582	-277 841	-78 972	-37 207	-911 602	-831 587
Solde de réassurance	65 096	137 338	-1 243	8 627	209 817	47 756
Solde technique net	-27 106	-54 026	48 806	37 309	4 983	23 742
Produits des placements nets					135 047	128 449
Solde technique et financier					140 030	152 191
Éléments non techniques					-120 407	-10 494
Résultat net					19 623	141 697

En 2019, le résultat net est bénéficiaire de 19,6 millions d'euros, en forte baisse par rapport à 2018.

L'augmentation de +2,9 % du chiffre d'affaires (3 330 millions d'euros en 2019) est portée principalement par la hausse de la production des produits Automobile et Habitation. Cette augmentation est maximisée par une opération comptable qui a amputé les cotisations d'environ 25 millions d'euros en 2018. Sans ce retraitement, le chiffre d'affaires a réellement augmenté de +2,2 %.

La charge de sinistres est en hausse significative de +8,1 % pour atteindre 2 623 millions d'euros.

La hausse de la charge de l'exercice de survenance 2019 est expliquée notamment par une dégradation de la sinistralité habitation. En effet, la charge liée à ce produit a augmenté de +128 millions d'euros sur l'exercice comptable 2019, soit +21 %. La charge climatique augmente de +73 millions d'euros et intègre pour 2019 un complément de charge de +100 millions d'euros pour le péril sécheresse de la survenance 2018.

Hors événements climatiques, la sinistralité a été stable en 2019 :

- sur le produit Automobile, la charge sinistre est en léger retrait de -0,3 % par rapport à 2018. Cette stabilité résulte d'une compensation entre la charge corporelle en diminution de -68 millions d'euros (liée à une sinistralité lourde fortement sinistrée en 2018) et la charge matérielle en augmentation de +64 millions d'euros, à relier à l'augmentation des coûts moyens (+8,3 % en Bris de glace, +6,9 % en Dommages aux véhicules et +7,9 % en RC matérielle) ;
- la charge sinistre Habitation est également stable en 2019 (-0,2 %). Seule la charge de la garantie Dégâts des eaux baisse cette année, du fait d'une sinistralité importante en 2018 ;
- sur la garantie Accident, malgré une augmentation de la fréquence (+5,6 %), la charge diminue de -4,3 %.

Le taux technique appliqué pour évaluer les rentes potentielles à 0,85 % n'a pas évolué en 2019 et n'a donc pas impacté la charge des survenances antérieures.

Le solde de réassurance atteint un niveau historique (210 millions d'euros), conséquence conjuguée d'une année climatique 2019 importante, d'un rechargement de la sécheresse 2018 (+100 millions d'euros) et d'un rechargement de la sinistralité RC sur la survenance 2018.

Le montant des autres charges (frais généraux nets des commissions reçues des filiales) s'élève à 912 millions d'euros pour 2019, en forte hausse de +9,6 % par rapport à 2018.

Les produits des placements nets augmentent de +7 millions d'euros pour atteindre 135 millions d'euros en 2019.



II.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018			
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	
Placements immobiliers	28 772	3 644	32 416	19 209	1 186	20 395	
Placements en actions et participations	27 291	8 386	35 677	28 250	13 698	41 948	
Placements obligataires et prêts	99 031	-1 213	97 818	94 124	-34	94 090	
Placements monétaires	5 103	-2 932	2 171	7 612	-4 607	3 005	
Intérêts courus	-1 696	-	-1 696	-830	-	-830	
Total des placements	158 501	7 885	166 386	148 365	10 243	158 608	
Taux de rendement	2,3%		2,4%	2,2%		2,3%	

Les revenus nets courants progressent, passant de 148 à 159 millions d'euros. Cette hausse provient essentiellement des revenus obligataires, qui ont augmenté principalement du fait d'une correction sur les surcotes/décotes.

Les plus-values réalisées s'élèvent à 8 millions d'euros, en baisse de -2 millions par rapport à fin 2018.

Les principales contributions positives sont les plus-values réalisées sur les OPC actions (9 millions d'euros) et sur les Fonds de Capital Investissement (7 millions d'euros). À l'inverse, les principales contributions négatives sont les provisions pour dépréciation durable passées sur Macifin' (9 millions d'euros) et sur Macif Innovation (3 millions d'euros).

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements (hors intérêts des dettes subordonnées) s'établit à 2,4 % contre 2,3 % en 2018.

II.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018	Var 2019/2018
Autres produits non techniques		-	-
Autres charges non techniques	-17 196	-16 325	-871
Résultat exceptionnel	-4 659	5 492	-10 151
Participation / Intéressement	-42 158	-28 368	-13 790
Impôt sur les sociétés	-87 732	-1 450	-86 282
Dépenses et revenus non techniques	-151 744	-40 651	-111 093

Le résultat des autres activités non techniques est déficitaire de -151,7 millions d'euros.

Les autres charges non techniques (-17,2 millions d'euros) correspondent principalement aux subventions récurrentes versées par la Macif (Skipper, MPPM, FonsoMacif, Fondation Macif, etc.).

Le résultat exceptionnel négatif au 31 décembre 2019 de -4,7 millions d'euros est marqué par un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 – 2017, une provision sur 2018 et le dénouement en partie du contentieux contrôle sur la taxe sur les véhicules terrestres à moteur (Urssaf) 2012 - 2013 et 2014 qui vient compenser la charge du contrôle fiscal.

La hausse des niveaux de participation et d'intéressement est liée à la mise en place des nouveaux accords d'intéressement et participation Groupe de 2019 - 2021.

L'impôt sur les sociétés de -87,7 millions d'euros s'explique principalement par une charge d'impôt exigible intégrant l'imposition des placements de 32 millions d'euros (Art. 209 OA), ainsi que par le stock de provisions non déductibles (15 millions d'euros) et la taxe sur les excédents de provisions (14 millions d'euros).

II.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la Macif.

II.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

LA MACIF. ENTITÉ TÊTE DU PÔLE IARD

La Macif, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est dédiée au pilotage de l'activité IARD.

GOUVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

La Macif a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Composition

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration est composé, outre les trois administrateurs élus par les salariés, de dix-huit administrateurs représentant les sociétaires.

Les administrateurs représentant les sociétaires de la Macif sont élus pour une durée de six ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés sont élus par les salariés, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles dans la limite de deux renouvellements maximum et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu de la réglementation des entreprises d'assurance. Il arrête notamment les comptes sociaux, examine les rapports exigés par la réglementation et décide des rappels ou ristournes de cotisations éventuelles.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de la Macif :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - o il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - o il règle par ses délibérations les affaires qui le concerne,
 - o il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées,
- il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Macif s'assure du pilotage du métier IARD au sein du groupe Macif et coordonne les autres entités et filiales rattachées au pôle.

Rôle du président

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

Le président du conseil d'administration assure la représentation de la Macif au plan politique.

Au nombre de deux au 31 décembre 2019, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

La direction générale de la Macif

Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général de la Macif est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la Macif. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

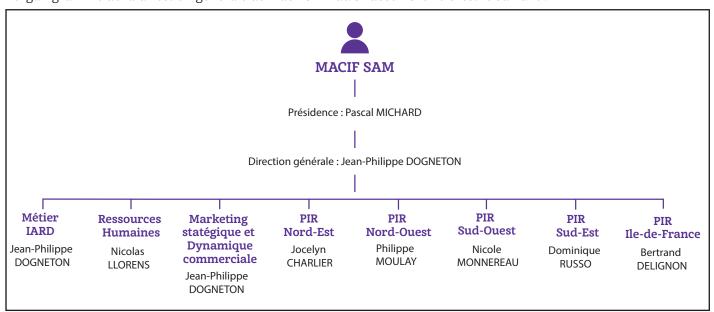
Le directeur général rend compte des activités de la Société au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

Le conseil d'administration du 27 mai 2019 a nommé M. Jean-Philippe Dogneton, directeur général en remplacement de M. Jean-Marc Raby, démissionnaire.

Depuis le 27 mai 2019, la Macif n'a plus de directeur général délégué.

Le directeur général et le directeur Finances et risques sont les dirigeants effectifs de la Macif.

L'organigramme de la direction générale de Macif SAM au 31 décembre 2019 est le suivant :



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Les responsabilités sont clairement réparties entre l'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus.

Lorsque les missions confiées comportent un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUES D'UN PROCESSUS ÉLECTIF

L'assemblée générale

Composition

L'assemblée générale est composée de délégués nationaux de la Macif élus directement par les sociétaires pour six ans et choisis parmi ces derniers.

Les sociétaires à jour de leurs cotisations élisent tous les trois ans, en section de vote et sur un scrutin de liste unique, les délégués nationaux et les délégués de proximité.

Le délégué national participe aux assemblées générales et anime les délégués de proximité sur son territoire.

Le délégué de proximité est en charge de la représentation des sociétaires dans les territoires afin d'assurer le lien entre le sociétaire et son représentant à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration détermine le périmètre géographique des sections de vote et fixe, conformément au règlement de vote qu'il adopte, le nombre de délégués nationaux et de délégués de proximité. Le nombre de délégués nationaux membres de l'assemblée générale ne peut être ni inférieur à 100, ni supérieur à 300.

Chaque sociétaire est obligatoirement inscrit à une section de vote qui correspond à son territoire Macif.

II.B.2 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

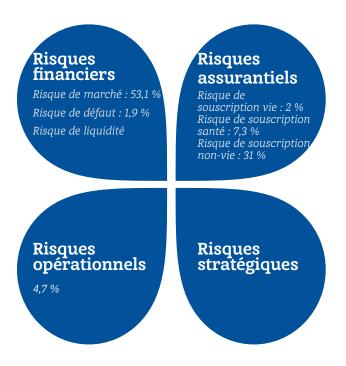
II.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C PROFIL DE RISQUE

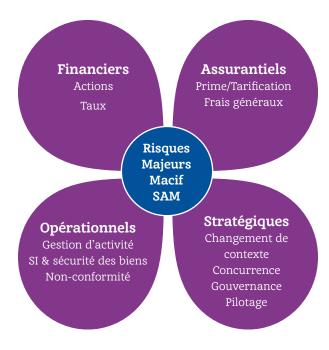
Composition du SCR de Macif SAM:

La composition du SCR du Macif SAM est la suivante :



- La formule standard conduit Macif SAM à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Macif SAM a procédé à une évaluation des paramètres à partir de ses données propres pour les risques « nonvie » et « santé similaire à la non-vie » de la formule standard.
- Par ailleurs, Macif SAM tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019, l'évaluation du profil de risque de Macif SAM a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de taux et frais généraux, non présents en 2018 font partie des risques majeurs en 2019.
- Les risques de provisionnement, ressources humaines et partenariat ne font plus partie des risques majeurs en 2010
- Les risques de gestion d'activité et de non-conformité, non présents parmi les risques majeurs en 2018, y figurent en 2019. Toutefois, ils étaient compris dans le risque de réalisation qui faisait partie du référentiel en 2018 et avait été considéré comme majeur.



II.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour Macif SAM, le risque de souscription est principalement composé du risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime, de réserve et catastrophe.

Par ailleurs, Macif SAM est exposée au risque santé, en lien avec le contrat garantie Accident, ainsi qu'au risque vie via les provisions mathématiques de rentes issues des contrats Automobile et garantie Accident (risques de longévité, révision et frais).

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques financiers principaux auxquels est exposée Macif SAM sont les risques de taux et actions.

Un assureur non-vie est plus naturellement exposé à la baisse des taux (situation dans laquelle l'évolution des provisions à la hausse se fait de façon plus marquée que celle des plus-values obligataires), ce qui est le cas de Macif SAM.

Le risque actions de Macif SAM a deux composantes : l'une liée aux détentions stratégiques qu'elle détient, l'autre à ses actions de placement.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Macif SAM, principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives de ce type de risques sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



En 2019, Macif SAM a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant cinq stress basés sur les scénarios suivants :

- un scénario financier « taux bas » ;
- un scénario financier « hausse des taux »;
- un scénario opérationnel « attaque cyber de Cegedim, induisant une attaque informatique du Groupe et des amendes en lien avec la conformité à la réglementation » ;
- un scénario stratégique « non atteinte des objectifs stratégiques et dérive des frais généraux » ;
- un scénario technique « dérive de la sinistralité », simulant une dérive prononcée de nos fréquences et coûts moyens.

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de Macif SAM face à la réalisation de risques majeurs.

II.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macif SAM est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

II.D.1 ACTIFS

II.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	812 975	265 813	547 162
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	10 906 745	8 077 788	2 828 957
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	518 402	238 084	280 317
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2 337 277	496 028	1 841 249
Actions	298 726	206 655	92 072
Actions cotées	279 744	200 696	79 048
Actions non cotées	18 983	5 959	13 024
Obligations	5 794 199	5 391 122	403 077
Obligations d'État	1 738 619	1 576 095	162 524
Obligations d'entreprises	4 023 685	3 783 793	239 892
Titres structurés	23 133	22 234	899
Titres garantis	8 762	9 000	-239
Organismes de placement collectif	1 887 681	1 675 439	212 243
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	70 460	70 460	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	7 692	7 692	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	46	46	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	7 646	7 646	-
Dépôts auprès des cédantes	22 110	22 110	-
TOTAL	11 749 523	8 373 404	3 376 119

Les principaux placements concernent :

- les détentions dans des entreprises liées, y compris participations: le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 2 337 millions d'euros. Dans ce total, Mutavie représente une plus-value latente de 1 529 millions d'euros (en hausse de +811 millions d'euros sur l'année). Cette hausse provient en grande partie d'un changement de méthode de valorisation, conformément à l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie paru au Journal Officiel du 28 décembre 2019;
- les obligations : les obligations représentent 5 794 millions d'euros, soit 53 % du total des placements ;
- les organismes de placement collectif: ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires et obligations. Ils représentent 1 888 millions d'euros, soit 17 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes et à la réévaluation des participations soumises aux normes Solvabilité II.

II.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	56 518	-56 518
Immobilisations incorporelles	-	121 891	-121 891
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	143 831	733 807	-589 976
Créances nées d'opération de réassurance	76 395	101 693	-25 298
Autres créances (hors assurance)	310 798	220 675	90 123
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 587	64 587	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	15 205	16 452	-1 247

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

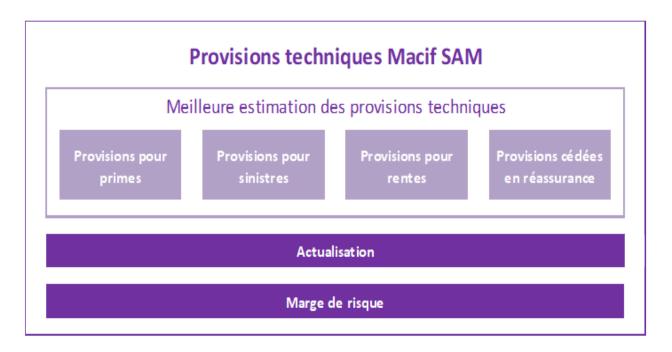
- les frais d'acquisition reportés et immobilisations incorporelles : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 178 millions d'euros ;
- les créances d'assurance et de réassurance : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 615 millions d'euros.
- les autres créances (hors assurance) : en normes Solvabilité II, cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux à plus d'un an envers les salariés (IFC, FET, Article 39), valorisés à 90 millions d'euros.

II.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

II.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Les créances sur les assurés relatives aux primes d'assurance des sociétaires bénéficiant d'un fractionnement de leur cotisation sont déduites.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Règlements de sinistres à verser

La méthode d'évaluation des règlements de sinistres est adaptée en fonction de la typologie du sinistre. Les trois catégories ci-après sont distinguées :

- les sinistres « graves » : dépassant au moins une fois un seuil prédéfini ;
- les sinistres « catastrophes » : liés à un événement climatique ou catastrophe naturelle important ;
- les sinistres « attritionnels » : sinistres non affectés aux deux catégories précédentes.

Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions pour rentes représente la valeur estimative des arrérages, y compris frais de gestion, des rentes en service à fin 2019.

Elle est calculée rente par rente en fonction du risque sous-jacent (décès ou invalidité), des lois biométriques et de la nécessité ou non de revaloriser les prestations.

Les tables de mortalité utilisées sont, soit des lois d'expérience internes pour les rentes invalidité et les rentes éducation suite à un décès, soit des tables réglementaires (TGF/TGH 05) pour les rentes décès versées aux conjoints.

Les rentes contractuelles et les rentes responsabilité civile versées au titre des accidents survenus à partir du 1er janvier 2013 sont revalorisées annuellement sur la base d'un vecteur d'inflation qui suit les hypothèses financières du groupe Macif.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance correspond à la provision comptable. Les garanties responsabilité civile (à déroulement long) sont néanmoins majorées du résultat d'une simulation sur les sinistres individuels graves. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions pour primes, pour sinistres et pour rentes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macif SAM pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macif SAM utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une diminution des taux de couverture du SCR (de -5 points de pourcentage) et du MCR (de -10 points de pourcentage).

II.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	211 264	34 600	245 864	-539	245 325
Non-vie	4 419 161	286 318	4 705 479	-797 781	3 907 699
Santé similaire à la vie	682 385	44 480	726 865	-24 966	701 900
Vie	745 744	52 466	798 210	-	798 210
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	6 058 554	417 864	6 476 419	-823 286	5 653 133

La meilleure estimation des provisions brutes 2019 s'élève à 6 059 millions d'euros et est composée à 76 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et à 24 % de provisions vie (provisions de rentes).

La marge de risque s'élève à 418 millions d'euros, soit 6,5 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

Les cessions en réassurance représentent 12,7 % des provisions brutes, soit 823 millions d'euros.

Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 5 653 millions d'euros.

II.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2019 sont inférieures de 1 430 millions d'euros aux provisions techniques normes françaises.

Hors marge de risque et retraitement des frais d'acquisition reportés et des créances attachées aux sociétaires, les provisions nettes Solvabilité II 2019 sont inférieures de 1 203 millions d'euros aux provisions techniques normes françaises. Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises ;
- les flux futurs de paiements sont estimés selon une vision prudente sous les normes françaises et une vision économique sous Solvabilité II. Notamment, sous Solvabilité II, des tables d'expérience basées sur la mortalité réelle du portefeuille Macif SAM sont utilisées pour estimer les provisions de rentes en invalidité alors que les tables réglementaires du Code des assurances (construites sur la population masculine française) sont prises en compte en normes françaises.

II.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, différents tests de sensibilité sont réalisés :

- sur les hypothèses de calcul présentant un risque d'incertitude important :
 - o augmentation du nombre de sinistres graves Responsabilité civile Automobile ;
 - o diminution des taux de mortalité utilisés pour la meilleure estimation des provisions de rentes (constituées et potentielles) ;
 - o accélération de la cadence de règlements des sinistres ;
 - o augmentation du ratio sinistres/cotisations retenu dans le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes.
- sur les hypothèses économiques :
 - o augmentation de l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions mathématiques de rentes et dans le traitement des capitaux constitutifs ;
 - o variation de la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, le niveau des provisions techniques s'avère sensible à l'incertitude pesant sur le nombre de sinistres graves ultime, mais beaucoup moins à l'incertitude sur l'espérance de vie des rentiers ou au niveau du ratio sinistres/cotisations. Les paramètres économiques, que sont la courbe des taux et l'inflation, peuvent faire varier de façon significative le niveau des provisions techniques.

II.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	21 765	-	21 765
Provisions autres que les provisions techniques	21 972	55 871	-33 899
Provisions pour retraite	136 430	-	136 430
Dépôts des réassureurs	105 928	105 928	-
Passifs d'impôts différés	519 453	-	519 453
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	287 574	-	287 574
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	20 404	20 341	63
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 021	1 084	-63
Autres dettes (hors assurance)	256 755	288 809	-32 054
Passifs subordonnés	572 811	543 457	29 353
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	572 811	543 457	29 353
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2 293	2 293	-

II.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Le détail des passifs subordonnés de Macif SAM est présenté dans le chapitre groupe Macif (paragraphe D.3.1). Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

II.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **provisions autres que les provisions techniques** : cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques ;
- provisions pour retraite: cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 136 millions d'euros:
- passifs d'impôts différés: les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Au 31 décembre 2019, les impôts différés passifs représentent 519 millions d'euros.
 Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II, à l'exception des plus-values latentes des participations stratégiques qui sont taxées au taux de 3,10 %;
- autres dettes (hors assurance): cette ligne comprend les autres dettes du bilan en normes françaises, à l'exception des provisions sociales sur CET, FET et congés anniversaire, reclassées en provisions pour retraite et autres avantages;
- passifs subordonnés: la différence de 29 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.

II.E GESTION DE CAPITAL

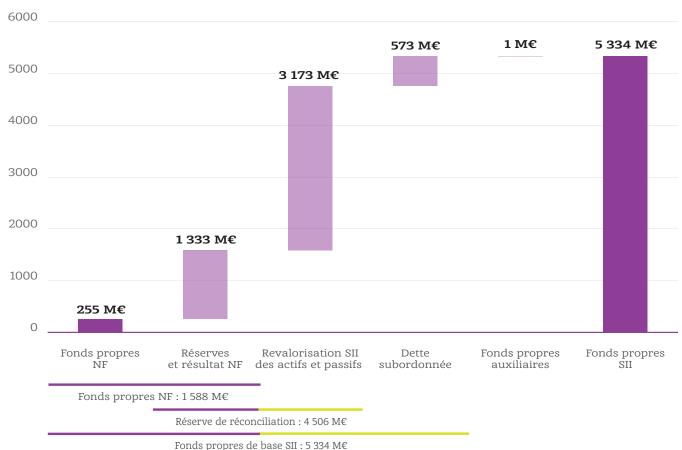
II.E.1 FONDS PROPRES

II.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

II.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



LES FONDS PROPRES DE BASE

Les postes alimentant les fonds propres de base Solvabilité II Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

LES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Macif en tant que société d'assurance mutuelle, et comme indiqué dans ses statuts, a la possibilité d'exercer un rappel de cotisations envers ses sociétaires « s'il s'avérait ultérieurement que la cotisation normale n'était pas suffisante pour assurer l'équilibre des opérations ».



Le 31 décembre 2015, l'ACPR a autorisé Macif SAM à inclure dans ses fonds propres auxiliaires les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses membres par voie de rappels de cotisations. Ce montant de fonds propres tient compte d'un taux de rappel des cotisations, d'un taux de recouvrement et de l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, cette autorisation ne porte à ce stade que sur une part minoritaire des contrats de la Macif. Elle n'a donc pas d'impact significatif sur sa solvabilité réglementaire.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation s'élève en 2019 à 4 506 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 1 333 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 255 millions d'euros);
- 3 173 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

II.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	4 888 583	4 152 825	735 758
Fonds propres de niveau 1 non restreint	4 760 800	4 028 837	731 963
Fonds propres de niveau 1 restreint	127 783	123 988	3 795
Fonds propres de niveau 2	445 700	449 096	-3 396
Fonds propres de base niveau 2	445 027	448 418	-3 390
Fonds propres auxiliaires niveau 2	673	678	-5
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	5 334 283	4 601 921	732 362

Fonds propres de base

Les principes de classification des fonds propres de base Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les passifs subordonnés décrits en partie D.3 sont positionnés par niveau dans les fonds propres de base selon les règles des dispositions transitoires prévues à l'article R.351-27 du Code des assurances :

- la Macif détient des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis en 2014, soumis à la limite des 50 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont donc classés en niveau 1 restreint par application de la mesure transitoire ;
- la Macif détient également des titres subordonnés remboursables émis en 2013, soumis à la limite des 25 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont classés en fonds propres de niveau 2 par application de la mesure transitoire.

Les fonds propres de base augmentent entre 2018 et 2019 de 732 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à une hausse des plus-values latentes sur placements, du fait d'une part, du contexte économique et financier et d'autre part, de la hausse de la valorisation de la participation Mutavie (liée à la prise en compte par Mutavie de la provision pour participation aux bénéfices dans ses fonds propres Solvabilité II, suite à la parution d'un arrêté le 24 décembre 2019).

Fonds propres auxiliaires

Un rappel de cotisations, après avoir été appelé, présente les caractéristiques d'un élément de fonds propres de base de niveau 1. Conformément à l'article 75 du règlement délégué 2015/35, les fonds propres découlant de la faculté de rappel de cotisations sont donc classés en fonds propres auxiliaires de niveau 2.



II.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5 334 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR Macif SAM.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres admis en couverture du MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2, sous certaines limites. Ce dispositif conduit à limiter les fonds propres de niveau 2 à 127 millions d'euros. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 5 016 millions d'euros.

II.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macif SAM est calculé à l'aide de la formule standard. Macif SAM utilise néanmoins ses propres paramètres de calcul au sein du module de SCR souscription non-vie, sur cinq lignes d'activités.

Les modules de SCR sur lesquels Macif SAM utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

II.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	1 631 040	1 260 035	371 005
SCR contrepartie	59 145	85 237	-26 091
SCR souscription vie	61 186	51 058	10 128
SCR souscription santé	223 748	230 875	-7 127
SCR souscription non-vie	951 235	925 407	25 829
Diversification entre modules	-746 829	-703 726	-43 103
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	2 179 526	1 848 885	330 641
SCR opérationnel	145 339	129 615	15 724
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-519 453	-420 270	-99 183
SCR NET TOTAL	1 805 412	1 558 230	247 182
MCR	635 634	601 597	34 037

Au 31 décembre 2019, le SCR s'élève à 1 805 millions d'euros.

Il est en hausse de +16 % par rapport au 31 décembre 2018. Ceci s'explique principalement par une forte hausse du risque de marché (+371 millions d'euros), liée à la hausse de l'assiette des placements.

Le MCR Macif SAM se situe à l'intérieur de la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par l'article R352-29 du Code des assurances.

II.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR est stable à 295 % au 31 décembre 2019, du fait d'une hausse proportionnelle des éléments éligibles et du besoin en capital. Cette stabilité masque une compensation entre un contexte économique et financier défavorable pour la solvabilité de Macif SAM et la parution d'un arrêté le 24 décembre 2019, favorable pour la solvabilité de Mutavie, participation détenue par Macif SAM.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 789 %, en nette augmentation de +79 points de pourcentage.



ANNEXES MACIF SAM

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous présente les entités détenues directement ou indirectement par Macif SAM à plus de 20 %, ou sur lesquelles Macif SAM exerce a minima une influence notable.

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Apivia Mutuelle	Mutuelle	France	100,00%
Apivia Courtage (ex Apivia Participations)	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Gironde et Gascogne	Société à responsabilité limitée	France	100,00%
Lesseps Gestion	Société en nom collectif	France	100,00%
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00%
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Conseil	Société à responsabilité limitée	Algérie	100,00%
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle	France	100,00%
Macifimo	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macifin'	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif-Mutualité	Mutuelle	France	100,00%
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00%
IBAMEO (ex MPIBM)	Mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	Mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	Mutuelle	France	100,00%
SCI Le Logis des Francs	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Les Marais	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Oloron	Société civile immobilière	France	99,99%
SCI Saint Jacques	Société civile immobilière	France	100,00%
SCI Sismip	Société civile immobilière	France	99,99%
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00%
SIIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	Société par actions simplifiée	France	100,00%



Groupe forestier des Balgueries	Société civile - Groupement forestier	France	100,00%
SCI 62 bd Edgard Quinet	Société civile immobilière	France	100,00%
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Skipper 2	Société par actions simplifiée	France	100,00%
HDP Macif 5	Société par actions simplifiée	France	100,00%
HDP Macif 6	Société par actions simplifiée	France	100,00%
UMG Macif Santé Prévoyance	Mutuelle	France	100,00%
Macifilia	Société anonyme	France	99,99%
GIE Immobilier	Groupement d'intérêt économique	France	99,98%
Thémis	Société anonyme	France	99,95%
GIE MMG (Macif Mutualité Gestion)	Groupement d'intérêt économique	France	99,95%
Propriété viticole Ramage La Batisse	Société civile immobilière	France	99,93%
Propriété viticole Belcier	Société civile agricole	France	99,93%
GIE MFE (ex MMAV)	Groupement d'intérêt économique	France	99,31%
SCI du Rond Point	Société civile immobilière	France	99,00%
Niort Investissements	Société à responsabilité limitée	France	98,48%
Mutavie	Société européenne	France	98,47%
SCI Bordolill	Société civilie immobilière	France	98,47%
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	98,37%
GIE MMF (Macif Mutavie Finance)	Groupement d'intérêt économique	France	98,31%
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civilie immobilière	France	98,28%
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	98,28%
SCI Bordeaux Lac	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Bron Chene	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI C2 Bernard 2010	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Cergy Mercury	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Gerland 2015	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Marseille les Docks	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Maubourg 2005	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Montpellier Centuries	Société civilie immobilière	France	98,08%



SCI Niort Tardy	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Paris Vivienne 2013	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Poitiers Carnot	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Rouen Rouvray	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Rueil Monier 2012	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Senart Combs	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Toulouse 2012	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Tremblay Farman	Société civilie immobilière	France	98,08%
SCI Velizy Park 2010	Société civilie immobilière	France	97,71%
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,71%
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	97,69%
SCI Axeo 2010	Société civilie immobilière	France	97,39%
SCI Ivry 90	Société civilie immobilière	France	97,39%
GIE CM (Couleurs Mutuelles)	Groupement d'intérêt économique	France	94,78%
SAS La Roseraie du Sud	Société par actions simplifiée	France	94,00%
SCI Immo Bretagne Atelier	Société civilie immobilière	France	66,70%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	99,63%
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	60,93%
OFI Holding	Société anonyme	France	60,93%
OFI Advisers (ex new Alpha ADV)	Société anonyme	France	60,93%
OFI Investment Solutions (OIS)	Société par actions simplifiée	France	60,93%
OFI Lux	Société anonyme	Luxembourg	60,93%
OFI Patrimonial (ex OFI Premium)	Société par actions simplifiée	France	60,93%
OFI Services	Société en nom collectif	France	60,93%
OFI Pierre	Société anonyme	France	60,93%
Coopartdom	Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable	France	60,42%
Sferen Réparation	Société par actions simplifiée	France	60,00%
SCI Apivia SPM	Société civilie immobilière	France	55,00%
Vernier Participations	Société par actions simplifiée	France	54,54%



France Forêts 1	Société civile - Groupement forestier	France	50,50%
France Forêts 2	Société civile - Groupement fores- tier	France	50,50%
Apivia IARD	Société par actions simplifiée	France	50,00%
Prévoyance Aésio macif (PAM)	Société anonyme	France	50,00%
AXE France	Société par actions simplifiée	France	49,24%
GIE Gerap	Groupement d'intérêt économique	France	49,24%
SCI Omega 16	Société civile immobilière	France	49,14%
SCI Galvani	Société civile immobilière	France	48,86%
SCI Imis	Société civile immobilière	France	46,98%
SPPICAV OFI Immobilier	Société de placement à prépondérance immobilière	France	52,51%
SCI de la Sénotière	Société civilie immobilière	France	44,00%
Sipemi	Société par actions simplifiée	France	43,83%
SCI du Cap Chabian	Société civilie immobilière	France	42,85%
SAPS	Société par actions	Algérie	41,00%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00%
SCI du Couloud	Société civile immobilière	France	37,03%
Rezo pouce	Société coopérative d'intérêt collectif	France	33,86%
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72%
Swen Capital Partners	Société anonyme	France	30,67%
Zencap AM	Société par actions simplifiée	France	32,10%
Groupe Forestier La Bécassière	Société civile - Groupement fores- tier	France	31,70%
Mobileco	Société coopérative d'intérêt collectif	France	32,21%
Studeal	Société par actions simplifiée	France	29,04%
Groupe IMA	Société anonyme	France	28,83%
Darva SA	Société anonyme	France	24,64%
Compagnie Financière de Saint Simon	Société en commandite par actions	France	24,05%
Iznes	Société par actions simplifiée	France	48,74%
Esfin	Société anonyme	France	23,61%
Colombus Sunlight	Société de placement à prépondérance immobilière	France	20,72%
Groupe Crystal	Société anonyme	France	20,71%







Synth	Synthèse Macifilia		87
III.A	Activit	és et résultats	90
	III.A.1	Activités	90
	III.A.2	Résultats de souscription	91
	III.A.3	Résultats des investissements	91
III.B	Systèm	ne de gouvernance	92
	III.B.1	Exigences générales de gouvernance	92
	III.B.2	Compétences et honorabilité	93
	III.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	93
	III.B.4	Système de contrôle interne	93
	III.B.5	Fonction audit interne	93
	III.B.6	Fonction actuarielle	93
	III.B.7	Sous-traitance	93
	III.B.8	Autres informations	93
III.C	Profil d	de risque	94
	III.C.1	Risque de souscription	95
	III.C.2	Risque de marché	95
	III.C.3	Risque de crédit	95
	III.C.4	Risque de liquidité	95
	III.C.5	Risque opérationnel	95
	III.C.6	Autres risques importants	95
III.D	Valoris	sation à des fins de solvabilité	96
	III.D.1	Actifs	96
	III.D.2	Provisions techniques	98
	III.D.3	Autres passifs	100
III.E	Gestion	n de capital	101
	III.E.1	Fonds propres	101
	III.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	103



SYNTHÈSE MACIFILIA

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Macifilia présente un chiffre d'affaires de 167 milliers d'euros en 2019, en baisse de -45 % par rapport à 2018.
- Son portefeuille s'est fortement réduit suite à la décision du groupe Macif en 2015 de mettre fin à l'activité automobile du courtier Idmacif.
- Le résultat net s'établit à 571 milliers d'euros, en augmentation de +30 % par rapport à l'exercice 2018.



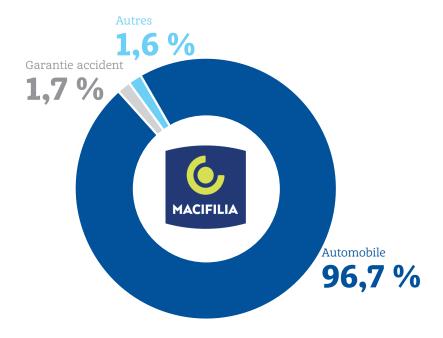
Chiffre d'affaires

167 K€

Résultat net

571 к€

Activité Macifilia





GOUVERNANCE

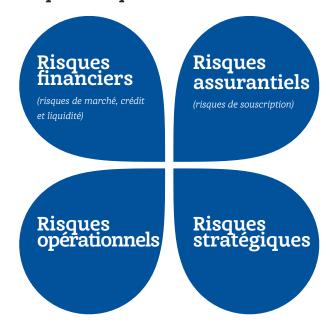
L'entité Macifilia est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Macif Sgam. Le conseil d'administration de Macifilia a nommé le 27 novembre 2019, M. Bertrand Delignon, en qualité de directeur général en remplacement de M. Jean-Philippe Dogneton.

M. Bertrand Delignon est dirigeant effectif de Macifilia.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Macifilia doit faire face :

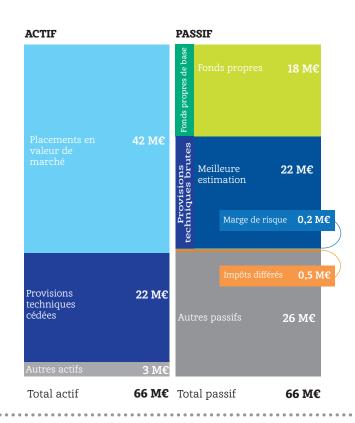


- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Macifilia est composé à 69,8 % du risque de marché et à 3,2 % du risque de souscription.



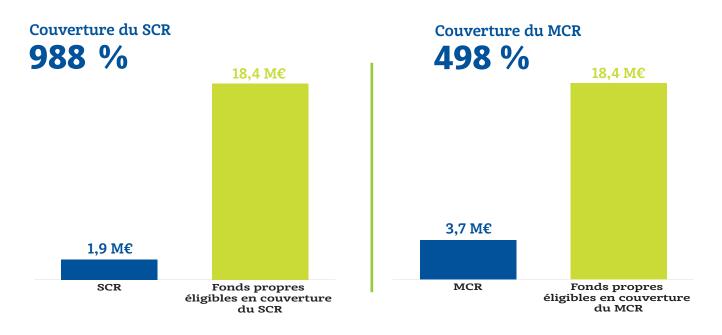
BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

- Le bilan 2019 de Macifilia se compose à l'actif de 63 % de placements (soit 42 millions d'euros) et au passif, de 33 % de provisions techniques (soit 22 millions d'euros).
- Les fonds propres ressortent à 28 % du total bilan (soit 18 millions d'euros).
- Les provisions techniques de 22 millions d'euros sont entièrement réassurées.



SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR augmente de +241 points de pourcentage entre 2018 et 2019, sous l'effet de l'augmentation des fonds propres de +860 milliers d'euros et de la diminution du besoin en capital (SCR) de -489 milliers d'euros.
- La hausse des fonds propres s'explique notamment par le résultat net de l'exercice de 571 milliers d'euros.
- Le minimum de capital requis est égal au plancher absolu défini par la réglementation, et supérieur au besoin en capital.





III.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

III.A.1 ACTIVITÉS

III.A.1.1 Présentation générale de Macifilia

MACIFILIA, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

Macifilia est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 399 795 822 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort. Les comptes Macifilia sont consolidés avec ceux de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Macifilia est une filiale détenue à 99,99 % par la Macif, société d'assurance mutuelle et entité du groupe Macif qui porte l'activité IARD.

III.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

Macifilia ne détient aucune participation.

III.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

ACTIVITÉS DE MACIFILIA

Macifilia est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle porte les risques liés au portefeuille des malusés non acceptés par le réseau Macif.

Fin 2019, Macifilia comptabilise 170 contrats en portefeuille.



III.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises brutes	167	305
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	2 538	-433
Autres charges	-100	-145
Solde de réassurance	-2 470	153
Solde technique net	136	-120
Produits des placements nets	0	-0
Solde technique et financier	136	-120
Éléments non techniques	435	558
Résultat net	571	438

Les primes sont réduites de moitié en 2019.

La charge est positive suite à un fort boni constaté en 2019 sur les survenances antérieures.

Le résultat net ressort à 571 milliers euros, en hausse sur un an.

III.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019		31/12/2018			
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	5	-	5	5	-	5
Placements en actions	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	729	-	729	723	-	723
Placements monétaires	5	-19	-13	1	-12	-11
Intérêts courus	-49	-	-49	-2	-	-2
Total des placements	690	-19	671	727	-12	715
Taux de rendement	1,7 %		1,7 %	1,8 %		1,8 %

Les revenus financiers nets de charges diminuent, passant de 715 à 671 milliers d'euros. Cette variation s'explique par la baisse des intérêts courus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements moyenne de 2019, le taux de rendement comptable s'érode et s'établit ainsi à 1,7 % contre 1,8 % en 2018.



III.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macifilia.

III.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Macifilia est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de cinq membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macifilia est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macifilia. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2019, Macifilia est doté d'un directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il dispose ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.



III.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

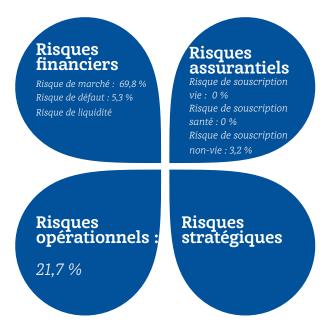
III.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



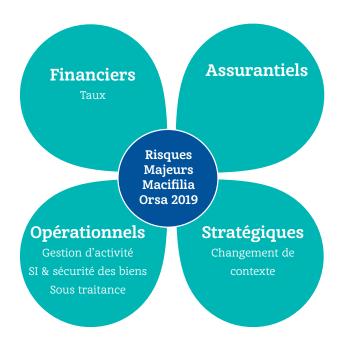
III.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Macifilia:



- La formule standard conduit Macifilia à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque;
- Par ailleurs Macifilia tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019, l'évaluation du profil de risque de Macifilia a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de spread, défaut des créanciers, fraude, opérations commerciales, gouvernance, pilotage et concurrence ne font plus partie des risques 2019;
- Le risque de gestion d'activité présent parmi les risques majeurs en 2018, figure en 2019. Toutefois, ces risques étaient compris dans le risque de réalisation qui faisait partie du référentiel 2018 et avait été considéré comme majeur.



III.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

En tant qu'assureur automobile, Macifilia est principalement exposée aux risques techniques de primes, réserve et longévité. Ces risques sont toutefois couverts par le levier de protection de réassurance et la cession à 100 % de ses engagements.

III.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Macifilia sont les risques de taux et de *spread*.

III.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Macifilia, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les sommes à recouvrir auprès des assureurs adverses.

III.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macifilia est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

III.D.1 ACTIFS

III.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	41 590	39 055	2 535
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	83	11	72
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	0
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	_	-	-
Obligations	36 000	33 537	2 463
Obligations d'État	24 494	22 874	1 620
Obligations d'entreprises	11 506	10 662	844
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	5 205	5 206	-1
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	303	303	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	41 590	39 055	2 535



DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

III.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	1	-1
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	62	62	-
Créances nées d'opération de réassurance	1 302	1 302	-
Autres créances (hors assurance)	592	592	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	820	820	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

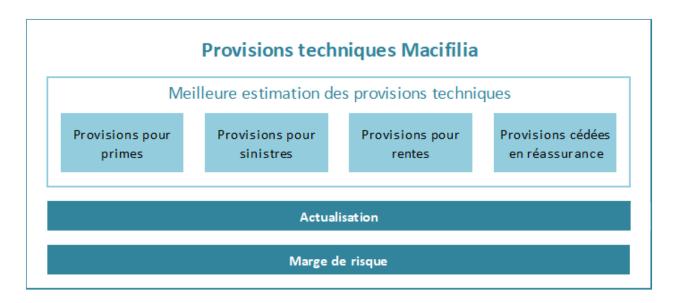
Il n'y a pas de différence de valorisation significative entre les deux normes.

III.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

III.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- la meilleure estimation des prestations futures à régler ;
- la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des flux (arrérages) et frais de gestion des rentes responsabilité civile en cours en fin d'année. Les taux de survie des rentiers sont estimés à partir de tables d'expérience issues de l'analyse du risque de longévité réalisée sur le portefeuille de rentes de la Macif.

Provisions cédées en réassurance

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. La meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs est proche de la meilleure estimation des provisions de sinistres bruts. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.



Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques brutes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macifilia pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macifilia n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

III.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	3	0	3	-3	0
Non-vie	19 615	152	19 768	-19 306	462
Santé similaire à la vie	_	-	-	-	-
Vie	2 536	16	2 552	-2 466	87
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	22 154	169	22 323	-21 775	548

La meilleure estimation des provisions brutes 2019 s'élève à 22 154 milliers d'euros. Elle est composée de 88,5 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et 11,4 % de provisions vie (provisions de rentes).

En ajoutant la marge de risque de 169 milliers d'euros, les provisions techniques brutes à fin 2019 s'élèvent à 22 323 milliers d'euros.

Après déduction des provisions cédées aux réassureurs, les provisions techniques nettes à fin 2019 s'élèvent à 548 milliers d'euros.

III.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2019 sont supérieures de 549 milliers d'euros aux provisions techniques normes françaises. Le principal élément expliquant cette différence est le complément de provision (marge de risque) intégré dans les provisions techniques Solvabilité II.

III.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

L'ensemble des engagements de Macifilia étant réassuré, les provisions Macifilia n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2019.



III.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	22 413	22 413	-
Passifs d'impôts différés	513	-	513
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	126	126	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 978	1 978	-
Autres dettes (hors assurance)	353	353	-0
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

III.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

III.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.



III.E GESTION DE CAPITAL

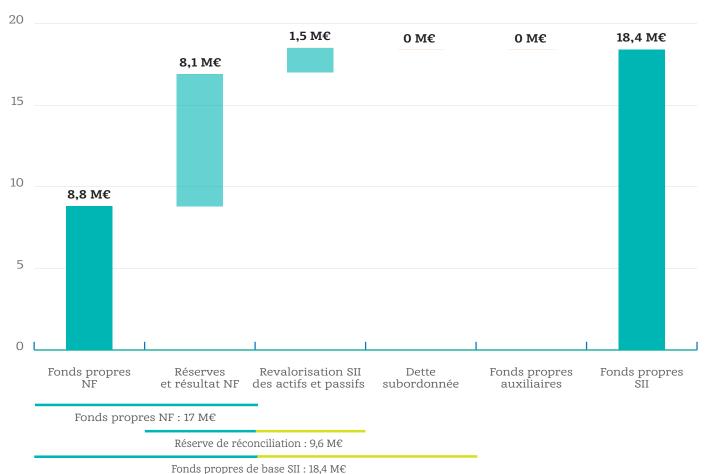
III.E.1 FONDS PROPRES

III.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

III.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Torida propres de base sir : 10,4 Me

Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Macifilia sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

À fin 2019, la réserve de réconciliation s'élève à 9,6 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 8,1 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires de 8,8 millions d'euros) ;
- 1,5 million d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.



III.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	18 436	17 575	860
Fonds propres de niveau 1 non restreint	18 436	17 575	860
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de base niveau 2	-	-	-
Fonds propres auxiliaires niveau 2	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	18 436	17 575	860

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2019 s'élèvent à 18 436 milliers d'euros, en hausse de +860 milliers d'euros par rapport à 2018. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

III.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2019, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 18 436 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Macifilia.



III.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macifilia est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macifilia utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

III.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	1 768	2 033	-266
SCR contrepartie	135	172	-37
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	0	0	0
SCR souscription non-vie	81	146	-65
Diversification entre modules	-153	-222	69
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	1 831	2 129	-298
SCR opérationnel	549	639	-90
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-513	-412	-101
SCR NET TOTAL	1 867	2 356	-489
MCR	3 700	3 700	0

Le SCR net 2019 de Macifilia s'élève à 1 867 milliers d'euros, en baisse de -21 % par rapport au 31 décembre 2018. Le SCR souscription est très faible car les activités Macifilia sont entièrement réassurées. Le SCR marché est ainsi le principal risque.

Le MCR de Macifilia est égal au plancher absolu pour les entités non-vie pratiquant de la responsabilité civile, soit 3 700 milliers d'euros.

III.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR augmente de +241 points de pourcentage pour atteindre 988 % au 31 décembre 2019, restant ainsi à un niveau très confortable.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 498 %, en hausse de +23 points de pourcentage.





Synthèse Thémis			105	
IV.A	Activit	és et résultats	108	
	IV.A.1	Activités	108	
	IV.A.2	Résultats de souscription	109	
	IV.A.3	Résultats des investissements	109	
IV.B	Systèn	ne de gouvernance	110	
	IV.B.1	Exigences générales de gouvernance	110	
	IV.B.2	Compétences et honorabilité	111	
	IV.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	111	
	IV.B.4	Système de contrôle interne	111	
	IV.B.5	Fonction audit interne	111	
	IV.B.6	Fonction actuarielle	111	
	IV.B.7	Sous-traitance	111	
	IV.B.8	Autres informations	111	
IV.C	Profil o	de risque	112	
	IV.C.1	Risque de souscription	113	
	IV.C.2	Risque de marché	113	
	IV.C.3	Risque de crédit	113	
	IV.C.4	Risque de liquidité	113	
	IV.C.5	Risque opérationnel	113	
	IV.C.6	Autres risques importants	113	
IV.D	Valoris	sation à des fins de solvabilité	114	
	IV.D.1	Actifs	114	
	IV.D.2	Provisions techniques	116	
	IV.D.3	Autres passifs	118	
IV.E	Gestion	n de capital	119	
	IV.E.1	Fonds propres	119	
	IV.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	121	



SYNTHÈSE THEMIS

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

• Le chiffre d'affaires 2019 est en augmentation de +265 milliers d'euros, soit +26 % par rapport à 2018, en lien avec le développement des contrats de Protection juridique (PJ) standard.

• L'entité dégage un résultat net de 252 milliers d'euros en 2019 contre 64 milliers d'euros en 2018.



Chiffre d'affaires

1 291 **к€**

Résultat net

252 K€

Activité Thémis





GOUVERNANCE

L'entité Thémis est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Macif Sgam. Aucune modification structurante n'est intervenue en 2019.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Thémis doit faire face :

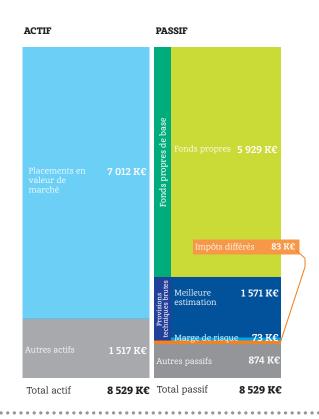


- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Thémis est composé à 17,3 % du risque de marché et à 67,6 % du risque de souscription.



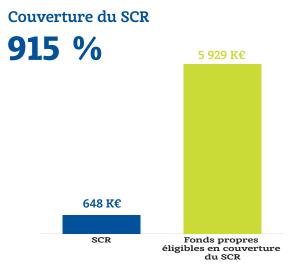
BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

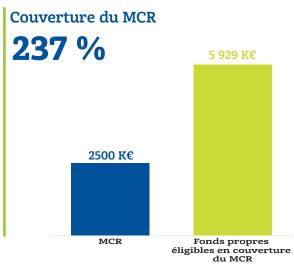
- Le bilan 2019 de Thémis se compose à l'actif de 82 % de placements (soit 7 012 milliers d'euros) et au passif, de 18 % de provisions techniques (soit 1 571 milliers d'euros).
- Les fonds propres ressortent à 70 % du total bilan (soit 5 929 milliers d'euros).
- La taille du bilan augmente de +8,5 % entre 2019 et 2018 (soit +671 milliers d'euros).



SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR est en hausse de +263 points de pourcentage, sous l'effet de la hausse des fonds propres de +429 milliers d'euros et la diminution du besoin en capital (SCR) de -196 milliers d'euros.
- ◆ La révision de la directive Solvabilité II, publiée en juin 2019, fait diminuer le paramètre de volatilité de la branche Protection juridique entrant dans le calcul du risque de provisionnement. De ce fait, le SCR non-vie et donc le SCR total évoluent à la baisse.
- La hausse des fonds propres s'explique notamment par le résultat net de l'exercice de 252 milliers d'euros.
- Le minimum de capital requis est égal au plancher absolu défini par la réglementation, et supérieur au besoin en capital.







IV.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

IV.A.1 ACTIVITÉS

IV.A.1.1 Présentation générale de Thémis

THÉMIS, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

Thémis est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 582 067 922 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort.

Les comptes de Thémis sont consolidés avec ceux de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Thémis est une filiale détenue à 99,95 % par Macif SAM, société d'assurance mutuelle du groupe Macif qui porte l'activité IARD.

IV.A.1.2 Entreprises liées

Thémis ne détient aucune participation.

IV.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

ACTIVITÉS DE THÉMIS

Thémis est une société anonyme régie par le Code des assurances et propose exclusivement des contrats de Protection juridique (PJ).



IV.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises brutes	1 291	1 026
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-380	-265
Autres charges	-688	-826
Solde de réassurance	-	-
Solde technique net	223	-66
Produits des placements nets	29	37
Solde technique et financier	252	-29
Éléments non techniques	-0,5	93
Résultat net	252	64

L'activité de Thémis est concentrée sur la protection juridique (activité non-vie) et n'est pas réassurée.

Le chiffre d'affaires 2019 est en augmentation de +265 000 euros soit +26 % par rapport à 2018, en lien avec le développement des contrats PJ standard.

La société dégage un résultat net de 252 milliers euros en 2019, contre 64 milliers euros en 2018.

IV.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019					
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Placements en actions	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	157	-	157	164	_	164
Placements monétaires	-	-	-	-	-2	-2
Intérêts courus	-22	-	-22	-2	_	-2
Total des placements	135	-	135	162	-2	160
Taux de rendement	1,8 %		1,8 %	2,3 %		2,2 %

Les revenus financiers nets de charges diminuent passant de 160 à 135 milliers d'euros. Cette variation s'explique par la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements, le taux de rendement comptable s'érode à 1,8 % contre 2,2 % en 2018.

À noter également, une augmentation de la valeur nette comptable du portefeuille à 7 772 milliers d'euros contre 7 058 milliers d'euros fin 2018.



IV.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Thémis.

IV.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Thémis est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de quatre membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, le directeur général de Thémis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Thémis. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2019, Thémis est doté d'un directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il dispose ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.



IV.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

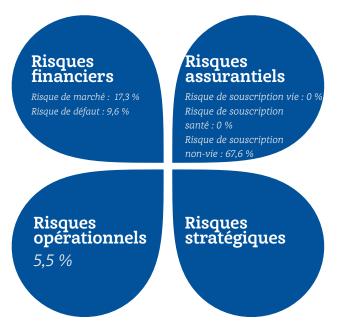
IV.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



IV.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Thémis :



- La formule standard conduit Thémis à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs Thémis tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019, l'évaluation du profil de risque de Thémis a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de dérive des frais généraux, partenariat, non présents en 2018 font partie des risques majeurs en 2019.
- Les risques de taux, *spread*, prime, défaut des créanciers, réalisation, fraude, opérations commerciales, gouvernance, pilotage, et concurrence ne font plus partie des risques majeurs en 2019.



IV.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour Thémis, le risque de souscription est un risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime et de réserve.

IV.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Thémis sont les risques de taux et de *spread*.

IV.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Thémis, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les créances auprès des courtiers.

IV.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Thémis est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

IV.D.1 ACTIFS

IV.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	7 012	6 638	375
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	5 563	5 186	377
Obligations souveraines	3 591	3 347	243
Obligations d'entreprises	1 972	1 839	134
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	1 449	1 452	-2
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers		-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	7 012	6 638	375

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

IV.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	26	-26
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	276	276	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	25	25	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 203	1 203	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	13	13	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

La seule différence de valorisation observée pour Thémis est l'annulation des frais d'acquisition reportés en normes Solvabilité II.

IV.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

IV.D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- la meilleure estimation des prestations futures à régler;
- la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Thémis pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Thémis n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

IV.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	-	-	-	-	-
Non-vie	1 571	73	1 644	-	1 644
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de comptes	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	1 571	73	1 644	-	1 644

Thémis assure et couvre le seul risque Protection juridique (provisions non-vie).

La meilleure estimation des provisions brutes 2019 s'élève à 1 571 milliers d'euros. Elle est composée de 93 % de provisions de sinistres et de 7 % de provisions de primes.

La marge de risque de 73 milliers d'euros représente 4,4 % du montant total des provisions techniques. La meilleure estimation des provisions techniques cédées est nulle car l'activité de Thémis n'est pas réassurée.

IV.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques brutes Solvabilité II 2019 sont supérieures de 78 milliers d'euros (soit 5 %) aux provisions techniques normes françaises. Le principal élément expliquant cette différence est le complément de provision (marge de risque) intégré dans les provisions techniques Solvabilité II.

IV.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Les provisions Thémis n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2019.

IV.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	83	-	83
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	320	320	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	554	554	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

IV.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IV.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.



IV.E GESTION DE CAPITAL

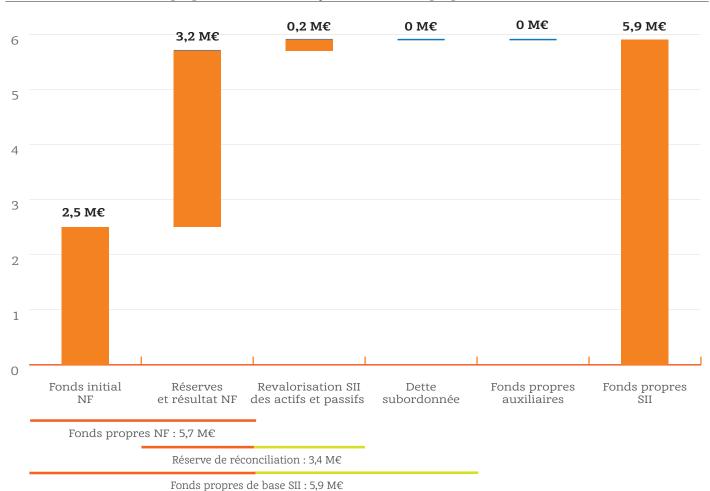
IV.E.1 FONDS PROPRES

IV.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

IV.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Thémis sont définis dans le chapitre Groupe de ce document. La réserve de réconciliation s'élève en 2019 à 3,4 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 3,2 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires de 2,5 millions d'euros) ;
- 0,2 million d'euros est issu de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.



IV.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	5 929	5 500	429
Fonds propres de niveau 1 non restreint	5 929	5 500	429
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de base niveau 2			
Fonds propres auxiliaires niveau 2			
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	5 929	5 500	429

Les principes de classification des fonds propres de Thémis sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les fonds propres disponibles Solvabilité II en 2019 s'élèvent à 5 929 milliers d'euros, en hausse par rapport à 2018. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

IV.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2019, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5 929 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Thémis.



IV.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Thémis est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Thémis utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans la partie Groupe de ce rapport.

IV.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	150	196	-46
SCR contrepartie	83	65	18
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	583	709	-126
Diversification entre modules	-132	-153	21
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	684	818	-134
SCR opérationnel	47	55	-8
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-83	-30	-54
SCR NET TOTAL	648	843	-196
	ı	l	
MCR	2 500	2 500	0

Le SCR net en 2019 de Thémis s'élève à 648 milliers d'euros, en baisse de -196 milliers d'euros. Le SCR de souscription non-vie est le principal risque de Thémis.

Le MCR de Thémis est égal au plancher absolu pour les entités non vie ne pratiquant pas de la responsabilité civile, soit 2 500 milliers d'euros.

IV.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR de Thémis à fin 2019 atteint 915 %, en hausse de +263 points de pourcentage par rapport à fin 2018.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 237 %, en hausse de +17 points de pourcentage.







Synt	hèse Mu	ıtavie	123	
V.A	Activit	tés et résultats	126	
	V.A.1.	Activités	126	
	V.A.2	Résultats de souscription	129	
	V.A.3	Résultats des investissements	130	
	V.A.4	Résultats des autres activités	130	
V.B	Systèn	ne de gouvernance	131	
	V.B.1	Exigences générales de gouvernance	131	
	V.B.2	Exigences de compétence et honorabilité	136	
	V.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	136	
	V.B.4	Système de contrôle interne	136	
	V.B.5	Fonction audit interne	136	
	V.B.6	Fonction actuarielle	136	
	V.B.7		136	
	V.B.8	Autres informations	136	
v.c	Profil	de risque	137	
	V.C.1	Risque de souscription	138	
	V.C.2	Risque de marché	139	
	V.C.3	Risque de crédit	140	
	V.C.4	Risque de liquidité	140	
	V.C.5	Risque opérationnel	140	
	V.C.6	Autres risques importants	140	
V.D	Valori	sation à des fins de solvabilité	141	
	V.D.1	Actifs	141	
	V.D.2	Provisions techniques	143	
	V.D.3	Autres passifs	147	
V.E	Gestio	n de capital	149	
	V.E.1	Fonds propres	149	
	V.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	151	
Anne	exes Mu	tavie	152	



SYNTHÈSE MUTAVIE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- La collecte brute de réassurance s'établit à 2 108 millions d'euros, en progression de +8,5 % par rapport à l'exercice précédent.
- 97 % de la collecte est réalisée sur des supports en euros contre 3 % en UC. Le chiffre d'affaires de la prévoyance représente 2 %.
- Au 31 décembre 2019, le résultat net est de 28 millions d'euros, en repli de -8,7 % par rapport à l'exercice 2018.



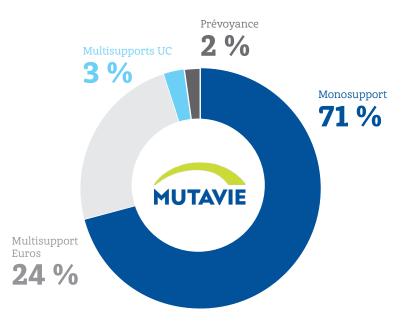
Collecte brute

2 108 м€

Résultat net

28 м€

Répartition de la collecte brute par domaine





GOUVERNANCE

Mutavie SE est une Société Européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts. Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

L'assemblée générale ordinaire de Mutavie du 21 mai 2019 a nommé :

• M. Jean-Louis Grosse en qualité de membre du conseil de surveillance à compter du 1^{er} septembre 2019, en remplacement de M. Pascal Michard, démissionnaire.

Le conseil de surveillance a nommé :

- le 25 mars 2019 : M. Fred Vianas, en qualité de président et membre du directoire en remplacement de M. Adrien Couret, démissionnaire ;
- le 25 mars 2019 : M. François Bonnin, en qualité de membre du directoire en remplacement de Mme Alicia Pinsard, démissionnaire ;
- le 21 mai 2019, M. René Valladon, en tant que président du conseil de surveillance en remplacement de M. Pascal Michard, démissionnaire ;
- le 16 décembre 2019, M. Jean-Philippe Dogneton, en qualité de président et membre du directoire en remplacement de M. Fred Vianas, démissionnaire.

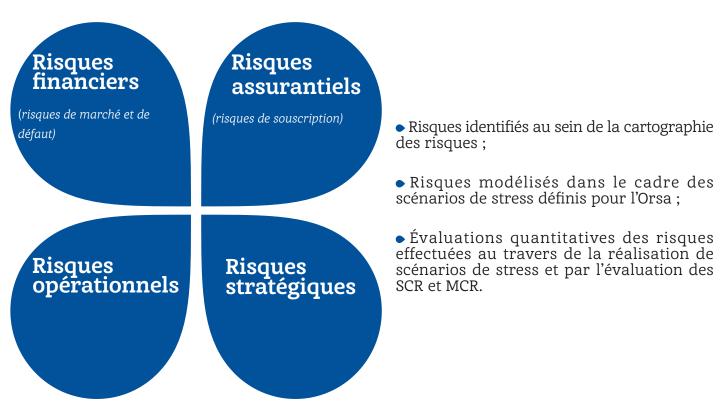
Par courrier en date du 20 mai 2019, Macif SAM a désigné, en qualité de représentant permanent, M. Pascal MICHARD en remplacement de M. Alain Montarant.

Par courrier en date du 30 juin 2019, Mme Virginie Le Mée a fait part de sa démission de membre du directoire.

Le directoire est composé de six membres et le conseil de surveillance de douze membres dont cinq personnes morales.

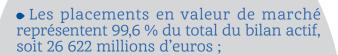
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Mutavie doit faire face :

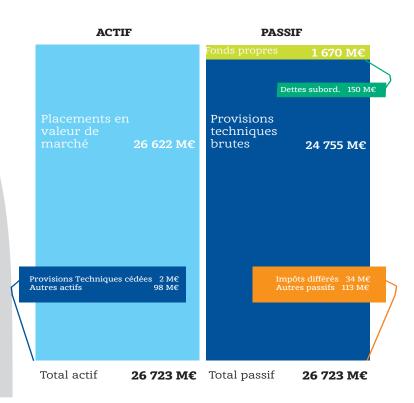




BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

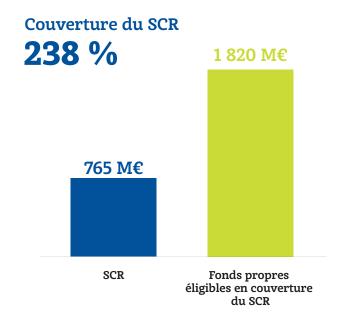


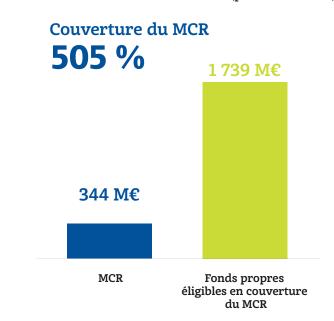
- Le montant des provisions techniques est de 24 755 millions d'euros, soit 92,6 % du total du bilan passif ;
- Les fonds propres Solvabilité II (tier 1) ressortent à 1 670 millions d'euros dont 727 millions d'euros de fonds excédentaires



SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles;
- ◆ Le taux de couverture du SCR augmente de +60 points de pourcentage entre 2018 et 2019 pour atteindre 238 %, du fait de l'augmentation des éléments éligibles par intégration d'une part de la provision pour participation aux bénéfices en fonds excédentaires, d'un montant de 727 millions d'euros. Sans l'intégration de la provision pour participation aux bénéfices, le ratio serait en diminution de -35 points de pourcentage de couverture par rapport à 2018, atteignant 143 % ;
- La hausse des fonds propres Solvabilité II résulte de l'intégration du résultat social 2019, de la hausse de la réserve de réconciliation ainsi que du niveau des fonds propres excédentaires ;
- Le SCR progresse sur l'exercice 2019 en raison du contexte de taux extrêmement bas (proche de 0 %).







V.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

V.A.1 ACTIVITÉS

V.A.1.1 Présentation générale de Mutavie

DESCRIPTION

Mutavie – Société européenne à directoire et conseil de surveillance, est une entreprise régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Bessines (79000) au 9 rue des Iris. Mutavie est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 315 652 263.

Mutavie publie ses comptes en normes françaises.

POSITION OCCUPÉE PAR MUTAVIE DANS LE GROUPE

Mutavie est filiale de Macif SAM qui détient, au 31 décembre 2019, 590 836 parts du capital de Mutavie sur un total de 600 000 titres, soit une participation de 98,47 %.

Mutavie est l'entité qui porte l'activité épargne retraite assurance-vie du groupe Macif.

V.A.1.2 Liste des entreprises liées

La liste des participations significatives détenues par Mutavie au 31 décembre 2019 figure en annexe 1. Pour l'ensemble de ces participations, les droits de vote détenus par Mutavie sont identiques au pourcentage de détention.

V.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Dans un contexte économique, réglementaire et financier très contraint, Mutavie a poursuivi, en 2019, la transformation engagée dans le cadre du plan stratégique du groupe Macif. Depuis plusieurs années en effet, Mutavie accompagne ses adhérents vers les unités de compte pour répondre à leurs besoins sur le long terme. Dès 2016, Mutavie avait anticipé « la fin d'un modèle assurance-vie 100 % euros » mentionné dans la presse lors du passage en territoire négatif des taux à l'été 2019. Valoriser son épargne sur la durée passe aujourd'hui par une diversification progressive et maîtrisée sur des supports en unités de compte (UC). Ainsi, Mutavie fait évoluer son offre et propose des produits adaptés aux besoins de ses adhérents, qu'ils soient détenteurs de monosupports (le dispositif Fourgous) ou nouveaux souscripteurs. Dans le contexte 2019 de taux très bas, voire négatifs, l'assurance-vie conserve pleinement ses avantages par rapport à d'autres placements financiers. Elle reste un instrument de grande qualité qui accompagne, protège et sécurise les épargnants tout au long de leur vie pour financer les études de leurs enfants, préparer leur retraite et leur fin de vie, transmettre un patrimoine.

Le succès du produit phare, Multi Vie, illustre l'adéquation de l'offre déployée par Mutavie aux besoins des épargnants et à la conjoncture économique. Ce produit est distribué par le réseau Macif, Macifin', APPN, MAPA, AMF, Matmut, MFA, le Crédit Coopératif, etc.

Mutavie a poursuivi, en 2019, la stratégie de développement de son offre qui s'est appuyée sur le déploiement de la nouvelle offre patrimoniale, Jeewan Patrimoine. Ce contrat répond aux besoins des épargnants en recherche de nouvelles stratégies d'investissement pour diversifier leur épargne. Conçu dans le respect des valeurs mutualistes de Mutavie, ce contrat a été élaboré en complémentarité du produit Multi Vie qui reste le socle de l'offre de Mutavie sur le marché de l'épargne individuelle.



Ces évolutions ont pour objectif d'offrir à chacun, selon son horizon de placement, son profil et son projet, des solutions d'investissement alternatives aux contrats monosupports en euros, conciliant sécurité et potentiel de performance sur le moyen et le long terme.

La mise à disposition d'un outil permet aux conseillers des réseaux de distribution de délivrer un conseil adapté aux besoins des épargnants, en fonction notamment de leur projet d'épargne, de leur horizon de placement et de leur appétence au risque. Mises en œuvre en juin 2019, les sélections plurielles complètent l'offre Multi Vie pour guider l'épargnant dans son allocation. Le rôle de Mutavie est d'accompagner les adhérents dans cette diversification et de les aider à définir la répartition d'investissement adaptée à leur situation personnelle.

Dans le cadre de l'optimisation de la relation clients, Mutavie a poursuivi sa stratégie de digitalisation en mettant cette année à disposition des sociétaires et des conseillers, un outil de conseil pour la rédaction de leur clause bénéficiaire. Cet outil a été conçu en partenariat avec Testamento.

Pour préserver la justesse de son modèle et garantir le maintien de son équilibre économique avec un partage équitable de la valeur, Mutavie conduit les évolutions nécessaires. L'industrialisation et l'automatisation des processus permettent de maintenir des coûts de gestion les plus bas possible.

Activité

En épargne individuelle, la production d'affaires nouvelles s'élève à 64 763 souscriptions, soit une progression de +29 % par rapport à l'an passé. En ajoutant les affaires nouvelles de l'épargne collective, le nombre de nouvelles souscriptions s'établit à 75 155.

Portée par la dynamique commerciale en 2019, la collecte brute s'établit à 2 108 millions d'euros, en progression de plus de 8 % par rapport à 2018. Sur le marché de l'assurance-vie individuelle, la collecte brute a progressé de +1 %. En début d'année, les épargnants, déçus par les performances 2018 des unités de compte, se sont orientés prioritairement vers le support euros. Cette tendance s'est confirmée tout au long de l'année, favorisée par la préférence naturelle des épargnants pour la sécurité des fonds euros et la maturité du portefeuille de Mutavie. Avec une progression de +10 % par rapport à 2018, le chiffre d'affaires du fond euros est de 2 001 millions d'euros. L'encaissement sur les unités de compte s'élève à 69 millions d'euros, en diminution de -26 %. L'encaissement en UC représente 3,4 % de la collecte totale.

Cette orientation des flux vers le support euros, non seulement dans les contrats monosupports mais aussi dans les contrats multisupports, est une tendance du marché en 2019.

La collecte brute des monosupports est stable par rapport à 2018 pour un montant de 1 490 millions d'euros. La collecte des multisupports s'établit à 580 millions d'euros ; Il progresse de +34 % et représente 27,5 % du chiffre d'affaires. Ainsi, en 2019, l'évolution du chiffre d'affaires est portée par le développement des versements sur les produits multisupports.

Les prestations brutes de réassurance réglées s'élèvent à 1 760 millions d'euros, stables par rapport à 2018 comme sur le marché de l'assusance inviduelle.

Ainsi, la collecte nette 2019 est de 350 millions d'euros contre 185 millions d'euros en 2018.

Compte tenu de la conjoncture défavorable aux rendements des fonds en euros, Mutavie accompagne les détenteurs de monosupports pour diversifier leurs placements (dispositif Fourgous) dans le respect de la situation de chaque épargnant.

Ainsi la part des contrats multisupports dans le portefeuille a progressé de +25 % pour atteindre 21 % du portefeuille en nombre et 13 % en encours.

Le montant d'encours en Epargne Retraite individuelle et collective atteint 22 184 millions d'euros à fin 2019, soit une augmentation de +3 %.

En 2019, 61 043 nouveaux adhérents ont été enregistrés. Le nombre d'adhérents est en progression de plus de +2 % pour s'établir à 1 142 390 à fin 2019, déduction faite des sorties et des décès, soit plus de 25 000 adhérents supplémentaires sur l'année.

Rendements des contrats d'épargne

L'année 2019 aura été marquée par l'accentuation de la baisse des taux, avec pour la première fois, des taux 10 ans de l'État français passés en territoire négatif.

Dans ce contexte, Mutavie a servi des taux euros permettant à ses contrats d'afficher un bon positionnement concurrentiel, se traduisant selon les produits par un maintien ou une baisse modérée des taux de rémunération. Le rendement du support euros du contrat multisupport grand public Multi Vie est maintenu à 1,5 % net de frais de gestion sur encours. Celui du contrat monosupport grand public Livret Vie (fermé en affaires nouvelles) s'élève à 1,2 % soit une baisse de -0,10 point par rapport à 2018. Le contrat multisupport patrimonial Jeewan Patrimoine offre sur son support euros un taux de 1,8 %, en baisse de -10 points de base.

Les produits financiers générés sur l'exercice ont également permis de renforcer la participation aux bénéfices de 96 millions d'euros. Celle-ci représente 5,2 % de l'épargne gérée.

Parallèlement au contexte de taux bas, les marchés actions ont affiché une nette progression, faisant plus qu'effacer le retournement de fin 2018. Les unités de compte proposées dans les contrats multisupports ont donc bénéficié de cette hausse et affichent sur l'année 2019 comme sur trois ans, de belles performances.

	Performance 2019	Performance à 3 ans
OFI profil Prudent	4,75 %	4,30 %
OFI profil Équilibré	8,72 %	5,67 %
OFI profil Dynamique	14,52 %	10,02 %

Les Sélections Plurielles qui panachent le fonds euros de Multi Vie avec une sélection de trois unités de comptes orientées sur l'investissement durable offrent sur 2019 comme sur trois ans glissants une valorisation attractive de l'épargne pour les adhérents souhaitant diversifier leur investissement.

	Plurielle 20	Plurielle 40	Plurielle 70
Performance sur 3 ans glissants *	6,53 %	8,81 %	13,40 %
Performance 2019	4,92 %	8,41 %	14,92 %

*Variation du 31/12/2016 au 31/12/2019. Les performances des supports sont calculées nettes de frais prélevés par le gestionnaire financier et nettes de frais annuels de gestion liés au contrat, hors contributions sociales. Part créée le 24 avril 2019, les valeurs liquidatives antérieures à cette date du fonds OFI action climat sont calculées à partir de la part LFM FR0011142256 du même fonds.



V.A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net par grande ligne d'activité (en milliers d'euros)

		maral.		
	Épargne retraite assurance-vie	Prévoyance et acceptations	Total	Total 31/12/2018
Primes acquises brutes	2 070 395	37 635	2 108 030	1 942 286
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS* et PB**)	-2 542 034	-33 140	-2 575 175	-2 315 987
Autres charges	-104 283	-17 145	-121 428	-111 295
Solde de réassurance	-	163	163	-254
Solde technique net	-575 922	-12 488	-588 410	-485 250
Produits des placements nets			609 781	514 674
Solde technique et financier			21 371	29 424
Éléments non techniques			6 227	801
Résultat net			27 598	30 225

^{*} Provision pour Frais de Gestion des Sinistres

Les **primes acquises brutes** progressent de +8,5 % par rapport à 2018 au-delà de la progression du marché (+1 %). Cette augmentation est portée essentiellement par l'encaissement sur le support euros, issu d'un regain de pouvoir d'achat des ménages français.

Le **poste charges sinistres et variation des provisions brutes (y compris frais, PFGS et PB)** est en progression de +11 % par rapport à 2018.

Les **charges sinistres** restent relativement stables entre les deux exercices sur la même tendance que le marché. La principale évolution porte sur la variation de la provision mathématique et la dotation à la participation aux bénéfices pour 96 millions d'euros.

Les **charges de gestion** sont en augmentation de +7,2 millions d'euros. Cette variation intègre une diminution exceptionnelle des charges 2018 de -3,1 millions d'euros liée à la mise en réduction des engagements sociaux portée par la mise en place de MSG. Au-delà de cette variation exceptionnelle, les charges de gestion progressent de +4,1 millions d'euros avec notamment une augmentation de +2,4 millions d'euros des prestations externes (y compris DDSIG), une augmentation de la masse salariale et taxes associées en lien avec la mise en place de MSG pour 1 million d'euros et une augmentation des charges SGAM pour +0,7 million d'euros.

Les **commissions de distribution**, indexées principalement sur la progression de l'encours sont en progression de +4,9 millions d'euros.

Les produits de placements nets augmentent de 95,1 millions d'euros par rapport à 2018, combinant deux effets opposés : la progression des encours gérés et une dégradation des rendements comptables.

^{**} Participation aux Bénéfices



V.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019		31/12/2018			
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	51 142	575	51 717	40 734	-218	40 516
Placements en actions	21 192	44 644	65 836	22 896	78 439	101 335
Placements obligataires et prêts	436 495	-4 347	432 148	454 135	932	455 067
Placements monétaires	15 187	-8 248	6 939	23 289	-10 195	13 094
Intérêts courus	-14 739	-	-14 739	-20 188	-	-20 188
Total des placements	509 277	32 624	541 901	520 866	68 958	589 824
Taux de rendement	2,2%		2,3%	2,3 %		2,6 %

Les revenus financiers nets de charges passent de 521 à 509 millions d'euros. Ils proviennent essentiellement de revenus sur les placements de taux, qui ont baissé de -21 millions d'euros cette année.

Les plus-values réalisées s'élèvent à 33 millions d'euros, en baisse de -36 millions par rapport à fin 2018.

Les principales contributions positives sont des plus-values réalisées sur les OPC actions (31,5 millions d'euros), mais en baisse par rapport à l'année dernière (-67,9 millions d'euros), et sur les fonds de capital investissement (13,2 millions d'euros).

À l'inverse, les principales contributions négatives sont des moins-values réalisées sur les OPC de taux (3,3 millions d'euros) et des provisions pour dépréciation durable passées sur des OPC de taux (1,3 million d'euros).

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable confirme une tendance à la baisse en s'établissant à 2,3 % (contre 2,6 % en 2018), avec également une baisse sur les seuls revenus courants à 2,2 % contre 2,3 %.

V.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2019	2018	Variation
Autres produits non techniques	136	2	134
Autres charges non techniques	-	-	
Résultat exceptionnel	-	-	
Participation des salariés	-2 424	-1 936	-488
Impôt sur les bénéfices	-6 037	-10 091	4 054
Dépenses et revenus non techniques	-8 325	-12 025	<i>3 7</i> 00

Hors résultat sur les placements des fonds propres (+14,6 millions d'euros), le compte technique non-vie constate l'intéressement de l'effectif affectable à Mutavie (-2,4 millions d'euros) et l'impôt sur les sociétés (-6 millions d'euros).



V.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie, les spécificités du système de gouvernance de Mutavie.

V.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

V.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Mutavie

UNE GOUVERNANCE DUALISTE

Mutavie SE est une Société Européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Le directoire

Le directoire est composé de six membres. Aucun membre du directoire ne peut faire partie du conseil de surveillance.

Le directoire constitue l'instance collégiale décisionnaire de pilotage de la société et ses membres sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se compose de douze membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société assurée par le directoire.

L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil de surveillance et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

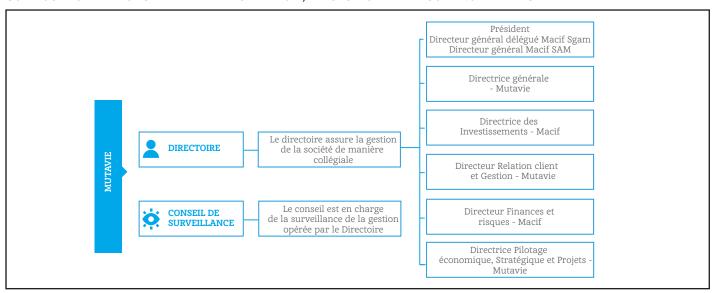
Les comités spécialisés

Le conseil de surveillance de Mutavie s'appuie sur les comités spécialisés du groupe Macif, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décision sur les domaines relevant exclusivement de sa compétence.



V.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise au 31/12/2019

COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MUTAVIE



Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entité.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le directoire est nommé par le conseil de surveillance pour quatre ans. Ses membres peuvent être révoqués par l'assemblée générale, sur proposition du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, celle-ci ne conférant pas un pouvoir de direction plus étendu mais la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut également conférer à un ou plusieurs membres du directoire la qualité de directeur général qui aura aussi la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président.

Ces réunions sont présidées par le président ou, à défaut, par un membre choisi par le directoire au début de la séance.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre du directoire disposant d'une voix. Le vote par procuration est interdit. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par tous les membres participants à chaque séance du directoire. Les décisions et délibérations du directoire sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, tenu au siège social, avec l'indication des membres présents et absents, de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du directoire présents.



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité des sélections Groupe, étant précisé que les mandataires sociaux et les dirigeants de la Macif sont impliqués dans la gouvernance de Mutavie : l'exercice de ces mandats contribue à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle globale.

La nomination de ses membres respecte les principes de pluralité et de représentativité des actionnaires de l'entreprise. Ainsi, le conseil de surveillance est composé de membres représentant l'ensemble des actionnaires, et principaux partenaires de Mutavie.

Deux membres du comité d'entreprise désignés par ce dernier et appartenant, l'un au collège cadres, l'autre à celui des employés, sont convoqués et assistent avec voix consultative, sans droit de vote, à toutes les séances du conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance, ou le vice-président, dirige les séances et assure le lien avec le directoire.

La formation des membres du conseil de surveillance

Dans le cadre du dispositif de formation élaboré par le groupe Macif, tout au long de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil de surveillance détenant simultanément un mandat au sein de Macif SAM et un mandat au sein de Mutavie SE participent à des programmes de formation organisés par le comité de direction de Mutavie, d'une part, et d'autre part, par l'organisme de formation dédié du groupe Macif.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES DES ORGANES DE GOUVERNANCE

L'environnement de contrôle au plus haut niveau des instances de gouvernance de Mutavie SE est favorisé par :

- la séparation des fonctions de direction, exercées par le directoire, organe collégial, et celles de surveillance et de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- la présence au sein du conseil de surveillance de représentants de l'ensemble des actionnaires.

Les attributions et pouvoirs du directoire

Le directoire est chargé de la direction et de la gestion de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées des actionnaires, et des limitations éventuellement énoncées dans le règlement intérieur.

Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction de la société. Cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est interdit aux membres du directoire (ainsi qu'à leur conjoint, ascendants et descendants ou toute personne interposée) de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle, un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers.

Les membres du directoire sont responsables, civilement et pénalement, des actes de leur gestion, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Les attributions et pouvoirs du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société par le directoire. Il statue sur les opérations qui doivent être soumises à son autorisation en vertu des statuts de Mutavie, des lois et règlements.

A toute époque de l'année, le conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut demander les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit un rapport présenté par le directoire.

Chaque trimestre, la présentation de la situation provisoire des comptes permet d'effectuer le contrôle budgétaire



trimestriel présenté dans le rapport du directoire.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise ses observations sur les comptes de l'exercice, le rapport du directoire et les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions réglementaires, le conseil de surveillance examine les rapports propres aux entreprises du secteur d'activité assurance-vie et autorise préalablement les conventions intervenant directement ou par personne interposée entre la société et un des dirigeants ou un actionnaire notable.

Les membres du conseil de surveillance sont responsables civilement des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat et la responsabilité pénale des membres du conseil de surveillance est déterminée conformément aux dispositions législatives en vigueur.

V.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Conformément à la réglementation, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire agissent collégialement mais peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction et déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Le directoire rend compte des activités déléguées au conseil de surveillance.

La délégation de responsabilité n'est autorisée que dans le cadre mis en place par le directoire, après autorisation du conseil de surveillance.

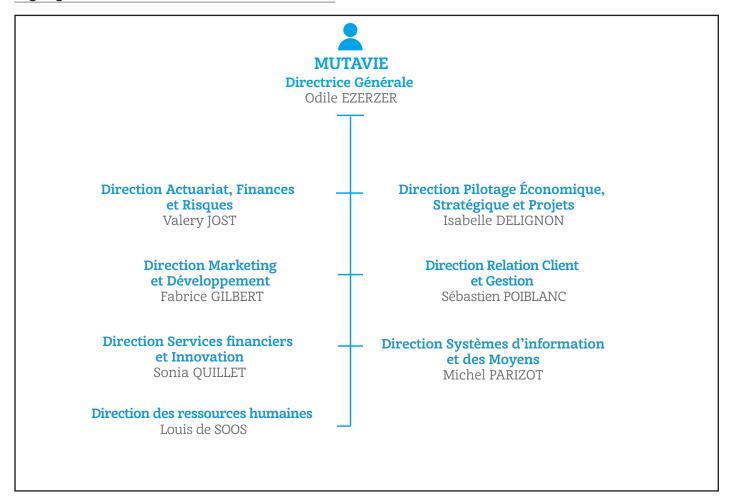
Le directeur général délègue ensuite aux directeurs de l'entreprise, en fonction de leur mission, une partie de ces pouvoirs dans le cadre des périmètres de responsabilités définis au sein du comité de direction.

L'ensemble des délégations et sub-délégations de pouvoirs est formalisé, et le directoire et le conseil de surveillance sont informés de la mise en place des sub-délégations.

Les procédures de la société définissent également les niveaux d'engagement ou de responsabilité autorisés selon la fonction des personnes de l'entreprise qui reçoivent les délégations ainsi que les modalités de sub-délégation.



Organigramme de la direction Mutavie au 31/12/2019



V.B.1.4 Organisation de la gouvernance des risques

POSTES DES TITULAIRES DES FONCTIONS CLÉS, AUTONOME ET INDÉPENDANCE DE CES DERNIERS

Les fonctions clés de Mutavie ont été mises en place au niveau du Groupe et à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions. Elles sont de ce fait détachées des directions opérationnelles portant les activités (*business units*) et des directions techniques. Les fonctions clés ne réalisent pas de travaux, études ou validation devant faire elles-mêmes l'objet d'un contrôle.

Des correspondants des fonctions clés Groupe ont été désignés au sein de Mutavie.

Les politiques associées aux fonctions clés sont approuvées par le conseil d'administration du groupe Macif après avis du comité des Risques puis par le conseil de surveillance de Mutavie.

V.B.1.5 Politique et principes de rémunération

L'entité ne présente pas de spécifité sur ce point.



V.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

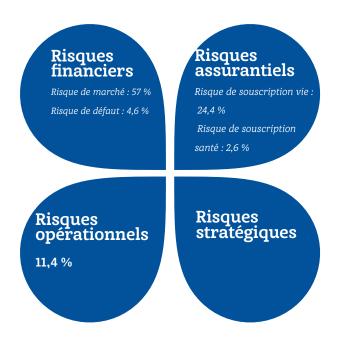
V.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



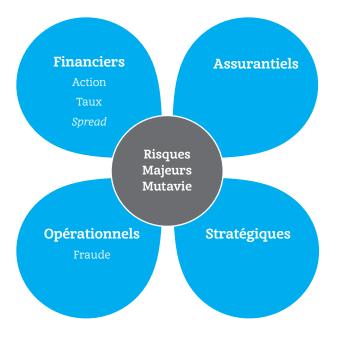
V.C PROFIL DE RISQUE

La composition du SCR de Mutavie est la suivante :



- La formule standard conduit Mutavie à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque;
- Par ailleurs, Mutavie tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019 l'évaluation du profil de risque du Groupe a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques financiers restent identiques à ceux de 2018 ;
- Au niveau assurantiel, le risque de frais n'est plus majeur ;
- Au niveau opérationnel, les risques de gestion d'activité liés aux systèmes d'information et à la sûreté/sécurité des biens ne sont plus majeurs en 2019. Le risque de fraude apparaît comme majeur en 2019.



V.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat résulte d'une évolution du comportement des adhérents en matière de rachat de leurs contrats. Ce risque peut se matérialiser par :

- un changement permanent des taux de rachats constatés (à la baisse ou à la hausse);
- un rachat massif et ponctuel.

Les raisons de cette évolution peuvent être liées à la conjoncture économique, à des évolutions réglementaires, etc. Dans son activité d'épargne, l'impact du risque de rachat est très corrélé avec les risques de marché et notamment le risque de taux.

À fin 2019, le montant total des rachats s'est élevé à 1,34 milliard d'euros (soit 79 % des prestations totales), en baisse de -0,8 % par rapport à 2018. Ce montant représente 6,3 % de l'épargne gérée de début d'année, soit une baisse de -0,1 point. Le taux de rachat est historiquement bas, ce qui pourrait s'expliquer par le contexte économique et social.

ÉLÉMENTS DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE RACHAT

Plusieurs éléments concourent à la protection de l'assureur contre le risque de rachat massif : la fidélité des adhérents, que Mutavie mesure par différents indicateurs, la proportion de personnes épargnant dans un but de transmission de patrimoine, et la satisfaction des adhérents, mesurée chaque année au travers d'enquêtes qualitatives.

Fidélité des épargnants

Cette fidélité s'apprécie au regard de plusieurs facteurs. Le premier gage de fidélité est la fréquence des retraits : les adhérents utilisent leur épargne au gré de leurs besoins, puis la reconstituent selon leurs possibilités. Ce phénomène s'observe essentiellement sur le produit Livret Vie qui bénéficie d'une absence de frais sur versements et de pénalité en cas de rachats. Ces caractéristiques facilitent ces mouvements d'allers/retours. Une autre preuve de fidélité des adhérents se perçoit dans la multi-détention de contrats. Plus de la moitié (51 %) est soit multi-détentrice de contrats à Mutavie, soit membre d'un foyer multi-équipé.

Proportion des adhérents souhaitant transmettre leur patrimoine

Un autre facteur de protection contre le risque de rachat est la part des adhérents désireux de transmettre leur patrimoine. Dans cette optique, l'assurance-vie demeure en effet un outil très avantageux. Ainsi, la part de l'épargne constituée par les adhérents, en vue de cet objectif de transmission de patrimoine, est estimée à 49 % des engagements gérés par Mutavie.

La satisfaction des clients

Enfin, la satisfaction des clients reste le dernier gage vis-à-vis d'un risque de rachat conjoncturel ou concurrentiel. Chaque année, cinq enquêtes de satisfaction sont réalisées dans le cadre de la certification de service AFAQ AFNOR.

Les résultats de ces différentes enquêtes (taux moyen de satisfaction de 83 %) et le faible nombre de réclamations (850 en 2019, soit 0,08 % des adhérents) témoignent de la satisfaction de nos adhérents.

RISQUE DE MORTALITÉ

Le risque de mortalité résulte d'une sous-estimation de la mortalité au regard de celle réellement observée. Cela peut entraîner un sous-provisionnement ou une insuffisance de tarif. Pour Mutavie ce risque est porté principalement par les garanties décès complémentaires en épargne et celles des contrats de prévoyance.

Le portefeuille d'épargne individuelle compte 1 123 571 adhérents à fin 2019, avec une équirépartition selon le sexe : 50 % de femmes détiennent 49 % de l'épargne.

Sur ce portefeuille, Mutavie anticipe ses charges de sinistre grâce à une table d'expérience qui capte de manière satisfaisante les risques inhérents au portefeuille de Mutavie. Ainsi, cette table procure de la visibilité sur les effets futurs du vieillissement du portefeuille, dans un contexte où approximativement 23 % des adhérents ont plus de 70 ans et détiennent environ 45 % de l'épargne.

Face à ce risque, l'image de confiance dont bénéficient le groupe Macif et Mutavie reste un facteur important de protection puisqu'une part non négligeable des capitaux versés en cas de décès est réinvestie par les bénéficiaires sur un contrat Mutavie (32 % en 2019).

En prévoyance individuelle, activité peu développée au niveau de Mutavie, le risque de concentration est extrêmement faible et la modélisation de la sinistralité permet une bonne anticipation.



RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité résulte d'une surestimation de la mortalité au regard de celle réellement observée.

Pour Mutavie, ce risque est principalement porté par les contrats de rente qui, à fin 2018, sont peu significatifs dans les engagements de Mutavie (0,2 % des engagements).

RISQUE DE FRAIS

Le risque de hausse des frais de gestion correspond à une dérive des coûts de gestion. Les causes de ce risque peuvent être multiples ; certaines sont endogènes à Mutavie, comme une mauvaise maîtrise des ressources du personnel, des projets qui dérivent en matière de coût et d'autres sont exogènes comme l'augmentation des prix, des cotisations sociales supplémentaires...

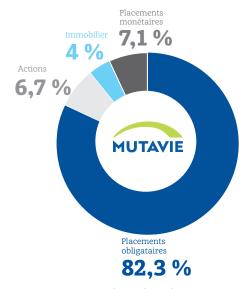
Ce risque est suivi par le biais du ratio suivant :

• les charges de gestion rapportées à l'épargne gérée, ratio plus représentatif de l'activité, notamment de gestion, une fois constitué un portefeuille d'une certaine taille.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

V.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS



Dans le cadre de sa politique financière, Mutavie privilégie les placements sûrs et solides offrant un rendement fiable et dont le risque est maîtrisé. Le portefeuille d'actifs de Mutavie est principalement composé de titres obligataires (82,3 %), la part diversifiée en actions et immobilier représente 10,7 %.

RISQUES DE MARCHÉ (SPREAD, TAUX, ACTION, IMMOBILIER, CHANGE)

Les risques de marché rattachés aux activités de Mutavie (y compris les risques de crédit et de liquidité) sont les mêmes que ceux décrits pour le groupe Macif. Seules les conséquences sont spécifiques à l'assurance-vie et concernent essentiellement la position concurrentielle de Mutavie en matière de taux servis vis-à-vis de ses concurrents et des impacts sur le risque de rachat.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2)



V.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit, lié au risque de défaut d'une contrepartie et au risque de concentration est identifié et géré à Mutavie comme dans le reste du groupe Macif. Comme pour les risques de marché, la spécificité de Mutavie se situe dans les conséquences de ce risque. En cas de réalisation de ce risque, Mutavie devra assurer la garantie en capital donnée aux assurés ainsi que le respect du taux minimum annuel. Dans cette situation, Mutavie pourrait être amené à faire appel à ses fonds propres pour honorer ses engagements.

V.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour un assureur vie, le risque de liquidité est un des principaux risques qui doit être en permanence sous surveillance. Les règles définies au sein du Groupe et qui s'appliquent également à Mutavie permettent d'avoir une assurance raisonnable sur la maîtrise de ce risque auquel Mutavie n'a jamais été confrontée.

V.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2019, Mutavie a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant 4 stress basés sur les scénarii suivants :

- un scénario financier « taux bas » ;
- un scénario financier « hausse des taux » ;
- un scénario opérationnel « attaque cyber, induisant une attaque informatique du Groupe et des amendes en lien avec la conformité à la réglementation » ;
- un scénario stratégique « non atteinte des objectifs de production et dérive des frais généraux ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer une bonne résistance du Mutavie face à la réalisation de ces risques majeurs.

V.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Mutavie est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

V.D.1 ACTIFS

V.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	15 913	2 611	13 303
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	25 922 408	23 707 976	2 214 432
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	922 788	661 333	261 455
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	5 945	59	5 886
Actions	22 496	14 980	7 516
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	22 496	14 980	7 516
Obligations	18 891 912	17 424 327	1 467 585
Obligations d'État	6 426 318	5 735 945	690 374
Obligations d'entreprises	12 114 211	11 339 046	775 165
Titres structurés	335 806	333 336	2 470
Titres garantis	15 576	16 000	-424
Organismes de placement collectif	5 231 593	4 759 603	471 990
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	847 675	847 675	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	616 802	616 802	-
Prêts et prêts hypothécaires	41 170	41 170	-
Avances sur polices	40 920	40 920	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	250	250	-
Dépôts auprès des cédantes	26 172	26 172	-
TOTAL	26 622 466	24 394 732	2 227 734

Les principaux placements en normes Solvabilité II concernent :

- les biens immobiliers : ils s'élèvent à 923 millions d'euros soit 3,5 % du total des placements ;
- les obligations : le montant des obligations ressort à 18 892 millions d'euros, soit près de 71 % du total des placements ;
- les organismes de placement collectif : ils s'établissent à 5 232 millions d'euros, soit plus de 20 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond principalement aux plus ou moins-values latentes.

V.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
ECARTS D'ACQUISITIONS	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	1 868	-1 868
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Provisions techniques cédées	2 180	2 327	-147
Créances nées d'opération d'assurance	10 015	10 015	0
Créances nées d'opération de réassurance	425	425	-
Autres créances (hors assurance)	16 532	11 597	4 936
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 588	70 588	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	550	550	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- immobilisations incorporelles : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II ;
- autres créances (hors assurance): l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance est entièrement reconduit en normes Solvabilité II car ces créances sont inférieures à un an. Cette ligne comprend également les actifs de couverture relatifs aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme, souscrits auprès d'un assureur externe.

V.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

V.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ÉPARGNE

En épargne, la meilleure estimation des provisions techniques est valorisée selon une approche « cohérente avec les données des marchés financiers » (ou *market-consistent*).

Les options et garanties incluses implicitement dans les contrats d'épargne, listées ci-dessous, dépendent des conditions de marché et du comportement des assurés :

- capital garanti sur les fonds euros ;
- clause de participation aux bénéfices;
- taux minimal garanti;
- taux technique des rentes viagères;
- faculté de rachat ou de transfert des assurés ;
- faculté d'arbitrage des assurés ;
- garantie plancher (limitée à la gamme Actifonds) ;
- garantie décès (annuelle).

Ces options sont valorisées selon la méthode de simulations Monte-Carlo en probabilité risque neutre : un modèle projette sur trente ans les évolutions de l'actif, du passif et de leurs interactions. Ce modèle est alimenté par deux mille scénarios financiers aléatoires de l'actif (générateur de scénarios économiques) générant par réaction autant de comportements de passif en termes d'options. La moyenne des flux actualisés de passif générés constitue l'évaluation *market-consistent* des engagements d'assurance.

Le modèle de projection est basé sur les hypothèses décrites ci-dessous.

Frontière des contrats

Les hypothèses utilisées dans la modélisation se placent dans une dynamique de continuité d'activité. Néanmoins, en application de la notion de frontière des contrats, les projections du passif sont réalisées en *run-off* (hors affaires nouvelles) et les versements futurs sur le stock de contrats (libres ou programmés) ne sont pas pris en compte.

Regroupement des polices

La projection des flux de passif est réalisée en fonction du produit commercial et de l'ancienneté de contrat. Au cours de la projection, ces flux sont agrégés au niveau produit puis au niveau canton afin d'appliquer les règles contractuelles de revalorisation.

Projection des décès, des rachats, des frais et des commissions

Les hypothèses de décès sur les principaux portefeuilles d'épargne sont issues des lois d'expérience sexuées estimées sur les portefeuilles majeurs et la table réglementaire (TF 00/02) pour les portefeuilles moins significatifs.

Les rachats sont projetés selon deux composantes :

- les rachats structurels, correspondant aux rachats liés au cycle de vie du contrat, sont projetés selon une loi de rachat historique par produit et par ancienneté;
- les rachats conjoncturels, correspondant à la réaction des assurés à un « décrochage de taux de rémunération», sont projetés à l'aide de taux de rachats dépendants du niveau d'épargne et de l'âge des épargnants.

La simulation des frais généraux s'effectue en tenant compte de l'historique des frais de Mutavie ventilés par produit et par destination.

Les commissions sont projetées conformément aux conventions de gestion et offres commerciales en cours au moment de l'évaluation.

Stratégie de participation aux bénéfices

Chaque année, sur les contrats et supports en euros, Mutavie fixe des objectifs de taux à servir (dépendant du contexte économique) et un objectif de provision pour participation aux bénéfices. Ces objectifs peuvent être financés, soit par les produits financiers issus de la gestion annuelle de l'épargne de ces contrats (redistribution contractuelle d'au moins 95 % des produits

financiers - participation aux bénéfices contractuelle), soit par la provision pour participation aux bénéfices (constituée par les produits financiers des années précédentes non encore distribués).

Si le stock de provision pour participation aux bénéfices et la participation aux bénéfices contractuelle ne sont pas suffisants pour servir les objectifs, des plus-values exceptionnelles peuvent être réalisées. A défaut, en cas de non atteinte de l'objectif de taux, des rachats conjoncturels sont déclenchés.

La stratégie de participation aux bénéfices respecte le montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer au titre d'un exercice conformément à l'article A132-11 du Code des assurances.

Stratégie de gestion d'actif

Au cours de la projection, la stratégie de gestion d'actif est modélisée au travers d'une matrice d'allocation spécifique à chaque canton. Elle s'appuie sur des cibles et des bornes d'allocation d'actif paramétrées en cohérence avec les contraintes d'allocation stratégique inscrites dans les mandats de gestion.

Liquidation finale

Au terme de chaque scénario, une liquidation fictive de la société (partage des actifs du canton entre les assurés et les fonds propres) est simulée. Lors de la liquidation :

- la valeur de rachat ou les provisions mathématiques résiduelles sont restituées aux assurés ;
- les plus-values latentes sont partagées selon la règle contractuelle des contrats ;
- la provision pour participation aux bénéfices éventuellement présente est restituée à 100 % aux assurés.

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES PRÉVOYANCE, RENTES VIAGÈRES ET GARANTIES ANNEXES

Contrats de prévoyance

Le périmètre prévoyance au sein de Mutavie est relativement restreint. Ce périmètre se compose des portefeuilles principaux suivants :

- couverture de prêt Socram ;
- garantie emprunteur Macif (GEM);
- prévoyance individuelle ;
- prévoyance collective (contrat réassuré à 100 % auprès de Macif-Mutualité).

Une évaluation de la meilleure estimation des provisions est effectuée pour chaque garantie : décès et incapacité/invalidité.

Rentes viagères

Les rentes existantes à la date d'inventaire et issues d'anciens contrats d'épargne sont évaluées tête par tête.

Les rentes futures issues des contrats actuellement en phase d'épargne sont quant à elles évaluées en utilisant un profil moyen défini par l'âge à la date de transformation.

Garanties annexes

La garantie plancher de certains contrats multisupports assure le remboursement des versements (nets de frais et des éventuels rachats) en cas de moins-values au moment du décès de l'assuré s'il survient avant son soixante-seizième anniversaire. Le calcul de la meilleure estimation des provisions est réalisé selon la même approche d'évaluation que lors de l'arrêté en normes françaises (méthode des options de vente).

La garantie décès (majoration de l'épargne acquise par l'assuré lors de son décès) est une garantie complémentaire incluse dans les contrats d'épargne commercialisés par Mutavie. La meilleure estimation des provisions est évaluée sur une seule année, tête par tête et par sexe sur la base des capitaux sous risque au 1er janvier et selon les probabilités de décès des tables d'expérience.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Mutavie pour la modélisation de la marge de risque est une approche simplifiée, supposant la proportionnalité entre le SCR et la meilleure estimation des provisions.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Mutavie utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère :

- une hausse des provisions techniques de +30 millions d'euros ;
- une diminution des fonds propres de -22 millions d'euros ;
- une augmentation du besoin en capital de Mutavie de +5 %.

V.D.2.2 Provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la vie	61 338	15 356	76 694	-2 024	74 670
Vie	23 896 976	210 266	24 107 242	-156	24 107 086
Unités de compte	567 838	3 581	571 420	-	571 420
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	24 526 152	229 204	24 755 356	-2 180	24 753 176

L'activité de Mutavie est essentiellement portée par l'activité d'épargne (activités vie et unités de compte) qui représente 99,69 % des engagements Solvabilité II. Les engagements en assurance santé sont liés aux garanties incapacité et invalidité des contrats de prévoyance.

La marge de risque représente 0,90 % des provisions techniques et est essentiellement portée par l'activité d'épargne.

La réassurance a un faible impact dans l'évaluation des engagements. Cette technique d'atténuation du risque n'est utilisée que pour les contrats de prévoyance individuelle et collective pour lesquels les engagements de Mutavie sont relativement faibles (0,31 % des engagements Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques des produits avec participation aux bénéfices a été retraitée de la PPB éligible à l'intégration dans les fonds excédentaires (727 millions d'euros) présentée en V.E.1.2.

V.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Sous les normes Solvabilité II, la meilleure estimation des provisions techniques en épargne correspond à la valeur actualisée des flux de prestations futurs, tandis que les provisions mathématiques, normes françaises, représentent la valeur des engagements acquise depuis l'origine du contrat.

L'évaluation des provisions techniques Solvabilité II conduit donc à tenir compte des richesses latentes portées par l'actif en représentation des engagements d'assurance. Pour des situations où l'actif présente des plus-values latentes, les provisions techniques en normes Solvabilité II demeurent en général supérieures aux provisions normes françaises.

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2019 de Mutavie sont supérieures de 1 845 millions d'euros (7 %) aux provisions techniques normes françaises. Cet écart s'explique principalement par un fort taux de plus-values latentes sur les actifs au 31 décembre 2019.

V.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, Mutavie réalise des tests de sensibilité sur les principales hypothèses de modélisation suivantes :

- hypothèses de calibrage du générateur de scénarios économiques (volatilité, indices de référence);
- hypothèses relatives aux lois de passif (décès, rachats, arbitrages);
- hypothèses de frais généraux ;

• hypothèses relatives à la modélisation de la stratégie de participation aux bénéfices et de la stratégie financière. Ces tests de sensibilité permettent de mettre en exergue les hypothèses dont la mauvaise estimation pourrait générer une incertitude sur le montant des provisions techniques.

V.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	188	188	-
Provisions pour retraite	6 144	-	6 144
Dépôts des réassureurs	984	984	-
Passifs d'impôts différés	34 121	-	34 121
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	582	582	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	12 965	-	12 965
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	71 678	69 081	2 597
Dettes nées d'opérations de réassurance	114	2 712	-2 597
Autres dettes (hors assurance)	20 160	20 160	-
Passifs subordonnés	150 370	150 056	314
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	150 370	150 056	314
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

V.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

- dettes nées d'opération d'assurance : cette ligne comprend les commissions envers les apporteurs d'affaires (Macif SAM pour 47 millions d'euros) et les engagements vis-à-vis des co-assureurs, ainsi que les acceptations de réassurance.
- passifs subordonnés: la ligne des autres passifs la plus significative correspond aux passifs subordonnés. Les dettes subordonnées de Mutavie concernent des TSR souscrits en décembre 2019 en totalité par Macif SAM. Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la règlementation Solvabilité II.

Caractéristiques et valorisation des dettes subordonnées Mutavie

Nature	Titre subordonné remboursable			
Date d'émission	24/12/2019			
Durée	10 ans			
Devise	Euro			
Montant (en milliers d'euros)	150 000			
Nombre de titres	150 000			
Nominal	1 000			
Taux nominal	1,95 %			
Prix de remboursement	Nominal			
Frais d'émission	Néant			
Amortissement	Remboursement au pair le 24 décembre 2029			
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	150 370			

V.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 6 millions d'euros.

passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Au 31 décembre 2019, les impôts différés passifs représentent 34 millions d'euros.

dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

La norme IFRS 16 (contrats de location) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le périmètre d'intervention est le parc immobilier (abstraction du parc automobile au regard des enjeux).

Au passif, une dette de 13 millions d'euros représentative de la somme des loyers à payer actualisés, est placée dans le poste « dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ».

En contrepartie, on constate un droit d'utilisation (DU) ajouté à l'actif au poste « Immobilisations corporelles pour usage propre » pour un montant de 13 millions d'euros.



V.E GESTION DE CAPITAL

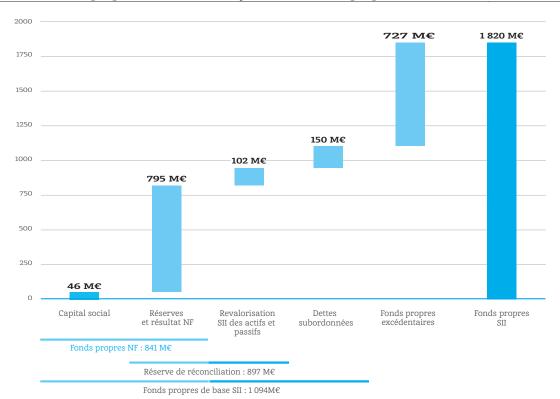
V.E.1 FONDS PROPRES

V.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

V.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Mutavie sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

Pour autant, quelques spécificités sont à noter :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

L'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie est paru au Journal Officiel du 28/12/2019. Cet arrêté offre ainsi la possibilité aux assureurs vie d'affecter tout ou partie de la provision pour participation aux bénéfices en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Mutavie a opté pour la valeur forfaitaire, à savoir l'affectation en fonds excédentaires du montant de 70 % de la PPB au 31 décembre 2019 moins le montant arrivant à échéance en 2020. En contrepartie, la meilleure estimation a été retraitée d'un montant équivalent.

La réserve de réconciliation s'élève en 2019 à 897 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 795 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (principalement la réserve de capitalisation);
- 102 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.



V.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	1 670 092	846 239	823 854
Fonds propres de niveau 1 non restreint	1 670 092	846 239	823 854
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	150 370	152 229	-1 859
Fonds propres de base niveau 2	150 370	152 229	-1 859
Fonds propres auxiliaires niveau 2	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	1 820 463	998 468	821 994

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le recours à la mesure transitoire sur les fonds propres permet de classer le titre subordonné remboursable de Mutavie, admissible à 25 % du besoin de marge en normes Solvabilité I, comme élément de niveau 2, selon les dispositions de Solvabilité II. La totalité du titre est admissible car il respecte les bornes fixées par la réglementation.

 $Les fonds \ propres \ disponibles \ Solvabilit\'e \ II \ augmentent \ entre \ 2018 \ et \ 2019 \ de \ 822 \ millions \ d'euros \ du \ fait \ principalement \ de :$

- la hausse de la réserve de réconciliation NF pour 28 millions d'euros ;
- la hausse de la réserve de réconciliation SII pour 69 millions d'euros ;
- l'intégration d'une part de la PPB aux fonds excédentaires pour 727 millions d'euros consécutivement à l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds propres excédentaires.

V.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

En 2019, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 1 820 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR de Mutavie.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR de Mutavie sont limités à 69 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 1 739 millions d'euros.



V.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Mutavie est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Mutavie utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

V.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	561 480	340 395	221 085
SCR contrepartie	45 526	40 614	4 912
SCR souscription vie	239 859	208 035	31 825
SCR souscription santé	26 030	20 709	5 321
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-185 768	-147 293	-38 475
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	687 127	462 459	224 667
SCR opérationnel	112 139	107 733	4 406
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-34 121	-10 419	-23 701
SCR NET TOTAL	765 145	559 774	205 371
MCR	344 315	251 898	92 417

Le SCR net global de Mutavie augmente de 37 % par rapport à l'an dernier. Avant ajustement par l'impôt, le SCR de base augmente de 49 % notamment du fait de la hausse du risque de marché.

L'ensemble des risques (marché, santé, souscription vie, contrepartie et opérationnel) augmente en raison du contexte financier de taux très bas qui pèsent sur le coût des options et garanties des fonds en euros.

V.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 178 % fin 2018 à 238 % à fin 2019, du fait de l'intégration d'une part de la PPB aux fonds excédentaires qui augmente d'autant les fonds propres en couverture du SCR. Hors intégration de la PPB en fonds propres excédentaires, le ratio de couverture est de 143 %, soit en baisse de 35 points de couverture par rapport à 2018. Le taux de couverture du MCR s'élève à 505 %, en lien également avec l'évolution du SCR.



ANNEXES MUTAVIE

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Niort Investissements	Société à responsabilité limi- tée	France	100,00%
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	99,90%
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	99,80%
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	99,80%
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI OMEGA 16	Société civile immobilière	France	49,90%
SCI Paris Vivienne 2013	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Toulouse 2012	Société civile immobilière	France	99,80%
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	99,90%
Axe France	Société par actions simplifiée	France	50,00%
GIE Gerap	Groupement d'intérêt écono- mique	France	50,00%
GIE Macif Finance Epargne	Groupement d'intérêt écono- mique	France	45,00%
GIE MMF (Macif Mutavie Finance)	Groupement d'intérêt écono- mique	France	45,00%



Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	24,50%
OPCI Sunlight	Société de placement à pré- pondérance immobilière	France	21,04%





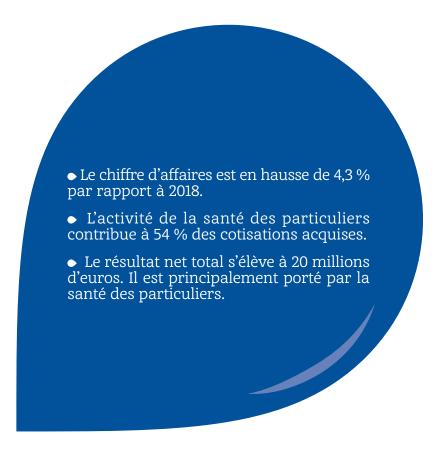


Synth	nèse Ma	cif-Mutualité	155
VI.A	Activit	és et résultats	158
	VI.A.1	Activités	158
	VI.A.2	Résultats de souscription	162
	VI.A.3	Résultats des investissements	162
	VI.A.4	Résultats des autres activités	163
VI.B	Systèn	ne de gouvernance	164
	VI.B.1	Exigences générales de gouvernance	164
	VI.B.2	Exigences de compétence et honorabilité	168
	VI.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	168
	VI.B.4	Système de contrôle interne	168
	VI.B.5	Fonction audit interne	168
	VI.B.6	Fonction actuarielle	168
	VI.B.7	Sous-traitance	168
	VI.B.8	Autres informations	168
VI.C	Profil o	de risque	169
	VI.C.1	Risque de souscription	170
	VI.C.2	Risque de marché	170
	VI.C.3	Risque de crédit	170
	VI.C.4	Risque de liquidité	170
	VI.C.5	Risque opérationnel	170
	VI.C.6	Autres risques importants	171
VI.D	Valoris	sation à des fins de solvabilité	172
	VI.D.1	Actifs	172
	VI.D.2	Provisions techniques	174
	VI.D.3	Autres passifs	176
VI.E	Gestion	n de capital	178
	VI.E.1	Fonds propres	178
	VI.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	180
Anne	xes Mac	rif-Mutualité	181



SYNTHÈSE MACIF-MUTUALITÉ

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS





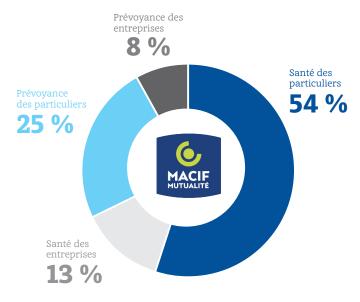
Chiffre d'affaires

644 м€

Résultat net

20 м€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine



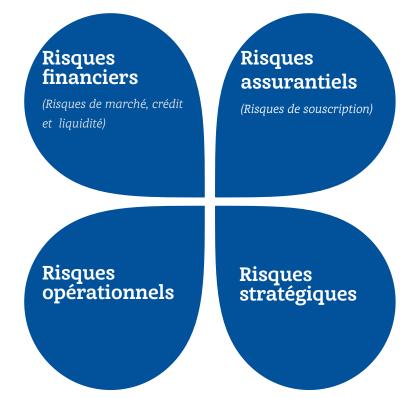


GOUVERNANCE

Le 23 mai 2019, le conseil d'administration de Macif-Mutualité a procédé à la désignation d'un nouveau directeur général, M. Jean-Marc Simon, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2019.

PROFIL DE RISQUE

Quatre grandes familles de risques :

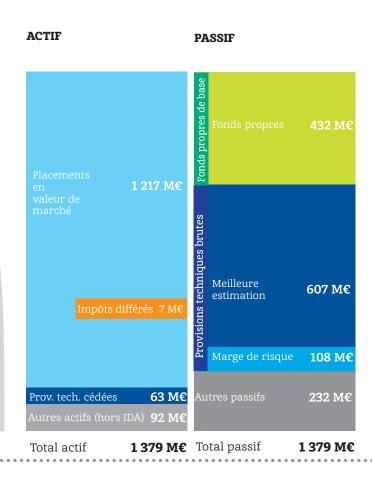


- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- Évaluations quantitatives des risques, effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Macif-Mutualité est composé de 38,7 % du risque de marché et de 50,2 % du risque de souscription.



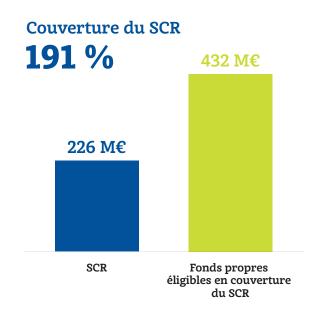
BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

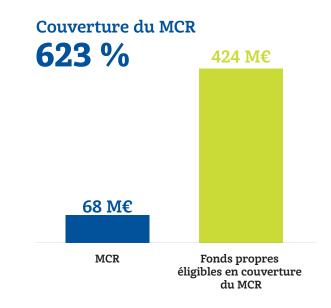
- Les placements représentent 88 % du montant de l'actif à fin décembre 2019.
- Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 715 millions d'euros, soit 52 % du passif.
- Les fonds propres Solvabilité II sont en hausse par rapport à fin décembre 2018, en lien principalement avec l'augmentation du résultat de l'année 2019.



SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité de Macif-Mutualité à fin 2019 s'établit à 191 %, en hausse de 14 points de pourcentage par rapport à fin 2018. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation des éléments éligibles de fonds propres bien supérieure aux capitaux requis.
- Le taux de couverture du MCR est de 623 %, en hausse de 41 points de pourcentage par rapport à 2018. Cette variation s'explique par l'augmentation du montant des fonds propres en couverture (+13 %).







VI.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VI.A.1 ACTIVITÉS

VI.A.1.1 Présentation générale de Macif-Mutualité

DESCRIPTION

Macif-Mutualité, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 779558501 et son siège social est situé : 22-28 rue Joubert – 75009 Paris.

Les comptes de Macif-Mutualité sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE MACIF-MUTUALITÉ DANS LE GROUPE

Macif-Mutualité est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

VI.A.1.2 Liste des entreprises liées

Macif-Mutualité a investi au fil des années dans des participations liées à son activité (encours respectifs de 7,05 millions d'euros sur Securimut au 31 décembre 2019) mais a également pris des parts dans les GIE MMF, GIE MMG (Macif-Mutualité Gestion) et GIE CM (Couleurs Mutuelles) pour un encours total de 0,011 million d'euros au 31 décembre 2019. Ce type d'investissement représente moins de 1 % du total des actifs du portefeuille de Macif-Mutualité au 31 décembre 2019.

Le GIE CM intervient sur la gestion de contrats.

Le GIE MMG intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins.

Sécurimut est le courtier et gestionnaire de la Garantie Emprunteur Macif.

La liste des participations significatives détenues par Macif-Mutualité au 31 décembre 2019 figure en annexe 1.



VI.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Actualités réglementaires

L'année 2019 a été marquée par un certain nombre de mesures et réformes entrées en vigueur dans le secteur de la complémentaire santé et de la prévoyance avec :

- la réforme 100 % santé;
- la complémentaire santé solidaire ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance ;
- les orientations à venir telles que :
 - o la résiliation infra-annuelle des contrats d'assurance santé,
 - o le déremboursement des médicaments homéopathiques,
 - o la loi Grand âge et autonomie,
 - o la loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants.

Lancement opérationnel de Prévoyance Aésio Macif (PAM)

À compter du 1er janvier 2019, PAM devient l'assureur exclusif des deux groupes sur certains produits en prévoyance des particuliers et des entreprises :

- lancement de nouvelles offres de prévoyance, dont garantie Décès et garantie Obsèques,
- soutien aux opérations de PAM.

Macif-Mutualité apporte son concours au fonctionnement de PAM en lui fournissant compétences et expertises.

Afin de faire face à des coûts supplémentaires nécessaires à son démarrage, sans entraver le bon développement commercial de son activité et la mise sur le marché de ses offres, PAM a sollicité auprès de Macif-Mutualité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle. Cette dernière lui a été accordée afin d'assurer son développement sur les segments de la prévoyance jugés stratégiques.

Santé : des offres en faveur de l'accès au soin pour tous

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre du 100 % santé pour tous. La réforme a eu des impacts significatifs sur les offres en santé des particuliers et en santé des entreprises, en termes d'aménagement des contrats, d'adaptation des systèmes d'information et de communication vers les adhérents et les réseaux de distribution.

Complémentaire santé des particuliers :

- mise en œuvre du 100 % santé couplée à la stabilité tarifaire pour redonner du pouvoir d'achat aux adhérents ;
- complémentaire santé solidaire (CSS): Macif-Mutualité accompagne les sociétaires les plus démunis.

Complémentaire santé des entreprises :

- l'ensemble du portefeuille destiné aux entreprises a été mis en conformité avec le 100 % santé ;
- un effort particulier a été réalisé sur le portefeuille standard destiné aux TPE et PME avec une indexation tarifaire qui ne répercute que l'évolution annuelle du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), sans prise en compte des effets de la réforme.

Prévoyance des particuliers : de nouvelles offres

En prévoyance des particuliers, l'année a été marquée par le lancement de nouvelles offres, marquant la fin du programme de refonte de l'ensemble de la gamme, prévu dans le cadre du projet d'entreprise #macifutur.

Ce programme visait à accélérer le développement en exploitant les dynamiques de croissance des différents marchés de la prévoyance et les potentiels d'équipement du sociétariat Macif.

- garantie Autonomie et dépendance : la nouvelle offre garantie Autonomie et dépendance a été commercialisée en début d'année. Elle apporte une réponse innovante et en rupture avec les standards de marché. Elle vise à la fois à préserver et prolonger l'autonomie et à accompagner une éventuelle situation de dépendance.
- garantie Prévoyance des indépendants : la nouvelle offre distribuée par le réseau de courtage d'Apivia Mutuelle a été mise sur le marché en juin 2019. Elle vise la protection des travailleurs non salariés en prévoyance, en complément des régimes obligatoires.



Développement des canaux distants

Dans le cadre de son plan de développement en santé et prévoyance des particuliers, Macif-Mutualité a pris des initiatives volontaristes en termes de développement, de sorte à se doter d'un dispositif de vente multicanal qui réponde à l'évolution des habitudes et des comportements d'achats des sociétaires et prospects.

Évolution de la relation client en santé et prévoyance

- assurance des entreprises : une nouvelle organisation qui favorise la polyvalence et qui permet de mutualiser la charge de gestion entre les sites ;
- assurance des particuliers : une première équipe polyvalente a été mise en place sur le site de Tours afin d'accroître souplesse et réactivité dans le traitement des demandes clients ;
- service de soutien opérationnel : poursuite de sa structuration afin d'assurer la montée en compétence des collaborateurs et la rationalisation des processus pour l'ensemble des sites qui travaillent de façon mutualisée autour des demandes des clients.

Évolution du système d'information

L'année a été marquée par l'évolution des systèmes informatiques de gestion au travers d'une double montée de version majeure, tant pour la santé individuelle que pour la prévoyance. Cette montée de version met fin au déficit technique qui pesait sur les systèmes d'information de Macif-Mutualité et permettra de gagner encore plus en productivité pour nos services de relations clients.

ACTIVITÉS DE MACIF-MUTUALITÉ

Macif-Mutualité est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

Zone géographique

Macif-Mutualité exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine. Par ailleurs, depuis 2014, Macif-Mutualité réassure le contrat proposé aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par la mutuelle du commerce et divers (MCD).

Présentation de l'activité

Macif-Mutualité améliore et sécurise le parcours de vie en développant une gamme de produits d'assurance et de services adaptée aux préoccupations quotidiennes.

La gamme santé des particuliers offre des garanties de remboursement de frais de soins. La gamme prévoyance des particuliers comprend des garanties en cas de décès, temporaires ou viagères, en prestations ou en capital, des rentes en cas d'invalidité ou de dépendance ou encore des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail.

La gamme de produits à destination des entreprises offre des garanties de remboursement de frais de soins, le paiement d'un capital ou de rentes de conjoint et d'éducation en cas de décès et le versement d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité.

La santé et la prévoyance des particuliers représentent 79 % des cotisations en 2019.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Santé des particuliers	350 946	340 444	3%
Prévoyance des particuliers	160 749	146 618	10%
Santé des entreprises	82 645	82 959	0%
Prévoyance des entreprises	50 113	47 825	5%
TOTAL	644 453	617 846	4%

Macif-Mutualité s'appuie sur le réseau Macif pour la distribution de la majorité de ses produits, notamment pour la gamme Santé et Prévoyance des particuliers. La gestion de ces deux portefeuilles est assurée par Macif-Mutualité, à l'exception du produit de la gamme Emprunteur, pour lequel Macif-Mutualité délègue une partie de la distribution et de la gestion auprès de la structure Sécurimut. À partir de 2019, une partie des offres prévoyance distribuée par le réseau Macif est assurée par Prévoyance Aésio Macif (PAM), réassurée et gérée par Macif-Mutualité.



Pour la gamme des produits à destination des entreprises, Macif-Mutualité s'appuie sur un partenariat avec le groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne) pour la commercialisation d'une nouvelle offre santé dédiée aux TPE. Une partie de la gestion est déléguée au GIE Couleurs Mutuelles et au GIE AG2R Reunica.



VI.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net par ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2019					
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Prévoyance des particuliers	Prévoyance des entreprises	Total	Total 31/12/2018
Cotisations acquises (yc acceptations)	350 946	82 645	160 749	50 113	644 453	617 846
Charges sinistres (yc acceptations)	-237 517	-73 919	-85 159	-48 025	-444 620	-428 505
Autres charges	-73 456	-19 489	-72 011	-5 660	-170 616	-165 569
Solde de réassurance (y compris intérêts sur dépôt)	606	1 214	-7 974	-2 202	-8 356	-2 736
Solde technique net	40 580	-9 550	-4 395	-5 774	20 861	21 035
Produits des placements nets alloués au résultat technique					12 007	12 231
Solde technique et financier					32 868	33 266
Eléments non techniques (dont produits financiers alloués au non technique)					-12 432	-6 081
Résultat net					20 436	27 185

Le solde technique et financier ressort bénéficiaire à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires, et s'élève à 33 millions d'euros. Le résultat hors produits des placements nets s'élève à 21 millions d'euros à fin 2019.

L'activité de la santé des particuliers contribue à 54 % des cotisations acquises.

Le résultat net total s'élève à 21 millions d'euros. Il est principalement porté par la santé et la prévoyance des particuliers.

VI.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019		31/12/2018			
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 068	-	1 068	1 195	-49	1 146
Placements en actions	1 115	1 757	2 873	1 066	2 335	3 401
Placements obligataires et prêts	14 857	162	15 018	14 036	-2	14 034
Placements monétaires	107	-141	-34	143	-146	-3
Intérêts courus	-1 091	-	-1 091	-433	0	-433
Total des placements	16 056	1 778	17 834	16 007	2 138	18 145
Taux de rendement	1,5 %		1,7 %	1,6 %		1,8 %

Les revenus nets courants sont quasi stables entre fin 2018 et fin 2019. Ils proviennent essentiellement de revenus obligataires, qui ont légèrement augmenté cette année (+0,7 million d'euros).

Les plus-values réalisées sont en légère diminution par rapport à 2018. La principale contribution positive est la plus-value réalisée sur les OPC actions (1,8 million d'euros) mais en baisse par rapport à l'année dernière (2,3 millions d'euros). Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements, le taux de rendement comptable s'établit ainsi à 1,7 % en légère baisse par rapport à 2018 (1,8 %).

Le taux de rendement courant s'érode à 1,5 % en 2019 contre 1,6 % en 2018.



VI.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-2 661	-2 289	-372
Résultat exceptionnel	-3 532	14	-3 546
Participation / Intéressement	-2 407	-2 536	129
Impôt sur les sociétés	-10 669	-8 250	-2 419
Dépenses et revenus non techniques	-19 270	-13 061	-6 209
Produits financiers sur non technique (sur fonds propres)	6 838	6 980	-142

Au total des dépenses et des revenus non techniques et des produits financiers non techniques, le résultat des autres activités est négatif de -12,4 millions d'euros.

L'évolution des dépenses et revenus non techniques de -6,2 millions d'euros entre 2018 et 2019 s'explique comme suit :

- le résultat exceptionnel de l'ordre de -3,5 millions d'euros comporte notamment :
 - o une subvention exceptionnelle accordée à Prévoyance Aésio Macif,
 - o des coûts exceptionnels afférents à la préparation de l'opération de fusion avec Apivia Mutuelle,
 - o en conséquence des contrôles fiscaux Macif SAM et Macif-Mutualité, une charge complémentaire exceptionnelle de participation constituée en 2016.

La charge d'impôt sur les sociétés augmente de 2,4 millions d'euros du fait d'un résultat fiscal en hausse. L'augmentation du résultat fiscal liée à la reprise des marchés sur 2019, après un fort recul du marché actions fin 2018, a été atténuée par un moindre résultat comptable et de fortes reprises sur des provisions fiscalement non déductibles.

À noter que le résultat des autres activités intègre également la part des frais généraux alloués au résultat non technique, relative à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance : il s'agit notamment des coûts imputables à la relation mutualiste et de la dotation au fonds d'action sociale. Ces charges sont en légère augmentation entre 2018 et 2019.

Le résultat non technique comprend également la part du résultat financier affectée à la rémunération des fonds propres. Celle-ci est quasi stable entre 2018 et 2019.



VI.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie, les spécificités du système de gouvernance de Macif-Mutualité.

VI.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VI.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Macif-Mutualité

GOUVERNANCE MUTUALISTE

Macif-Mutualité a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration. La gouvernance de Macif-Mutualité s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de Macif-Mutualité, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité :
- les statuts de la mutuelle ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- gouvernance du groupe Macif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs élus pour six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Deux représentants des salariés assistent également aux séances du conseil d'administration.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle et à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des attributions permanentes.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont de :

- déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- nommer un dirigeant opérationnel qui porte le titre de directeur général et déterminer expressément les attributions qui lui sont déléguées ;
- à la clôture de chaque exercice, arrêter les comptes annuels et établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présenter à l'assemblée générale.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.



Rôle du président

Le rôle du président est :

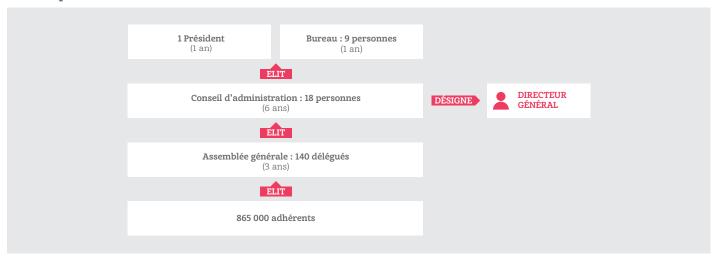
- d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- de rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre I^{er} du Livre VI du Code monétaire et financier.

LE BUREAU

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF (ASSEMBLÉE)

Schéma processus électif



COMPOSITION ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée, depuis les résultats des dernières élections, de cent quarante délégués, représentants des adhérents. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.



VI.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur. Il reconnait les comités Groupe suivants : audit, risques, sélections et rémunérations/indemnisations. Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de commissions qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. Les commissions sont, sauf exception, animées par un membre du bureau. Les commissions sont composées de membres du conseil d'administration.

Les commissions de Macif-Mutualité sont les suivantes :

- commission plénière relations adhérents : elle a pour mission de travailler sur le lien avec les adhérents, de faire vivre et évoluer les dispositifs de solidarité de la mutuelle et a pour vocation de mettre en place un suivi transversal de deux commissions spécialisées. Elle s'est réunie à trois reprises en 2019.
- o **commission spécialisée besoins adhérents** : elle a pour mission de participer à la définition des principes directeurs d'évolution de l'ensemble des produits portés en risque par Macif-Mutualité en gamme de santé et de prévoyance individuelle et collective. Elle s'est réunie trois fois en 2019 ;
- o **commission spécialisée recours et réclamations** : elle a pour mission d'examiner les réclamations de deuxième niveau et de donner des avis consultatifs avant prise de décision par les services techniques. Elle se réunie chaque semaine en cas de besoin. Elle s'est réunie à 36 reprises en 2019.
- **commission prévention**: elle a pour mission de proposer des axes stratégiques, des perspectives et des orientations en matière de prévention et de promotion de la santé et de la prévoyance, ainsi que de mettre en œuvre les politiques de prévention en lien avec la Mutualité Française. Elle s'est réunie à trois reprises en 2019.

Le conseil d'administration s'appuie également sur la commission formation et le conseil scientifique mis en place par le conseil d'administration de l'UMG Macif Santé Prévoyance.



VI.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions, chartes de gouvernement du groupe Macif).

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif-Mutualité exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordé le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

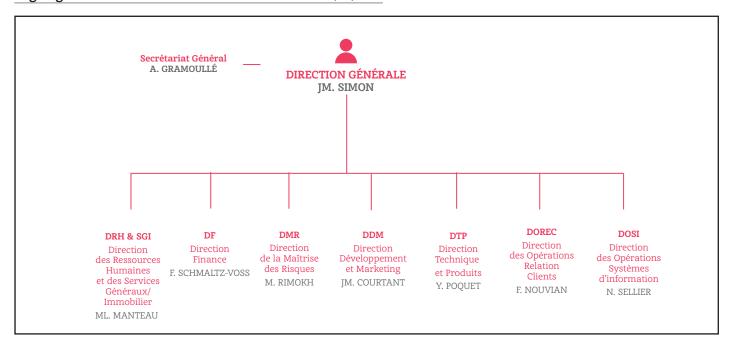
Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

Le 23 mai 2019, le conseil d'administration de Macif-Mutualité a procédé à la désignation d'un nouveau directeur général qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2019.

Organigramme de la direction Macif-Mutualité au 31/12/2019



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre les acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoir qui détaille l'ensemble de ses missions.



VI.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les administrateurs

La démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs comprend :

En amont de la prise de mandat :

- quatre journées de formation sur la mutualité et le groupe Macif, le rôle et la responsabilité de l'élu, Solvabilité II et la comptabilité des mutuelles ;
- parce que l'assiduité à la vie des instances est la meilleure formation, il est proposé aux futurs administrateurs de participer à certaines instances.

Au cours de leur mandat, pour approfondir et élargir le champ de compétences :

Les administrateurs bénéficient d'un plan de formation collectif et individuel, préparé par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance, validé par le conseil d'administration de Macif-Mutualité et déployé par le secrétariat général.

La formation des administrateurs

La formation des élus de Macif-Mutualité est préparée par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle Macif-Mutualité est affiliée et validée en conseil d'administration de cette dernière. Ce dernier s'appuie sur un plan de formation triennal, revu annuellement.

En 2019, les administrateurs ont suivi trois journées de formation spécifiques à Macif-Mutualité. Ils ont également suivi les neuf formations proposées au niveau de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle Macif-Mutualité est affiliée et du Groupe.

VI.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

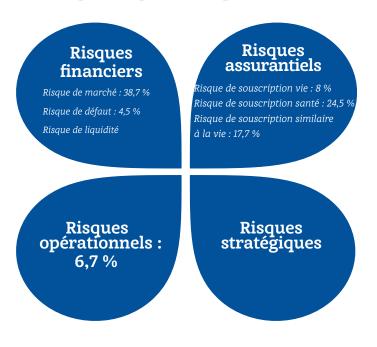
VI.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



VI.C PROFIL DE RISQUE

Description du profil de risque de Macif-Mutualité :



- La formule standard conduit Macif-Mutualité à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs Macif-Mutualité tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019, l'évaluation du profil de risque de Macif-Mutualité a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Les risques de résiliation, provisionnement, prime/ tarification/anti-sélection apparaissent en 2019 comme majeurs, ce qui n'était pas le cas en 2018.
- Le risque de non-conformité, non présent parmi les risques majeurs en 2018, y figure en 2019. Toutefois il était compris dans le risque de réalisation qui faisait partie du référentiel en 2018 et avait été considéré comme majeur.
- Les risques de gouvernance et de sous-traitance, majeurs en 2018, ne sont plus considérés comme tels en 2019.



VI.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé des :

- risques vie, arrêt de travail et dépendance : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les évènements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- risques santé:
 - o risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
 - o risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation,
 - o risque de catastrophe : accumulation de risques dus à certaines circonstances (pandémie...).

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût moyens, sinistres tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance, etc.).

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- de veille réglementaire et lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités ;
- d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VI.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Macif-Mutualité a retenu plus particulièrement les risques suivants, en lien avec ses activités et son exposition :

- la baisse des taux ou le maintien de taux bas ;
- la baisse des actions.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance de Macif-Mutualité ainsi qu'au comité des risques Groupe. La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif-passif, une proposition de politique d'allocation stratégique d'actifs par le comité des risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VI.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



VI.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2019, Macif-Mutualité a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant cinq stress basés sur les scénarios suivants :

- un scénario financier « taux bas »;
- un scénario opérationnel « attaque cyber de Cegedim, induisant une attaque informatique du Groupe et des amendes en lien avec la conformité à la règlementation » ;
- un scénario stratégique : « non atteinte des objectifs de production et dérive des frais généraux » ;
- un scénario métier : « durcissement des conditions de marché sur la santé des particuliers » ;
- un scénario combiné : « durcissement des conditions de marché sur la santé de particuliers, taux bas et scénario opérationnel ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la mutuelle face à la réalisation de risques majeurs.

VI.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macif-Mutualité est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

VI.D.1 ACTIFS

VI.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	21 907	3 060	18 846
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 165 597	1 075 943	89 654
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	7 062	369	6 693
Actions	7 799	4 320	3 478
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	7 799	4 320	3 478
Obligations	993 878	935 182	58 696
Obligations d'État	235 728	219 592	16 135
Obligations d'entreprises	752 436	710 052	42 383
Titres structurés	5 715	5 537	178
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	140 623	119 837	20 786
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	16 234	16 234	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	1 992	1 992	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	33	-	33
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 959	1 959	-
Dépôts auprès des cédantes	27 954	27 954	-
TOTAL	1 217 449	1 108 949	108 500

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 994 millions d'euros, soit 82 % du total des placements en normes Solvabilité II.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VI.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	642	-642
Immobilisations incorporelles	-	5 864	-5 864
Actifs d'impôts différés	7 434	-	7 434
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	37 638	34 991	2 647
Créances nées d'opération de réassurance	12 052	17 506	-5 455
Autres créances (hors assurance)	38 263	31 800	6 462
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 383	3 383	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	225	225	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- frais d'acquisition reportés et immobilisations incorporelles : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 6,5 millions d'euros ;
- actifs d'impôts différés : l'écart est de 7,4 millions d'euros ;
- créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance : les créances sur cotisations restant à émettre sont maintenues pour leur valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an ;
- les autres créances nées d'opérations directes sont :
 - o valorisées à leur valeur nominale lorsque leur échéance est inférieure à un an et se rattache à l'exercice ;
 - o annulées, lorsqu'au bilan social ces créances concernent des primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1) pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif ;
- autres créances (hors assurance): en normes Solvabilité II, cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux à plus d'un an envers les salariés (indemnités de fin de carrière et formule épargne temps) valorisés à 6,4 millions d'euros.

VI.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

VI.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Macif-Mutualité ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Macif-Mutualité.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de Macif-Mutualité.

Les cotisations futures des produits pluriannuels ou viagers (garanties Obsèques, Autonomie et Emprunteur) sont modélisées en s'appuyant sur le stock de contrats agrégés par type de risque, des lois statistiques adaptées au portefeuille considéré et les barèmes tarifaires du portefeuille.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (mortalité, incapacité, invalidité...) utilisées pour projeter les sinistres sont différentes selon le type de portefeuille. Selon la garantie, l'estimation des sinistres futurs est effectuée, soit en agrégeant les contrats par type de risque, soit en les considérant individuellement.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur la base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Le produit Obsèques admet un traitement spécifique sur les frais, qui sont basés sur des coûts unitaires rapportés aux nombres de contrats ou aux nombres de prestations (décès, rachats).

Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macif-Mutualité pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macif-Mutualité utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité, sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2019, génère :

- une hausse des provisions techniques de 8,6 millions d'euros ;
- une diminution des fonds propres de 5,5 millions d'euros ;
- un impact de -3 points sur le SCR total et -13 points sur le MCR.

VI.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	31 006	6 003	37 009	-2 909	34 100
Non-vie					
Santé similaire à la vie	326 049	44 884	370 932	-84 694	286 238
Vie	249 997	57 296	307 293	25 071	332 364
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	607 052	108 183	715 234	-62 532	652 702

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 607 millions d'euros et est composée de 59 % d'activités santé (vie et non-vie) et 41 % d'activité vie (hors santé).

Les cessions en réassurance sont de 63 millions d'euros, soit 10 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. La marge de risque représente 17 % du montant total des provisions techniques nettes, soit 108 millions d'euros.

VI.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

En net de réassurance au 31 décembre 2019, les provisions techniques nettes sont inférieures aux provisions techniques normes françaises de 43 millions d'euros, soit -7,3 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux avec correction pour volatilité tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires pour les versements sous forme de rentes);
- les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.
 - Ainsi, les hypothèses de taux de frais, de revalorisations futures (rentes, garanties Dépendance et Obsèques) et les tables de mortalité (garanties Obsèques et Emprunteur) sont différentes entre les deux normes.

De plus, des montants de provisions négatifs (garantie Emprunteur) ainsi que des taux de résiliations/rachats (garanties Dépendance, Emprunteur et Obsèques) sont pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques Solvabilité II.

VI.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques suivantes :

- le risque d'entrée en dépendance de la garantie Autonomie ;
- le risque d'entrée en incapacité de la garantie Emprunteur ;
- le ratio de sinistralité en santé des particuliers.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques reste assez peu sensible à la probabilité d'entrée en dépendance sur la garantie Autonomie et au taux d'entrée en incapacité sur la garantie Emprunteur, mais le développement et le vieillissement des deux portefeuilles nécessitent de suivre ces risques avec une attention particulière. Les paramètres exogènes, que sont l'inflation anticipée et la courbe des taux, font varier de façon significative le niveau des provisions prudentielles en raison des portefeuilles de la mutuelle à engagements longs (Obsèques, Dépendance, Rentes invalidité).

VI.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	285	285	-
Provisions pour retraite	10 160	-	10 160
Dépôts des réassureurs	92 732	92 732	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	826	826	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	19 879	-	19 879
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	21 280	2 377	18 904
Dettes nées d'opérations de réassurance	11 207	13 741	-2 534
Autres dettes (hors assurance)	67 006	70 359	-3 353
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 561	8 561	-

VI.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VI.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

Provisions pour retraite

Ce poste comprend les engagements IFC et CET des salariés de Macif-Mutualité, couverts par un contrat d'assurance chez un assureur du Groupe, qui en normes sociales, sont en hors-bilan. Sa valorisation est établie conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02. Il comprend également les engagements déjà comptabilisés dans les comptes sociaux en autres dettes ;

• Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable pour les dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, s'ajoute à ces dettes, la part de primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1), pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif du bilan social et pour lesquelles les créances sont déjà encaissées ;



Autres dettes (hors assurance)

Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable. Au bilan Solvabilité II, les engagements CET, FET et congés anniversaires sont reclassés sur la ligne « provisions pour retraite » ;

• Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

En application d'IFRS 16, sur les locations, un passif financier représentatif de la somme actualisée des loyers à payer a été inscrit dans le bilan Solvabilité II.



VI.E GESTION DE CAPITAL

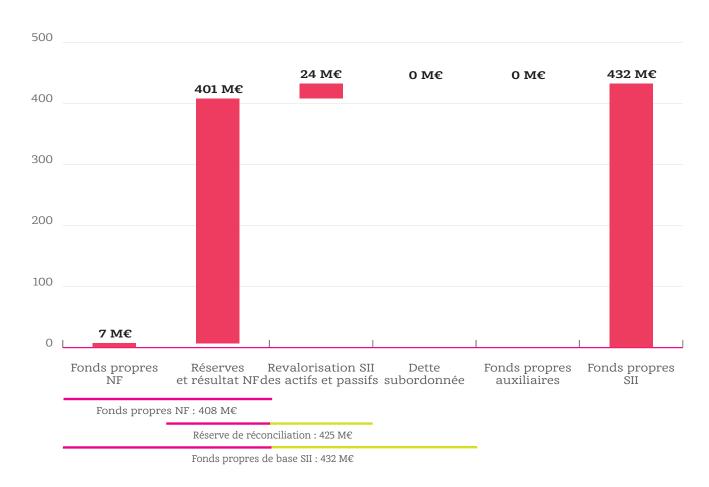
VI.E.1 FONDS PROPRES

VI.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VI.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Macif-Mutualité sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

En complément du fonds initial de 7 millions d'euros, la réserve de réconciliation se décompose ainsi :

- +401 millions d'euros proviennent des réserves et résultats en normes françaises;
- +24 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.



VI.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	424 373	375 011	49 362
Fonds propres de niveau 1 non restreint	424 373	375 011	49 362
Fonds propres de niveau 1 restreint			
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de base niveau 2			
Fonds propres auxiliaires niveau 2			
Fonds propres de niveau 3	7 434	15 042	-7 608
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	431 807	390 053	41 754

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 49 millions d'euros par rapport à 2018 soit +13,2 %.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des différences de valorisation des actifs et des passifs entre la norme Solvabilité II et les normes comptables françaises (+29 millions d'euros), et le résultat de l'année 2019 (+20 millions d'euros).

En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont baissé de 8 millions d'euros.

VI.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 432 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2019, contre 390 millions d'euros au 31 décembre 2018.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 424 millions d'euros contre 375 millions d'euros au 31 décembre 2018.



VI.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macif-Mutualité est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macif-Mutualité utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VI.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	124 374	128 826	-4 452
SCR contrepartie	14 345	13 289	1 056
SCR souscription vie	25 872	23 473	2 399
SCR souscription santé	115 687	105 713	9 974
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-75 499	-71 864	-3 635
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	204 779	199 438	5 341
SCR opérationnel	21 387	20 429	958
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	226 167	219 867	6 300
MCR	68 080	64 468	3 612

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2019 à 226 millions d'euros, en augmentation de +2,9 % par rapport à 2018, liée principalement à la hausse du SCR souscription santé. Le MCR est égal à 68 millions d'euros, soit 30 % du SCR.

VI.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de Macif-Mutualité à fin 2019 s'établit à 191 %, en hausse de +14 points de pourcentage par rapport à fin 2018.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des fonds propres en couverture (+10,7 %) plus importante que celle du SCR (+2,9 %).

Le taux de couverture du MCR est de 623 %, en hausse de +42 points de pourcentage par rapport à 2018.

Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+13,2 %) et une augmentation plus modérée du montant du MCR (+5,6 %).



ANNEXES MACIF-MUTUALITÉ

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination sociale	Forme juridique	Parts détenues en %
a) Entreprises liées : (parts détenues lorsqu'il s'agit de sociétés)		
GIE MMF (Macif Mutavie Finance)	GIE	8,00 %
b) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)		
GIE MMG (Macif-Mutualité Gestion)	GIE	76,80 %
c) Participations : (10 à 50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)		
GIE Couleurs mutuelles	GIE	32,52 %
Sécurimut	SAS	29,50 %







Synth	ièse Apiv	via Mutuelle	183
VII.A	Activité	és et résultats	186
	VII.A.1	Activités	186
	VII.A.2	Résultats de souscription	188
	VII.A.3	Résultats des investissements	189
	VII.A.4	Résultats des autres activités	189
VII.B	Systèm	e de gouvernance	190
	VII.B.1	Exigences générales de gouvernance	190
	VII.B.2	Exigences de compétence et honorabilité	194
	VII.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	194
	VII.B.4	Système de contrôle interne	194
	VII.B.5	Fonction audit interne	194
	VII.B.6	Fonction actuarielle	194
	VII.B.7	Sous-traitance	194
	VII.B.8	Autres informations	194
VII.C	Profil d	e risque	195
	VII.C.1	Risque de souscription	196
	VII.C.2	Risque de marché	196
	VII.C.3	Risque de crédit	196
	VII.C.4	Risque de liquidité	196
	VII.C.5	Risque opérationnel	196
	VII.C.6	Autres risques importants	196
VII.D	Valoris	ation à des fins de solvabilité	198
	VII.D.1	Actifs	198
	VII.D.2	Provisions techniques	200
	VII.D.3	Autres passifs	202
VII.E	Gestion	ı de capital	203
	VII.E.1	Fonds propres	203
	VII.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	205
Anne	xes Apiv	ia Mutuelle	206



SYNTHÈSE APIVIA MUTUELLE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- ◆ Le chiffre d'affaires est en repli de -1,2 % par rapport à 2018.
- L'activité de la santé des particuliers contribue à 92 % des cotisations acquises et la santé des entreprises à 8 %.
- Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 0,15 % du chiffre d'affaires et s'élève à 0,4 million d'euros.



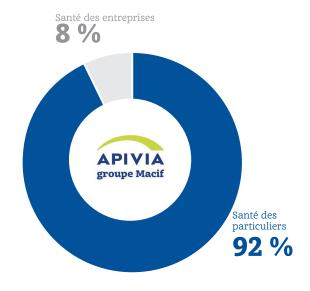
Chiffre d'affaires

291 M€

Résultat net

0,4 м€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine



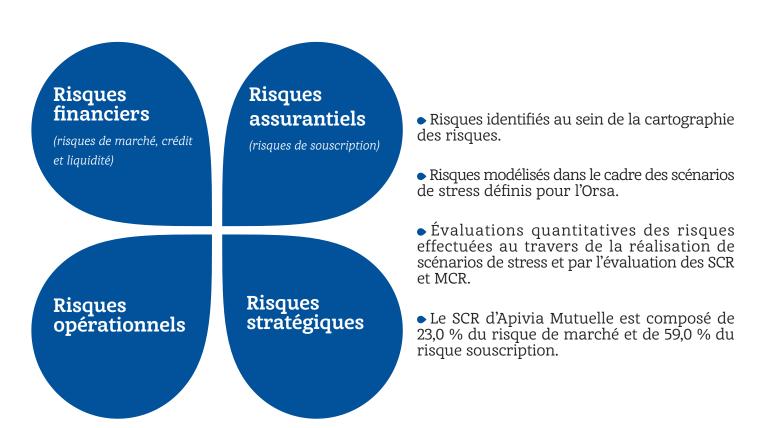


GOUVERNANCE

Aucune modification significative n'est intervenue au cours de l'exercice.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Apivia Mutuelle doit faire face :

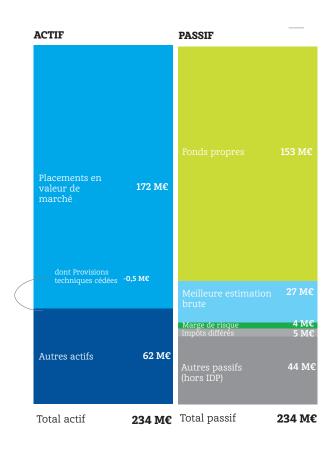




BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

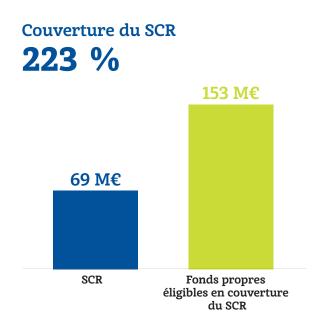


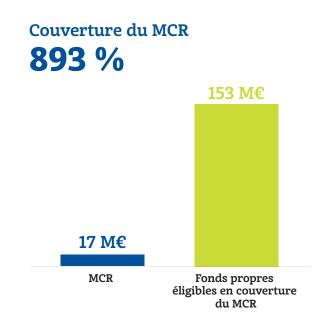
- Les fonds propres représentent 153 millions d'euros, soit 66 % du passif.
- Entre 2018 et 2019, les fonds propres ont baissé de 6 %.



SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité d'Apivia Mutuelle à fin 2019 s'établit à 223 %, en baisse de 27 points de pourcentage par rapport à fin 2018. Cette variation s'explique par la baisse des fonds propres éligibles (-6,3 %) et la hausse du capital de solvabilité requis (+5,2 %).
- Le taux de couverture du MCR est de 893 %, en baisse de 109 points de pourcentage par rapport à 2018. Cette variation s'explique par la baisse des fonds propres éligibles (-6,3 %).







VII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VII.A.1 ACTIVITÉS

VII.A.1.1 Présentation générale d'Apivia Mutuelle

DESCRIPTION

Apivia Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité ; elle est identifiée sous le numéro unique 775 709 710 et son siège social est situé : 45-49 avenue Jean Moulin -17034 La Rochelle cedex 1.

Apivia Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises.Les comptes d'Apivia Mutuelle sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE APIVIA MUTUELLE DANS LE GROUPE

Apivia Mutuelle est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

Apivia Mutuelle fait partie des entités du groupe Macif auxquelles la charte de gouvernement du Groupe est applicable.

VII.A.1.2 Liste des entreprises liées

La liste des principales entreprises liées à Apivia Mutuelle et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figurent en annexe 1.

VII.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Une actualité réglementaire à nouveau très riche

La réforme du 100 % santé

Le reste à charge zéro : cette réforme permettra aux adhérents d'une complémentaire santé individuelle ou collective de bénéficier d'une prise en charge totale lors de l'acquisition d'un équipement optique, dentaire ou audio, figurant dans une liste définie, quelle que soit la formule souscrite dans le cadre des contrats responsables.

La lisibilité des garanties : qui se traduira par une harmonisation des libellés des principaux postes de garanties, et la publication d'une liste d'exemples de remboursements chiffrés en euros.

La complémentaire santé solidaire (CSS)

La loi de financement de la sécurité sociale 2019 (LFSS) prévoit qu'à compter du 1er novembre 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide à la complémentaire santé (ACS) fusionnent au sein d'un seul et même dispositif : la complémentaire santé solidaire (CSS).

L'extension de la couverture maladie universelle (CMU) aux personnes éligibles à l'aide à la complémentaire santé (ACS) se fait moyennant une participation financière de l'adhérent. Les bénéficiaires de la CSS ont ainsi accès à un panier de soins unique, sans aucun reste à charge et enrichi en garanties optiques, dentaires et audio par rapport à l'actuelle ACS. Cette réforme est entrée en application le 1er novembre 2019.

Une année contrastée

L'année 2019 marque au final un repli du nombre de contrats de -1,1 % (-1 % en personnes protégées) qui ne traduit pas complétement des situations différentes suivant les réseaux.

Le réseau de courtage : après un premier semestre à la baisse, on note un rebond sur le deuxième semestre avec une hausse (de décembre 2018 à décembre 2019) de +2,2 %.



Les bénéficiaires de l'ACS : malgré la fin annoncée, l'effectif a continué d'augmenter jusqu'au 31 octobre date à laquelle le dispositif a pris fin. La décroissance de l'effectif va s'étaler jusqu'au 30 septembre 2020, elle est de -4,2 % en 2019.

Le réseau direct et la mutuelle substituée : la tendance des deux dernières années a continué à la baisse, la sortie de l'offre 100% santé en septembre n'a pas eu encore d'effet visible sur la courbe des contrats qui finissent en baisse de -4,2 %.

Le réseau Macif continue également de baisser progressivement, de -3,7 % en 2019.

En résumé, après le traditionnel effet des résiliations au mois de janvier, l'année s'est établie à la baisse jusqu'au mois de juin, puis, portés par le dynamisme des souscriptions de la nouvelle offre dans le courtage, les effectifs se sont redressés jusqu'en octobre où l'arrêt du dispositif ACS est venu infléchir de nouveau la courbe.

Lancement de l'offre Vitamin'/Vitalité

Outre la nécessaire adaptation des offres existantes afin de se conformer à la nouvelle réglementation, la mutuelle a engagé une réflexion sur une nouvelle offre 100 % compatible qui a abouti à lancer l'offre Vitamin' en juin sur le réseau du courtage et l'offre Vitalité en septembre pour le réseau direct de la mutuelle.

Cette offre lisible comporte 6 niveaux, dont un haut de gamme non responsable, avec possibilité de renforcer le niveau de protection sur 3 domaines, à savoir hospitalisation et honoraires, optique dentaire et audiologie, bien-être et prévention. Il existe une déclinaison pour les pros afin de s'adapter à leur demande avec 5 niveaux de garanties, toutes responsables. En complément, une garantie couvrant uniquement le risque hospitalisation, donc non responsable, a été prévue pour permettre de couvrir le gros risque à moindre coût. L'offre intègre de nombreux services afin de se différencier sur le marché et particulièrement un accompagnement pour l'entrée et la sortie d'hospitalisation avec l'intervention d'infirmières pour être présent lors des moments importants et angoissants en matière de santé.

Elle a d'ailleurs reçu le prix coup de cœur du jury des Argus d'or de « l'innovation mutualiste et paritaire » décerné chaque année par des représentants de la profession.

Son positionnement tarifaire particulièrement compétitif se traduit par un démarrage extrêmement dynamique depuis sa mise sur le marché, et devrait porter la stratégie de développement de la mutuelle sur les prochaines années.

Projet de fusion avec Macif-Mutualité

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la feuille de route stratégique du métier Santé Prévoyance telle qu'elle a été proposée par le conseil d'administration de l'UMG Macif Santé Prévoyance du 12 avril 2018. Il est le fruit d'échanges initiés entre les deux présidents des conseils d'administration et le président du Groupe, auxquels les directions générales ont été associées.

Ce projet contient une triple ambition au service des adhérents :

- pérennité de la mutuelle ;
- qualité des services proposés;
- proximité.

Suite à l'élaboration du pacte fondateur par les deux conseils d'administration en février 2019, approuvé à une très large majorité par les assemblées générales tenues en mai 2019, une phase d'étude s'est déroulée jusqu'en septembre et a conduit à entrer de plain-pied dans la phase d'instruction de la fusion entre Apivia Mutuelle et Macif-Mutualité.

Substitution de la MNFCT

Engagé depuis le 1er trimestre 2019, ce projet s'est déroulé tout au long de l'année, en prenant en compte la dimension sociale de l'entreprise et en cohérence avec les orientations de l'UMG.

Le projet a abouti à l'approbation de la convention de substitution par les assemblées générales au mois de mai, au dépôt d'un dossier auprès de l'ACPR en juillet. L'organisme de tutelle a émis un avis favorable le 30 octobre 2019, avec une promulgation au journal officiel le 1er janvier 2020.

La substitution est opérationnelle depuis le 1er janvier 2020 et devrait permettre de sécuriser l'activité de la MNFCT sur le plan assurantiel, de faire évoluer le modèle opérationnel pour s'adapter aux évolutions règlementaires, et renforcer la capacité de développement du groupe Macif sur le segment des collectivités territoriales.

A partir de cette date, Apivia Mutuelle constitue et représente dans ses comptes l'intégralité des dettes, réserves et provisions afférentes aux engagements souscrits par la MNFCT.

Restructuration juridique de la branche courtage

Construite jusqu'ici sur une structure à 6 sociétés, la restructuration effectuée au cours de l'année a consisté à rassembler toutes les activités de distribution au sein de deux entités : Apivia Courtage (distribution d'assurance santé et prévoyance) et Apivia Iard (distribution de produits d'assurance Iard). Cette simplification apporte une meilleure lisibilité à l'organigramme du groupe Apivia.



ACTIVITÉS DE APIVIA MUTUELLE

Apivia Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises. Apivia Santé, Apivia Prévoyance et Apivia IARD, filiales de courtage d'Apivia Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance.

Zone géographique

Apivia Mutuelle exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine, en DROM-COM et à l'étranger pour les adhérents relevant de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Présentation de l'activité

Sur le marché des particuliers et sur celui des entreprises, avec 292 336 chefs de famille et 440 862 personnes protégées, Apivia Mutuelle intervient en santé à la fois sur le marché des particuliers et sur celui des entreprises.

La santé des particuliers représente 92 % des cotisations en 2019.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Santé des particuliers	265 958	272 537	-2,4%
Santé des entreprises	24 767	21 835	13,4%
TOTAL	290 725	294 372	-1,2%

Apivia Mutuelle substitue la mutuelle Math (mutuelle des accidentés du travail et des handicapés) qui diffuse des produits spécifiques et compte près de 13 600 personnes protégées au 31 décembre 2019.

Concernant la gamme des produits à destination des entreprises, Apivia Mutuelle s'appuie sur son réseau de courtage et d'agences.

Par délégation de la Sécurité sociale des indépendants (SSI), Apivia Mutuelle et Just, regroupées au sein d'une union technique (UMCAPI), gèrent les prestations maladies et les indemnités journalières de près de 70 000 bénéficiaires de la Sécurité sociale des indépendants. Suite à la suppression programmée du Régime Sociale des Indépendants (RSI) cette délégation prendra fin le 31/01/2020.

VII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

		Total		
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Total 31/12/2019	31/12/2018
Cotisations acquises (yc acceptations)	265 958	24 768	290 725	294 372
Charge sinistres (yc acceptations)	-203 538	-24 032	-227 570	-223 075
Autres charges	-62 449	-4 352	-66 800	-64 473
Solde de réassurance	-932	290	- 642	-2 858
Solde technique net	-961	-3 326	-4 287	3 966
Produits des placements nets			1 309	789
Solde technique et financier			-2 978	4 755
Éléments non techniques			3 405	1 089
Résultat net			427	5 845

Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 0,15 % du chiffre d'affaires et s'élève à 0,4 million d'euros, en évolution de -5,4 millions d'euros.



VII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018		
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	265	136	401	536	0	536
Placements en actions	3 233	722	3 955	3 295	0	3 295
Placements obligataires et prêts	1 134	287	1 421	1 224	911	2 135
Placements monétaires	308	-3	305	408	-20	388
Intérêts courus	-389	0	-389	-119	0	-119
Total des placements	4 552	1 142	5 694	5 344	891	6 235

La réalisation de plus-values sur les placements obligataires a été décidée en 2019 pour compenser la baisse des rendements.

VII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Autres produits non techniques	250	570	-320
Autres charges non techniques	-3 264	-1 522	-1 742
Résultat exceptionnel	-1 226	-2 196	970
Participation / Intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	3 282	-405	3 687
Dépenses et revenus non techniques	-959	-3 553	2 593

Le résultat exceptionnel est une perte de -1,2 million d'euros qui s'explique notamment par une provision des frais de fusion pour -0,8 million d'euros, les rectifications liées aux contrôles (Urssaf, Fiscal) pour -0,1 million d'euros, des provisions sur des oppositions à tiers détenteur (prestations) de -0,8 million d'euros, et des régularisations de tiers +0,5 million d'euros.



VII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance d'Apivia Mutuelle.

VII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VII.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Apivia Mutuelle

GOUVERNANCE MUTUALISTE

Apivia Mutuelle est régie par le Code de la mutualité et a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance d'Apivia Mutuelle s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de véhiculer la stratégie du Groupe et de la mutuelle selon les règles de la directive Solvabilité II.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance d'Apivia Mutuelle, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité;
- les statuts de la mutuelle :
- le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- les chartes du groupe Macif.

Le conseil d'administration

Composition du conseil

Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre à vingt-neuf administrateurs. Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être membre participant ou membre honoraire de la mutuelle, à jour de leur cotisation; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur. Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale. Les

Rôle du conseil

Garant des orientations stratégiques qu'il détermine pour Apivia Mutuelle, le conseil d'administration veille à l'application des décisions dans le respect des conditions d'exécution opérationnelles de la mutuelle. Il prépare l'ensemble des travaux de l'assemblée générale et lui propose au vote les modifications statutaires. Il s'engage également sur les comptes consolidés ainsi que sur le rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins deux fois par an. En 2019, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises.

Le président du conseil

Conformément à l'article 46 des statuts en vigueur, le président, élu pour une durée de trois ans renouvelables :

- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;
- rend compte à l'assemblée générale annuelle, appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- informe le conseil d'administration des procédures engagées en application des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil des attributions permanentes.



Rôle de l'assemblée générale

Les délégués sont élus pour trois ans. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des délégués élus des sections de vote. Le nombre de délégués est fixé à 120, répartis au prorata du nombre de membres participants au sein des sections de vote géographiques prévues à l'article 13. Chaque délégué dispose d'une seule voix à l'assemblée générale.

VII.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle



COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut désigner, pour assister aux séances, soit avec voix consultative, soit en qualité d'observateur, un ou plusieurs membres du comité de direction ou toute autre personne, compte tenu des points techniques à l'ordre du jour.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur. Le conseil d'administration reconnaît les comités Groupe suivants : audit et risques. Par ailleurs, il met en place des comités et des commissions pour éclairer ses avis. Il est à noter que le comité d'audit et des risques a été supprimé en 2018 afin de s'appuyer sur les comités mis en place par le Groupe.

Les comités permanents sont les suivants :

Comité exécutif

Instance de gouvernance à la fois politique et technique, le comité exécutif réunit 8 élus au bureau du conseil d'administration et 7 membres du comité de direction salariés d'Apivia Mutuelle et de ses filiales.

Appelé communément "Comex", il met en œuvre les engagements stratégiques et opérationnels décidés par le conseil d'administration et actionne tous les moyens dont il dispose pour assurer la bonne marche opérationnelle de la mutuelle.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le comité exécutif prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Le Comex s'est réuni à sept reprises en 2019.



Comité d'éthique et de gouvernance

Composé de sept délégués, anciens membres du conseil d'administration, le comité d'éthique et de gouvernance veille au respect des valeurs mutualistes.

Gardien des règles de gouvernance de la mutuelle, ce comité est attentif à leur bonne application et se positionne sur tous les projets stratégiques pouvant impacter la souveraineté d'Apivia Mutuelle. Il se prononce sur toute question relative à d'éventuels conflits d'intérêts lors de l'élection des délégués et examine chaque candidature au conseil d'administration au regard des compétences et de la moralité requise. Le comité d'éthique et de gouvernance s'est réuni à deux reprises en 2019.

Commission Risques, Finances et conformité

Cette commission a été créée en juin 2018 en lieu et place du comité d'audit et des risques avec un rôle élargi sur tous les domaines relatifs au système de gouvernance. S'assurant de la fiabilité dans l'élaboration et le suivi des comptes, la commission risques, finance et conformité analyse, débat et émet des recommandations sur tout sujet relatif à la santé financière d'Apivia Mutuelle. Elle a également vocation à traiter tout sujet relatif aux missions de contrôle interne, de conformité et de risques. Sur le plan réglementaire, elle s'assure de la conformité de toutes les décisions engageant la mutuelle et émet des recommandations sur la façon d'appréhender les grandes évolutions de la réglementation nationale et européenne. Cette commission est composée de 9 délégués et administrateurs et s'est réunie sept fois en 2019.

Commission d'action sociale

Fidèle à ses valeurs d'accompagnement, Apivia Mutuelle mène à travers la commission d'action sociale une véritable politique solidaire en faveur des adhérents confrontés à une difficulté financière ou à un problème de santé. Elle peut notamment verser une aide au financement des dépenses de santé restant à charge et prendre en charge temporairement le paiement de la cotisation due au titre de la complémentaire santé. Cette commission est composée de 14 membres délégués et administrateurs et s'est réuni à sept reprises en 2019. Elle a aidé 240 adhérents pour un montant de 85 000 euros.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

Commission Prévention

La commission Prévention a pour périmètre l'information et la promotion de la santé dans le cadre de la prévention auprès de ses adhérents voire du grand public. Elle est composée de 16 délégués et administrateurs et s'est réunie cinq fois en 2019.

Commission Innovations et produits

La commission Innovations et produits est l'interlocuteur privilégié du conseil d'administration pour toutes les questions relatives au lancement de nouveaux produits et d'innovation ; elle prend également part aux décisions stratégiques de la mutuelle sur les questions de mise en marché de nouvelles garanties santé. Elle est composée de 13 délégués et administrateurs et s'est réunie à trois reprises en 2019.

Commission Communication et sponsoring

La commission Communication et sponsoring a pour objectif principal de préparer les travaux du conseil d'administration dans le cadre des orientations de l'activité communication d'Apivia Mutuelle et ses propositions d'évolution. Elle est composée de 12 délégués et administrateurs et s'est réunie cinq fois en 2019.

Commission de la Vie mutualiste

La commission de la Vie mutualiste vient en appui des décisions du conseil d'administration pour l'instruction de l'ensemble des questions liées aux élus de la mutuelle, administrateurs et délégués concernant l'animation du réseau des élus, l'exercice de leurs mandats, internes ou externes à la mutuelle, leur parcours d'intégration, leur formation initiale et continue. La commission est composée de 13 délégués et administrateurs et s'est réunie à six reprises en 2019. Enfin dans le cadre de la gouvernance du groupe Apivia, Apivia Mutuelle a mis en place un dispositif fournissant l'assurance raisonnable d'une prise de décision en adéquation avec les activités des filiales de courtage.

VII.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (Chartes de gouvernement du groupe Macif, statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions).



DIRECTION GÉNÉRALE

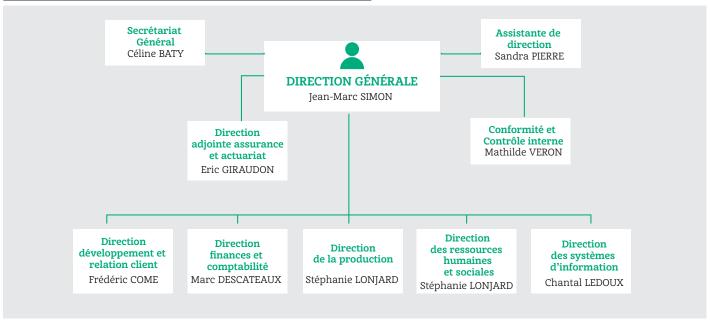
Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général Apivia Mutuelle est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

Organigramme de la direction Apivia Mutuelle au 31/12/2019



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.



VII.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

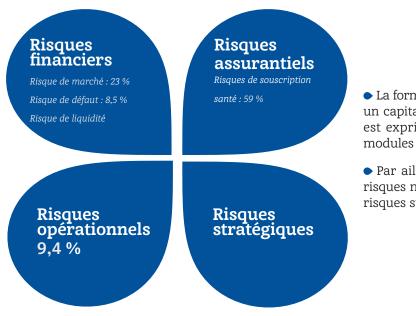
VII.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



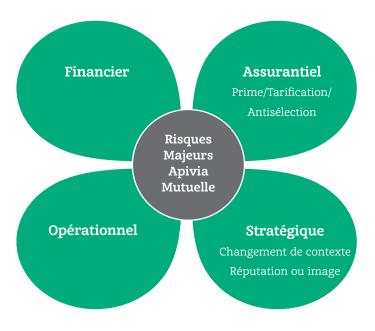
VII.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR d'Apivia Mutuelle :



- La formule standard conduit Apivia Mutuelle à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs, Apivia Mutuelle tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019 l'évaluation du profil de risques d'Apivia Mutuelle a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Le risque de réputation ou d'image apparaît comme majeur en 2019, ce qui n'était pas le cas en 2018.
- Le risque de concurrence majeur en 2018 n'est plus considéré comme tel en 2019.



VII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de prime/tarification/anti-sélection : concernant l'activité Santé, il s'agit du risque d'avoir des primes inadaptées à la réalité des engagements (sous-tarification) ou à une situation concurrentielle (sur-tarification). Il englobe toutes les hypothèses sous-jacentes, notamment : incapacité/invalidité, longévité et mortalité, ainsi que le risque d'anti-sélection.

Le risque d'anti-sélection découle de la tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé.

Le risque de souscription est suivi a minima mensuellement (production, sinistralité : fréquence, coût moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.2) et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

VII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par l'entité en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement;
- l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ; l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

La mise en œuvre des décisions d'investissement ou de désinvestissement prises en conséquence de ces travaux et analyses est pilotée par la direction des Investissements Groupe et la direction Finance de Apivia Mutuelle, en lien avec la société de gestion d'actifs (OFI).

Les commissions risques, finance et conformité organisées périodiquement avec le(s) gestionnaire(s) d'actifs et la direction Finance Apivia Mutuelle, permettent d'échanger sur le risque de liquidité spécifique de tel ou tel placement, et plus généralement sur le contexte du marché au regard de la liquidité.

La commission risques, finance et conformité et le conseil d'administration Apivia Mutuelle sont informés des points spécifiques concernant la gestion du risque de liquidité, dans le cadre des présentations périodiques sur la gestion financière (allocations stratégiques, suivi des portefeuilles de placements).

VII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



En 2019, Apivia Mutuelle a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant cinq stress basés sur les scénarios suivants :

- un scénario financier « dépréciation des actions stratégiques » ;
- un scénario stratégique « échec de la mise sur le marché de la nouvelle gamme 100 % santé » ;
- un scénario stratégique « stress MNFCT dégradation des résultats en santé des particuliers » ;
- un scénario stratégique : « stress MNFCT évolution du mix-produit ;
- un scénario combiné : « stress MNFCT dégradation des résultats en santé des particuliers et perte du portefeuille ACS ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité d'Apivia Mutuelle face à la réalisation de risques majeurs.

VII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d'Apivia Mutuelle est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

VII.D.1 ACTIFS

VII.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	9 867	3 495	6 372
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	161 251	136 991	24 260
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	50 049	29 417	20 631
Actions	15 631	14 358	1 273
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	15 631	14 358	1 273
Obligations	51 337	49 271	2 067
Obligations d'État	-	-	-
Obligations d'entreprises	51 337	49 271	2 067
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	22 145	21 856	289
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	22 089	22 089	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	568	568	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	568	568	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-		-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	171 687	141 054	30 632

Les principaux placements concernent :

- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations : le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 50 millions d'euros en normes Solvabilité II. Il incorpore une plus-value latente de 21 millions d'euros sur les titres Apivia participations ;
- Obligations : les obligations représentent près de 51 millions d'euros, soit de 30 % du total des placements.
- Organismes de placement collectif: ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 22 millions d'euros soit 13 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VII.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	172	-172
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	17 040	31 695	-14 655
Créances nées d'opération de réassurance	7	7	-
Autres créances (hors assurance)	20 937	20 937	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 909	23 909	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	598	598	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

La différence pour Apivia Mutuelle est l'élimination en normes Solvabilité II, des immobilisations incorporelles ainsi que l'annulation des créances nées d'opérations d'assurance, lorsqu'au bilan social elles concernent des primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats santé avec une échéance à date anniversaire) pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif.

VII.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

VII.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Apivia Mutuelle ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Apivia Mutuelle.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement d'Apivia Mutuelle.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Apivia Mutuelle pour la modélisation de la marge pour risque est basée sur la projection des besoins en capitaux futurs.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Apivia Mutuelle n'utilise pas la correction pour volatilité.

VII.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	26 576	4 312	30 887	551	31 438
Non-vie	-	_	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	_	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de comptes	-	_	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	26 576	4 312	30 887	551	31 438

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 26,6 millions d'euros et est composée intégralement d'activités santé similaire à la non-vie.

Une partie des excédents techniques attendus est cédée au réassureur à hauteur de 551 milliers d'euros.

La marge de risque représente 14 % du montant total des provisions techniques, soit 4,3 millions d'euros.

VII.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2019 sont inférieures de 14 millions d'euros (-51,6 %) aux provisions techniques en normes françaises.

L'écart est en lien avec les provisions pour cotisations non acquises non reprises en normes Solvabilité II.

VII.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. A l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

VII.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	5 365	-	5 365
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	223	223	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	4 092	-	4 092
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	4 489	4 482	7
Dettes nées d'opérations de réassurance	376	383	-7
Autres dettes (hors assurance)	34 908	34 908	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

VII.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VII.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés ainsi qu'en application d'IFRS 16, sur les locations, un passif financier représentatif de la somme actualisée des loyers à payer a été inscrit dans le bilan Solvabilité II.



VII.E GESTION DE CAPITAL

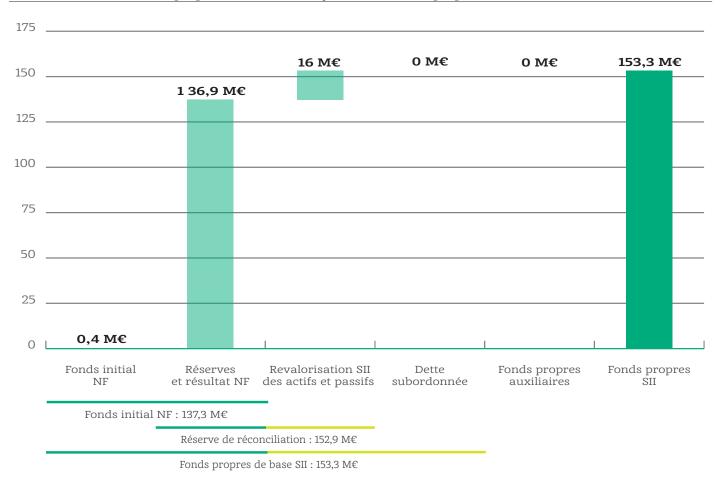
VII.E.1 FONDS PROPRES

VII.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Apivia Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2019 à 152,9 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +137 millions d'euros proviennent des réserves et résultats en normes françaises ;
- +16 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.



VII.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	153 280	163 567	-10 287
Fonds propres de niveau 1 non restreint	153 280	163 567	-10 287
Fonds propres de niveau 1 restreint			0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base de niveau 2			0
Fonds propres auxiliaires niveau 2			0
Fonds propres de niveau 3	0	0	0
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	153 280	163 567	-10 287

Le montant des fonds propres de niveau 1 a diminué de 10,3 millions d'euros par rapport à 2018 soit -6,3 %. Cette évolution s'explique par la baisse des différences de valorisation des actifs et des passifs entre Solvabilité II et les normes comptables françaises (-10,7 millions d'euros), ainsi que par le résultat de l'année 2019 (+0,4 million d'euros). Les principes de classification des fonds propres d'Apivia Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

VII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2019 comme en 2018, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 153 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR de Apivia Mutuelle.



VII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Apivia Mutuelle est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Apivia Mutuelle utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	21 304	23 189	-8,1 %
SCR contrepartie	7 852	6 488	21 %
SCR souscription vie	-	-	0,0 %
SCR souscription santé	53 693	53 412	0,5 %
SCR souscription non-vie	-	-	0,0 %
Diversification entre modules	-17 543	-17 511	0,2 %
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	0,0 %
SCR de base	65 305	65 577	-0,42 %
SCR opérationnel	8 722	8 831	-1,2 %
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-5 371	-9 123	-41,1 %
SCR NET TOTAL	68 655	65 286	5,16 %
MCR	17 164	16 321	5,16 %

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2019 à 68,6 millions d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2018. Le SCR souscription santé reste plutôt stable (+1 % environ). Le SCR marché quant à lui baisse de -8 % par rapport à l'année dernière. Le SCR opérationnel reste plutôt stable (-1 % par rapport à l'exercice précédent). La plus forte hausse est constatée sur le SCR contrepartie qui progresse de +21 % entre 2018 et 2019.

Le MCR atteint la borne minimum réglementaire, égale à 25 % du SCR.

VII.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité d'Apivia Mutuelle à fin 2019 s'établit à 223 %, en baisse de 27 points par rapport à fin 2018. Cette baisse s'explique par la baisse des fonds propres en couverture (-6 %) et la hausse du montant du SCR (+5 %). Le taux de couverture du MCR est de 893 %, en baisse de 109 points par rapport à 2018.



ANNEXES APIVIA MUTUELLE

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES, DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nom et adresse	Forme juridique	Parts détenues en %	
a) Entreprises liées : (parts détenues lorsqu'il s'agit de sociétés)			
SCI SISMIP 20 rue de la Broche 79000 Niort	SCI	99,99 %	
SCI Logis des Francs 17 Rue des Francs, 79410 Cherveux	SCI	50,00 %	
SCI Les Marais 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SCI	100,00 %	
SCI OLORON 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SCI	99,99 %	
SCI SAINT JACQUES 7 rue Saint Jacques 86100 Châtellerault	SCI	0,02 %	
SCI Apivia SPM 16 rue Maréchal FOCH 97500 Saint-Pierre et Miquelon	SCI	55,00 %	
b) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)			
GIE Couleurs mutuelles 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	55,91 %	
SAS Apivia Courtage 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SAS	100,00 %	
c) Participations (10 à 50% du capital détenu par la mutuelle)			
SCI Le Logis des Francs	SCI	50,00 %	
Solidarité Action	SARL	19,00 %	







Synthèse MNI	PAF	208
VIII.A Activité	s et résultats	211
VIII.A.1	Activités	213
VIII.A.2	Résultats de souscription	212
VIII.A.3	Résultats des investissements	213
VIII.A.4	Résultats des autres activités	213
VIII.B Système	e de gouvernance	214
VIII.B.1	Exigences générales de gouvernance	214
VIII.B.2	Exigences de compétence et honorabilité	217
VIII.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	218
VIII.B.4	Système de contrôle interne	218
VIII.B.5	Fonction audit interne	218
VIII.B.6	Fonction actuarielle	218
VIII.B.7	Sous-traitance	218
VIII.B.8	Autres informations	218
VIII.C Profil d	e risque	219
VIII.C.1	Risque de souscription	220
VIII.C.2	Risque de marché	220
VIII.C.3	Risque de crédit	220
VIII.C.4	Risque de liquidité	220
VIII.C.5	Risque opérationnel	220
VIII.C.6	Autres risques importants	220
VIII.D Valorisa	ation à des fins de solvabilité	222
VIII.D.1	Actifs	222
VIII.D.2	Provisions techniques	224
VIII.D.3	Autres passifs	225
VIII.E Gestion	de capital	226
VIII.E.1	Fonds propres	226
VIII.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	228

SYNTHÈSE MNPAF

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS





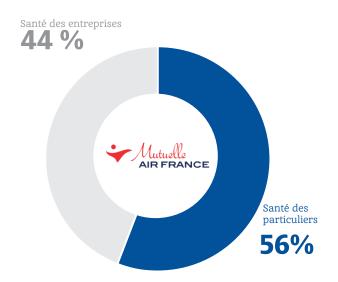
Chiffre d'affaires

109 M€

Résultat net

2,5 м€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine



GOUVERNANCE

Aucune modification significative n'est intervenue au cours de l'exercice.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels la MNPAF doit faire face :

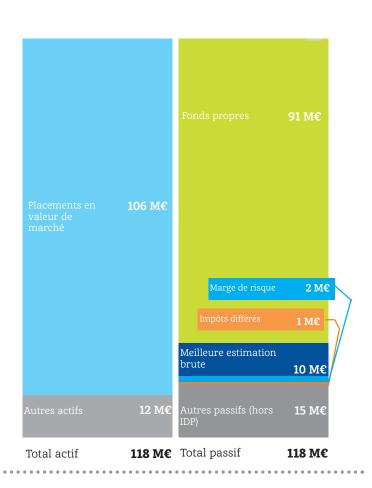


- Risques identifiés au sein de la cartographie.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de la MNPAF est composé de 35,8 % du risque de marché et de 52,6 % du risque de souscription santé.

BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

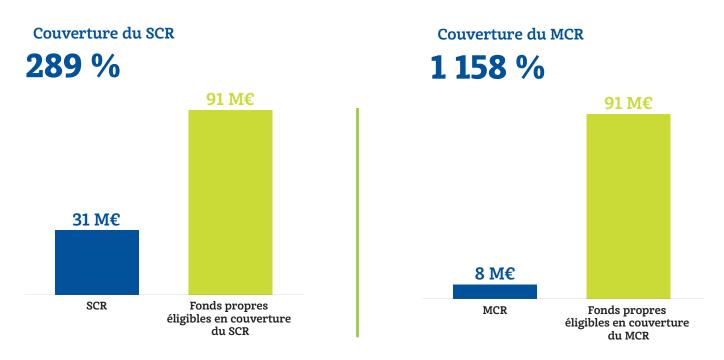


- Les fonds propres représentent 91 millions d'euros soit 77 % du passif.
- Entre 2018 et 2019, les fonds propres ont progressé de +3,6 %.



SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité de la MNPAF à fin 2019 s'établit à 289 %, en baisse de -16 points de pourcentage par rapport à fin 2018, du fait de la forte hausse des capitaux requis, plus importante que celle des fonds propres éligibles.
- La hausse du SCR est liée à la forte hausse du SCR marché.



VIII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VIII.A.1 ACTIVITÉS

VIII.A.1.1 Présentation générale de la MNPAF

DESCRIPTION

La Mutuelle Nationale des Personnels Air France, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 379718653 et son siège social est situé : 3 place de Londres – 95725 Roissy CDG Cedex.

Les comptes de la MNPAF sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE LA MNPAF DANS LE GROUPE

La MNPAF est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

VIII.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La MNPAF ne détient aucune participation.

VIII.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2019 a été marquée par l'actualité réglementaire concernant :

- la réforme du « 100 % santé » avec une analyse réalisée de nos garanties pour voir les impacts à prévoir pour une offre de soins avec prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale et les complémentaires santé avec une montée progressive de l'offre à partir de 2019 ;
- Au 1^{er} janvier 2019, le forfait médecin traitant a été transformé en une contribution à la prise en charge des modes de rémunération des médecins autres que le paiement à l'acte ; l'assiette de cette contribution est alignée sur celle de la TSA soit sur le chiffre d'affaires de l'activité santé, au taux de 0,80 % ;

Au-delà de l'actualité réglementaire, les faits marquants sont :

• Au 1^{er} mars 2019, la gestion des placements de la poche dynamique a été transférée chez OFI AM en vue de la création d'un fonds dédié, effectif le 31 juillet 2019 pour un investissement de 14 millions d'euros. La cession des OPC dynamiques s'est traduite par un résultat financier de 1,5 million d'euros.

ACTIVITÉS DE LA MNPAF

La MNPAF est dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de tous types d'entreprises du domaine de l'aérien, de la mobilité et du voyage en général, et principalement des compagnies aériennes en majorité du groupe Air France, au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

Zone géographique

La MNPAF exerce ses opérations d'assurance en France.

Présentation de l'activité

L'activité de la MNPAF est exclusivement consacrée à l'assurance santé, pour des contrats collectifs d'entreprises et pour les particuliers, ex salariés des contrats collectifs ou parrainés et extérieurs.

Elle couvre 84 263 chefs de famille et 161 961 bénéficiaires au 31 décembre 2019.

La santé des particuliers représente 56,4 % des cotisations en 2019 et 43,6 % pour la santé des entreprises.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Santé des particuliers	61 201	59 857	2,20%
Santé des entreprises	48 190	46 290	4,10%
TOTAL	109 391	106 147	3,10%

La MNPAF distribue l'intégralité de ses contrats. La gestion de son portefeuille est assurée par un délégataire de gestion. Les cotisations évoluent au global de +3,1 % de 2018 à 2019, avec +0,9 % au titre de l'évolution des effectifs moyens et +2,2 % au titre de l'évolution de la cotisation unitaire.

Les cotisations des particuliers évoluent de ± 2.2 % avec ± 1.1 % au titre de l'évolution des effectifs moyens et ± 1.1 % au titre de la cotisation unitaire. Aucune augmentation des barèmes des particuliers en 2019 à l'exception de celui des conjoints de la garantie AF Alt 350-400 pour les tranches d'âge non équilibrées, $\pm 40-49$ ans et ± 70 ans ; mais les évolutions, âge, revenus, plafond SS ont un impact sur la cotisation ainsi que l'effet année pleine des garanties surcomplémentaires créées au $\pm 0.04/2018$ (option HOP et surco NR Pass Santé).

Les cotisations des contrats collectifs évoluent de +4,1 % avec des cotisations indexées sur les salaires pour les « contrats historiques » et sur le plafond de la Sécurité Sociale pour les nouveaux contrats souscrits depuis 2017 : +0,8 % au titre des effectifs moyens et +3,3 % au titre de la cotisation unitaire.

VIII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Cotisations acquises (yc acceptations)	109 391	106 147
Charge de sinistres (yc acceptations)	-99 191	-94 969
Autres charges	-8 770	-7 932
Solde de réssurance		-
Solde technique net	1 431	3 246
Produits des placements nets	286	37
Solde technique et financier	1 717	3 283
Éléments non techniques	756	-337
Résultat net	2 473	2 946

Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 2,3 % du chiffre d'affaires, et s'élève à 2,5 millions d'euros, en baisse de -0,5 million d'euros.

VIII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019		31/12/2018			
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	51		51	-600		-600
Placements en actions		1 295	1 295	-	201	201
Placements obligataires et prêts	725	449	1 173	707	3	710
Placements monétaires		-5	-5	-	-4	-4
Intérêts courus				-	-	-
Total des placements	775	1 739	2 514	107	200	307
Taux de rendement			2,9%			0,5%

Les produits financiers nets de charges sont en hausse de +2,2 millions d'euros, de +0,3 million d'euros à fin 2018 à +2,5 millions d'euros à fin 2019.

Les OPC de la poche dynamique ont été cédés en totalité afin d'investir dans un fonds dédié, les produits des cessions représentent 1,5 million d'euros.

Les autres produits financiers sont principalement constitués de revenus liés aux placements de taux qui diminuent, conséquence de la baisse du taux actuariel moyen des obligations, induite par des taux à l'investissement qui restent faibles.

Par ailleurs, les commissions de souscription pour un investissement immobilier ont un impact de 0,5 million d'euros sur les résultats 2019.

Le taux de rendement comptable est nettement amélioré, passant de 0,5 % en 2018 à 2,9 % en 2019.

VIII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Autres produits non techniques		-	-
Autres charges non techniques	-158	-190	32
Résultat exceptionnel	-2	-9	7
Participation / Intéressement		-	-
Impôt sur les sociétés	-1 313	-408	-905
Dépenses et revenus non techniques	-1 473	-607	-866

Les autres charges non techniques correspondent aux dépenses du fonds social pour 43 milliers d'euros en 2019 et aux dépenses de mécénat pour 115 milliers d'euros en 2019 soit au total 158 miliers d'euros.

L'impôt sur les sociétés évolue de -905 milliers d'euros.

VIII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNPAF.

VIII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VIII.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MNPAF

GOUVERNANCE MUTUALISTE

La MNPAF est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité qui a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le dirigeant opérationnel et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de la MNPAF s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la MNPAF, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité;
- les statuts de la mutuelle ;
- le règlement intérieur ;
- les chartes de gouvernement du groupe Macif.

Le conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre membres représentant les adhérents. Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

L'élection se déroule à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Pour être éligible, les administrateurs doivent respecter les conditions régulières d'éligibilité et faire acte de candidature. Si ces conditions d'éligibilité venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

En cas de vacance en cours de mandat, l'assemblée générale procède à l'élection d'un nouvel administrateur via un appel à candidatures.

Conformément aux dispositions du Code de la mutualité, le nombre d'administrateurs ayant dépassé la limite d'âge fixée à soixante-dix ans ne peut excéder le tiers des membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont rééligibles et renouvelés progressivement par tiers tous les deux ans.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont :

- de déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- à la clôture de chaque exercice, d'arrêter les comptes annuels et d'établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et de le présenter à l'assemblée générale ;
- de consentir au dirigeant opérationnel qu'il a nommé les délégations de pouvoirs nécessaires au fonctionnement de la mutuelle.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

Rôle du président

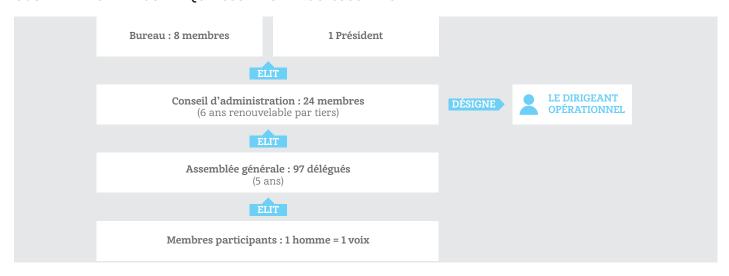
Le rôle du président est notamment :

- d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et de s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- de convoquer le conseil d'administration et d'en établir l'ordre du jour ;
- d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

Rôle du bureau

Le bureau assure la veille de l'activité de la mutuelle. Il suit les relations avec les prestataires et le groupe ainsi que l'avancée des travaux menés par le siège et les groupes de travail. Il prépare la tenue des conseils d'administration.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF



Composition et rôle de l'assemblée générale

L'assemblée générale de la MNPAF est composée de délégués élus par et parmi les membres participants (adhérents) de la mutuelle. L'assemblée générale au 31 décembre 2019 comporte quatre-vingt-dix-sept délégués (dont trente-six femmes).

Les compétences de l'assemblée générale s'envisagent conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur. Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

En 2019, l'assemblée générale s'est réunie deux fois le 5 juin et le 5 novembre.

VIII.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini aux statuts et dans un règlement intérieur. Il reconnait les comités groupes suivants : audit, risques, sélection et rémunération/indemnisation. Ces derniers intègrent les éventuelles spécificités de la MNPAF. Par ailleurs, le conseil d'administration met en place des commissions pour éclairer ses avis.

COMMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de plusieurs comités et de commissions spécialisés permanents et de groupes de travail temporaires composés d'élus qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil.

Conseil financier : il veille à la bonne gestion des fonds placés dans le cadre fixé par le conseil d'administration. Il est l'interlocuteur des délégataires de gestion des fonds de la mutuelle. Il peut être amené à proposer au conseil d'administration des actions correctives dans le but d'améliorer la gestion des fonds placés.

Comité d'audit et de surveillance : il complète les missions exercées par le comité d'audit Groupe en matière de :

- suivi de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Commission fonds social : elle peut attribuer une aide financière ou accorder une exonération temporaire de cotisations au bénéfice des adhérents faisant face à une difficulté financière liée à un problème de santé ou de handicap. La commission fonctionne dans le cadre du budget alloué chaque année par l'assemblée générale.

Commission prévention : elle a notamment pour objet de proposer au conseil d'administration de la mutuelle les axes stratégiques en matière de politique de prévention et d'accompagner la mise en œuvre de ces axes.

En 2019, une nouvelle commission Innovation Produit a été créée dans le cadre du renforcement de la gouvernance des produits.

Enfin, le conseil d'administration s'appuie également sur la commission formation et le conseil scientifique mis en place par le conseil d'administration de l'UMG Macif Santé Prévoyance.

VIII.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration, des commissions, et chartes de gouvernement du groupe Macif).

DIRECTION GÉNÉRALE

Le dirigeant opérationnel

Conformément à la réglementation, le dirigeant opérationnel de la MNPAF exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le dirigeant opérationnel peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le dirigeant opérationnel rend compte des activités de la mutuelle au conseil d'administration.

VIII.B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les dirigeants effectifs de la MNPAF

- le président de la mutuelle est désigné par le conseil d'administration ;
- le dirigeant opérationnel est nommé par le conseil d'administration, sur proposition du président de la mutuelle. Ces nominations sont réalisées au regard des compétences et expériences des candidats. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au directeur des ressources humaines du Groupe.

Pour les administrateurs

En amont de la prise de mandat :

Un dispositif d'évaluation des compétences est en place pour sécuriser le processus de désignation via la création depuis 2016 d'un comité d'évaluation. Les compétences et l'honorabilité des administrateurs sont ainsi évaluées avant leur entrée en fonction.

Au cours de leur mandat pour approfondir et élargir le champ de compétences :

Deux journées d'accueil sont organisées pour permettre aux nouveaux élus de développer :

- leur connaissance de la mutuelle, de son environnement métier et du cadre de sa stratégie de développement ;
- leur connaissance du Groupe, au travers de sa gouvernance et de ses métiers.

Les administrateurs bénéficient par ailleurs d'un plan de formation annuel.

La formation des administrateurs

Un plan annuel de formation des administrateurs est présenté chaque année devant le conseil d'administration. Ce plan tient compte du plan de formation triennal préparé par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle la mutuelle participe.

En 2019, neuf formations ont été délivrées aux administrateurs de la MNPAF au niveau du groupe Macif, de l'UMG Macif Santé Prévoyance et de la mutuelle ainsi que 4 thématiques suivies auprès de l'union régionale Ile de France de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). Au total, ce sont cent soixante-dix journées de formation qui ont été suivies par les élus de la mutuelle dont quatre-vingt journées au titre des formations diplômantes suivies par deux administrateurs.

VIII.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.7 SOUS-TRAITANCE

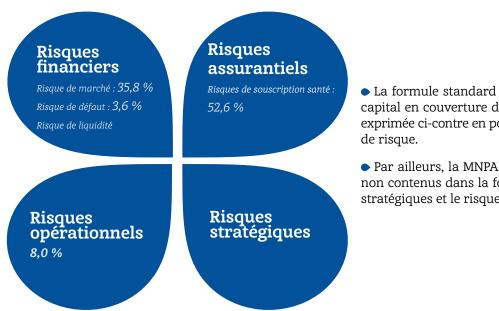
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

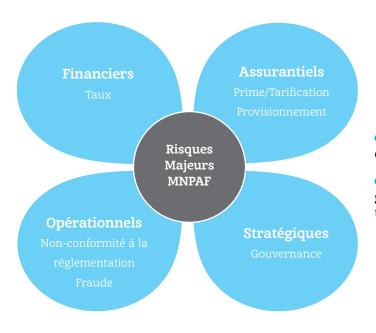
VIII.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de la MNPAF



- La formule standard conduit la MNPAF à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs, la MNPAF tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, en 2019 l'évaluation du profil de risques de la MNPAF a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



- Les risques de taux et de gouvernance apparaissent en 2019 comme majeurs, ce qui n'était pas le cas en 2018.
- Le risque de concurrence, spread, actions et dérive des frais généraux majeurs en 2018, ne sont plus considérés comme tels en 2019.

VIII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique, et des renouvellements prévus sur les offres, le risque santé en 2019 porte sur la tarification et le provisionnement.

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût, moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation du cadencement.

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- d'études ponctuelles pour analyser le comportement des adhérents et l'évolution des effectifs de la mutuelle;
- d'études actuarielles sur la tarification dans le cas de lancement d'une nouvelle offre.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VIII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque pour la MNPAF est principalement lié aux créances générées par les cotisations restant à émettre.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VIII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2019, la MNPAF a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant 3 stress basés sur les scénarios suivants :

- un scénario financier défini par le Groupe : « hausse des taux avec inflation conjuguée à un choc sur les actions et l'immobilier en 2020 » ;
- un scénario stratégique : « arrivée d'un nouveau concurrent proposant une offre 100 % digitale entrainant la perte de trois contrats ainsi qu'une forte hausse des frais » ;
- un scénario opérationnel et stratégique : « résiliations infra-annuelles sur le marché de la santé ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la MNPAF face à la réalisation de risques majeurs.

VIII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la MNPAF est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

VIII.D.1 ACTIFS

VIII.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	47	47	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	95 596	92 070	3 525
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	68 825	66 129	2 697
Obligations d'État	-	-	-
Obligations d'entreprises	68 825	66 129	2 697
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	24 262	23 433	829
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	2 509	2 509	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	9 885	9 885	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	9 885	9 885	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	105 528	102 003	3 525

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 69 millions d'euros, soit 65 % du total des placements.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VIII.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	
Créances nées d'opération d'assurance	6 860	6 860	
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	81	81	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 409	5 409	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	22	22	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

VIII.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

VIII.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la MNPAF ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la MNPAF.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la MNPAF.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la MNPAF pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La MNPAF n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

VIII.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	9 622	1 629	11 251	-	11 251
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	9 622	1 629	11 251	-	11 251

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 9,6 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (non-vie).

Il n'y a pas de cession en réassurance.

La marge de risque représente 14,5 % du montant total des provisions techniques, soit 1,6 million d'euros.

VIII.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2019 sont inférieures de 1 million d'euros aux provisions techniques en normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par l'intégration en normes Solvabilité II d'une meilleure estimation des provisions de primes négative.

VIII.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. A l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

VIII.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	671	-	671
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	55	55	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	15 395	15 395	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

VIII.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VIII.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

VIII.E GESTION DE CAPITAL

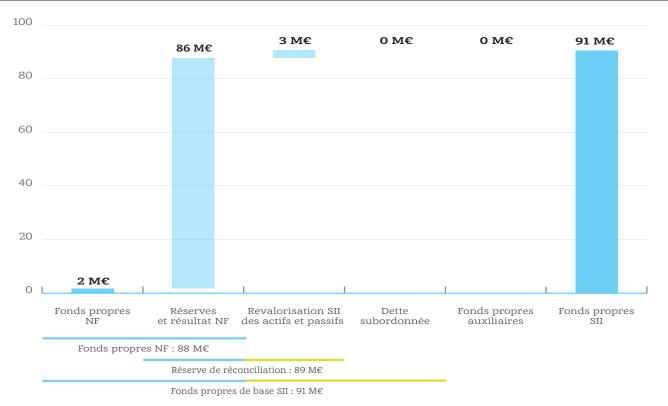
VIII.E.1 FONDS PROPRES

VIII.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VIII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

En complément du fonds initial de 2 millions d'euros, la réserve de réconciliation se décompose ainsi :

- 85,7 millions d'euros proviennent des réserves et résultat en normes françaises;
- 2,9 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

VIII.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	90 536	87 385	3 151
Fonds propres de niveau 1 non restreint	90 536	87 385	3 151
Fonds propres de niveau 1 restreint			
Fonds propres de niveau 2	-		
Fonds propres de base niveau 2	-		
Fonds propres auxiliaires niveau 2			
Fonds propres de niveau 3	-		
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	90 536	87 385	3 151

Les principes de classification des fonds propres de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de +3,2 millions d'euros par rapport à 2018, soit +4 %.

VIII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres de niveau 1 sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR.

VIII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la MNPAF est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la MNPAF utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VIII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	14 572	11 062	3 510
SCR contrepartie	1 479	1 474	5
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	20 742	20 491	251
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-8 123	-6 931	-1 191
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	28 671	26 097	2 574
SCR opérationnel	3 282	3 184	97
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-669	-622	-46
SCR NET TOTAL	31 284	28 659	2 625
MCR	7 821	7 165	656

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2019 à 31 millions d'euros, en progression de 9,2 % par rapport à 2018. La variation à la hausse du SCR est principalement la conséquence de la forte hausse du SCR marché (+32 %) légèrement atténuée par la baisse de l'effet de diversification entre les modules de risques.

Le ratio MCR sur SCR est de 25 % ; le MCR est donc compris entre les valeurs plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (limites fixées par la directive Solvabilité II).

VIII.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité à fin 2019 s'établit à 289 %, en baisse par rapport à fin 2018 (-16 points). Cette évolution s'explique par une hausse des capitaux de solvabilité requis (+9,2 %) plus importante que la hausse des fonds propres en couverture (+3,6 %).

Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2019 s'établit à 1 158 %, en baisse par rapport à fin 2018 (-62 points). Ceci s'explique par une hausse du montant minimum de capital requis (+8 %) plus importante que la hausse des fonds propres en couverture (+3,6 %).







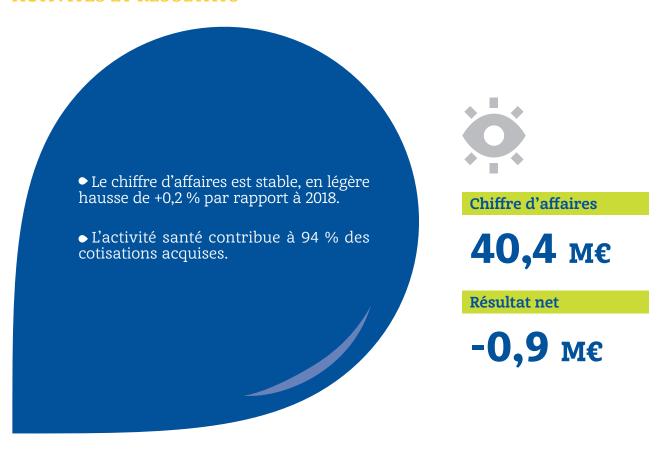


Synth	nėse la r	nutuelle IBAMEO	230
IX.A	Activit	és et résultats	233
	IX.A.1	Activités	233
	IX.A.2	Résultats de souscription	234
	IX.A.3	Résultats des investissements	235
	IX.A.4	Résultats des autres activités	235
IX.B	Systèn	ne de gouvernance	236
	IX.B.1	Exigences générales de gouvernance	236
	IX.B.2	Exigences de compétence et honorabilité	240
	IX.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	240
	IX.B.4	Système de contrôle interne	240
	IX.B.5	Fonction audit interne	240
	IX.B.6	Fonction actuarielle	240
	IX.B.7	Sous-traitance	240
	IX.B.8	Autres informations	240
IX.C	Profil o	de risque	241
	IX.C.1	Risque de souscription	242
	IX.C.2	Risque de marché	242
	IX.C.3	Risque de crédit	242
	IX.C.4	Risque de liquidité	242
	IX.C.5	Risque opérationnel	242
	IX.C.6	Autres risques importants	242
IX.D	Valoris	sation à des fins de solvabilité	244
	IX.D.1	Actifs	244
	IX.D.2	Provisions techniques	246
	IX.D.3	Autres passifs	248
IX.E	Gestion	n de capital	249
	IX.E.1		249
	IX.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	251
Anne	xes IBA	MEO	252

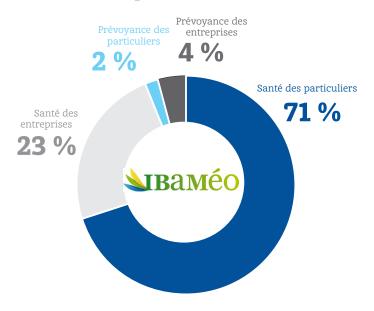


SYNTHÈSE IBAMEO

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS



Répartition du chiffre d'affaires par domaine



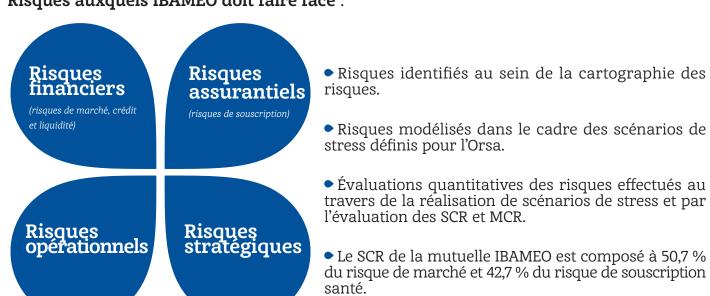


GOUVERNANCE

• L'exercice 2019 a été marqué par le renouvellement du conseil d'administration et du bureau ainsi que le changement de directeur général.

PROFIL DE RISQUE

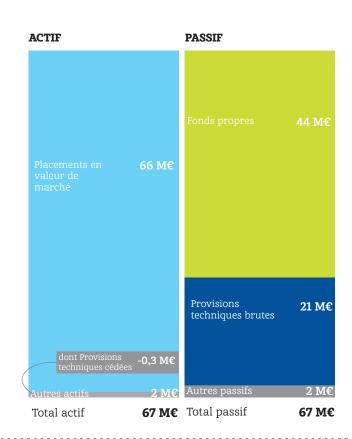
Risques auxquels IBAMEO doit faire face :





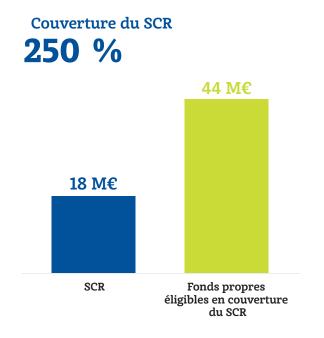
BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

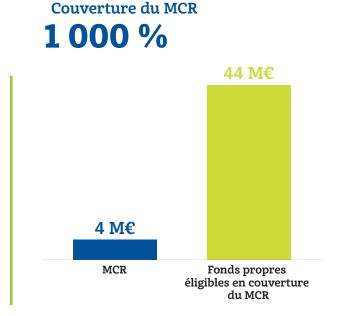
- Les placements représentent 99 % du montant de l'actif à fin décembre 2019.
- Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 21 millions d'euros, soit 31 % du passif.
- Les fonds propres Solvabilité II sont en hausse par rapport à fin décembre 2018 en lien avec la diminution de la revalorisation des placements Solvabilité II /normes françaises.



SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR baisse de 9 points de pourcentage entre 2018 et 2019, du fait de la hausse des capitaux requis (+12 %) plus importante que celle des fonds propres.
- La hausse des fonds propres est portée par la hausse des plus-values latentes sur placements et par la baisse de l'écart de passif entre normes françaises et normes Solvabilité II. La hausse du SCR est liée à la forte progression du SCR marché de 27 points de pourcentage entre 2018 et 2019.







IX.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

IX.A.1 ACTIVITÉS

IX.A.1.1 Présentation générale de la mutuelle IBAMEO

DESCRIPTION

La mutuelle IBAMEO est soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 391346236 et son siège social est situé : 110 Boulevard de la Salle, Boigny sur Bionne, 45432 Chécy cedex.

Les comptes de la mutuelle IBAMEO sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE LA MUTUELLE IBAMEO DANS LE GROUPE

La mutuelle IBAMEO est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

IX.A.1.2 Liste des entreprises liées

La mutuelle IBAMEO a pris des parts dans les GIE Macif-Mutualité Gestion (GIE MMG) et GIE Couleurs mutuelles (GIE CM). Ce type d'investissement représente moins de 0,1 % du total actifs du portefeuille de la mutuelle IBAMEO au 31 décembre 2019.

Le GIE CM intervient sur la gestion de contrats.

Le GIE MMG intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins.

La liste des participations significatives détenues par la mutuelle IBAMEO au 31 décembre 2019 figure en annexe 1.

IX.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2019 a été marquée par une actualité réglementaire fortement impactée par le projet de loi 100 % santé :

- communication auprès des adhérents : envoi d'un package sur le 100 % santé, rendez-vous avec 1 200 adhérents dans huit villes et des informations sur notre site Internet ;
- mise à jour de l'ensemble des règlements et des contrats (offres individuelles et collectives);
- création de deux offres Zen essentielle en surcomplémentaire responsable de notre offre Essentielle centrée sur l'hospitalisation et Sérénité Primo centrée sur les équipements 100 % santé.

Des travaux ont été menés sur la Directive relative à la distribution d'assurances (DDA) et sur le Règlement Général relatif à la Protection des données (RGPD) afin que notre parcours adhérent et nos offres soient conformes sur ces points. Ces travaux sur la RGPD se poursuivront sur l'exercice 2020. Ils sont menés en collaboration étroite avec l'UMG Macif Santé prévoyance, laquelle est appelée à évoluer en 2020 avec l'intégration d'Aésio.

Au-delà de l'actualité réglementaire, les faits marquants sont :

- le renouvellement du conseil d'administration et du bureau ainsi que le changement de directeur général ;
- la poursuite de la stratégie de retour à l'équilibre de la Mutuelle, en collectif et en individuel, en santé et en prévoyance ;
- la stabilisation de la nouvelle organisation de la Mutuelle et la poursuite de la maîtrise des frais généraux.



ACTIVITÉS DE LA MUTUELLE IBAMEO

La mutuelle IBAMEO a pour objet de couvrir les frais de santé des personnels IBM et de leur famille. Elle s'est ouverte à d'autres entreprises affinitaires. Elle propose une offre de contrats individuels (gamme IBAMEO) qui a notamment pour objectif d'offrir une couverture aux adhérents sortants des contrats collectifs. Elle couvre également des garanties de prévoyance (arrêt de travail et invalidité), dans le cadre de contrats collectifs.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Santé des particuliers	28 491	28 095	1,4%
Prévoyance des particuliers	869	845	2,8%
Santé des entreprises	9 475	9 771	-3,0%
Prévoyance des entreprises	1 576	1 607	-1,9%
TOTAL	40 412	40 318	0,2%

IX.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Cotisations acquises (yc acceptations)	40 412	40 318
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors acceptations)	-38 097	-36 744
Autres charges	-4 475	-4 134
Solde de réassurance	-246	57
Solde technique net	-2 405	-504
Produits des placements nets	515	304
Solde technique et financier	-1 890	-200
Elements non techniques	902	405
Résultat net	-988	205

La perte de personnes protégées entraîne une baisse des cotisations compensée par une augmentation tarifaire sur l'individuel.

Le ratio de sinistralité se détériore suite à une forte augmentation des provisions (contrats complément salaire, invalidité, aide à l'autonomie sur les offres individuelles confort et sérénité).

Les frais de gestion augmentent du fait de la hausse des frais d'acquisition (refonte des documents pré-contractuels et pré-contractuels du fait du 100 % santé et hausse des frais d'administration due au GIE). Les frais de gestion restent toutefois en deçà du budget.

Les produits financiers ont fortement augmenté.



IX.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers ont augmenté significativement entre l'exercice 2018 et 2019. La performance des gestionnaires de la mutuelle s'exprime, quant à elle, en évolution de la valeur de chaque portefeuille et comparativement au benchmark.

Ainsi sur l'ensemble de l'année 2019, les rendements financiers des fonds gérés par nos gestionnaires Allianz et la Française ont été respectivement de 7,86 % et 7,19 %, très légèrement en dessous du benchmark.

Les actifs financiers (60,1 millions d'euros) sont en légère baisse de 203 285 €.

L'allocation d'actifs cible est de 5 % de monétaire, 45 % d'obligations, 30 % d'actions et 20 % de diversifiés.

IX.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2019	2018	VAR. 2019/2018
Autres produits non techniques	1 171	597	96%
Autres charges non techniques	-167	-168	-1%
Résultat exceptionnel	-1	-24	-96%
Participation / intéressement	-	_	
Impôt sur les sociétés	-	-	
Dépenses et revenus non techniques		405	+147,7%

Les autres produits non techniques qui représentent les produits financiers non alloués au technique se montent à 1,2 million d'euros.

Les autres charges non techniques s'élèvent à -0,2 million d'euros.

Il n'y pas d'impôt sur les sociétés car le résultat fiscal est déficitaire du fait du résultat comptable déficitaire et des provisions non déductibles.



IX.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la mutuelle IBAMEO.

IX.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

La gestion de la mutuelle est assurée par des délégués élus des adhérents et des entreprises adhérentes qui définissent les axes stratégiques et prennent les décisions rendues nécessaires par les évolutions législatives, réglementaires et conjoncturelles. Ils contrôlent également la gestion de la mutuelle et les résultats qui en découlent. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code de la mutualité et par les statuts de la mutuelle.

Les organes concernés sont les suivants :

- 1. L'assemblée générale
- 2. Le conseil d'administration
- 3. Le bureau
- 4. Les commissions et groupes de travail

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Règles de constitution

L'assemblée générale est composée de délégués élus pour trois ans.

Ses attributions

Les attributions de l'assemblée générale sont notamment relatives :

- à l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- à l'adhésion à une union ;
- à la fusion avec une mutuelle ;
- aux modifications apportées aux statuts ou aux règlements mutualistes;
- aux montants ou taux de cotisations ainsi qu'aux prestations offertes dans le cadre des opérations individuelles mentionnées au II de l'article L 221-2 du Code de la mutualité ;
- à toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Règles de constitution

Le conseil d'administration est composé de douze à vingt-quatre administrateurs élus pour six ans par les délégués des adhérents réunis en assemblée générale.

Ses attributions

Orientations stratégiques

Le conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le conseil d'administration a, outre de nombreux dossiers liés à l'activité courante de la mutuelle, examiné et débattu de sujets majeurs ou orientations stratégiques suivants :

- évolution du contrat collectif ;
- évolution des offres individuelles ;
- poursuite de la réflexion visant à définir un plan de développement moyen terme décliné selon trois axes :
 - o organisation de la mutuelle (moyens, implantation),
 - o offres et canaux de distribution,
 - o valeurs, services & prévention;



- représentation de la mutuelle au sein des instances de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), de l'Union Mutualiste de Groupe Macif Santé Prévoyance (participation aux commissions, au conseil d'administration) et de Macif Sgam ;
- étude d'impact et décisions dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions réglementaires relative au 100 % santé.

Examen des états financiers

à la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit le rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présente à l'assemblée générale pour approbation.

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement que ses actifs couvrent ses engagements à l'examen des documents suivants :

- suivi du portefeuille (résultat comptable, comparaison de la performance réelle comparée à celle du benchmark de référence) ;
- synthèse des prestations réglées ;
- synthèse des cotisations encaissées ;
- synthèse des frais de gestion engagés.

Approbation du budget

Chaque année, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice suivant. Celui-ci est constitué en prenant en compte, d'une part, la réalité de l'exercice en cours et, d'autre part, différentes hypothèses liées à l'activité prévisionnelle de la mutuelle (évolution des dépenses de santé et de prévoyance, évolution du barème de cotisations, évolution du barème de prestations, évolution de la population couverte, évolution des frais de fonctionnement) afin de déterminer un budget qui sera soumis au vote du conseil d'administration.

Suivi de l'activité opérationnelle

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement la qualité de service offerte aux adhérents via le suivi mensuel d'indicateurs de gestion tels que le taux d'appels décrochés, le délai d'enregistrement des courriers reçus, etc.

LE BUREAU

Règles de constitution

Le bureau est constitué de quatre à huit membres élus à bulletin secret par les membres du conseil d'administration. Les membres du bureau sont élus pour une durée de trois ans.

Le bureau est composé de la manière suivante :

- le président du conseil d'administration ;
- un ou plusieurs vice-présidents dont un premier vice-président ;
- un secrétaire ;
- un trésorier :
- un ou plusieurs chargés de mission.

Les attributions des membres du bureau

• le rôle du président : il représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il veille à la régularité du fonctionnement de la mutuelle.

Il convoque le conseil d'administration et en établit l'ordre du jour.

Il constate les recettes et engage les dépenses. Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions réglementées autorisées ;

- le secrétaire est responsable des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la conservation des archives ainsi que de la tenue du fichier des membres de la mutuelle et de leurs ayants-droit ;
- le trésorier est responsable des opérations financières et de la comptabilité, il est aussi responsable des dépenses et des encaissements, il doit faire procéder selon les directives du conseil d'administration à toutes les opérations sur les titres et valeurs.



LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les commissions ont continué à assumer leur mission habituelle en termes de contrôle, réflexion et proposition.

Les commissions (qui ont un caractère permanent) et groupes de travail (dont l'existence ponctuelle est décidée par le conseil d'administration) sont constitués par des administrateurs, des salariés de la mutuelle et des spécialistes (délégués ou non) dont la participation a été approuvée par le conseil d'administration en début de mandature.

Les commissions ont été les suivantes :

- commission des recours amiables et des prestations ;
- commission communication;
- commission des placements;
- commission financière.

Rôles des commissions et groupes de travail

Pour permettre au conseil d'administration de remplir ses missions, plusieurs commissions et groupes de travail se réunissent, avec des objectifs qui leur sont définis soit par les textes votés par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration. Leur finalité est, soit de faire des propositions au conseil d'administration sur la base d'analyses ou d'études qui auront été réalisées par leurs membres, soit de prendre des décisions sur des dossiers spécifiques en fonction de délégations qui leur auront été formellement données par le conseil d'administration.

Commissions

Commission communication: elle est chargée d'organiser les opérations de communication, d'information et de relation avec les adhérents par tout moyen ou support. Elle élabore la publication régulière d'un bulletin et promeut la communication électronique dont le site Internet de la mutuelle. Elle relaie les questions posées qui nécessitent une action d'information et publie les données les plus significatives.

Commission des recours amiables: placée sous l'autorité du trésorier, elle examine en dernier ressort les recours des adhérents sur tout dossier individuel tels que les dépassements importants des tarifs, actes hors nomenclature, enfance handicapée, situations socio- économiques précaires rendant l'accès aux soins difficile. Elle peut attribuer dans le cadre d'un budget délégué à cet effet par le conseil d'administration des aides ponctuelles, rechercher et recommander des solutions et des moyens appropriés à la résolution des problèmes posés (information, orientation, etc.).

Commission des placements: placée sous l'autorité du trésorier, elle est chargée de définir et de proposer la politique de placements de la mutuelle. Elle est notamment chargée d'optimiser le rendement de l'ensemble de nos placements dans le respect des obligations légales et en conformité avec les décisions du conseil d'administration. Il lui appartient de proposer au conseil d'administration une politique de gestion des fonds de la mutuelle et les modalités de mise en œuvre.

Commission financière: placée sous l'autorité du trésorier, elle a les responsabilités suivantes: le suivi des résultats financiers: elle examine les propositions de budget et leur révision éventuelle en cours d'année. Elle examine périodiquement et notamment en fin d'exercice, les résultats de ses diverses composantes, ainsi que les conséquences des propositions de modification des recettes et des dépenses envisagées par la mutuelle.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de cinq membres (quatre administrateurs et un membre participant). Il a été constitué lors du conseil d'administration du 21 mars 2012. Le comité d'audit s'assure que les risques ont bien été recensés et que les procédures de contrôle interne sont conçues et fonctionnent de manière à réduire ces risques. Il doit se réunir au moins une fois par an et rend compte au conseil d'administration.

Le rôle du comité d'audit

L'objectif du comité d'audit est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration.

Il doit s'assurer :

- de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'appuie notamment sur les travaux des commissaires aux comptes envers lesquels il peut éventuellement être donneur d'ordre (missions).



POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LES INSTANCES

Règles relatives aux délégations au sein de la mutuelle

Les statuts, en conformité avec le Code de la mutualité, précisent les délégations autorisées au sein de la mutuelle :

- conformément à l'article R.211-15 du Code d ela mutualité, le président du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel dirigent effectivement la mutuelle, et doivent satisfaire aux conditions prévues à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité ;
- le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs, soit au bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ;
- le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles il délègue au dirigeant opérationnel les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle ;
- le président, le secrétaire et le trésorier, chacun en ce qui les concerne, peuvent sous leur responsabilité et contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration, confier à d'autres salariés l'exécution de certaines tâches qui leur incombent et leur déléguer leur signature pour des activités déterminées.



IX.B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Les formations suivantes ont été suivies par certains administrateurs :

- loi de financement de la sécurité sociale ;
- RSE, Climat et ISR;
- comité d'audit ;
- parcours du médecin ;
- offre collective prévention et santé au travail;
- actualité et innovations en santé numérique ;
- stratégie et appétence aux risques.

Treize administrateurs ont suivi au moins une formation. Au total, vingt-sept formations ont été suivies.

IX.B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.5. FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.6. FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.7. SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

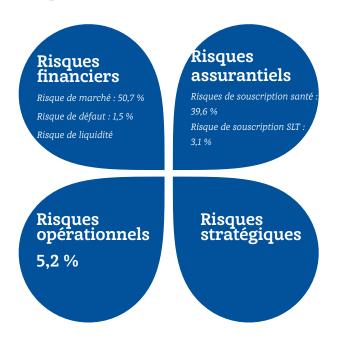
IX.B.8. AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



IX.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de la mutuelle IBAMEO :



- La formule standard conduit la mutuelle IBAMEO à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs, la mutuelle IBAMEO tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, la mise à jour du profil de risque de la mutuelle IBAMEO a fait ressortir comme risques majeurs, les risques suivants :



- Les risques de taux et de gouvernance, non présents parmi les risques majeurs en 2018, y figurent en 2019.
- Le risque de concurrence, majeur en 2018, n'est plus considéré comme tel en 2019.



IX.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé du :

- risque vie, arrêt de travail : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les évènements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- risque santé : plus particulièrement, au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres, les risques retenus en 2019 pour la mutuelle IBAMEO portent sur la tarification et le provisionnement en santé.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

IX.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour la mutuelle IBAMEO, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives du risque de contrepartie sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

IX.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par la mutuelle en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

IX.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



En 2019, la mutuelle IBAMEO a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant trois stress basés sur les scénarios suivants figurant et évalués dans le rapport Orsa :

- un scénario de stress financier, définis par le Groupe : « hausse des taux avec inflation conjuguée à un choc sur les actions et l'immobilier en 2020 » ;
- un scénario financier : « évolution de l'allocation stratégique cible » ;
- o un scénario opérationnel « indisponibilité d'Activ'Infinite (outil de gestion des contrats et des prestations) ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la mutuelle IBAMEO face à la réalisation de risques majeurs.

IX.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la mutuelle IBAMEO est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

IX.D.1 ACTIFS

IX.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	33	33	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	65 941	63 964	1 977
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1	1	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	28 339	28 122	217
Obligations souveraines	25 450	25 251	199
Obligations d'entreprises	2 888	2 871	17
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	36 828	35 068	1 760
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	773	773	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	65 974		

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

IX.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	1 029	1 029	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	1	1	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	699	699	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	24	24	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

IX.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

IX.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la mutuelle IBAMEO ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la mutuelle IBAMEO.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la mutuelle IBAMEO.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables de maintien (en incapacité et en invalidité) sont utilisées pour les portefeuilles en complément de salaire et en invalidité.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres charges techniques et non techniques) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant la clause du traité en excédent de sinistres sur le portefeuille « invalidité ». Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la mutuelle IBAMEO pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La mutuelle IBAMEO n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2019.



IX.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	9 846	847	10 693		10 693
Non-vie					
Santé similaire à la vie	10 017	74	10 091	282	10 373
Vie					
Unités de compte					
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	19 862	922		282	21 066

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 19 862 milliers d'euros et est composée de 50 % d'activités santé similaire à la vie.

Une partie des excédents techniques attendus est cédée au réassureur à hauteur de 282 milliers d'euros. L'évolution par rapport à 2018 s'explique par l'amélioration importante des sinistres futurs en invalidité, en lien avec la forte hausse de l'assiette de cotisations utilisée dans le calcul.

La marge de risque représente 4 % du montant total des provisions techniques, soit 922 milliers d'euros. Elle est en proportion significativement plus élevée en santé similaire à la non-vie (4,4 %) qu'en santé similaire à la vie (0,4 %).

IX.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2019 sont supérieures de 634 milliers d'euros (3 %) aux provisions techniques normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par l'intégration en normes Solvabilité II d'une meilleure estimation des provisions de primes et d'un complément de provision (marge de risque).

IX.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. À l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

IX.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	62	62	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	474	-	474
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	41	41	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	18	18	-
Autres dettes (hors assurance)	2 184	2 184	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base		-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

IX.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IX.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les deux normes provient du passif d'impôts différés.



IX.E GESTION DE CAPITAL

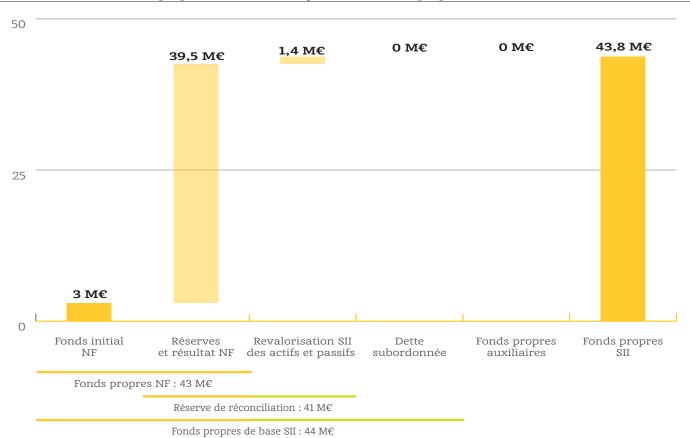
IX.E.1 FONDS PROPRES

IX.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

IX.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la mutuelle IBAMEO sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2019 à 41 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +39,45 millions d'euros proviennent des réserves et du résultat en normes françaises ;
- 1,38 million d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.



IX.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	43 883	40 165	3 718
Fonds propres de niveau 1 non restreint	43 883	40 165	3 718
Fonds propres de niveau 1 restreint			0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base niveau 2			0
Fonds propres auxiliaires niveau 2			0
Fonds propres de niveau 3	0	534	-534
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	43 883		

Les principes de classification des fonds propres de la mutuelle IBAMEO sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 3,7 millions d'euros par rapport à 2018, soit 9 %. Les fonds propres de niveau 3 ont diminué de 0,5 million d'euros.

IX.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres sont respectées (Tiers 1, 2 et 3).

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 43,9 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les niveaux de fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont constitués des tiers 1 et 2. Au 31 décembre 2019, les limites sont respectées et conformes aux normes. Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 43,9 millions d'euros, du fait que la mutuelle IBAMEO est en impôts différés passif net.



IX.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la mutuelle IBAMEO est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la mutuelle IBAMEO utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

IX.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	12 048	9 488	2 560
SCR contrepartie	356	635	-279
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	8 911	8 535	376
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-4 519	-4 185	-334
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	
SCR de base	16 796	14 473	2 323
SCR opérationnel	1 225	1 222	3
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-474	-	-474
SCR NET TOTAL	17 547		1 851
MCR	4 387	3 924	463

Le SCR total de la mutuelle IBAMEO passe de 15,7 millions d'euros en 2018 à 17,5 millions d'euros en 2019. Il augmente donc de 1,85 million d'euros (+12 %).

Le MCR augmente de 0,5 million d'euros entre 2018 et 2019. Cette hausse est proportionnelle à la hausse du SCR. En effet, au 31 décembre 2019, le MCR retenu correspond au plancher c'est à dire 25 % du SCR notionnel.

IX.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de la mutuelle IBAMEO à fin 2019 s'établit à 250 %, en baisse de 9 points par rapport à fin 2018. Cette baisse s'explique par la hausse du SCR (+12 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (+8 %). Le taux de couverture du MCR passe de 1 024 % en 2018 à 1 000 % en 2019, en lien avec la hausse du SCR et donc du MCR (plancher du SCR).



ANNEXES IBAMEO

ANNEXE 1: LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Libellé	Débit (en €)
GIE MMG	100
GIE CM	500
TOTAL	600





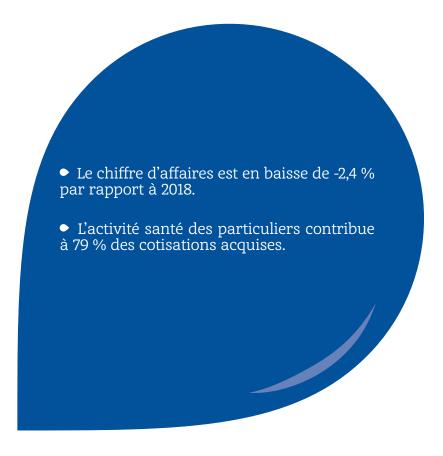


Syntl	Synthèse MNFCT		
X.A	Activit	és et résultats	257
	X.A.1	Activités	257
	X.A.2	Résultats de souscription	258
	X.A.3	Résultats des investissements	259
	X.A.4	Résultats des autres activités	259
X.B	Systèn	ne de gouvernance	260
	X.B.1	Exigences générales de gouvernance	260
	X.B.2	Compétences et honorabilité	263
	X.B.3	Système de gestion des risques (dont Orsa)	264
	X.B.4	Système de contrôle interne	264
	X.B.5	Fonction audit interne	264
	X.B.6	Fonction actuarielle	264
	X.B.7	Sous-traitance	264
	X.B.8	Autres informations	264
X.C	Profil o	de risque	265
	X.C.1	Risque de souscription	266
	X.C.2	Risque de marché	266
	X.C.3	Risque de crédit	266
	X.C.4	Risque de liquidité	266
	X.C.5	Risque opérationnel	266
	X.C.6	Autres risques importants	266
X.D	Valoris	sation à des fins de solvabilité	267
	X.D.1	Actifs	267
	X.D.2	Provisions techniques	269
	X.D.3	Autres passifs	270
X.E	Gestion	n de capital	271
	X.E.1	Fonds propres	271
	X.E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	273
Anne	exes MN	FCT	274



SYNTHÈSE MNFCT

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS





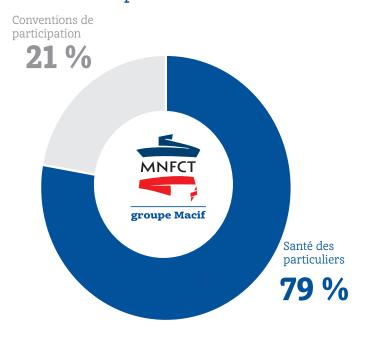
Chiffre d'affaires

33 M€

Résultat net

12 K€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine



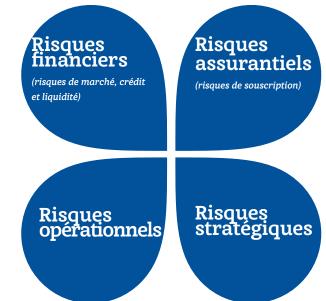


GOUVERNANCE

- Les délégués de l'assemblée générale de la MNFCT de mai 2019 sur proposition du conseil d'administration ont approuvé la substitution de la MNFCT par Apivia Mutuelle.
- L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a donné son agrément le 30 octobre 2019 avec une promulgation au journal officiel le 1^{er} janvier 2020.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels MNFCT doit faire face :



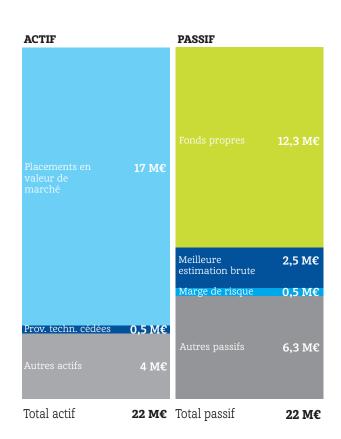
- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de la MNFCT est composé à 21 % du risque de marché et de 60 % risque de souscription santé.



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2019

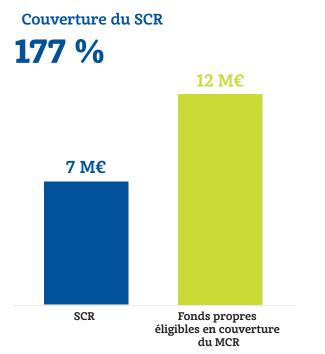


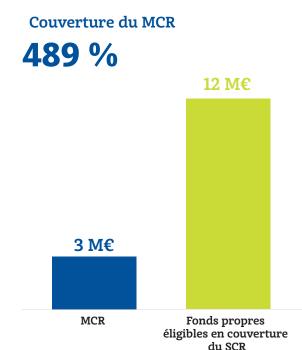
- Les fonds propres de base représentent 12 millions d'euros, soit 57 % du passif.
- Entre 2018 et 2019, les fonds propres ont progressé de près de +26 %.



SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité à fin 2019 s'établit à 177 % ; soit 53 points de plus par rapport à fin 2018. Cela s'explique par l'augmentation des fonds propres éligibles (+26 %) alors que les capitaux de solvabilité baissent (-11,8 %).
- ◆ Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2019 s'établit à 489 %, soit 109 points de plus par rapport à fin 2018.





X.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

X.A.1 ACTIVITÉS

X.A.1.1 Présentation générale de MNFCT

DESCRIPTION

La MNFCT, Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 784 442 899 et son siège social est situé au 3 rue Franklin, 93100 Montreuil.

Les comptes de MNFCT sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE MNFCT DANS LE GROUPE

MNFCT est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

X.A.1.2 Liste des entreprises liées

La notion d'entités liées est définie par l'article L.212-7 du Code de la mutualité et les règlements 99-02 et 00-05 du comité de la réglementation comptable. Il s'agit des mutuelles ou unions qui forment entre elles ou avec des institutions de prévoyance régies par le livre IX du Code de la sécurité sociale ou l'article L.727-2 du Code rural ou avec des entreprises d'assurance relevant du Code des assurances un ensemble correspondant à l'un des cas suivants :

- ces organismes ont soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer une politique commerciale, technique ou financière commune;
- ces organismes ont entre eux des liens de réassurance importants et durables;
- ces organismes détiennent directement ou indirectement une fraction du capital d'une ou plusieurs entreprises régies par le Code des assurances leur permettant de participer à leur contrôle.

MNFCT et MNFCT Prévention forment des entités liées dans la mesure où ces organismes disposent de directions et de services communs.

La MNFCT est affiliée à Macif Sgam et est membre fondateur de l'UGM Couleurs mutuelles. La MNFCT est aussi adhérente au GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Macif-Mutualité Gestion et au GIE Couleurs mutuelles.

La mutuelle ne détient pas directement ou indirectement de participations représentant au moins 10 % du capital ou n'a pas acquis d'autres entités par offre publique d'achat ou d'échanges d'autres entités.

La liste des entreprises liées à MNFCT figure en annexe 1.

X.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Cette année 2019 a été marquée par la mise en place de « chantiers » importants :

- la gestion des prestations confiée complètement au GIE couleurs mutuelles ;
- la migration de l'outil informatique au GIE et l'installation du logiciel Hermès pour la gestion des appels téléphoniques se sont déroulées sur un week-end les 16 et 17 novembre 2019 ;
- la mise en place après accord de l'assemblée générale de l'an passé Vitalité Territoriaux offre labellisée en juillet 2019 et commercialisée à partir de septembre 2019. ;
- la mise en conformité de l'ensemble des offres individuelles et collectives au « 100% santé » ainsi qu'un travail sur la lisibilité des offres ;
- l'acceptation de l'ACPR sur la substitution de la MNFCT par Apivia mutuelle prononcée le 30 octobre 2019 et parue au journal officiel le 1er janvier 2020.

ACTIVITÉS DE MNFCT

La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, et ceux relevant des branches vie-décès et nuptialité-natalité, à destination des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Zone géographique

MNFCT exerce ses opérations d'assurance en France.

Présentation de l'activité

Au 31 décembre 2019, la MNFCT dénombre 37 528 adhérents Santé (contre 38 465 en 2018), pour un total de 54 911 bénéficiaires (contre 56 536 en 2018).

La baisse des cotisations brutes émises en santé par rapport à l'exercice 2018 (-2,4 %) s'explique par :

- une baisse des effectifs adhérents et du nombre de bénéficiaires (respectivement -2,4 % et -2,9 %) liée à l'érosion du portefeuille individuel mais surtout à la résiliation de neuf contrats collectifs à effet 2018 dans le cadre de la politique de redressement du résultat technique entreprise depuis 2017;
- à l'inverse, l'application de revalorisations tarifaires au 1er janvier 2019 sur les contrats collectifs et individuels ainsi que l'arrivée de trois contrats à effet 2019 sur le portefeuille réassuré par Apivia a permis de compenser partiellement la baisse d'activité. In fine, l'effet prix ne compense pas l'effet volume et le niveau de cotisation a diminué de 839 milliers d'euros dont 810 milliers d'euros en santé et 29 milliers d'euros en vie.

Évolution des cotisations acquises en santé (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Particuliers	26 333	26 694	-1,4%
Conventions de participation	7 146	7 595	-5,9%
TOTAL	33 479	34 289	-2,4%

X.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Cotisations acquises (yc acceptations)	33 662	34 500
Charge sinistres (yc acceptations)	-25 556	-27 019
Autres charges	-7 873	-7 579
Solde de réassurance	252	74
Solde technique net	484	-23
Produits des placements nets	-115	8
Solde technique et financier	369	-15
Éléments non-techniques	-357	-268
Résultat net	12	-283

Le résultat net s'améliore en 2019. Cette évolution s'explique par l'amélioration du solde de souscription pour 539 milliers d'euros, découlant de l'assainissement du portefeuille conventions de participation et l'amélioration du p/c sur la quasitotalité des segments. À cela, s'ajoute l'augmentation du solde de réassurance de 178 milliers d'euros principalement liée au portefeuille réassuré auprès d'Apivia Mutuelle.

X.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2019			31/12/2018		
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	37	-57	-21	33	-23	11
Placements en actions	13	-252	-238	16	-163	-147
Placements obligataires, prêts	157	-13	144	240	-58	182
Placements monétaires	-	-	-	-	-	-
Total des placements	207	-322	-115	289	-243	45

Les produits financiers nets s'établissent à -115 milliers d'euros en 2019. La baisse du résultat financier par rapport à l'exercice précédent provient de la perte sur capital réalisée suite au défaut d'un titre structuré arrivé à échéance (-438 milliers d'euros). Cette perte est partiellement compensée par la reprise des provisions sur actifs financiers constatées l'an passé du fait de la chute des marchés boursiers.

NB.: La ventilation des revenus entre les différentes classes d'actifs ainsi que les différents types de revenus a été revue par rapport à 2018. La ligne « intérêts courus » a été reclassée dans chaque classe d'actif. Par ailleurs, les dotations et reprises pour dépréciations ont été reclassées dans la colonne « plus ou moins values réalisées ». Ces retraitements ont été appliqués sur les données 2018 afin de rendre les éléments comparables.

X.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Autres produits non techniques	147	149	-2
Autres charges non techniques	-504	-456	-48
Résultat exceptionnel	0	2	-2
Impôt sur le résultat	0	0	0
Résultat non technique	-357	-305	-52

Le résultat non-technique s'établit à -357 milliers d'euros en 2019 contre -268 milliers d'euros en 2018. Cette détérioration de 52 milliers d'euros s'explique par la diminution des produits non techniques ainsi qu'à l'augmentation des autres charges non techniques de 48 milliers d'euros.

NB. : Le résultat non-technique présenté ci-dessus exclut le résultat financier affecté au compte de résultat non-technique. Le retraitement a été effectué sur les données 2018 afin de rendre les éléments comparables.

X.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNFCT.

X.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

X.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MNFCT

GOUVERNANCE MUTUALISTE

La MNFCT a adopté un système de gouvernance tel que prévu dans le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le dirigeant opérationnel et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de la MNFCT s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La MNFCT est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et à la Mutualité Fonction Publique (MFP).

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et plus généralement de la gouvernance de la MNFCT sont inscrites dans le Code de la mutualité, les statuts de la mutuelle et le règlement intérieur du conseil d'administration.

UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSU D'UN PROCESSUS ÉLECTIF

Les adhérents élisent les délégués à l'assemblée générale. Les délégués réunis en assemblée générale élisent les membres du conseil d'administration. Les administrateurs réunis en conseil d'administration élisent les membres du bureau et le président. Le conseil d'administration désigne, sur proposition du président du conseil d'administration, le dirigeant opérationnel. Il fixe les conditions dans lesquelles il lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle.

L'assemblée générale

Composition

L'assemblée générale est composée des délégués des cinq sections de vote. Les délégués sont élus pour quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Rôle

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration. Elle décide de la nomination des commissaires aux comptes et des délégations de pouvoir. Elle statue sur toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, comme par exemple :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion, et le cas échéant son retrait, à une union, à une union de groupe mutualiste, à une société de groupe d'assurance mutuelle ou à une fédération ;
- la conclusion d'une convention de substitution;
- la fusion avec une autre mutuelle ou union ;
- la scission ou la dissolution de la mutuelle ;
- la création d'une autre mutuelle ou union.

En 2019, elle s'est réunie le 16 mai à Paris et a procédé notamment à :

- la modification des statuts;
- la validation de la convention de substitution ;
- la souscription d'un contrat collectif;
- l'adoption de l'offre Vitalité territoriaux ;
- une délégation au CA pour la détermination des prestations et cotisations 2020.

Le conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration de la MNFCT est composé de 20 à 30 administrateurs dont les deux tiers au moins de membres participants, auxquels s'ajoutent deux représentants des salariés. Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration était composé de 20 membres.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de quatre ans. Les membres sortants sont rééligibles. Le renouvellement du conseil d'administration a lieu par moitié tous les deux ans. Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles. Il détermine ainsi les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun. Il peut confier, et le cas échéant retirer à tout moment, l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, soit au bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions. Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an. Il ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Le bureau

Composition

Sept ou neuf membres du bureau, sont élus pour deux ans par le conseil d'administration en son sein au cours de la première réunion qui suit l'assemblée générale. Au 31 décembre 2019, le bureau était composé de sept membres.

Outre le président, le bureau est composé de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, de deux ou quatre membres du bureau.

Rôle

Le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Le dirigeant opérationnel assiste aux réunions de bureau.

Rôle du président

Le rôle du président est :

- d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale;
- d'informer, le cas échéant, le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;
- de convoquer le conseil d'administration et d'en établir l'ordre du jour ;
- de donner avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées ;
- d'engager des dépenses ;
- de représenter la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- de décider d'agir en justice ou de défendre la mutuelle dans les actions intentées contre elle ;
- de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les textes régissant ces organismes ;
- sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents, à des membres du conseil d'administration, à un ou plusieurs présidents de sections ;
- d'informer le conseil d'administration des délégations consenties.

X.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

Les membres du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Les administrateurs et le dirigeant opérationnel veillent à accomplir leurs missions dans le respect de la loi et des présents statuts. Ils sont tenus à une obligation de réserve et au secret professionnel.

Les administrateurs sont tenus de faire savoir les mandats d'administrateurs qu'ils exercent dans une autre mutuelle, une union ou une fédération. Ils informent la mutuelle de toute modification à cet égard.

Le dirigeant opérationnel est tenu de déclarer au conseil d'administration, avant sa nomination, l'ensemble des activités professionnelles et fonctions électives qu'il entend conserver, et de faire connaître après sa nomination les autres activités ou fonctions qu'il entend exercer.

Les administrateurs et le dirigeant salarié sont tenus de faire connaître à la mutuelle les sanctions, même non définitives, qui viendraient à être prononcées contre eux pour l'un des faits visés à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans les statuts et le règlement intérieur en vigueur. Pour éclairer ses décisions, le conseil d'administration dispose d'un comité d'audit et institue des commissions.

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé, sous la responsabilité du conseil d'administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière.

Il est actuellement composé de trois membres du conseil d'administration.

Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de deux commissions nationales a minima. Il s'agit de la commission « fonds de secours » et de la commission des placements.

D'autres commissions en rapport avec l'objet de la mutuelle peuvent être instituées en fonction des besoins par le conseil d'administration de la mutuelle.

Outre le président de la mutuelle ou son représentant, chaque commission est constituée de trois à cinq membres désignés au sein du conseil d'administration à chaque renouvellement du conseil d'administration.

Les services de la mutuelle, sous la responsabilité de la direction générale, apportent leur appui au fonctionnement des commissions.

Ces commissions peuvent, le cas échéant, s'entourer ponctuellement d'experts ou de techniciens spécialisés dans les domaines concernés par la commission.

Ces commissions élaborent des propositions soumises au conseil d'administration et assurent le suivi des décisions prises par ce dernier et entrant dans leur champ de compétence. Chaque commission rend compte régulièrement de l'avancée de ses travaux au conseil d'administration.

Chaque commission se réunit au moins une fois par semestre sur convocation du président de la mutuelle ou du président de la commission.

Les commissions actuelles sont les suivantes :

Commission fonds de secours

La commission « fonds de secours » déroge au dispositif de fonctionnement général des commissions nationales. Elle est composée de 5 membres élus en totalité tous les deux ans.

Cette commission intervient dans le cadre de dépenses engagées, ou à engager, suite à une maladie ou à un besoin d'appareillage, cette ou ces dépenses n'étant pas prise(s) en charge dans leur totalité par la sécurité sociale et la mutuelle. La commission de fonds de secours n'intervient pas lors d'une perte de rémunération ou le non-paiement de cotisations.

Elle s'est réunie cinq fois en 2019.

Commission des placements

Cette commission a pour objet d'examiner les dispositions mises en œuvre dans la politique des placements et les fait valider par le conseil d'administration.

Pour mener à bien ses travaux, la commission des placements s'appuie sur l'expertise de la société de gestion de portefeuille « OFI ASSET MANAGEMENT ».

Elle s'est réunie deux fois en 2019.

Commission produits et développement

Cette commission a pour objet d'examiner et de faire évoluer les prestations en complémentaire santé proposées aux adhérents de la mutuelle. Elle propose aussi des pistes de fidélisation et de développement.

Elle s'est réunie sept fois en 2019.

X.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le dirigeant opérationnel de la MNFCT exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de la mutuelle au conseil d'administration.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

X.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

La démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs comprend un entretien individuel avec la responsable du secrétariat général et le président afin d'élaborer un plan de formation individualisé.

La formation des administrateurs

La formation des élus de la MNFCT s'appuie notamment sur les plans de formations élaborés par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance et les formations proposées par les unions régionales de la FNMF.

En 2019, vingt-et-une formations différentes ont réuni soixante-cinq personnes.

X.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

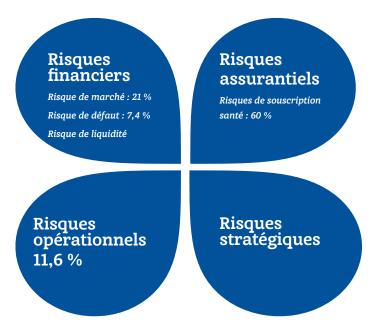
X.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



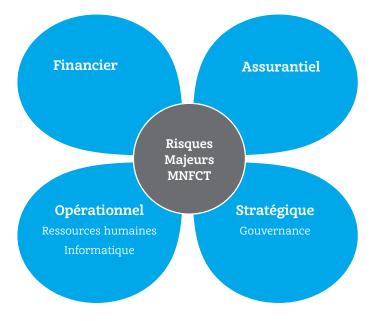
X.C PROFIL DE RISQUE

La composition du SCR de la MNFCT est la suivante :



- La formule standard conduit la MNFCT à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs la MNFCT tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

D'autre part, dans le cadre du projet de substitution de la MNFCT auprès d'Apivia Mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2020, les risques évalués et partagés avec Apivia Mutuelle qui perdurent au-delà de cette date sont :



X.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

À compter du 1^{er} janvier 2020, la MNFCT est substituée auprès d'Apivia Mutuelle. Ainsi, les risques assurantiels sont traités dans la partie Apivia Mutuelle du rapport SFCR.

X.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

À compter du 1^{er} janvier 2020, la MNFCT est substituée auprès d'Apivia Mutuelle. Ainsi, les risques de marché sont traités dans la partie Apivia Mutuelle du rapport SFCR.

X.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS: RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

Dans le contexte de la substitution de la MNFCT auprès d'Apivia Mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2020, la mutuelle a mesuré sa capacité de résistance face aux risques en simulant deux scénarios de stress :

- 🔹 un scénario stratégique : « stress MNFCT dégradation des résultats en santé des particuliers » ;
- un scénario stratégique : « stress MNFCT évolution du mix produit ».

X.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de MNFCT est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

X.D.1 ACTIFS

X.D.1.1 Placements

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VALORISATION DES PLACEMENTS

Placements au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	466	466	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	16 588	15 465	1 123
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	634	634	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 444	698	747
Actions	3	3	-
Actions cotées	3	3	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	7 823	7 495	328
Obligations souveraines	151	137	13
Obligations d'entreprises	7 673	7 358	315
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	4 093	4 045	49
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	2 590	2 590	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	94	94	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	94	94	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	17 148	16 024	1 123

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES PLACEMENTS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

X.D.1.2 Autres actifs

Valorisation des autres actifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	1 473	-1 473
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	234	234	-
Créances nées d'opération de réassurance	505	505	-
Autres créances (hors assurance)	692	692	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 563	2 563	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	34	34	-

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES ACTIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

La différence entre les deux normes concerne le retraitement des immobilisations incorporelles.



X.D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

X.D.2.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par MNFCT ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la MNFCT.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la MNFCT.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISOUE

La méthode retenue par la MNFCT pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La MNFCT n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2019.

X.D.2.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2019 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	2 503	552	3 055	-460	2 595
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	2 503	552	3 055	-460	2 595

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 2,5 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (santé similaire à la non-vie).

Les cessions en réassurance sont de 0,4 million d'euros.

X.D.2.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques normes françaises sont supérieures de 0,1 million d'euros aux provisions techniques Solvabilité II 2019.

X.D.2.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. A l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

X.D.3 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2019 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	1 082	1 082	-
Dépôts des réassureurs	278	278	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	462	462	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	91	91	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	146	146	-
Autres dettes (hors assurance)	4 291	4 291	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

X.D.3.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

X.D.3.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

X.E GESTION DE CAPITAL

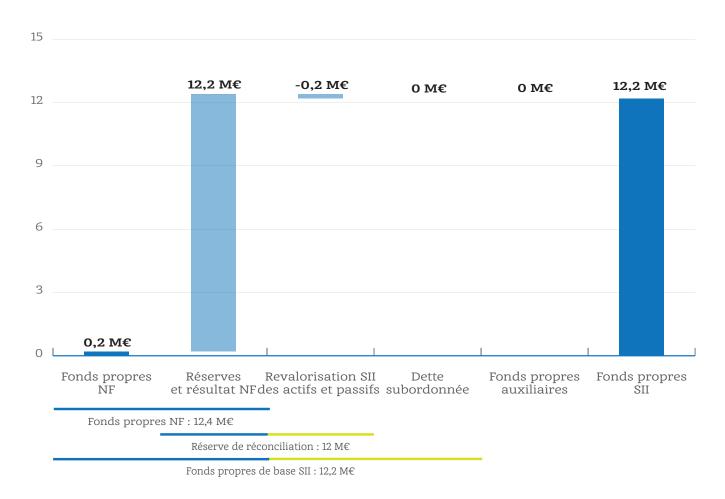
X.E.1 FONDS PROPRES

X.E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

X.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2019



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II MNFCT sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2019 à 12 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +12,2 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises ;
- -0,2 million d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.



X.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
Fonds propres de base de niveau 1	12 230	9 492	2 738
Fonds propres de niveau 1 non restreint	12 230	9 492	2 738
Fonds propres de niveau 1 restreint		-	-
Fonds propres de niveau 2		-	-
Fonds propres de base niveau 2		-	-
Fonds propres auxiliaires niveau 2		-	-
Fonds propres de niveau 3		229	-229
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	12 230	9 721	2 509

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de +2,7 millions d'euros par rapport à 2018, soit +28,8 %. Cette augmentation s'explique par la variation de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs (+2,7 millions d'euros). En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont diminué en totalité. Ils correspondent à l'absence d'impôts différés nets à l'actif.

X.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 12,2 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 12,2 millions d'euros.

X.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la MNFCT est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la MNFCT utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

X.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2019	2018	Var. 2019/2018
SCR marché	1 834	1 656	178
SCR contrepartie	647	490	157
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	4 928	6 028	-1 100
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-1 512	-1 377	-135
Risque lié aux actifs incorporels			
SCR de base	5 897	6 797	-900
SCR opérationnel	1 010	1 035	-25
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	6 907	7 832	-925
MCR	2 500	2 500	-

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2019 à 6,9 millions d'euros, en baisse de -11,8 % par rapport à 2018. La variation à la baisse du SCR est la conséquence de la baisse du SCR santé (Santé NSLT) ainsi que l'effet de diversification entre les modules.

Le ratio MCR sur SCR est de 36 %; le MCR est donc compris entre les valeurs plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (limites fixées par la directive Solvabilité II).

X.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité à fin 2019 s'établit à 177 %, soit +53 points de pourcentage par rapport à fin 2018. Cela s'explique par l'augmentation des fonds propres éligibles (+26 %) alors que les capitaux de solvabilité baissent (-11,8 %).

Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2019 s'établit à 489 %, soit +109 points de pourcentage par rapport à fin 2018.

ANNEXES MNFCT

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Nom et adresse	Forme juridique	Parts détenues en %
GIE Macif-Mutualité Gestion - 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort	GIE	1,00 %
GIE Couleurs mutuelles - 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	4,35 %

GLOSSAIRE

ACPR Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AEAPP Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, Eiopa)

AFAI Association française de l'audit et du conseil informatique

AIFM Alternative Investment Fund Managers (en français, gestionnaires de fonds alternatifs)

AMF Autorité des marchés financiers
ANI Accord National Interprofessionnel

Arcam Association de réassurance commune d'assureurs mutualistes

BGS Besoin global de solvabilité

BSCR Basic solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis de base)

CCR Caisse centrale de réassurance
CDD Contrat à durée déterminée
CDI Contrat à durée indéterminée
CET Compte épargne temps

CIA Certified internal auditor

CIC Complementary Identification Code (en français, code complémentaire d'identification)

COSO Référentiel de contrôle interne define par le Committee of sponsoring organisation of the treadway

commission

DDA Directive distribution assurance

Eiopa European insurance and occupational pensions authority (en français, AEAPP)

EIRS Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, ORSA)

ETP Équivalent Temps Plein

FCP Fonds commun de placement

FCPR Fonds communs de placement à risques

FET Fonds épargne temps

FGAO Fonds de garanties des assurances obligatoires de dommages

FNMF Fédération nationale de la Mutualité française

GED Gestion électronique des documents

GEMA Groupement des entreprises mutuelles d'assurance Gerap Gestion épargne retraite assurance de personnes

GIE Groupement d'intérêt économique

GPEC Gestion prévisionnelle des emplois des compétences Groupe

GRH Groupe de risques homogènes

IARD Incendie accident risques divers

IFA Institut français des administrateurs

Ifaci Institut français des auditeurs et contrôleurs internes

IFC Indemnités de fin de carrière

IFRS International financial reporting standards (en français, normes internationales financières)

IJ Indemnité journalièreIMA Inter-mutuelle assistance

LCB-FT Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LGD Loss given default (ajustement pour risque de défaut des contreparties) LoB Line of business (en français, ligne d'activité)

MARIE Management des risques entreprise

M.A&S Macif avantages & services

MCR Minimum capital requirement (en français, capital de solvabilité minimum)

MMF Macif Mutavie Finances

MNFCT Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales

MOPARI Mode opératoire de l'analyse des risques

NF Normes françaises

OPC Organisme de placement collectif
OPGA Opération gestion assurance

Orsa Own risk solvency assessment (en français, EIRS)

PB Participation aux bénéfices
PCA Plan de continuité de l'activité

PFGS Provision pour frais de gestion des sinistres

PJ Protection juridique

PSSI Politique de sécurité des systèmes d'information

QIS Quantitative impact studies (en français, étude quantitative d'impact)

QRT Quantitative Reporting Templates (en français, état de reporting quantitatif)

RC Responsabilité civile

RGPD Règlement général sur la protection des données

RPFA Régime de prévoyance familiale accident

SCI Société civile immobilière

SCPI Société civile de placements immobiliers

SCR Solvability capital requirement (en français, capital de solvabilité requis).

SEPA Single Euro Payments Area (espace unique de paiements en euro)

SEVESO Série de directives européennes qui imposent aux États membres d'identifier les sites industriels présentant

des risques d'accidents majeurs, appelés « sites SEVESO », et d'y maintenir un haut niveau de prévention

Sgam Société de groupe d'assurance mutuelle

SGP Société de gestion de portefeuille

Sicav Société d'investissement à capital variable

SID Système d'information décisionnel

SII Solvabilité II

S/P Ratio sinistres sur primes

TIP Titre Interbancaire de Paiement

TME Taux moyen de rendement des emprunts d'État

TSDI Titre subordonné à durée indéterminée TSR Titre subordonné remboursable

TSR Titre subordonné remboursable

UCITS Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities (en français, OPCVM)

UMG Union mutualiste de groupe

USP Undertaking specific parameters (en français, paramètres propres de l'entreprise)

VNC Valeur nette comptable

XP Couverture de réassurance en excédent de plein
XS Couverture de réassurance en excédent de sinistre

Annexes du SFCR unique Groupe

États Réglementaires (QRT)



2019



Sommaire

I G	ROUPE MACIF	282
I.A.	Bilan	283
I.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	285
I.C.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	287
I.D.	Fonds propres	288
I.E.	Capital de solvabilite requis pour les groupes utilisant la formule standard	290
I.F.	Entreprises dans le périmètre du Groupe	290
II M	NACIFSAM .	293
II.A.	Bilan	294
II.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	296
II.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	298
II.D.	Provisions techniques non-vie	299
II.E.	Sinistres en non-vie	301
II.F.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	302
II.G.	Fonds propres	303
II.H.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	305
II.I.	Minimum de capital requis (MCR)	306
шм	IACIFILIA	307
III.A.	Bilan	308
III.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	310
III.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	312
III.D.	Provisions techniques non-vie	313
III.E.	Sinistres en non-vie	315
III.F.	Fonds propres	316
III.G.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	318
TTT.H.	Minimum de capital requis (MCR)	319

IV T		320
IV.A.	Bilan	321
IV.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	323
IV.C.	Provisions techniques non-vie	325
IV.D.	Sinistres en non-vie	327
IV.E.	Fonds propres	328
IV.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	330
IV.G.	Minimum de capital requis (MCR)	331
V M	UTAVIE	332
V.A.	Bilan	333
V.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	335
V.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	337
V.D.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	338
V.E.	Fonds propres	339
V.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	341
V.G.	Minimum de capital requis (MCR)	342
VI M	ACIF-MUTUALITÉ	343
VI.A.	Bilan	344
VI.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	346
VI.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	347
VI.D.	Provisions techniques non-vie	348
VI.E.	Sinistres en non-vie	349
VI.F.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	350
VI.G.	Fonds propres	351
VI.H.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	353
VI.I.	Minimum de capital requis (MCR)	354
VII A	PIVIAMUTUBLE	355
VII.A.	Bilan	356
VII.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	358
VII.C.	Provisions techniques non-vie	360
VII.D.	Sinistres en non-vie	361
VII.E.	Fonds propres	362
VII.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	363
VII.G.	Minimum de capital requis (MCR)	364

VIII M	IUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS D'AIR FRANCE (MNPAF)	365
VIII.A.	Bilan	366
VIII.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	368
VIII.C.	Provisions techniques non-vie	370
VIII.D	Sinistres en non-vie	371
VIII.E.	Fonds propres	372
VIII.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	374
VIII.G	Minimum de capital requis (MCR)	375
IX I	BAMEO	376
IX.A.	Bilan	377
IX.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	379
IX.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	380
IX.D.	Provisions techniques non-vie	381
IX.E.	Sinistres en non-vie	382
IX.F.	Fonds propres	383
IX.G.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	384
IX.H.	Minimum de capital requis (MCR)	385
X M	IUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES (MNFCT)	386
X.A.	Bilan	387
X.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	389
X.C.	Provisions techniques non-vie	390
X.D.	Sinistres en non-vie	391
X.E.	Fonds propres	392
X.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	394
X.G.	Minimum de capital requis (MCR)	395



GROUPE MACIF

I.A.	Bilan	283
I.B.	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	285
I.C. transi	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mes itoires	ures 287
I.D.	Fonds propres	288
I.E. stand	Capital de solvabilité requis pour les groupes utilisant la formule ard	290
TE	Entreprises dans le nérimètre du Groupe	291



I.A. Bilan

S.02.01.02.01 Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	8 267
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	617 565
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	36 532 023
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 345 543
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	713 665
Actions	R0100	343 345
Actions – cotées	R0110	279 744
Actions – non cotées	R0120	63 602
Obligations	R0130	25 518 087
Obligations d'État	R0140	8 400 795
Obligations d'entreprise	R0150	16 728 299
Titres structurés	R0160	364 655
Titres garantis	R0170	24 338
Organismes de placement collectif	R0180	7 628 554
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	982 829
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	616 802
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	64 658
Avances sur police	R0240	40 920
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	337
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	23 401
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	849 684
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	800 777
Non-vie hors santé	R0290	797 781
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 996
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	48 907
Santé similaire à la vie	R0320	52 785
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-3 878
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	87
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	200 930
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	70 346
Autres créances (hors assurance)	R0380	230 420
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	295 846
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	25 692
Total de l'actif	R0500	39 512 319



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	5 037 509
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 708 174
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	4 421 559
Marge de risque	R0550	286 616
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	329 334
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	281 530
Marge de risque	R0590	47 804
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	26 256 882
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 128 999
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 024 215
Marge de risque	R0640	104 784
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	25 127 883
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	24 807 738
Marge de risque	R0680	320 145
Provisions techniques UC et indexés	R0690	571 419
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	567 838
Marge de risque	R0720	3 581
Passifs éventuels	R0740	37 678
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	32 059
Provisions pour retraite	R0760	167 412
Dépôts des réassureurs	R0770	148 900
Passifs d'impôts différés	R0780	489 852
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	115 793
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	52 466
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	47 204
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16 127
Autres dettes (hors assurance)	R0840	443 498
Passifs subordonnés	R0850	572 811
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	572 811
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-5 057
Total du passif	R0900	33 984 552
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 527 767

I.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'activit	té pour : engagements (d'assurance et de réas	surance non-vie (as	surance directe et réa			
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	880 806	309 020	0	764 302	1 284 860	118	824 338	113 254	0
Brut – Réassurance	R0120	21 665	135	0	0	0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée	KU12U	21 003	133	U	U	U	U	U	U	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	48 365	1 120	0	25 575	15 772	0	90 906	1 611	0
Net	R0200	854 106	308 036	0	738 727	1 269 088	118	733 432	111 643	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	880 648	305 420	0	758 901	1 271 005	128	818 073	112 240	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	21 665	135	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	48 198	1 120	0	25 575	15 772	0	90 906	1 611	0
Net	R0300	854 114	304 436	0	733 326	1 255 233	128	727 167	110 629	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	662 682	118 115	0	609 808	945 825	56	742 663	38 164	0
Brut – Réassurance	R0320	19 352	-30	0	-20	0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée		15 552								
Brut – Réassurance non	R0330									
proportionnelle acceptée Part des réassureurs		41 971	0	0	80 885	24 565	0	235 259	2 902	0
Net	R0400	640 064	118 085	0	528 903	921 260	56	507 404	35 262	0
Variation des autres provisions techniques	K0400	040 004	110 003		520 905	921 200	50	307 404	33 202	0
Brut – assurance directe	R0410	787	161	0	12 074	1 515	0	14 438	-66	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	1 170	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	-383	161	0	12 074	1 515	0	14 438	-66	0
Dépenses engagées	R0550	145 590	79 737	0	221 128	302 225	28	263 054	38 861	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

					ance non proportionnelle a				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	37 399	0	1 880					4 215 978
Brut – Réassurance	R0120	0	0	0					21 800
proportionnelle acceptée	_		-	-					
Brut – Réassurance non	R0130				0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée	_								
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	183 348
Net	R0200	37 399	0	1 880	0	0	0	0	4 054 429
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	36 967	0	1 899					4 185 282
Brut – Réassurance	R0220	0	0	0					21 800
proportionnelle acceptée	_		-						
Brut – Réassurance non	R0230				0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée	_								
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	183 181
Net	R0300	36 967	0	1 899	0	0	0	0	4 023 901
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	25 589	0	-3 283					3 139 620
Brut – Réassurance	R0320	0	-38	-36					19 229
roportionnelle acceptée		,		50					15 225
Brut – Réassurance non	R0330				0	-17	0	0	-17
proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	R0340	0	0	-1	0	0	0	0	385 580
Net	R0400	25 589	-38	-3 317	0	-17	0	0	2 773 25:
Variation des autres provisions									
echniques									
Brut – assurance directe	R0410	436	0	-25					29 319
Brut – Réassurance	R0420	0	0	0					0
proportionnelle acceptée	110420	U	<u> </u>	U					
Brut – Réassurance non	R0430				0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée	1,0450				J	U	J	U	U
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	1 170
Net	R0500	436	0	-25	0	0	0	0	28 149
Dépenses engagées	R0550	12 194	0	896	0	0	0	0	1 063 713
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								1 063 712

			Lign	e d'activité pour : enga	gements d'assurance	e vie		Engagements de		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	des contrats	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	69 096	2 091 174	69 348	50 161	0	0	9 240	3 987	2 293 008
Part des réassureurs	R1420	15 117	1 942	0	11 867	0	0	117	197	29 240
Net	R1500	53 979	2 089 232	69 348	38 294	0	0	9 124	3 790	2 263 767
Primes acquises										
Brut	R1510	69 134	2 091 057	69 348	50 161	0	0	9 240	3 987	2 292 928
Part des réassureurs	R1520	15 117	1 942	0	11 867	0	0	117	197	29 240
Net	R1600	54 017	2 089 115	69 348	38 294	0	0	9 124	3 790	2 263 688
Charge des sinistres										
Brut	R1610	46 442	1 813 449	-2 204	27 604	-12 258	-12 048	11 964	681	1 873 630
Part des réassureurs	R1620	1 395	626	0	2 968	0	0	0	0	4 989
Net	R1700	45 047	1 812 823	-2 204	24 636	-12 258	-12 048	11 964	681	1 868 641
Variation des autres provisions										
techniques	04740	46.440	C4C 50C	440.070		50.007	45.005	040	4.740	007.500
Brut	R1710	16 440	646 526	118 879	62	68 807	46 005	-843	1 748	897 623
Part des réassureurs	R1720	6 903	0	0	-1 490	0	0	0	0	5 413
Net	R1800	9 537	646 526	118 879	1 552	68 807	46 005	-843	1 748	892 210
Dépenses engagées	R1900	15 529	155 247	5 662	19 860	1 066	1 442	5 361	12 830	216 997
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									216 997

I.C. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	31 865 809	0	0	75 560	0
Fonds propres de base	R0020	5 428 722	0	0	-24 200	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 559 107	0	0	-24 200	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 511 683	0	0	48 663	0

I.D. Fonds propres

S.23.01.22 Fonds propres Groupe

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs						
financiers Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires (blut des actions propres) Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du	_					
groupe	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base	R0040	268 626	268 626		0	
équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	_		200 020			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0	726 604	0	0	0
Fonds excédentaires Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	_ R0070 R0080	726 691 488 317	726 691 488 317			
Actions de préférence	R0090	0	400 317	0	0	0
Actions de préférence Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	_ R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence		0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles	<u>-</u>					•
au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 456 697	4 456 697			
Passifs subordonnés	R0140	572 811		127 783	445 027	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	7 552				7 552
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au	R0170	2 643				2 643
niveau du groupe Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds	_					
propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres	- -				•	
approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds	R0200	64 642	64 642	0	0	0
propres)	_					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	47 623	47 623	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve						
de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans						
la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds	R0220	129 712				
propres de Solvabilité II Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y						
compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0	0	0	0	
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont	R0250	0	0	0	0	0
indisponibles (article 229)	- 10250	Ů	· ·	· ·		· ·
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles		538 584	535 941	0	0	2 643
Total déductions	R0280	538 584	535 941	0	0	2 643
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 428 722	4 851 002	127 783	445 027	4 910
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur	R0300	0			0	
demande	-	Ů				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310	0			0	
mutuelles et les entreprises de type mutuel	110310	Ŭ			Ü	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de	R0350	0			0	0
la directive 2009/138/CE	- 110330	U			J	U
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la	R0340	0			0	
directive 2009/138/CE						
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive	R0360	0			0	
2009/138/CE						
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier	R0370	673			673	0
alinéa, de la directive 2009/138/CE	- 110370	3/3			0,3	Ü
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	673			673	0

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres d'autres secteurs financiers		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements	R0410	129 712	129 712	0	0	
financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	K0410	129 / 12	125 / 12	U	U	
Institution de retraite professionnelle	R0420	0	0	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	129 712	129 712	0	0	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit						
exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	5 429 395	4 851 002	127 783	445 700	4 910
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	5 423 813	4 851 002	127 783	445 027	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	5 429 395	4 851 002	127 783	445 700	4 910
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	5 210 387	4 851 002	127 783	231 602	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	1 158 008				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	450%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	5 559 107	4 980 715	127 783	445 700	4 910
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	2 511 683				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	221%				

		COUBU
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 527 767
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 067 511
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux	R0740	0
portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	KU740	U
Autres fonds propres non disponibles	R0750	3 559
Réserve de réconciliation	R0760	4 456 697
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

I.E. Capital de solvabilité requis pour les groupes utilisant la formule standard

Capital de

S.25.01.22 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		solvabilité requis	PPE	Simplification
		brut		
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 998 522		
Risque de contrepartie	R0020	100 828		
Risque de souscription vie	R0030	452 592		
Risque de souscription santé	R0040	378 987		
Risque de souscrption non-vie	R0050	951 570		
Diversification entre modules	R0060	-1 273 541		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	4 608 958		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	263 000		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140	-1 996 450		
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150	-465 087		
Exigences de capital en regard de l'art. 4 de la Directive 2003/41/EC (transitoire)	R0160	0		
SCR total hors exigences de capital supplémentaires	R0200	2 410 421		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	2 511 683		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

I.F. Entreprises dans le périmètre du Groupe 5.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du Groupe

C0040	Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle / non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital
MacIfSgam	C0040	C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180
Macilia FR LLE/J96500H0A6HKR2398562 2 Société anonyme 2 ACPR 100% Thémis FR LLE/J13800PH148IQAQAB291 2 Société anonyme 2 ACPR 100% Compagne Foncière de Lutèce FR LSC/J339370159 10 Société anactions simplifiée 2 98% Lesses Promotion FR SC/J339370159 10 Société anonyme 2 98% M. ASS FR SC/J0366236 99 Société par actions simplifiée 2 100% M. SEMILIOR TOIL TOIT IN TRAIN TOIL TOIL TOIL TOIL TOIL TOIL TOIL TOIL	Macif	FR	LEI/969500QISBFB1NW4SX83		2	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100%
Themis	MacifSgam	FR	LEI/969500WA5MUHWSB8TA47		5	SGAM	2	ACPR	100%
Compagnie Foncière Macif	Macifilia	FR	LEI/969500H046HK8C398562		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Foncière de Lutèce	Thémis	FR	LEI/213800PH148IQQAQ8291		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Lesseps Promotion	Compagnie Foncière Macif	FR	SC/353233877		10	Société par actions simplifiée	2		100%
Marsellle Grand Littoral	Foncière de Lutèce	FR	SC/329370159		10	Société anonyme	2		98%
Marseille Grand Littoral FR	Lesseps Promotion	FR	SC/329266191		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Siem	M. A&S	FR	SC/509462636		99	Société par actions simplifiée	2		100%
SNC Paranjou FR SC/752693077 99 Société en nom collectif 2 98%	Marseille Grand Littoral	FR	SC/408343689		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	Siem	FR	SC/440339851		10	Société par actions simplifiée	2		100%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	SNC Paranjou	FR	SC/752693077		99	Société en nom collectif	2		98%
Mutavie FR LEI/969500SA62KWQZDNQM27 4 Société anonyme 2 ACPR 98% Socram Banque FR LEI/969500WFNVSR6THTEZB5 8 Société anonyme 2 ACPR 34% Macifin' FR SC/501689988 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% AXE France FR SC/21796335 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% MAICHMUILITÉ FR LEI/969500INLUTICALHADALUA 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% MANECT FR LEI/969500ISTMF38D6NN003 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Mutuelle FR LEI/969500Z5COLVPMY13X43 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Courtage FR SC/490625662 99 Société anonyme 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR LEI/9695003U92D3NUF01014 1 M	Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	FR	LEI/969500389E3GEX8JDE26		2	Société anonyme	2	ACPR	29%
Socram Banque	Inter Mutuelles Entreprises (IME)	FR	LEI/969500W0AJLW5FGSIB15		2	Société anonyme	2	ACPR	40%
Macifin' FR SC/501689988 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% AXE France FR SC/421796335 10 Société par actions simplifiée 2 49% MACIF-Mutualité FR LEI/969500INLILIRE/LEOSÓ 4 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% MNFCT FR LEI/969500INLILIRE/LEOSÓ 4 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% IBAMEO FR LEI/969500INTY38D6NN003 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Mutelle FR LEI/969500ZEGOUVPMY3X43 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA COUTAGE FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 100% Securimut FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Securimut FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 ACPR 100% Off Holding FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 661% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/3434940342 99 Société anonyme 2 661% GIE Macif Finance Épargne FR SC/400024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/450520416 99 Groupement d'intérêt économique 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520416 99 Société	Mutavie	FR	LEI/969500SA62KWQZDNQM27		4	Société anonyme	2	ACPR	98%
AXE France FR SC/421796335 10 Société par actions simplifiée 2 49% Macif-Mutualité FR LEI/969500NLLILRFLPSO56 4 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% MNFCT FR LEI/969500NGY1C4HDAOL44 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% IBAMEO FR LEI/969500NISTR3BORN003 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Mutelle FR LEI/969500SINFT3BORN003 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Courtage FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 100% Securimut FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 ACPR 100% Ofi Holding FR SC/343440342 99 Société anonyme 2 61% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/3434940342 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/450 520 416 99 Groupement d'intérêt économique 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/9695001HW9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	Socram Banque	FR	LEI/969500WFNV8R6THTEZ85		8	Société anonyme	2	ACPR	34%
Macif-Mutualité FR LEI/969500INLLILRFLPSO56 4 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% MNFCT FR LEI/969500NVGY1C4HDAOL44 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% IBAMEO FR LEI/969500ITYF38D6NNO03 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Mutelle FR LEI/969500ITYF38D6NNO03 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Courtage FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 100% Securimut FR SC/497899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MMPAF) FR SC/43421202 99 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Off Holding FR SC/412563058 99 Société anonyme 2 61% OFI AASet Management (OFI AM) FR SC/43494042 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/40024881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/40024881 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/450504016 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR LEI/9695001HW9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	Macifin'	FR	SC/501689988		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
MNFCT FR LEI/69500NVGY1C4HDAOL44 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% IBAMEO FR LEI/969500ZEGOUVPM13X43 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Mutelle FR LEI/969500ZEGOUVPM13X43 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Courtage FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 100% Securimut FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 ACPR 100% Off Holding FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 661% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/3434940342 99 Société anonyme 2 661% GIE Macif Finance Épargne FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/4955787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050161 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050161 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050161 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050161 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/45050161 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR LEI/9695001HW9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	AXE France	FR	SC/421796335		10	Société par actions simplifiée	2		49%
IBAMEO FR LEI/969500BITYF38D6NN003 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Mutelle FR LEI/969500Z6GOUVPMYI3X43 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Courtage FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 100% Securimut FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 100% OFI Holding FR SC/4343421202 99 Société anonyme 2 61% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/3434940342 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/400024881 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% OFI AGRICULEUR MUTUELLES FR SC/400024881 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% OFI Advisers Mutuelles FR SC/481505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/4505020 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/4505020 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR LEI/9695001H1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	Macif-Mutualité	FR	LEI/969500INLLILRFLPSO56		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
APIVIA Mutelle FR LEI/969500ZZ6OUVPMYI3X43 2 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% APIVIA Courtage FR SC/4906Z5662 99 Société par actions simplifiée 2 100% Securimut FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF)	MNFCT	FR	LEI/969500NVGY1C4HDAOL44		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
APIVIA Courtage FR SC/490625662 99 Société par actions simplifiée 2 100% Securimut FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MMPAF) Macif Participations FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 100% Off Holding FR SC/412563058 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/3404422 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/3404422 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/3400424 99 Société anonyme 2 61% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/400024881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/400024881 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/45050504 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/350504064 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/350504016 99 Société anonyme 2 ACPR 50% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	IBAMEO	FR	LEI/969500BITYF38D6NN003		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
Securimut FR SC/487899148 10 Société par actions simplifiée 2 ACPR 100% (MMPAF) FR LEI/9695003U92D3NUFOJ014 1 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% (MMPAF) PR LEI/9695003U92D3NUFOJ014 1 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% (MMPAF) PRINCIPATION	APIVIA Mutelle	FR	LEI/969500ZZ6OUVPMYI3X43		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF) Macif Participations FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 100% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/345940342 99 Société anonyme 2 61% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/340940342 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/98576245 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% 100% 61% 61% ACPR 100% 61% 61% 61% 61% 61% 61% 61	APIVIA Courtage	FR	SC/490625662		99	Société par actions simplifiée	2		100%
(MNPAF) FR LEJ/9695003U92D3NUFOJO14 1 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 ACPR 100% Macif Participations FR SC/343421202 99 Société anonyme 2 100% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/412563058 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/384940342 99 Groupement d'intérêt économique 2 61% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 ACPR 50% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	Securimut	FR	SC/487899148		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
OFI Holding FR SC/412563058 99 Société anonyme 2 61% OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/384940342 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/798576245 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 61% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%		FR	LEI/9695003U92D3NUFOJ014		1	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
OFI Asset Management (OFI AM) FR SC/384940342 99 Société anonyme 2 61% GIE Macif Finance Épargne FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/798576245 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 61% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	Macif Participations	FR	SC/343421202		99	Société anonyme	2		100%
GIE Macif Finance Épargne FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/798576245 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 61% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	Ofi Holding	FR	SC/412563058		99	Société anonyme	2		61%
GIE Macif Finance Épargne FR SC/400 024 881 99 Groupement d'intérêt économique 2 100% GIE Couleurs Mutuelles FR SC/798576245 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 61% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	OFI Asset Management (OFI AM)	FR	SC/384940342		99	Société anonyme	2		61%
GIE Couleurs Mutuelles FR SC/798576245 99 Groupement d'intérêt économique 2 95% Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 61% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	9 ,					•	2		
Prévoyance Aésio Macif FR SC/841505787 4 Société anonyme 2 ACPR 50% OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 61% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			·	2		
OFI Advisers FR SC/450 520 416 99 Société anonyme 2 61% UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			·	2	ACPR	
UMG Macif Santé Prévoyance FR LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38 5 Mutuelle régie par le code de la mutualité 1 100%	*		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		99	•			
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			•	=		
	•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			• .	2		

					Part proportionnelle		ans le contrôle groupe	Calcul de solvabilité du groupe
Nom juridique de l'entreprise	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0040	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
MacifSgam	100%	100%		1	100%	1		1
Macifilia	100%	100%		100%	100%	1		1
Thémis	100%	100%		100%	100%	1		1
Compagnie Foncière Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Foncière de Lutèce	98%	98%		100%	98%	1		1
Lesseps Promotion	100%	100%		100%	100%	1		1
M. A&S	100%	100%		100%	100%	1		1
Marseille Grand Littoral	100%	100%		100%	100%	1		1
Siem	100%	100%		100%	100%	1		1
SNC Paranjou	98%	100%		100%	98%	1		1
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	29%	29%		200%	29%	1		3
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	40%	40%		200%	40%	1		3
Mutavie	98%	98%		100%	98%	1		1
Socram Banque	34%	34%		200%	34%	1		3
Macifin'	100%	100%		100%	100%	1		1
AXE France	49%	50%		200%	49%	1		3
Macif-Mutualité	100%	100%		100%	100%	1		1
MNFCT	100%	100%		100%	100%	1		1
IBAMEO	100%	100%		100%	100%	1		1
APIVIA Mutelle	100%	100%		100%	100%	1		1
APIVIA Courtage	100%	100%		1	100%	1		1
Securimut	100%	100%		100%	100%	1		1
Mutuelle Nationnale Personnel Air France (MNPAF)	100%	100%		100%	100%	1		1
MacifParticipations	100%	100%		100%	100%	1		1
Ofi Holding	61%	61%		100%	61%	1		1
OFI Asset Management (OFI AM)	61%	100%		100%	61%	1		1
GIE Macif Finance Épargne	100%	99%		100%	100%	1		1
GIE Couleurs Mutuelles	95%	95%		100%	95%	1		1
Prévoyance Aésio Macif	50%	50%		200%	50%	1		2
OFI Advisers	61%	100%		100%	61%	1		1
UMG Macif Santé Prévoyance	100%	100%		100%	100%	1		1
MacifInnovation	100%	100%		100%	100%	1		1





MACIF SAM



II.A.	Bilan	294
II.B.	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	296
II.C.	Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	298
II.D.	Provisions techniques non-vie	299
II.E.	Sinistres en non-vie	301
II.F. transit	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesure oires	s 302
II.G.	Fonds propres	303
II.H.	Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule	
standa	rd	305
II.I.	Minimum de capital requis (MCR)	306



II.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	812 975
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	10 906 745
compte et indexés)		
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	518 402
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 337 277
Actions	R0100	298 726
Actions – cotées	R0110	279 744
Actions – non cotées	R0120	18 983
Obligations	R0130	5 794 199
Obligations d'État	R0140	1 738 619
Obligations d'entreprise	R0150	4 023 685
Titres structurés	R0160	23 133
Titres garantis	R0170	8 762
Organismes de placement collectif	R0180	1 887 681
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	70 460
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 692
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	46
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 646
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	823 286
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	798 320
Non-vie hors santé	R0290	797 781
Santé similaire à la non-vie	R0300	539
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	24 966
Santé similaire à la vie	R0320	24 966
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	22 110
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	143 831
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	76 395
Autres créances (hors assurance)	R0380	310 798
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	64 587
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	15 205
Total de l'actif	R0500	13 183 624



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 951 343
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 705 479
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	4 419 161
Marge de risque	R0550	286 318
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	245 864
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	211 264
Marge de risque	R0590	34 600
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 525 075
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	726 865
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	682 385
Marge de risque	R0640	44 480
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	798 210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	745 744
Marge de risque	R0680	52 466
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	21 765
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	21 972
Provisions pour retraite	R0760	136 430
Dépôts des réassureurs	R0770	105 928
Passifs d'impôts différés	R0780	519 453
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	287 574
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	20 404
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 021
Autres dettes (hors assurance)	R0840	256 755
Passifs subordonnés	R0850	572 811
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	572 811
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 293
Total du passif	R0900	8 422 825
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 760 800

II.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02	Primes.	sinistres	et dé	nenses	nar	ligne	d'activité	

			Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement			
Primes émises		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090			
Brut – assurance directe	R0110	0	308 832	0	763 502	1 284 859	118	824 338	113 254	0			
Brut – Réassurance	_												
proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	800	1	0	0	0	0			
Brut – Réassurance non	R0130												
proportionnelle acceptée	_												
Part des réassureurs	R0140	0	2 236	0	25 575	15 772	0	90 906	1 611	0			
Net	R0200	0	306 596	0	738 727	1 269 088	118	733 432	111 643	0			
Primes acquises													
Brut – assurance directe	R0210	0	305 232	0	758 044	1 270 966	128	818 073	112 240	0			
Brut – Réassurance	R0220	0	0	0	858	40	0	0	0	0			
proportionnelle acceptée Brut – Réassurance non													
proportionnelle acceptée	R0230												
Part des réassureurs	R0240	0	2 236	0	25 575	15 772	0	90 906	1 611	0			
Net	R0300	0	302 996	0	733 326	1 255 233	128	727 167	110 629	0			
Charge des sinistres													
Brut – assurance directe	R0310	0	117 987	0	610 700	946 023	56	742 663	38 164	0			
Brut – Réassurance	R0320	0	-1	0	-912	-198	0	0	0	0			
proportionnelle acceptée	NUSZU	U	-1		-312	-130				0			
Brut – Réassurance non	R0330												
proportionnelle acceptée Part des réassureurs	R0340	0	717	0	80 885	24 565	0	235 259	2 902	0			
Net	R0400	0	117 269	0	528 903	921 260	56	507 404	35 262	0			
Variation des autres provisions techniques	110105		11, 203		320 303	321 200			33 202				
Brut – assurance directe	R0410	0	161	0	12 074	1 515	0	14 438	-66	0			
Brut – Réassurance	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
proportionnelle acceptée	NU420	U	U			<u> </u>				<u> </u>			
Brut – Réassurance non	R0430												
proportionnelle acceptée Part des réassureurs		0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	_												
Net	R0500	0	161	0	12 074	1 515	0	14 438	-66	0			
Dépenses engagées	R0550	0	79 218	0	221 128	302 225	28	263 054	38 861	0			
Autres dépenses	R1200												
Total des dépenses	R1300												

		réassurance non-vio	our : engagements o e (assurance direc portionnelle accep	te et réassurance					
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises	00110	05.040		4.000					2 222 227
Brut – assurance directe	R0110	36 213	0	1 880					3 332 997
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					801
Brut – Réassurance non					_	_	_	_	_
proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	136 099
Net	R0200	36 213	0	1 880	0	0	0	0	3 197 698
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	35 808	0	1 899					3 302 390
Brut – Réassurance	R0220	0	0	0					897
proportionnelle acceptée	NU22U	0	<u> </u>	0					657
Brut – Réassurance non	R0230				0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	136 099
Net	R0300	35 808	0	1 899	0	0	0	0	3 167 188
Charge des sinistres	R0300	35 808	U	1 899	U	0	U	U	3 107 188
_	D0240	25.222	0	2.202					2.477.642
Brut – assurance directe Brut – Réassurance	R0310	25 332	0	-3 283					2 477 642
proportionnelle acceptée	R0320	0	-38	-36					-1 185
Brut – Réassurance non						4-			4-
proportionnelle acceptée	R0330				0	-17	0	0	-17
Part des réassureurs	R0340	0	0	-1	0	0	0	0	344 326
Net	R0400	25 332	-38	-3 317	0	-17	0	0	2 132 114
Variation des autres provisions									
techniques	00440	405		0.5					20.522
Brut – assurance directe	R0410	436	0	-25					28 532
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non					_	_	_		_
proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	436	0	-25	0	0	0	0	28 532
Dépenses engagées	R0550	11 395	0	896	0	0	0	0	916 805
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								916 805

			Ligne	Engagements de						
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	26 227	0	0	0	0	0	0	0	26 227
Part des réassureurs	R1420	26 227	0	0	0	0	0	0	0	26 227
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	26 227	0	0	0	0	0	0	0	26 227
Part des réassureurs	R1520	26 227	0	0	0	0	0	0	0	26 227
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	22 194	0	0	0	-12 726	-12 048	0	468	-2 113
Part des réassureurs	R1620	21 864	0	0	0	0	0	0	0	21 864
Net	R1700	330	0	0	0	-12 726	-12 048	0	468	-23 976
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	5 075	0	0	0	68 807	46 005	0	0	119 887
Part des réassureurs	R1720	3 474	0	0	0	0	0	0	0	3 474
Net	R1800	1 601	0	0	0	68 807	46 005	0	0	116 413
Dépenses engagées	R1900	-1 931	0	0	0	1 066	1 442	0	4	581
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									581

II.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT										_	
			Assurance	indexée et en unité	es de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats		
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hoi santé, y comp UC)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	C0040	00030	0	C0070	C0080	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	_		·			•				•	
véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après											
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0020	0	0			0			0	0	0
contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0		0	0	743 693	2 051	745 744
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après											
ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0
contrepartie											
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre	0.000			_	-		_	-	742	2.55	
de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	743 693	2 051	745 744
Marge de risque	R0100	0	0			0			52 321	144	52 466
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
	ı										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0			796 015	2 195	798 210
		Assuran	ce santé (assurance	directe)							
			Contrats sans	Contrats avec	Rentes découlant des contrats	Réassurance					
			options ni garanties	options ou garanties	d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		C0160	options ni	options ou	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée)	similaire à la vie) C0210				
•	R0010	C0160 0	options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé	(réassurance acceptée)	similaire à la vie)				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des			options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée)	similaire à la vie) C0210				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après			options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée)	similaire à la vie) C0210				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques		0	options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée) CO200	similaire à la vie) C0240 0				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		0	options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée) CO200	similaire à la vie) C0240 0				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		0	options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée) CO200	similaire à la vie) C0240 0				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		0	options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée) CO200	similaire à la vie) C0240 0				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute	R0020	0	options ni garanties	options ou garanties	et liées aux engagements d'assurance santé CO190	(réassurance acceptée) CO200	similaire à la vie) C0240 0				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0020	0	options ni garanties CO170	options ou garanties CO180	et liées aux engagements d'assurance santé C0190 0	(réassurance acceptée) CO200 0	similaire à la vie) CO210 O				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0020	0	options ni garanties CO170	options ou garanties CO180	et liées aux engagements d'assurance santé C0190 0	(réassurance acceptée) CO200 0	similaire à la vie) CO210 O				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0020	0	options ni garanties C0170	options ou garanties C0180	et liées aux engagements d'assurance santé CO190 0 0	(réassurance acceptée) CO200 0	co210 0 0				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0020 R0030 R0080	0	options ni garanties C0170 25 028 24 966	options ou garanties C0180 0	et liées aux engagements d'assurance santé C0190 0 0 657 357	(réassurance acceptée) CO200 0 0	co210 0 0 682 385 24 966				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout. Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation Meilleure estimation brute. Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la	R0020	0	options ni garanties C0170	options ou garanties C0180	et liées aux engagements d'assurance santé CO190 0 0	(réassurance acceptée) CO200 0	co210 0 0				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme un somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0020 R0030 R0080 R0090	0	options ni garanties C0170 25 028 24 966	options ou garanties C0180 0	et liées aux engagements d'assurance santé (019) 0 0 657 357	(réassurance acceptée) CO200 0 0 0	0 0 682 385 24 966 657 419				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total Marge de risque	R0020 R0030 R0080	0	options ni garanties C0170 25 028 24 966	options ou garanties C0180 0	et liées aux engagements d'assurance santé C0190 0 0 657 357	(réassurance acceptée) CO200 0 0	co210 0 0 682 385 24 966				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total Marge de risque	R0020 R0030 R0080 R0090	0	options ni garanties C0170 25 028 24 966	options ou garanties C0180 0	et liées aux engagements d'assurance santé (019) 0 0 657 357	(réassurance acceptée) CO200 0 0 0	0 0 682 385 24 966 657 419				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme un somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance finite de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0020 R0030 R0080 R0090	0	options ni garanties C0170 25 028 24 966	options ou garanties C0180 0	et liées aux engagements d'assurance santé (019) 0 0 657 357	(réassurance acceptée) CO200 0 0 0	0 0 682 385 24 966 657 419				
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance finite – total Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation	R0020 R0030 R0080 R0090 R0100	0	options ni garanties C0170 25 028 24 966	options ou garanties C0180 0	et liées aux engagements d'assurance santé (019) 0 657 357 0 657 357 43 994	(réassurance acceptée) CO200 0 0 0 0	CO210 0 0 682 385 24 966 657 419 44 480				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques Provisions techniques calculées comme un tout	R0020 R0030 R0080 R0090 R0100	0	options ni garanties C0170 25 028 24 966 62	options ou garanties CO180 0 0	et liées aux engagements d'assurance santé C0190 0 0 657 357 0 657 357 43 994	(réassurance acceptée) C0200 0 0 0 0 0 0	CO210 O 682 385 24 966 657 419 44 480 O				



II.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie						Segmentation par				
					Assurance direct	e et réassurance proport	ionnelle acceptée			
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	_	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	-5 596	0	89 031	74 241	14	47 114	2 014	0
Total des montants recouvrables au titre de										
la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0140	0	-48	0	8 367	-4 303	0	-19 710	4	0
ajustement pour pertes probables pour	1102-10	Ů	40	· ·	0 307	4 303	· ·	13710	•	· ·
défaut de la contrepartie										
Meilleure estimation nette des provisions	R0150	0	-5 547	0	80 664	78 544	14	66 824	2 010	0
pour primes Provisions pour sinistres	-									
Brut – total	R0160	0	216 860	0	2 866 634	198 783	598	825 396	255 687	0
Total des montants recouvrables au titre de	- 110100	Ü	210 000	Ü	2 800 034	130 703	330	023 330	233 007	· ·
la réassurance/des véhicules de titrisation										
et de la réassurance finite, après	R0240	0	588	0	321 405	22 344	0	451 418	18 256	0
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie										
Meilleure estimation nette des provisions	-									
pour sinistres	R0250	0	216 272	0	2 545 228	176 439	598	373 979	237 431	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	211 264	0	2 955 664	273 024	612	872 510	257 701	0
Total meilleure estimation – net	R0270	0	210 724	0	2 625 892	254 983	612	440 803	239 440	0
Marge de risque	R0280	0	34 600	0	120 067	62 799	52	72 713	26 196	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
tout	_									
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total Montants recouvrables au titre de la	R0320	0	245 864	0	3 075 731	335 823	664	945 224	283 896	0
réassurance/des véhicules de titrisation et										
de la réassurance finite, après ajustement	R0330	0	539	0	329 772	18 041	0	431 707	18 260	0
pour pertes probables pour défaut de la										
contrepartie – total										
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des										
véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	245 325	0	2 745 958	317 782	664	513 516	265 636	0

					Segmentation par				
		Assurance directe	et réassurance propo	ortionnelle acceptée		Réassurance non pro	portionnelle acceptée		
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total obligation non vie
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	3 014	0	798	0	0	0	0	210 630
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour	R0140	0	0	0	0	0	0	0	-15 691
défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions	-								
pour primes	R0150	3 014	0	798	0	0	0	0	226 321
Provisions pour sinistres									
Brut – total	R0160	51 360	0	4 478	0	0	0	0	4 419 795
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	-1	0	0	0	0	814 011
Meilleure estimation nette des provisions	R0250	51 360	0	4 479	0	0	0	0	3 605 784
pour sinistres									
Total meilleure estimation – brut	R0260	54 374	0	5 276	0	0	0	0	4 630 425
Total meilleure estimation – net	R0270 R0280	54 374	0	5 277 695	0	0	0	0	3 832 105 320 918
Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions	R0280	3 796	0	695	0	U	0	0	320 918
techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total Provisions techniques – Total Montants recouvrables au titre de la	R0320	58 170	0	5 972	0	0	0	0	4 951 343
montants recouvables au ture de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	-1	0	0	0	0	798 320
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	58 170	0	5 972	0	0	0	0	4 153 023



II.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21 Sinistres en non-vie Total activités non-vie

Ligne d'activité

Sinistres	payés	bruts	(non	cumulés)	- ((valeur absolue)	ĺ
-----------	-------	-------	------	----------	-----	------------------	---

						Année	de développ	ement				
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											138 872
N-9	R0160	2 524 491	881 731	241 395	114 309	75 796	74 315	59 966	49 717	24 043	14 510	
N-8	R0170	2 232 163	921 384	220 902	153 573	104 844	72 334	66 170	39 122	23 653		
N-7	R0180	2 396 790	837 286	188 924	104 005	74 584	63 569	39 729	38 454			
N-6	R0190	2 434 652	898 505	193 522	122 787	65 171	44 145	41 971				
N-5	R0200	2 483 806	945 078	207 460	120 502	103 067	66 442					
N-4	R0210	2 331 118	771 775	189 212	125 771	85 440						
N-3	R0220	2 520 853	844 103	201 494	151 059							
N-2	R0230	2 397 947	836 070	223 035								
N-1	R0240	2 599 939	962 448									
N	R0250	2 659 178										

	Annee en	Somme des
	cours	années (cumulé)
	C0170	C0180
R0100	138 872	18 588 335
R0160	14 510	4 060 273
R0170	23 653	3 834 146
R0180	38 454	3 743 341
R0190	41 971	3 800 754
R0200	66 442	3 926 355
R0210	85 440	3 503 316
R0220	151 059	3 717 507
R0230	223 035	3 457 053
R0240	962 448	3 562 387
R0250	2 659 178	2 659 178
R0260	4 405 062	54 852 645

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

						Année	de développ	ement				
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 348 270
N-9	R0160							375 544	327 110	274 758	253 662	
N-8	R0170						552 880	497 559	457 757	365 454		
N-7	R0180					591 807	498 188	457 050	358 714			
N-6	R0190				684 343	572 387	511 849	420 126				
N-5	R0200			909 405	755 940	669 096	495 365					
N-4	R0210		1 234 571	994 250	831 447	634 996						
N-3	R0220	2 191 517	1 316 928	1 139 392	905 651							
N-2	R0230	2 237 775	1 264 230	971 548								
N-1	R0240	2 403 313	1 686 727									
N	R0250	2 461 170										

		Fin d'année
		(données
		actualisées)
		C0360
	R0100	1 185 014
	R0160	225 774
	R0170	320 041
	R0180	315 893
	R0190	350 682
	R0200	411 098
	R0210	527 364
	R0220	792 011
	R0230	860 612
	R0240	1 516 927
	R0250	2 331 281
i	R0260	8 836 698

II.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures tran	sitoires			-		
		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 476 419	0	0	37 799	0
Fonds propres de base	R0020	5 333 610	0	0	-46 201	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 334 283	0	0	-46 201	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 805 412	0	0	12 948	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 015 710	0	0	-45 768	0
Minimum de capital requis	R0110	635 634	0	0	2 164	0



II.G. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

			Niveau 1 –	Niveau 1 –		
		Total	non restreint	restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du						
règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de	R0040	254 605	254 605		0	
base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel			254 005			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 506 195	4 506 195			
Passifs subordonnés	R0140	572 811		127 783	445 027	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0
tant que fonds propres de base non spécifiés supra Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être						
inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus						
dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de	R0220	0				
fonds propres de Solvabilité II						
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des	R0230	0	0	0	0	
établissements financiers		-				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 333 610	4 760 800	127 783	445 027	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de						
base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310	0			0	
pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel						
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur	R0320	0			0	0
demande	.10020					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330	0			0	0
passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la						
directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe	D0250	_				
2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive	R0360	0			0	
2009/138/CE	110300	U				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la	R0370	673			673	0
directive 2009/138/CE Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	673			673	0
Fonds propres éligibles et disponibles	100 100	0/3			0/3	U
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité	DOFCO	E 00 :		107		
requis	R0500	5 334 283	4 760 800	127 783	445 700	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital	R0510	E 222 610	4 760 000	127 702	445 027	
requis	K0310	5 333 610	4 760 800	127 783	TTJ UZ/	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 334 283	4 760 800	127 783	445 700	0
, , 3 ,,,						
	R0550	5 015 710	4 760 800	127 783	127 127	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis						
	R0580	1 805 412				
Capital de solvabilité requis	R0580 R0600	1 805 412 635 634				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis Capital de solvabilité requis Minimum de capital requis Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0580 R0600 R0620	1 805 412 635 634 295%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 760 800
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	254 605
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	4 506 195
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non- vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

II.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard				
		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 631 040		
Risque de contrepartie	R0020	59 145		
Risque de souscription vie	R0030	61 186	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	223 748	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscrption non-vie	R0050	951 235	Ecart type du risque de primes en non- vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-746 829		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	2 179 526		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	145 339		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150	-519 453		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 805 412		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 805 412		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la	R0400	0		
durée				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds	R0420	0		
cantonnés				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles	R0430	0		
sous ajustement égalisateur Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

II.I. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie unique de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de capital requis (MCR) – Activité d'assu	uement ou	u activité d'assurance ou de réass	surance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
0.0		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	606 167	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	210 724	306 596
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
<u>afférente</u> Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	2 625 892	738 727
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	254 983	1 269 088
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	612	118
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	440 803	733 432
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	239 440	111 643
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	54 374	36 213
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	5 277	1 880
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		60040	
ResultatMCR ₁	R0200	C0040 29 466	
nesuitativich	KU200	25 400	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 403 164	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0
Calcul du MCR global		C0070	
MCR linéaire	R0300	635 634	
Capital de solvabilité requis	R0310	1 805 412	
Plafond du MCR	R0320	812 435	
Plancher du MCR	R0330	451 353	
MCR combiné	R0340	635 634	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
Minimum de conitel varnie	DO400	C0070	
Minimum de capital requis	R0400	635 634	



MACIFILIA

III.A.	Bilan	308
III.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activité	310
III.C.	Provisions techniques vie et santé similaire à la vie	312
III.D.	Provisions techniques non-vie	313
III.E.	Sinistres en non-vie	315
III.F.	Fonds propres	316
III.G.	Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule	
standa	rd Control of the Con	318
тт н	Minimum de canital requis (MCR)	319



III.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	41 590
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	83
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	36 000
Obligations d'État	R0140	24 494
Obligations d'entreprise	R0150	11 506
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 205
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	303
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	21 775
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	19 309
Non-vie hors santé	R0290	19 306
Santé similaire à la non-vie	R0300	3
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 466
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 466
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	62
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 302
Autres créances (hors assurance)	R0380	592
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	820
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	66 141



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	19 771
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	19 768
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	19 615
Marge de risque	R0550	152
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	3
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	2 552
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 552
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	2 536
Marge de risque	R0680	16
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	22 413
Passifs d'impôts différés	R0780	513
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	126
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 978
Autres dettes (hors assurance)	R0840	353
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	47 705
Excédent d'actif sur passif	R1000	18 436

III.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'activité po	ur : engagements d'a	ssurance et de réassu	rance non-vie (assura	ance directe et ré	assurance proporti	onnelle acceptée)	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnemen
~		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	69	45	0	0	0	0
Brut – Réassurance	_									
proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0130									
proportionnelle acceptée	_									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	69	45	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises				_			-		_	
Brut – assurance directe Brut – Réassurance	R0210	0	0	0	103	64	0	0	0	0
proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0230									
proportionnelle acceptée	_									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	103	64	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	19	0	-3 015	308	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	_									
proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	19	0	-3 015	308	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	-2	0	0	0	0
Brut – Réassurance	_							•		•
proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0430									
proportionnelle acceptée Part des réassureurs		0	0	0	0	-2	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	1	0	-138	1	0	0	0	0
a chemica cugageea	110550		-		-130	<u> </u>	•		•	

		r	éassurance non-vie (ir : engagements d'ass assurance directe e rtionnelle acceptée	t réassurance	réa	Ligne d'activ				
			Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
Primes émises			C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Brut – assurance	e directe	R0110	0	0	0					113	
Brut – Réassurar		R0120	0	0	0					0	
proportionnelle : Brut – Réassurar					, and the second						
proportionnelle		R0130				0	0	0	0	0	
Part des réassur	reurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	113	
Net		R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	
Primes acquises Brut – assurance	directe	R0210	0	0	0					167	
Brut – Réassurar		_								0	
proportionnelle		R0220	0	0	0					U	
Brut – Réassurar proportionnelle :		R0230				0	0	0	0	0	
Part des réassur		R0240	0	0	0	0	0	0	0	167	
Net		R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charge des sinistre		0.00									
Brut – assurance Brut – Réassurar		R0310	0	0	0					-2 687	
proportionnelle	acceptée	R0320	0	0	0					0	
Brut – Réassurar proportionnelle		R0330				0	0	0	0	0	
Part des réassur		R0340	0	0	0	0	0	0	0	-2 687	
Net		R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des autre techniques	es provisions										
Brut – assurance	e directe	R0410	0	0	0					-2	
Brut – Réassurar		R0420	0	0	0					0	
proportionnelle : Brut – Réassurar		- 110420			0					Ü	
proportionnelle		R0430				0	0	0	0	0	
Part des réassur	reurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	-2	
Net		R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses engagée Autres dépenses	es	R0550 R1200	0	0	0	0	0	0	0	-136 0	
Total des dépenses	s	R1300								-136	
			Li	ne d'activité pour : en	gagements d'assurar	nce vie		Engagements d	Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance ave participation a bénéfices		Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
émises			participation a	ux indexée et en	assurances vie	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance	Réassurance vie CO280		
	R1410	co210	participation a bénéfices CO220	indexée et en unités de compte co230	co240	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie CO270	C0280 0	C0300 0	
émises es réassureurs	R1420	CO210 0 0	participation a bénéfices CO220 O O	indexée et en unités de compte CO230 CO230	co240	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé CO260 0	Réassurance maladie CO270 O	C0280 0 0	C0300 0 0	
es réassureurs		co210	participation a bénéfices CO220	indexée et en unités de compte co230	co240	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie CO270	C0280 0	C0300 0	
	R1420	CO210 0 0	participation a bénéfices CO220 O O	indexée et en unités de compte CO230 CO230	co240	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé CO260 0	Réassurance maladie CO270 O	C0280 0 0	C0300 0 0	
es réassureurs	R1420 R1500	CO210 0 0 0	participation a bénéfices CO220 O O O	indexée et en unités de compte CO230 O O O O O O	C0240 0 0 0 0 0	des contrats d'as surance non- vie et liées aux engagements d'as surance santé CO250 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0	Réassurance maladie CO270 0 0	C0280 0 0	C0300 0 0	
es réassureurs acquises es réassureurs	R1420 R1500	CO210 0 0 0	cozzo Cozzo O O	indexée et en unités de compte CO230 O O O	co240	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé CO250 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0	Réassurance maladie CO270 0 0	C0280 0 0 0	CO3000 0 0 0	
es réassureurs acquises	R1420 R1500 R1510 R1520 R1600	CO210 0 0 0 0 0 0	cozzo Cozzo O O O O	indexée et en unités de compte CO230 CO230 O O O O O O O O O O O O O O O O O O	C0240 C0240 0 0 0 0 0 0	des contrats d'as surance non- vie et liées aux engagements d'as surance s anté CO250 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0 0	Réassurance maladie CO270 0 0 0	C0280 0 0 0	C0300 0 0 0	
es réassureurs acquises es réassureurs	R1420 R1500 R1510 R1520	C0210 0 0 0 0 0	cozzo co	indexée et en unités de compte CO230 O O O O O O	C0240 0 0 0 0 0	des contrats d'as surance non- vie et liées aux engagements d'as surance santé CO250 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0	Réassurance maladie CO270 0 0	C0280 0 0 0	C0300 0 0 0	
es réassureurs acquises es réassureurs des sinistres es réassureurs	R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	CO210 0 0 0 0 0 0 0	cozzo co	indexée et en unités de compte CO230 CO230 O O O O O O O O O O O O O O O O O O	C0240 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0 -386	Réassurance maladie CO270 0 0 0 0 0 0	CO280 0 0 0 0 0 0 0 0	C03000 0 0 0 0	
es réassureurs acquises es réassureurs des sinistres es réassureurs on des autres provisions	R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	CO210 O O O O O O O O	cozzo co	indexée et en unités de compte CO230 CO230 OOO OOO OOO OOO OOO OOO OOO OOO OOO	C0240 0 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0 -386 -386	CO270 CO270 O O O O O O O O O	C0280 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	C0300 0 0 0 0 0 0	
es réassureurs acquises es réassureurs des sinistres es réassureurs	R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	CO210 O O O O O O O O	cozzo co	indexée et en unités de compte CO230 CO230 OOO OOO OOO OOO OOO OOO OOO OOO OOO	C0240 0 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0 -386 -386	CO270 CO270 O O O O O O O O O	C0280 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	C0300 0 0 0 0 0 0	
es réassureurs acquises es réassureurs des sinistres es réassureurs on des autres provisions	R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	CO210 O O O O O O O O O O O O O O O O O O	cozzo Cozzo O O O O O O O O O O O O O	indexée et en unités de compte CO230 CO230 OOO OOO OOO OOO OOO OOO OOO	C0240 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'as surance non- vie et liées aux engagements d'as surance santé CO250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0 -386 -386 0	Réassurance maladie CO270 0 0 0 0 0 0 0 0	CO280 0 0 0 0 0 0 0 0 0	C0300 0 0 0 0 0 0 -386 -386	
es réassureurs es réassureurs des sinistres es réassureurs on des autres provisions ques es réassureurs	R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	CO210 O O O O O O O O O O O O O O O O O O	CO220 CO220 O O O O O O O O O O O O O O O O O	indexée et en unités de compte CO230 CO230	CO240 CO	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0 0 -386 -386 0 537 537 0	Réassurance maladie C0270 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	C0280 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	C0300 0 0 0 0 0 0 0 -386 -386 0 537 537 0	
es réassureurs acquises es réassureurs des sinistres es réassureurs on des autres provisions ques	R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	CO210 O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	cozzo Cozzo O O O O O O O O O O O O O	indexée et en unités de compte CO230 CO230	C0240 C0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260 0 0 0 0 0 0 -386 -386 0 537 537	Réassurance maladie C0270 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	CO280 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	C0300 0 0 0 0 0 0 -386 -386 0	

III.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

			Assurance	indexée et en unito	s de compte	H	Autres assurances vie	•	Rentes découlant des contrats		
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compri UC)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tritisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure	R0010	0	0			0			0	0	0
estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0		0		2 536		2 536
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la		0	0	0	0		0	0	2 466	0	2 466
contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	70	0	70
Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0100										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque Provisions techniques – Total	R0130	0	0			0			0 2 552	0	0 2 552
Provisions techniques – Total	R0200	U	0			U			2 552	U	2 552
		Assuran	ce santé (assurance	directe)							
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
	R0010	C0160 0	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210				
Provisions techniques calculées comme un tout. Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	_	0			0	0	0				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation brute	R0030		0	0	0	0	0				
Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			0	0	0	0	0				
contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0080				0	0					
Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0080 R0090 R0100	0	0	0	0	0	0				
Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques Provisions techniques calculées comme un tout	R0080 R0090 R0100	0	0	0	0 0 0	0 0 0	0 0 0				
Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0080 R0090 R0100		0	0	0	0	0				



III.D. Provisions techniques non-vie

5.17.01.02 Provisions techniques non-vie		Segmentation par										
					Assurance direct	e et réassurance proport	tionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit e cautionnement		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la éassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'2justement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provisions techniques calculées comme la somme de la												
meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Provisions pour primes		_	_	_			_	_	_	_		
Brut - Total Total des montants recouvrables au titre de	R0060	0	0	0	25	22	0	0	0	0		
la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0140	0	0	0	22	15	0	0	0	0		
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	2	7	0	0	0	0		
Provisions pour sinistres	•											
Brut – total	R0160	0	3	0	18 617	951	0	0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de												
la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	3	0	18 317	952	0	0	0	0		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	301	-1	0	0	0	0		
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	3	0	18 642	973	0	0	0	Ō		
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	303	6	0	0	0	0		
Marge de risque	R0280	0	0	0	149	4	0	0	0	0		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions echniques	KU20U	Ü	Ü	U	145	4	Ü	Ü	Ü	Ü		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provisions techniques – Total												
Provisions techniques – Total	R0320	0	3	0	18 791	977	0	0	0	0		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0330	0	3	0	18 339	967	0	0	0	0		
contrepartie – total Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	452	10	0	0	0	0		

					Segmentation par				
		Assurance directe	et réassurance propo	ortionnelle acceptée		Réassurance non pro	oortionnelle acceptée		
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total obligation non- vie
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	47
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour	R0140	0	0	0	0	0	0	0	37
défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	10
Provisions pour sinistres									
Brut – total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	19 571
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions	R0240	0	0	0	0	0	0	0	19 272
pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	300
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	19 618
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	309
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	152
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	110310								
Provisions techniques – Total Montants recouvrables au titre de la	R0320	0	0	0	0	0	0	0	19 771
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	19 309
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des wéhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	462



III.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21 Sinistres en non-vie Total activités non-vie

Ligne d'activité

Sinistres payés bruts	(non cumulés) -	(valeur absolue)
-----------------------	-----------------	------------------

			Année de développement									
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											755
N-9	R0160	60 418	47 500	803	1 975	83	562	193	19	0	81	
N-8	R0170	51 344	2 366	793	232	695	259	174	307	231		
N-7	R0180	6 629	3 816	622	256	165	71	197	16			
N-6	R0190	8 531	4 219	792	540	121	51	208				
N-5	R0200	8 236	3 301	1 126	491	153	484					
N-4	R0210	5 305	1 638	305	181	524						
N-3	R0220	859	181	103	46							
N-2	R0230	87	79	55								
N-1	R0240	88	48									
N	R0250	43										

	Année en	Somme des
	cours	années (cumulé)
	C0170	C0180
R0100	755	353 997
R0160	81	111 634
R0170	231	56 402
R0180	16	11 772
R0190	208	14 462
R0200	484	13 791
R0210	524	7 952
R0220	46	1 189
R0230	55	221
R0240	48	136
R0250	43	43
R0260	2 489	571 599

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

						Année	de développ	ement				
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											6 259
N-9	R0160							1 440	1 277	1 241	1 185	
N-8	R0170						2 343	2 255	1 302	1 161		
N-7	R0180					3 697	3 276	3 080	902			
N-6	R0190				1 621	987	680	866				
N-5	R0200			2 703	1 691	1 363	1 015					
N-4	R0210		9 199	12 709	12 409	10 543						
N-3	R0220	760	323	117	90							
N-2	R0230	90	122	349								
N-1	R0240	74	45									
N	R0250	59										

		Fin d'année (données actualisées)
	R0100	6 094
•	R0160	1 131
	R0170	1 101
	R0180	856
	R0190	830
	R0200	957
	R0210	8 086
	R0220	86
	R0230	331
	R0240	43
	R0250	56
Total	R0260	19 571



III.F. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	8 840	8 840		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	4	4		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de	R0040	0	0		0	
base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	9 592	9 592			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0
tant que fonds propres de base non spécifiés supra Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions Fonds propres auxiliaires	R0290	18 436	18 436	0	0	0
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310	0			0	
pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur						
demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive	R0350	0			0	0
2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Autres fonds propres auxiliaires	R0370	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0390 R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles	100 100				J	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité	R0500	18 436	18 436	0	0	0
requis Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital	R0510	18 436	18 436	0	0	<u> </u>
requis Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	18 436	18 436	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	18 436	18 436	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 867				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	988%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	498%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	18 436
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 844
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	9 592
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non- vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

III.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 768		
Risque de contrepartie	R0020	135		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscrption non-vie	R0050	81	Ecart type du risque de primes en non- vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-153		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	1 831		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100	l	
Risque opérationnel	R0130	549		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150	-513		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 867		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 867		
Autres informations sur le SCR Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds		•		
cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		



III.H. Minimum de capital requis (MCR) s.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	26	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	303	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	6	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
remie de la formule inleane pour les engagements à assurance et de reassurance vie		C0040	
ResultatMCR _L	R0200	1	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futur	es R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	70	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	R0300	C0070	
Capital de solvabilité requis	R0300		
Plafond du MCR	R0320		
Plancher du MCR	R0330		
MCR combiné	R0340	467	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		
		C0070	



THÉMIS

IV.A.	Bilan	321
IV.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activité	323
IV.C.	Provisions techniques non-vie	325
IV.D.	Sinistres en non-vie	327
IV.E.	Fonds propres	328
IV.F.	Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule	
standa	rd	330
IV.G.	Minimum de capital requis (MCR)	331



IV.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	7 012
compte et indexés)	D0000	0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	5 563
Obligations d'État	R0140	3 591
Obligations d'entreprise	R0150	1 972
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 449
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	276
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	25
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 203
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13
Total de l'actif	R0500	8 529

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 644
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 644
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 571
Marge de risque	R0550	73
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	83
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	320
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	554
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	2 601
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 929

IV.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'activité po	ur : engagements d'a	ssurance et de réassu	rance non-vie (assur	rance directe et ré	assurance proportio	onnelle acceptée)	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance	_			*				-		
proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0130									
proportionnelle acceptée	_									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée	_	-								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance	_					•				•
proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0330									
proportionnelle acceptée										
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance	_					•				
proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non	R0430									
proportionnelle acceptée	_									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

R1600

R1610

R1620

R1700

R1710

R1720

R1800

R1900

R2500 R2500

Net Charge des sinistres

Brut

Net

Brut

Net

Part des réassureurs

Part des réassureurs

Dépenses engagées

Autres dépenses
Total des dépenses

		réassurance non-v	pour : engagements of ie (assurance direct portionnelle accep	te et réassurance			ctivité pour portionnelle acceptée			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises Brut – assurance directe	R0110	1 278	0	0					1 278	
Brut – Réassurance	_									
proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non	R0130				0	0	0	0	0	
proportionnelle acceptée Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0200	1 278	0	0	0	0	0	0	1 278	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	1 291	0	0					1 291	
Brut – Réassurance	R0220	0	0	0					0	
proportionnelle acceptée Brut – Réassurance non	_	-	-	-						
proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0300	1 291	0	0	0	0	0	0	1 291	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	375	0	0					375	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non	R0330				0	0	0	0	0	
proportionnelle acceptée	_									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net Variation des autres provisions	R0400	375	0	0	0	0	0	0	375	
techniques										
Brut – assurance directe	R0410	5	0	0					5	
Brut – Réassurance	R0420	0	0	0					0	
proportionnelle acceptée Brut – Réassurance non	_					_	_	_		
proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0500	5	0	0	0	0	0	0	5	
Dépenses engagées	R0550	690	0	0	0	0	0	0	690	
Autres dépenses	R1200								0 690	
Total des dépenses	R1300								690	
			Ligne	e d'activité pour : eng	ragements d'assurar	nce vie		Engagements d	le réassurance vie	
				I	l	1			T reasonance the	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux	Assurance indexée et en	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	To
		maraure	bénéfices	unités de compte	assurances we	engagements d'assurance santé	autres que les engagements d'assurance santé	maraure		
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net Primes acquises	R1500	U	0	0	0	0	0	0	U	
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	
			•					-	•	



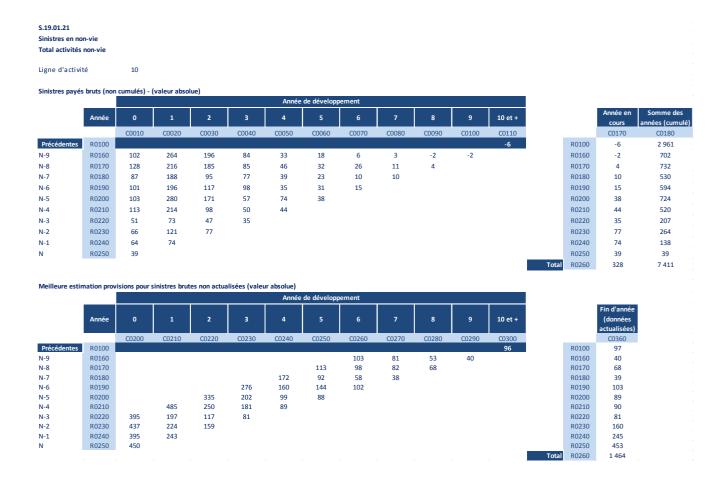
IV.C. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie										
						Segmentation par				
					Assurance directe	et réassurance proport	ionnelle acceptée			
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titris ation et de la réassurance finite, a près l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions	R0150						0			
pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres	_									
Brut – total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290 R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	-	0					0			0
Marge de risque Provisions techniques – Total	R0310	U	0	0	0	0	U	0	0	U
•	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total Montants recouvrables au titre de la réassurance/des whicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0

					Segmentation par				
		Assurance directe	et réassurance propo	ortionnelle acceptée		Réassurance non pro	portionnelle acceptée		
	,	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total obligation non vie
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	107	0	0	0	0	0	0	107
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions									
_pour primes	R0150	107	0	0	0	0	0	0	107
Provisions pour sinistres									
Brut – total	R0160	1 464	0	0	0	0	0	0	1 464
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 464	0	0	0	0	0	0	1 464
Total meilleure estimation – brut	R0260	1 571	0	0	0	0	0	0	1 571
Total meilleure estimation – net	R0270	1 571	0	0	0	0	0	0	1 571
Marge de risque	R0280	73	0	0	0	0	0	0	73
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	10200	75	Ü	Ü	Ů	Ů	0	Ü	73
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	10310								
Provisions techniques – Total Montants recouvrables au titre de la	R0320	1 644	0	0	0	0	0	0	1 644
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 644	0	0	0	0	0	0	1 644



IV.D. Sinistres en non-vie





IV.E. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

Fonds propres						
		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	2 500	2 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5	5		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de	R0040	0	0		0	
base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel			Ů	_		_
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence Réserve de réconciliation	R0110	0	2.424	0	0	0
Passifs subordonnés	R0130 R0140	3 424 0	3 424	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0140	0		U	U	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	-					-
tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II Déductions	R0220	0				
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des						
établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 929	5 929	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive	R0350	0			0	0
2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la	R0360	0			0	
directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 929	5 929	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 929	5 929	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 929	5 929	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 929	5 929	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	648				
Minimum de capital requis	R0600	2 500				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0620 R0640	915% 237%				



Réserve de réconciliation

		COUBO
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 929
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 504
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	3 424
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-	R0780	0
vie	, 00	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

IV.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

5.25.01.21				
Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	150		
Risque de contrepartie	R0020	83		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscrption non-vie	R0050	583	Ecart type du risque de primes en non- vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-132		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	684		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	47		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150	-83		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	648		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0	_	
Capital de solvabilité requis	R0220	648	_	
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Seuil plancher absolu du MCR

Minimum de capital requis

IV.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
ResultatMCR _{NI}	R0010	262	
		Meilleure estimation et PT	Primes émises au cours des 1 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	1 571	1 278
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0
rme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0040	
esultatMCR _L	R0200	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout,	Montant total du capital s risque net (de la réassuran
		nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	des véhicules de titrisation
	DOO: -	véhicules de titrisation)	
	R0210	véhicules de titrisation) C0050 0	des véhicules de titrisation
gagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0210	véhicules de titrisation) C0050 0 0	des véhicules de titrisation
gagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures ugagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0220	véhicules de titrisation) C0050 0 0 0	des véhicules de titrisation
gagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures gagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte tres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0220	véhicules de titrisation) C0050 0 0	des véhicules de titrisation
gagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures or gagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte or utres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé ontant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0220	véhicules de titrisation) C0050 0 0 0	des véhicules de titrisation
ngagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties ngagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures ngagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte utres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé ontant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance e	R0220 R0230 R0240	véhicules de titrisation) C0050 0 0 0	des véhicules de titrisatio
ngagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures ngagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte utres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé ontant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance e	R0220 R0230 R0240 R0250	véhicules de titrisation) C0050 0 0 0 0 C0070	des véhicules de titrisatio
ngagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures ngagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte utres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé ontant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance e	R0220 R0230 R0240 R0250	véhicules de titrisation) C0050 0 0 0 0 0 2 C0070 262	des véhicules de titrisatio
ngagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures ngagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte utres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé ontant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance e	R0220 R0230 R0240 R0250	véhicules de titrisation) C0050 0 0 0 0 0 C0070 262 648	des véhicules de titrisatio
gagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures gagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte utres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé ontant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance et de (ré	R0220 R0230 R0240 R0250	véhicules de titrisation) C0050 0 0 0 0 0 2 C0070 262	des véhicules de titrisatio

2 500 C0070

2 500

R0350

R0400



MUTAVIE



.A.	Bilan	333
.B.	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	335
.C.	Provisions techniques vie et sante similaire à la vie	337
'.D. ransi	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesur toires	res 338
.E.	Fonds propres	339
'.F. tanda	Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule ard	341
.G.	Minimum de capital requis (MCR)	3422



V.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 913
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	25 922 408
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	922 788
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 945
Actions	R0100	22 496
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	22 496
Obligations	R0130	18 891 912
Obligations d'État	R0140	6 426 318
Obligations d'entreprise	R0150	12 114 211
Titres structurés	R0160	335 806
Titres garantis	R0170	15 576
Organismes de placement collectif	R0180	5 231 593
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	847 675
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	616 802
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	41 170
Avances sur police	R0240	40 920
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	250
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 180
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 180
Santé similaire à la vie	R0320	2 024
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	156
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	26 172
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	10 015
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	425
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 532
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	70 588
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	550
Total de l'actif	R0500	26 722 756



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	24 183 936
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	76 694
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	61 338
Marge de risque	R0640	15 356
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	24 107 242
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	23 896 976
Marge de risque	R0680	210 266
Provisions techniques UC et indexés	R0690	571 420
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	567 838
Marge de risque	R0720	3 581
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	188
Provisions pour retraite	R0760	6 144
Dépôts des réassureurs	R0770	984
Passifs d'impôts différés	R0780	34 121
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	582
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	12 965
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	71 678
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	114
Autres dettes (hors assurance)	R0840	20 160
Passifs subordonnés	R0850	150 370
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	150 370
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	25 052 664
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 670 092

V.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'activité pou	ur : engagements d'as	ssurance et de réassu	rance non-vie (assur	ance directe et ré	assurance proporti	onnelle acceptée)	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		réassurance non-vi	our : engagements of e (assurance directionnelle accep	te et réassurance		•	Total		
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises	00440	0		0					
Brut – assurance directe Brut – Réassurance	R0110	0	0	0					0
proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non	R0130				0	0	0	0	0
proportionnelle acceptée	_						U	-	U
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								0

			Ligne	d'activité pour : eng	agements d'assuran	ce vie		Engagements d	e réassurance vie	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	5 599	2 001 047	69 348	6 781	0	0	7 693	17 562	2 108 030
Part des réassureurs	R1420	286	0	0	713	0	0	0	0	999
Net	R1500	5 313	2 001 047	69 348	6 068	0	0	7 693	17 562	2 107 031
Primes acquises										
Brut	R1510	5 599	2 001 047	69 348	6 781	0	0	7 693	17 562	2 108 030
Part des réassureurs	R1520	286	0	0	713	0	0	0	0	999
Net	R1600	5 313	2 001 047	69 348	6 068	0	0	7 693	17 562	2 107 031
Charge des sinistres										
Brut	R1610	5 403	1 790 007	-2 204	17 553	0	0	6 137	2 678	1 819 574
Part des réassureurs	R1620	688	0	0	130	0	0	0	0	818
Net	R1700	4 715	1 790 007	-2 204	17 424	0	0	6 137	2 678	1 818 756
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-341	630 710	118 879	-2 015	0	0	2 501	64	749 798
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	73	0	0	0	0	73
Net	R1800	-341	630 710	118 879	-2 087	0	0	2 501	64	749 726
Dépenses engagées	R1900	2 875	119 957	5 662	2 559	0	0	3 702	8 906	143 663
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									143 663

V.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT											
			Assurance	indexée et en unité	s de compte	А	utres assurances vi	ie	Rentes découlant des contrats		
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										0
Total des montants recouvables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	23 898 355	0	0	567 838		18 931	0	0	-20 310	24 464 814
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titris ation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		156	0	0	0	156
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	23 898 355		0	567 838		18 775	0	0	-20 310	24 464 658
Marge de risque	R0100	208 096	3 581			2 170					213 847
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	24 106 451	571 420			21 101			0	-20 310	24 678 662

		Assura	nce santé (assurance	directe)			
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		27 471	0	0	33 867	61 338
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		2 024	0	0	0	2 024
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		25 448	0	0	33 867	59 314
Marge de risque	R0100	4 990				10 366	15 356
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	32 461			0	44 233	76 694

V.D. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

5.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		long terme et mesures transitoires	provisions techniques	transitoires sur les taux d'intérêt	volatilité fixée à zéro	égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	24 755 356	0	0	30 047	0
Fonds propres de base	R0020	1 820 463	0	0	-22 280	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 820 463	0	0	-22 280	0
Capital de solvabilité requis	R0090	765 145	0	0	39 234	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 738 955	0	0	-18 749	0
Minimum de capital requis	R0110	344 315	0	0	17 655	0

Montant avec

mesures relatives

Impact des

mesures

Impact des

mesures

Impact d'une

correction pour

Impact d'un

ajustement



V.E. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	46 200	46 200		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de	R0040	0	0		0	
pase équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	726 691	726 691			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	897 202	897 202			
Passifs subordonnés	R0140	150 370		0	150 370	0
lontant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en ant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
onds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être nclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas es critères de fonds propres de Solvabilité II						
onds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus lans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de onds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
éductions pour participations dans des établissements de crédit et des tablissements financiers	R0230	0	0	0	0	
otal fonds propres de base après déductions ionds propres auxiliaires	R0290	1 820 463	1 670 092	0	150 370	0
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur lemande	R0300	0			0	
onds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310	0			0	
our les mutuelles et les entreprises de type mutuel						
ctions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur lemande	R0320	0			0	0
ingagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des assifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
ettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la lirective 2009/138/CE	R0340	0			0	
ettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe , de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
appels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 009/138/CE	R0360	0			0	
appels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la lirective 2009/138/CE	R0370	0			0	0
utres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
otal fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
onds propres éligibles et disponibles otal des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité						
equis	R0500	1 820 463	1 670 092	0	150 370	0
otal des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital equis	R0510	1 820 463	1 670 092	0	150 370	
otal des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 820 463	1 670 092	0	150 370	0
otal des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 738 955	1 670 092	0	68 863	
Capital de solvabilité requis	R0580	765 145 344 315				
distriction de equital securie						
Minimum de capital requis Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0600 R0620	238%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 670 092
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	772 891
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	897 202
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non- vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

V.F. Capital de solvabilité requis pour les

entreprises utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 608 613		
Risque de contrepartie	R0020	45 526		
Risque de souscription vie	R0030	425 267	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	26 030	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscrption non-vie	R0050	0	Ecart type du risque de primes en non- vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-339 160		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	2 766 276		
Calcul du capital de solvabilité requis Risque opérationnel Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0130 R0140	C0100 112 139 -2 079 149		
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0150 R0160	-34 121 0	_	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	765 145		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies Capital de solvabilité requis	R0210 R0220	0 765 145		
Autres informations sur le SCR Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

V.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.02.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C 0000	
ResultatMCR _{NL}	R020	0 648 765 390	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout,	Montant total du capital sous
		nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	21 614 915	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 010 131	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	567 838	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	57 779	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		502 999
vie			
Calcul du MCR global		00430	l
MCR linéaire	R0300	C0130 648 765	
	. R0300 R0310	765 145	
Capital de solvabilité requis Plafond du MCR	. R0310	344 315	
Plancher du MCR	R0330	191 286	
	•		
MCR combiné Couil plancher phocal und u MCP	R0340	344 315	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
Minimum de capital requis	R0400	344 315	
Triminan de capital requis	110-100	344 313	
Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie			
		C0150	
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	648 765	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier	R0510	765 145	
calcul)			
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	344 315	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	191 286	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	344 315	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	3 700	
Montant notionnel du MCR	R0560	344 315	

C0080



MACIF-MUTUALITÉ

Bilan	344
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	346
Provisions techniques vie et sante similaire à la vie	347
Provisions techniques non-vie	348
Sinistres en non-vie	349
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesur oires	es 350
Fonds propres	351
Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule rd	3533
Minimum de capital requis (MCR)	354
	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité Provisions techniques vie et sante similaire à la vie Provisions techniques non-vie Sinistres en non-vie Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesuroires Fonds propres Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule



VI.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	7 434
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	21 907
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 165 597
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 062
Actions	R0100	7 799
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	7 799
Obligations	R0130	993 878
Obligations d'État	R0140	235 728
Obligations d'entreprise	R0150	752 436
Titres structurés	R0160	5 715
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	140 623
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	16 234
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 992
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	33
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 959
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	62 532
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	2 909
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 909
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	59 623
Santé similaire à la vie	R0320	84 694
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-25 071
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	27 954
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	37 638
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	12 052
Autres créances (hors assurance)	R0380	38 263
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 383
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	225
Total de l'actif	R0500	1 378 977

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	37 009
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	37 009
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	31 006
Marge de risque	R0590	6 003
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	678 225
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	370 932
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	326 049
Marge de risque	R0640	44 884
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	307 293
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	249 997
Marge de risque	R0680	57 296
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	285
Provisions pour retraite	R0760	10 160
Dépôts des réassureurs	R0770	92 732
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	826
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	19 879
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus auxintermédiaires	R0820	21 280
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	11 207
Autres dettes (hors assurance)	R0840	67 006
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	8 561
Total du passif	R0900	947 170
Excédent d'actif sur passif	R1000	431 807

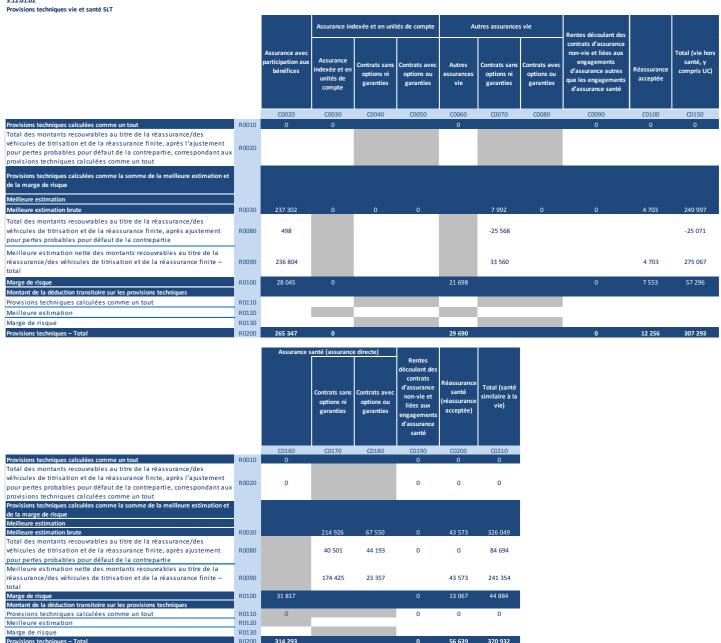
VI.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

.,,		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) réassurance non proportionnelle réassurance non proportionnelle											acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisa tion des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
rimes émises																		
Brut – assurance directe Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0110 R0120	401 673 31 909	188 1 266															401 861 33 175
		31 909	1 200															33 1/3
rut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
art des réassureurs	R0140	43 417																43 417
et	R0200	390 165	1 454															391 619
imes acquises																		
rut – assurance directe	R0210	401 682	188															401 870
rut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	31 909	1 266															33 175
rut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
art des réassureurs	R0240	43 417																43 417
let	R0300	390 174	1 454															391 628
narge des sinistres																		
rut – assurance directe	R0310	284 063	129															284 192
rut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	26 700	694															27 394
rut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
art des réassureurs	R0340	38 809																38 809
et	R0400	271 953	823															272 777
ariation des autres provisions techniques																		
rut – assurance directe	R0410																	
rut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
rut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
art des réassureurs	R0440	177																177
let	R0500	-177																-177
épenses engagées	R0550	88 189	550															88 739
utres dépenses	R1200																	
otal des dépenses	R1300																	88 739

			Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	d'assurance non-vie et	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises Brut	R1410	37 270	96 375		43 380			28 128	4 334	209 488
Part des réassureurs	R1410	20 606	1 942		43 380 24 473			126	4 334 225	47 371
Net	R1500	16 665	94 434		18 907			28 002	4 109	162 117
Primes acquises	111300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut	R1510	37 308	96 258	•	43 380		•	28 128	4 334	209 408
Part des réassureurs	R1520	20 606	1 942		24 473			126	225	47 371
Net	R1600	16 702	94 316		18 907			28 002	4 109	162 037
Charge des sinistres		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut	R1610	18 846	27 981		10 051			26 861	689	84 427
Part des réassureurs	R1620	5 959	626		4 733					11 318
Net	R1700	12 886	27 355		5 318			26 861	689	73 109
Variation des autres provisions techniques		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut	R1710	11 706	19 076		2 077			3 640	1 748	38 246
Part des réassureurs	R1720	8 484			132					8 616
Net	R1800	3 223	19 076		1 945			3 640	1 748	29 630
Dépenses engagées	R1900	10 576	35 289	0	12 128	0	0	1 432	3 876	63 301
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									63 301

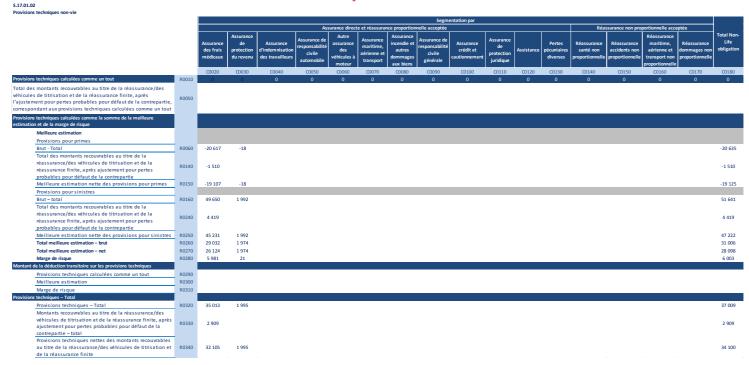
VI.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la

S.12.01.02





VI.D. Provisions techniques non-vie





VI.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21 Sinistres en non-vie Total activités non-vie

Ligne d'activité

Sinistres paye	és bruts	(non	cumulé	s) -	(valeur	absolue)

						Année	de développ	ement				
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	198 336	19 995	732	36	12	18	7	3	3	0	0
N-7	R0180	222 241	28 657	866	72	24	19	4	9	0	0	0
N-6	R0190	222 571	28 318	1 212	89	44	52	4	0	0	0	0
N-5	R0200	223 203	28 679	977	173	37	8	0	0	0	0	0
N-4	R0210	222 666	29 117	1 129	89	-4	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	240 773	30 969	1 177	159	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	248 639	32 449	1 242	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	268 360	33 498	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	277 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Année en	Somme des
		cours	années (cumulé)
		C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	0
	R0170	3	219 142
	R0180	8	251 201
	R0190	3	251 621
	R0200	5	252 392
	R0210	-9	252 333
	R0220	124	272 152
	R0230	1 212	281 603
	R0240	33 175	301 185
	R0250	277 334	277 334
al	R0260	311 856	2 358 963

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

						Année	de développ	ement				
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160								0	0	0	
N-8	R0170							0	0	0		
N-7	R0180						0	0	0			
N-6	R0190					0	0	0				
N-5	R0200			210	0	0	0					
N-4	R0210		2 313	155	0	0						
N-3	R0220	51 681	1 595	20	0							
N-2	R0230	48 974	901	500								
N-1	R0240	45 576	3 022									
N	R0250	44 716										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	0
	R0230	501
	R0240	3 030
	R0250	44 811
al	R0260	48 342

VI.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures tran		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires		taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	715 234			8 616	
Fonds propres de base	R0020	431 807			-5 336	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	431 807			-5 336	
Capital de solvabilité requis	R0090	226 167			185	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	424 373			-7 194	
Minimum de capital requis	R0110	68 080			230	



VI.G. Fonds propres

S.23.0	1.01
Fonds	nronres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		3,323				
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de	-	7.000	7.000			
base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	7 000	7 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	417 373	417 373			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	7 434				7 434
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être						
inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	431 807	424 373			7 434
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de						
base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310					
pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur	-					
demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive	R0350					
2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la difective 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la	R0360					
directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	431 807	424 373			7 434
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	424 373	424 373			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	431 807	424 373			7 434
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	424 373	424 373			
Capital de solvabilité requis	R0580	226 167				
Minimum de capital requis	R0600	68 080				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	191%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	623%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	431 807
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	14 434
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	417 373
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-6 482
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non- vie	R0780	19 125
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	12 643

VI.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard				
Capital de 301/abilité réquis pour les organismes dunsant la formule standard		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
et a suit de servit de	D0040	C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	124 374		
Risque de contrepartie	R0020	14 345		
Risque de souscription vie	R0030	25 872	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	115 687	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscrption non-vie	R0050		Ecart type du risque de primes en non- vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-75 499		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	204 779		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	21 387		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	226 167		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	226 167	•	
Autres informations sur le SCR Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la				
durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

VI.I. Minimum de capital requis (MCR)

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
C0010	C0020

Activités en non-vie

R0010

19 654

		PT calculées comme un	Primes émises au cours	PT calculées comme un	Drimas ámisas au cours
		tout, nettes (de la	des 12 derniers mois,	tout, nettes (de la	des 12 derniers mois,
		réassurance / des	nettes (de la	réassurance / des	nettes (de la
		véhicules de	réassurance)	véhicules de	réassurance)
		titrisation)		titrisation)	
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	26 124	383 909		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 974	1 454		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

MCR(L, L) Result

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance

R0200

22 650 25 777

		Activités e	en non-vie	Activité	s en vie
					Montant total dil
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			236 804	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	241 354		38 263	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		25 116 051		23 159 566

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	68 080
Capital de solvabilité requis	R0310	226 167
Plafond du MCR	R0320	101 775
Plancher du MCR	R0330	56 542
MCR combiné	R0340	68 080
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	68 080

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	42 303	25 777
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	65 291	160 876
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	29 381	72 394
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	16 323	40 219
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	29 381	40 219
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	29 381	40 219



APIVIA MUTUELLE

/II.A.	Bilan	356
/II.B.	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	358
/II.C.	Provisions techniques non-vie	360
/II.D.	Sinistres en non-vie	361
/II.E.	Fonds propres	362
/II.F.	Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule	
tanda	rd Control of the Con	363
/II.G.	Minimum de capital requis (MCR)	364



VII.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan SFCR

		Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	9 867
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	161 251
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	50 049
Actions	R0100	15 631
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	15 631
Obligations	R0130	51 337
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	51 337
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	22 145
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	22 089
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	568
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	568
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-551
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-551
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-551
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	17 040
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7
Autres créances (hors assurance)	R0380	20 937
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	23 909
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	598
Total de l'actif	R0500	233 628

Valeur



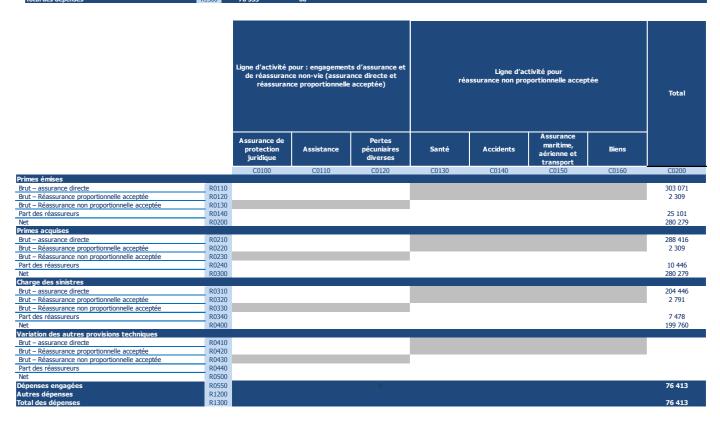
Provisions techniques non-vie (hors santé) Provisions techniques calculées comme un tout R0530 Reilleure estimation R0540 Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout R0570 R0550 Provisions techniques calculées comme un tout R0570 Meilleure estimation R0580 R0580 R0590 Provisions techniques calculées comme un tout R0570 Meilleure estimation R0580 R0590 Provisions techniques calculées comme un tout R0590 R0590 Provisions techniques santé (similaire à la vie) Provisions techniques santé (similaire à la vie) Provisions techniques calculées comme un tout R0620 Meilleure estimation R0630 Marge de risque R0640 Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) R0650 Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R0680 Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0700 Marge de risque R0690 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Marge de risque R0700 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 R0700 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 R07	Passifs		C0010
Provisions techniques calculées comme un tout Melleure estimation R0550 Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) Provisions techniques calculées comme un tout R0570 Meilleure estimation R0580 Marge de risque R0590 Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout R0590 Marge de risque R0590 Provisions techniques calculées comme un tout R0590 Provisions techniques santé (similaire à la vie) R0600 Provisions techniques calculées comme un tout R0610 Provisions techniques calculées comme un tout R0620 Marge de risque R0630 Marge de risque R0640 Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) R0650 Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R0680 Provisions techniques UC et indexés R0690 Provisions techniques UC et indexés R0690 Provisions techniques UC et indexés R0700 Provisions techniques UC et indexés R0700 Provisions techniques UC et indexés R0700 Provisions bechniques UC et indexés R0700 Provisions bechniques UC et indexés R0700 Provisions pour retraite R0700 Provisions pour retraite R0700 Provisions pour retraite R0700 Popiot sed réassureurs R0700 Passifs d'impôts différés R0790 Pestes envers des établissements de crédit R0800 Provisions d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0800 Provisions d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0800 Passifs subordonnés R0800 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0800	Provisions techniques non-vie	R0510	30 887
Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) Provisions techniques calculées comme un tout Malleure estimation Ros80 Arge de risque Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques santé (similaire à la vie) Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques santé (similaire à la vie) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques Cet indexés Provisions techniques Cet undexés Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Ros80 Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Ros700 Merlleure estimation Ros700 Merlleure estimation Ros700 Provisions autres que les provisions techniques Provisions autres que les provisions techniques Ros700 Provisions autres que les provisions techniques Provisions dur retraite Ros700 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit Ros800 Ros8	Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Marge de risque Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques santé (similaire à la vie) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques uC et indexés Provisions techniques aclculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques uC et indexés Provisions techniques uC et indexés Provisions techniques aclculées comme un tout Roffou Meilleure estimation Roffou Marge de risque Roffou Provisions techniques aclculées comme un tout Roffou Meilleure estimation Roffou Marge de risque Roffou Provisions techniques uC et indexés Roffou Provisions techniques aclculées comme un tout Roffou Marge de risque Roffou Provisions techniques uC et indexés Roffou Provisions techniques uC et indexés Roffou Roffou Marge de risque Roffou	Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Provisions techniques calculées comme un tout R0570 Meilleure estimation R0580 Marge de risque Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques santé (similaire à la vie) R0590 Provisions techniques vie (hors UC et indexés) R0600 Provisions techniques santé (similaire à la vie) R0610 Provisions techniques calculées comme un tout R0620 Meilleure estimation R0630 Marge de risque R0640 Provisions techniques calculées comme un tout R0650 Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) R0660 Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) R0670 Marge de risque R0670 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R0680 Provisions techniques calculées comme un tout R0680 Provisions techniques UC et indexés R0690 Provisions techniques un tout R0700 Marge de risque R0700 Marge de risque R0700 Provisions techniques les provisions techniques R0700 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 R0710 Marge de risque R0750 Provisions autres que les provisions techniques R0760 Provisions pour retraite R0760 Provisions pour retraite R0760 Passifs d'impôts différés R0790 Dettes en éas d'apérations de réassurance R0800 Dettes néas d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0800 R0800 Passifs subordonnés R0800 R0800 Passifs subordonnés R0800	Meilleure estimation	R0540	
Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques santé (similaire à la vie) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0700 Provisions techniques calculées comme un tout R0710 Marge de risque R0720 Provisions autres que les provisions techniques Provisions pour retraite R0740 Provisions autres que les provisions techniques Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Prosisions différés R0780 S 371 Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 223 Dettes niese d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 R0830 376 Autres dettes (hors assurance) R0840 R0850 Passifs subordonnés R0870 R087	Marge de risque	R0550	
Meilleure estimation Marge de risqueR0590 4 312Provisions techniques vie (hors UC et indexés)R0600Provisions techniques santé (similaire à la vie)R0610Provisions techniques calculées comme un toutR0620Meilleure estimationR0630Marge de risqueR0640Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)R0650Provisions techniques calculées comme un toutR0660Meilleure estimationR0670Marge de risqueR0680Provisions techniques UC et indexésR0690Provisions techniques calculées comme un toutR0700Meilleure estimationR0710Marge de risqueR0720Passifs éventuelsR0740Provisions autres que les provisions techniquesR0750Provisions pour retraiteR0760Depôts des réassureursR0770Passifs d'impôts différésR0790Prottits dérivésR0790Dettes envers des établissements de créditR08104 992Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiairesR08204 489Dettes nées d'opérations de réassuranceR0830376Autres dettes (hors assurance)R0860R0860Passifs subordonnésR0850Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de baseR0870Total du passifR089080 348	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	30 887
Marge de risque Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques sunté (similaire à la vie) Provisions techniques calculées comme un tout R0620 Meilleure estimation R0630 Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout R0650 Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R0680 Provisions techniques CU et indexés R0690 Provisions techniques CU et indexés R0690 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0720 Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0740 Provisions pour retraite R0740 Provisions des réassureurs R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Passifs d'impôts différés R0780 Dettes envers des établissements de crédit R0810 Dettes envers des établissements de crédit R0810 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés no inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0890 R0900	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés) Provisions techniques santé (similaire à la vie) Provisions techniques calculées comme un tout R0620 Meilleure estimation R0630 Marge de risque Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R7060 Provisions techniques UC et indexés R0690 Provisions techniques UC et indexés R0700 Marge de risque R0710 Marge de risque R0710 Marge de risque R0720 Passifis éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0750 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0810 R0820 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0850 R0850 Total du passif R0850	Meilleure estimation	R0580	26 576
Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout R0630 Marge de risque R0640 Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R0680 Provisions techniques un tout R0670 Marge de risque R0690 Provisions techniques UC et indexés R0690 Provisions techniques un tout R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0720 Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0750 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0800 R0800 Passifs subordonnés R0800 R0800 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0800 R0810 R0800 R0800 R0800 R0810 R0800 R0800 R0800 R0800 R0800 R0800 R0810 R0800 R0800 R0800 R0810	Marge de risque	R0590	4 312
Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques uC et indexés R0690 Provisions techniques uC et indexés R0700 Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0720 Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes envers des établissements de crédit R0810 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 A 4 489 Dettes nées d'opérations de réassurance R0830 A76 Autres dettes (hors assurance) R0840 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés R0870 Autres dettes non mentionnées dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0990 B 80 348	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques UC et indexés Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Marge de risque R0710 Provisions autres que les provisions techniques Provisions autres que les provisions techniques R0740 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Dettes des viens des établissements de crédit R0800 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0810 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 R0830 R0830 R0840 R0840 R0850 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés R0870 Autres dettes (hors assurance) R0870 Autres dettes (hors assurance) R0870 R0870 Autres dettes (non inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus R0880 Total du passif	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Marge de risque Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R0680 Provisions techniques UC et indexés R0690 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0720 Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0750 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0810 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 R0830 R0850 Passifs subordonnés R0860 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0860 R0870 R0880 Total du passif R0900 R0804	Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) Provisions techniques calculées comme un tout R0660 Meilleure estimation R0670 Marge de risque R0680 Provisions techniques UC et indexés R0690 Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0720 Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0740 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0800 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0800	Meilleure estimation	R0630	
Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques Calculées comme un tout Meilleure estimation R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0720 Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0750 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 R0820 R0830 R0840 R0840 R0850 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0850 R0860 Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0860 R0880 Total du passif R0900 R080	Marge de risque	R0640	
Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques Calculées comme un tout Meilleure estimation R0700 Meilleure estimation R0710 Marge de risque Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation R0710 Marge de risque R0720 Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0750 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 R0820 R0830 R0840 R0840 R0850 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0850 R0860 Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0860 R0880 Total du passif R0900 R080	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Marge de risqueR0680Provisions techniques UC et indexésR0690Provisions techniques calculées comme un toutR0700Meilleure estimationR0710Marge de risqueR0720Passifs éventuelsR0740Provisions autres que les provisions techniquesR0750Provisions pour retraiteR0760Dépôts des réassureursR0770Passifs d'impôts différésR07805 371Produits dérivésR0790Dettes envers des établissements de créditR0800223Dettes financières autres que celles envers les établissements de créditR08104 092Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiairesR08204 489Dettes dettes (hors assurance)R084034 908Passifs subordonnésR0850R0850Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de baseR0860R0860Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de baseR0870R0880Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessusR0880Total du passifR090080 348		R0660	
Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation Marge de risque Passifs éventuels Provisions autres que les provisions techniques Provisions autres que les provisions techniques Provisions pour retraite R0760 Pépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 R0800 R0800 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0800	Meilleure estimation	R0670	
Provisions techniques UC et indexés Provisions techniques calculées comme un tout R0700 Meilleure estimation Marge de risque Provisions autres que les provisions techniques Provisions autres que les provisions techniques Provisions pour retraite Provisions pour retraite Provisions différés R0760 Passifs d'impôts différés R0780 Produits dérivés R0790 Pettes envers des établissements de crédit R0800 Pettes envers des établissements de crédit R0800 Pettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires Pettes nées d'opérations de réassurance R0810 R0820 R0820 R0830 R0830 R0850 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus R0880	Marge de risque	R0680	
Meilleure estimationR0710Marge de risqueR0720Passifs éventuelsR0740Provisions autres que les provisions techniquesR0750Provisions pour retraiteR0760Dépôts des réassureursR0770Passifs d'impôts différésR07805 371Produits dérivésR0790Dettes envers des établissements de créditR0800223Dettes financières autres que celles envers les établissements de créditR08104 092Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiairesR08204 489Dettes nées d'opérations de réassuranceR0830376Autres dettes (hors assurance)R084034 908Passifs subordonnésR0850R0860Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de baseR0870Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessusR0880Total du passifR090080 348	Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Marge de risque Passifs éventuels R0740 Provisions autres que les provisions techniques R0750 Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes envers des établissements de crédit R0810 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0810 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 Dettes nées d'opérations de réassurance R0830 R0820 Autres dettes (hors assurance) R0840 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus R0880 Total du passif R0900 R0750	Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Passifs éventuelsR0740Provisions autres que les provisions techniquesR0750Provisions pour retraiteR0760Dépôts des réassureursR0770Passifs d'impôts différésR07805 371Produits dérivésR0790Dettes envers des établissements de créditR0800223Dettes financières autres que celles envers les établissements de créditR08104 092Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiairesR08204 489Dettes nées d'opérations de réassuranceR0830376Autres dettes (hors assurance)R084034 908Passifs subordonnésR0850Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de baseR0860Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de baseR0870Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessusR0880Total du passifR090080 348	Meilleure estimation	R0710	
Provisions autres que les provisions techniques Provisions pour retraite Dépôts des réassureurs Passifs d'impôts différés Produits dérivés Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit Pettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0800 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires Pettes nées d'opérations de réassurance R0810 R0820 Autres dettes (hors assurance) R0840 Passifs subordonnés R0850 R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0900 R0840 R0880 R0880 R0880	Marge de risque	R0720	
Provisions pour retraite R0760 Dépôts des réassureurs R0770 Passifs d'impôts différés R0780 5 371 Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 223 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0810 4 092 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 4 489 Dettes nées d'opérations de réassurance R0830 376 Autres dettes (hors assurance) R0840 34 908 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0900 80 348	Passifs éventuels	R0740	
Dépôts des réassureursR0770Passifs d'impôts différésR07805 371Produits dérivésR0790Dettes envers des établissements de créditR0800223Dettes financières autres que celles envers les établissements de créditR08104 092Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiairesR08204 489Dettes nées d'opérations de réassuranceR0830376Autres dettes (hors assurance)R084034 908Passifs subordonnésR0850Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de baseR0860Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de baseR0870Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessusR0880Total du passifR090080 348	Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Passifs d'impôts différés R0780 Produits dérivés R0790 Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0810 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires R0820 Dettes nées d'opérations de réassurance R0830 R0820 Autres dettes (hors assurance) R0840 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0860 Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus R0880 Total du passif R0900 R0833 R0840 R0850 R0850 R0860 R0870 R0880 R0880 R0880	Provisions pour retraite	R0760	
Produits dérivés Dettes envers des établissements de crédit R0800 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0810 A 092 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires Dettes nées d'opérations de réassurance R0820 Autres dettes (hors assurance) Passifs subordonnés R0840 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0860 Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0900 R0800 R0800 R0880	Dépôts des réassureurs	R0770	
Dettes envers des établissements de crédit Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit R0810 4 092 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires Dettes nées d'opérations de réassurance R0820 4 489 Dettes nées d'opérations de réassurance R0830 376 Autres dettes (hors assurance) R0840 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0800 223 R0810 R0820 4 489 R0830 376 R0840 R0850 R0850 R0860 R0870 R0880 R0880	Passifs d'impôts différés	R0780	5 371
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires Dettes nées d'opérations de réassurance R0820 R0820 4 489 R0830 376 Autres dettes (hors assurance) R0840 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0810 4 092 R0820 4 489 R0830 376 R0840 R0850 R0850 R0860 R0870 R0870 R0880	Produits dérivés	R0790	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires Dettes nées d'opérations de réassurance R0830 376 Autres dettes (hors assurance) Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0820 4 489 R0830 376 R0840 34 908 R0850 R0860 R0870 R0870 R0880	Dettes envers des établissements de crédit	R0800	223
Dettes nées d'opérations de réassurance Autres dettes (hors assurance) Passifs subordonnés R0840 Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R080 376 R0840 34 908 R0850 R0860 R0870 R0880 R0880	Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 092
Autres dettes (hors assurance) Passifs subordonnés Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0860 Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0840 34 908 R0850 R0860 R0870 R0880 R0880 R09900 80 348	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 489
Passifs subordonnés R0850 Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base R0860 Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0900 80 348	Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	376
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base R0870 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0900 R080	Autres dettes (hors assurance)	R0840	34 908
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0870 R0880 R0900 80 348	Passifs subordonnés	R0850	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus Total du passif R0880 R0900 80 348	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Total du passif R0900 80 348	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
	Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
		R0900	80 348
Excédent d'actif sur passif R1000 153 280	Excédent d'actif sur passif	R1000	153 280

VII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

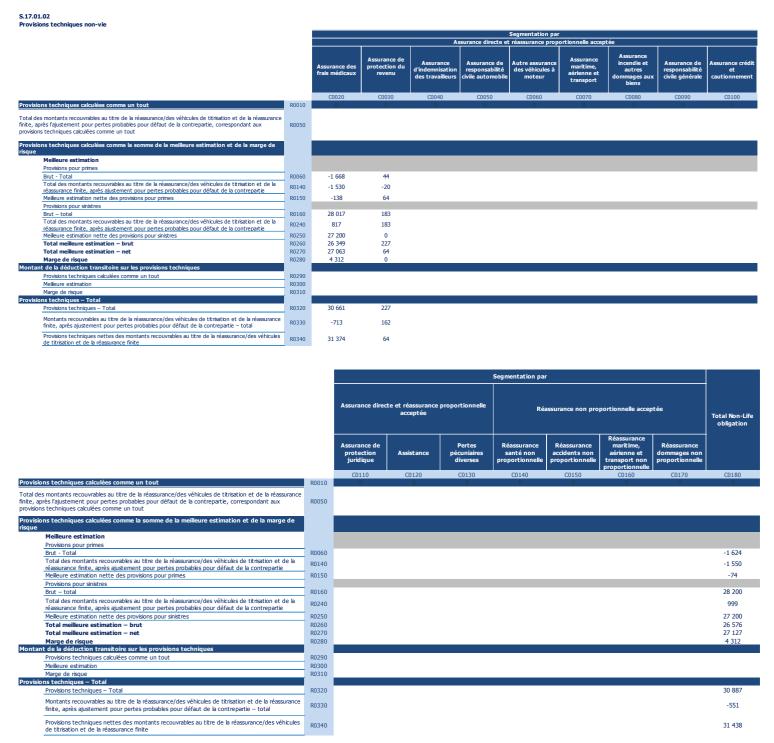
rinies, sinstres et depenses par lighe à activité										
		Ligne	d'activité pour : e	ngagements d'ass	urance et de réas	surance non-vie (a	ssurance directe	et réassurance p	roportionnelle acc	eptée)
		_								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	302 922	149							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 309								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	24 951	149							
Net	R0200	280 279								
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	288 267	149							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 309								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	10 297	149							
Net	R0300	280 279								
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	204 426	20							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 791								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	7 457	20							
Net	R0400	199 760								
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	76 353	60							0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300	76 353	60							



			Ligne d'a	Engagements d						
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises	<u></u>									
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									-
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									-
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2500									



VII.C. Provisions techniques non-vie





VII.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21 Sinistres en non-vie Total activités non-vie

Ligne d'activité Total

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

			Année de développement									
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
,		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
récédentes	R0100											0
-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
-5	R0200	161 712	16 843	621	87	44	26					
-4	R0210	159 448	20 017	1 075	271	111						
-3	R0220	166 150	23 292	1 139	209							
-2	R0230	170 365	24 427	928								
-1	R0240	180 109	23 292									
	R0250	188 260										

C0170 C0180 R0100 0 0 0 0 0 0 0 0 0			cours	(cumulé)
R0160 0 0 0 R0170 0 0 R0170 0 0 0 R0180 0 0 0 R0190 0 0 R0200 26 179 333 R0210 111 180 922 R0220 209 190 790 R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260			C0170	C0180
R0170 0 0 R0180 0 0 R0190 0 0 R0200 26 179 333 R0210 111 180 922 R0220 209 190 790 R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0100	0	0
R0180 0 0 R0190 0 0 R0200 26 179 333 R0210 111 180 922 R0220 209 190 790 R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0160	0	0
R0190 0 0 R0200 26 179 333 R0210 111 180 922 R0220 209 190 790 R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0170	0	0
R0200 26 179 333 R0210 111 180 922 R0220 209 190 790 R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0180	0	0
R0210 111 180 922 R0220 209 190 790 R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0190	0	0
R0220 209 190 790 R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0200	26	179 333
R0230 928 195 720 R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0210	111	180 922
R0240 23 292 203 401 R0250 188 260 188 260		R0220	209	190 790
R0250 188 260 188 260		R0230	928	195 720
		R0240	23 292	203 401
Total R0260 212 827 1 138 427		R0250	188 260	188 260
	Total	R0260	212 827	1 138 427

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	_		Année de développement									
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	48	0	0					
N-4	R0210	0	0	132	0	0						
N-3	R0220	0	788	0	0							
N-2	R0230	22 182	736	39								
N-1	R0240	24 612	1 431									
N	R0250	25 446										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	40
R0240	1 421
R0250	25 506
R0260	26 966



VII.E. Fonds propres s.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement déléqué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	152.000	152 899			
Réserve de réconciliation Passifs subordonnés	R0130 R0140	152 899	152 899			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus						
dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
propries de Solvabilite II Déductions						
Déductions Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions Fonds propres auxiliaires	R0290	153 280	153 280	0	0	0
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive	R0350					
2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la	R0360					
directive 2009/138/CE Autres fonds propres auxiliaires	R0370 R0390					
Total fonds propres auxiliaires Fonds propres éligibles et disponibles	R0400					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	153 280	153 280			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	153 280	153 280			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	153 280	153 280			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	153 280	153 280			
Capital de solvabilité requis Minimum de capital requis	R0580 R0600	68 655 17 164				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	223%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis Réserve de réconciliation	R0640	893%				
Réserve de réconciliation	ı	C0060 C0060				
Excédent d'actif sur passif	R0700	153 280				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0700	133 200				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0710					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		_			
Réserve de réconciliation Bénéfices attendus	R0760	152 899				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-	R0770					
vie Total bénéfices attendus inclus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0780 R0790	74 74				
Total Benefices accendus inclus dans les primes fucures (EPIFP)	KU/90	/4				

VII.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	21 304		
Risque de contrepartie	R0020	7 852		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	53 693		
Risque de souscrption non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-17 543		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	65 305		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	8 722		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150	-5 371		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	68 655		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			_
Capital de solvabilité requis	R0220	68 655		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			



VII.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance nonvie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance	non-vie	C0010	
Possibat MCD	R0010	C0010	
Resultat MCR _{NL}	K0010	14 453	
		Meilleure estimation et	
		PT calculées comme un	Primes émises au cour
		tout, nettes (de la	des 12 derniers mois,
		réassurance / des	nettes (de la
		véhicules de	réassurance)
		titrisation) C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	27 063	280 279
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		64	200 279
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0030	04	
Assurance indennisation des travailleurs et reassurance proportionnelle y afférente	R0050		
	R0060		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0000		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	_		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance	vie	C0040	
Resultat MCR ₁	R0200	C0040	
RESULTATION	K0200		
		Meilleure estimation et	Montant total du
		PT calculées comme un	
		tout, nettes (de la	(de la réassurance/ de
		réassurance / des	véhicules de
		véhicules de	titrisation)
	00210	C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		
Calcul du MCR global		00070	
ALON II. ()	DCCCC	C0070	
MCR linéaire	R0300	14 453	
Capital de solvabilité requis	R0310	68 655	
Plafond du MCR	R0320	30 895	
Plancher du MCR	R0330	17 164	
MCR combiné	R0340	17 164	
Seuil plancher absolu du MCR			
•	R0350	2 500	
Minimum de capital requis	R0350	2 500 C0070 17 164	









VIII.A. Bilan	366
VIII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	368
VIII.C. Provisions techniques non-vie	370
VIII.D. Sinistres en non-vie	371
VIII.E. Fonds propres	372
VIII.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule	
standard Standard	374
VIII C. Minimum do capital requis (MCP)	2755

VIII.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	47
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	95 596
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	68 825
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	68 825
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	24 262
Produits dérivés	R0190	2.202
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 509
Autres investissements	R0210	2 303
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0210	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	9 885
Avances sur police	R0240	3 863
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	9 885
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 883
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0200	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0270	
Non-vie hors santé		
	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 860
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	_
Autres créances (hors assurance)	R0380	81
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 409
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	22
Total de l'actif	R0500	117 900

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	11 251
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	11 251
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	9 622
Marge de risque	R0590	1 629
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	669
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	55
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	15 395
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	27 370
Excédent d'actif sur passif	R1000	90 530

VIII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et depenses par ligne d'activité									
		Ligne d'activit	é pour : engagement	s d'assurance et de réa	assurance non-vie (a	ssurance directe et ré	assurance proportion	nelle acceptée)	
	Assurance des fra médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises									
	110 109 391								
	120								
	130								
Part des réassureurs RO	140								
Net RO	200 109 391								
Primes acquises									
Brut – assurance directe RO	210 109 391								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée RO	220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée RO	230								
Part des réassureurs RO	240								
Net RO	300 109 391								
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe RO	310 99 614								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée RO	320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée RO	330								
Part des réassureurs RO	340								
Net RO	400 99 614								
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe RO	410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée RO	420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée RO	430								
Part des réassureurs RO	440								
Net RO	500								
Dépenses engagées RO	550 8 984	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses R1	200								
Total des dépenses R1	300 8 984								

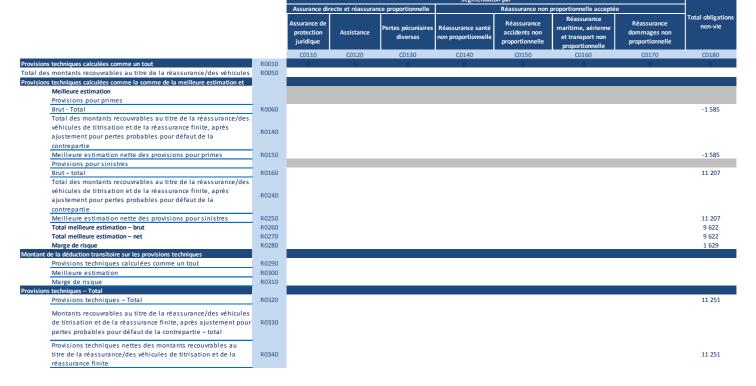
		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								109 391
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								109 391
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								109 391
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								109 391
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								99 614
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								99 614
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	0							8 984
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								8 984

			Ligne	Engagements d						
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises Brut	R1410									
Brut Part des réassureurs	R1410 R1420									
Part des reassureurs Net	R1420 R1500									
Primes acquises	K1500									
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Vet	R1600									
harge des sinistres	K1000									
Brut	R1610	·						·		,
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
ariation des autres provisions techniques	11700									
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2500									

VIII.C. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02

	Segmentation par									
					Assurance dire	ecte et réassurance	proportionnelle accepté	e		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance créd et cautionnemer
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
sions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules trisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes ables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions siques calculées comme un tout	R0050									
sions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	-1 585								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des										
véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 585								
Provisions pour sinistres										
Brut – total	R0160	11 207								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des										
véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0240									
contrepartie										
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 207								
Total meilleure estimation – brut	R0260	9 622								
Total meilleure estimation – net	R0270	9 622								
Marge de risque	R0280	1 629								
ant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
sions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	11 251								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	11 251								



VIII.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21 Sinistres en non-vie Total activités non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

			Année de développement											
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Précédentes	R0100											0		
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
N-7	R0180	86 744	11 324	293	21	4	2	0	0					
N-6	R0190	84 640	10 151	266	21	4	0	1						
N-5	R0200	84 422	10 478	279	24	5	8							
N-4	R0210	85 856	10 738	320	17	15								
N-3	R0220	81 381	9 628	279	6									
N-2	R0230	83 095	9 160	304										
N-1	R0240	84 187	9 181											
N	R0250	87 997												

	Année en cours	Somme des années (cumulé
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	98 390
R0190	1	95 084
R0200	8	95 215
R0210	15	96 946
R0220	6	91 294
R0230	304	92 559
R0240	9 181	93 367
R0250	87 997	87 997
R0260	97 512	750 852

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

			Année de développement											
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100											0		
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0					
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0						
N-5	R0200	0	266	0	4	0	0							
N-4	R0210	11 166	280	5	5	0								
N-3	R0220	10 803	264	24	15									
N-2	R0230	10 605	292	28										
N-1	R0240	11 181	320											
N	R0250	10 387										_		

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	15
	R0230	28
	R0240	321
	R0250	10 411
I	R0260	10 775

VIII.E. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

Fonds propres						
		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	CO020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs		60010	00020	60050	600.10	20050
financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de	R0040	1 800	1 800			
base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	,	1 800	1 800			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	88 730	88 730			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180					
tant que fonds propres de base non spécifiés supra	VOTOU					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la						
réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de						
Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus						
dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de	R0220					
fonds propres de Solvabilité II						
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des	D0220					
établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	90 530	90 530	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur	D0200					
demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de						
base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310					
pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel						
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur						
demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des						
passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la						
directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2,						
de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive						
2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la						
directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles	110 100					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité						
requis	R0500	90 530	90 530			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital						
requis	R0510	90 530	90 530			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité						
requis	R0540	90 530	90 530			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital						
requis	R0550	90 530	90 530			
Capital de solvabilité requis	R0580	31 284				
Minimum de capital requis	R0600	7 821				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	7 821 289%				
Ratio fonds propres eligibles sur capital de solvabilite requis						
katio ronus propres engibles sur minimum de capital requis	R0640	1158%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	90 530
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 800
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux	R0740	
portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	KU/4U	
Réserve de réconciliation	R0760	88 730
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-	R0780	1 585
vie	, NU/8U	1 383
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 585

VIII.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de		
		solvabilité requis	PPE	Simplifications
		brut		
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	14 572		
Risque de contrepartie	R0020	1 479		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	20 742		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-8 123		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	28 671		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	3 282		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150	-669		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive	R0160			
2003/41/CE	KOIOO			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	31 284		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	31 284		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous	R0430			
ajustement égalisateur	KU430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

VIII.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

MCR combiné

Seuil plancher absolu du MCR

Minimum de capital requis

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie								
		C0010						
ResultatMCR _{NL}	R0010	5 594						

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	9 622	109 391
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

reffile de la formule lineaire pour les engagements à assurance et de reassurance vie		
		C0040
PacultatMCP	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		
Calcul du MCR global			
		C0070	
MCR linéaire	R0300	5 594	
Capital de solvabilité requis	R0310	31 284	
Plafond du MCR	R0320	14 078	
Plancher du MCR	R0330	7 821	

R0340

R0400

7 821

2 500 C0070





IBAMEO



IX.A.	Bilan	377
IX.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activité	379
IX.C.	Provisions techniques vie et sante similaire à la vie	380
IX.D.	Provisions techniques non-vie	381
IX.E.	Sinistres en non-vie	382
IX.F.	Fonds propres	383
IX.G.	Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule	
standa	ard	384
IX.H.	Minimum de capital requis (MCR)	385



IX.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan SFCR

Bilan SFCR	
	Valeur
Actifs	Solvabilité II C0010
	0030
	0040
	0050
	0060 33
	0070 65 941
	0000 000
	0090 1
	0100
	0110
	0120
,	28 339
3.11.11	25 450
3. 3. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4.	2 888
	0160
5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 -	0170
5	36 828
)190
)200 773
)210
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·)220
The same of the sa)230
)240
and the same of th)250
Autres prêts et prêts hypothécaires RC	0260
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance)270 -282
Non-vie et santé similaire à la non-vie)280
Non-vie hors santé)290
Santé similaire à la non-vie	0300
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	310 -282
Santé similaire à la vie	320 -282
Vie hors santé, UC et indexés	0330
Vie UC et indexés)340
Dépôts auprès des cédantes	0350
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 029
Créances nées d'opérations de réassurance)370
Autres créances (hors assurance))380 1
Actions propres auto-détenues (directement))390
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s))400
	0410 699
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus)420 24
Total de l'actif	0500 67 446

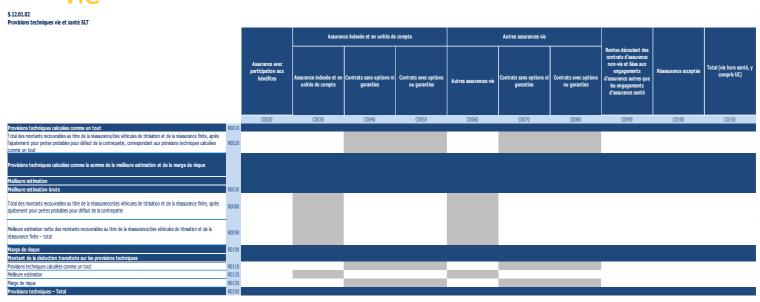


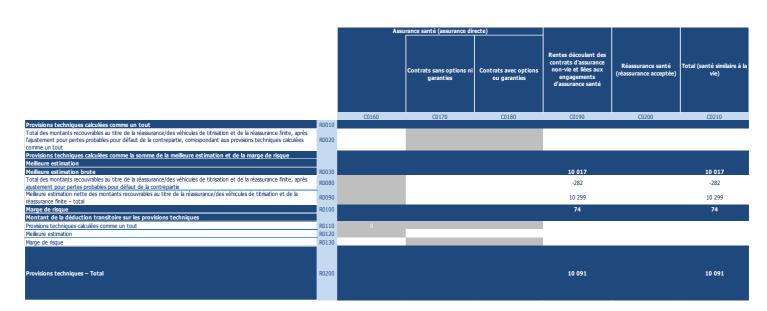
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	10 693
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 693
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	9 846
Marge de risque	R0590	847
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	10 091
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	10 091
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	10 017
Marge de risque	R0640	74
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	62
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	474
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	41
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	18
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 184
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	23 563
Excédent d'actif sur passif	R1000	43 883

IX.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'activité p	our : engagements	d'assurance et de ré	assurance non-vie (assurance directe e	t réassurance propo	ortionnelle acceptée)	
		Assurance des	Assurance de protection du	Assurance d'indemnisation	Assurance de responsabilité	Autre assurance des véhicules à	Assurance maritime, aérienne	Assurance incend	ie Assurance de responsabilité	Assurance
		frais médicaux	revenu	des travailleurs	civile automobile	moteur	et transport	biens	civile générale	et cautionn
nes émises	D0110	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
: – assurance directe : – Réassurance proportionnelle acceptée	R0110 R0120	37 967	869							
Réassurance non proportionnelle acceptée des réassureurs	R0130 R0140									
	R0200	37 967	869							
es acquises - assurance directe	R0210	37 967	869							
Réassurance proportionnelle acceptée Réassurance non proportionnelle acceptée	R0220 R0230									
des réassureurs	R0240	27.057	050							
ge des sinistres	R0300	37 967	869							
assurance directe Réassurance proportionnelle acceptée	R0310 R0320	34 574	1 337							
 Réassurance non proportionnelle acceptée 	R0330									
des réassureurs	R0340 R0400	34 574	1 337							
ation des autres provisions techniques - assurance directe	R0410		212							
 Réassurance proportionnelle acceptée 	R0420		-14							
Réassurance non proportionnelle acceptée des réassureurs	R0430 R0440									
enses engagées	R0500 R0550	4 298	212 88	n	n	n	n	n	n	0
res dépenses	R1200 R1300	4 298	88							
l des dépenses	1/1300	4 250	- 65							
		réassuranc Assurance protectic	e non-vie (assura proportionnel	Pertes p	écuniaires			Assurance ritime, aérienne	Biens	Total
		juridique C0100	e C01			C0130	C0140	et transport C0150	C0160	C0200
nes émises	000									
:- assurance directe :- Réassurance proportionnelle acceptée	R01									38 835
– Réassurance non proportionnelle acceptée	R01									
t des réassureurs	R01									38 835
nes acquises	POS	240								
t – assurance directe t – Réassurance proportionnelle acceptée	R02									38 835
– Réassurance non proportionnelle acceptée	R02									
t des réassureurs	R02									38 835
rge des sinistres	R03	240								25.044
t – assurance directe t – Réassurance proportionnelle acceptée	R03									35 911
t – Réassurance non proportionnelle acceptée	R03									
des réassureurs	R03									35 911
ation des autres provisions techniques										010
t – assurance directe t – Réassurance proportionnelle acceptée	R04									212
- Réassurance non proportionnelle acceptée	R04	430								
des réassureurs	R04									212
enses engagées	R05	550								4 386
res dépenses Il des dépenses	R12 R13									4 386
			Ligne	d'activité pour : en	gagement <u>s d'assura</u>	nce vie		Engagements d	le réassurance vie	
							Rentes découlant			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurance: vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autre	Réassurance s maladie	Réassurance vie	Total
es émises		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
	R1410					1 576				1 576
des réassureurs	R1420 R1500					246 1 331				246 1 331
es acquises										
des réassureurs	R1510 R1520					1 576 246				1 576 246
ge des sinistres	R1600					1 331				1 331
	R1610					2 346				2 346
des réassureurs	R1620 R1700					2 346				2 346
ation des autres provisions techniques	R1710					365				365
des réassureurs	R1720									
,	R1800 R1900	0	0	0	0	365 121	0	0	0	365 121
enses engagées										

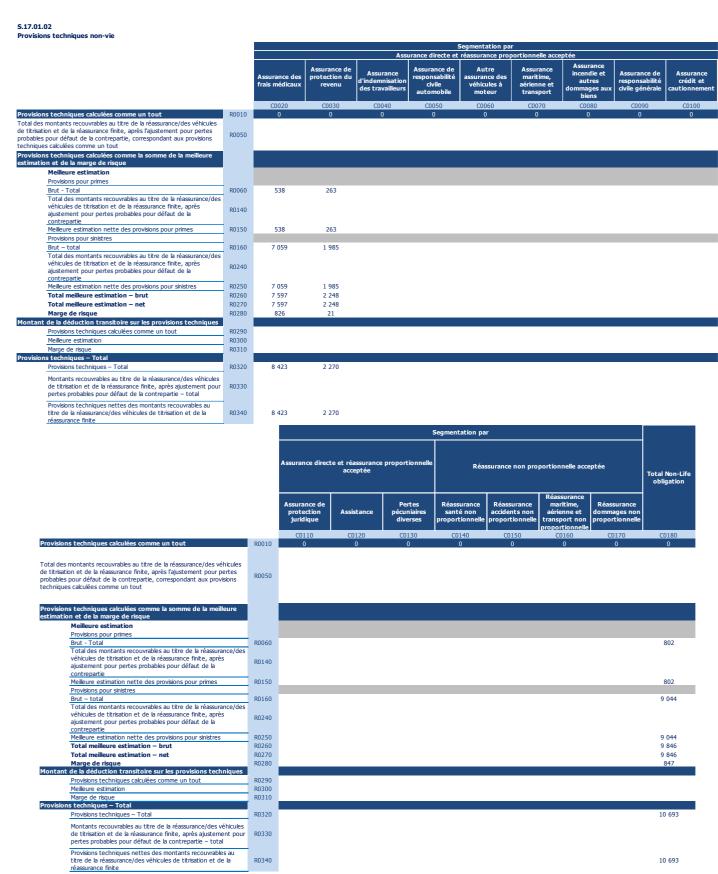
IX.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie





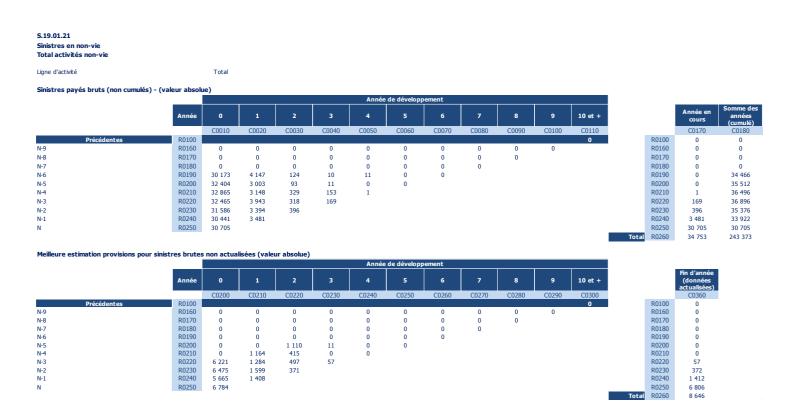


IX.D. Provisions techniques non-vie





IX.E. Sinistres en non-vie





IX.F. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres						
Total propres		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué		60010	0020	60030	600 10	60030
2015/35 Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010			_		_
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Comptes mutualistes subordonnés	R0040 R0050	3 049	3 049			
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0090					
Réserve de réconciliation	R0110 R0130	40 834	40 834			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que	R0160					
fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de SoNabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions Fonds propres auxiliaires	R0290	43 883	43 883	0	0	0
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires Fonds propres éligibles et disponibles	R0400					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0500 R0510	43 883 43 883	43 883 43 883			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	43 883	43 883			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	43 883	43 883			
Capital de solvabilité requis	R0580	17 547				
Minimum de capital requis	R0600	4 387 250%				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0620 R0640	1000%				
Réserve de réconciliation		COOCO				
Réserve de réconciliation		C0060 C0060				
Excédent d'actif sur passif	R0700	43 883				
Actions propres (détenues directement et indirectement) Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0710 R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 049				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles	R0740					
sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés Réserve de réconciliation Bénéfices attendus	R0760	40 834				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-802	_			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0780 R0790	1 223 422				

IX.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	12 048		
Risque de contrepartie	R0020	356		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	8 911		
Risque de souscrption non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-4 519		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	16 796		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 225		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150	-474		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	17 547		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	17 547		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

IX.H. Minimum de capital requis (MCR)

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
ResultatMCR _{NI}	R0010	2 506

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 597	37 873
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 248	869
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

		C00 10
Resultat MCR	R0200	216

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de C0050	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation) C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	10 299	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie Calcul du MCR global	R0250		
Carcai da Picit giobai		C0070	
MCR linéaire	R0300	2 722	ı
Capital de solvabilité requis	R0310	17 547	
Plafond du MCR	R0320	7 896	
Plancher du MCR	R0330	4 387	
MCR combiné	R0340	4 387	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	4 387	





MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (MNFCT)

X.A.	Bilan	387
X.B.	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	389
X.C.	Provisions techniques non-vie	390
X.D.	Sinistres en non-vie	391
X.E.	Fonds propres	392
X.F.	Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule	
standa	ard	394
X.G.	Minimum de capital requis (MCR)	395



X.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	466
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	D0070	16 500
compte et indexés)	R0070	16 588
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	634
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 444
Actions	R0100	3
Actions – cotées	R0110	3
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	7 823
Obligations d'État	R0140	151
Obligations d'entreprise	R0150	7 673
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	4 093
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 590
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	94
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	94
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	460
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	460
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	460
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	234
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	505
Autres créances (hors assurance)	R0380	692
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 563
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	34
Total de l'actif	R0500	21 634

MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (MNFCT) X.A - Bilan

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	3 055
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 055
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	2 503
Marge de risque	R0590	552
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 082
Dépôts des réassureurs	R0770	278
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	462
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus auxintermédiaires	R0820	91
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	146
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 291
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	9 404
Excédent d'actif sur passif	R1000	12 230

X

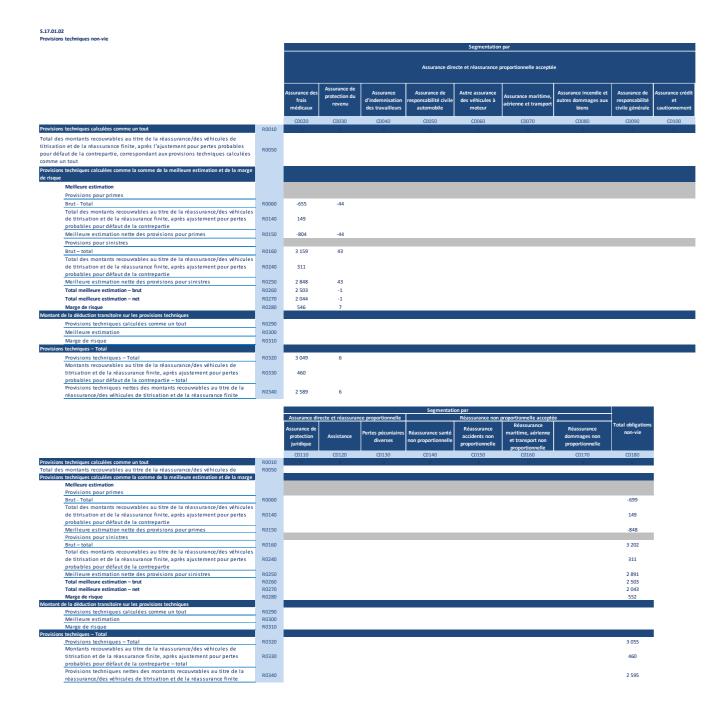
activité

X.B. Primes,	SII	nistre	es e	t de	pens	ses	par I	ligne	e d'a	Cti
05.01.02 mes, sinistres et dépenses par ligne d'activité										
			Ligne d'activité	pour : engagements	d'assurance et de réa	ssurance non-vie (a	ssurance directe et ré	assurance proportion	nelle acceptée)	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance cautionne
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C009
mes émises										
ut – assurance directe	R0110	31 063	183							
ut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
ut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
rt des réassureurs	R0140	1 018								
et	R0200	30 046	183							
imes acquises										
ut – assurance directe	R0210	31 063	183							
ut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
ut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
rt des réassureurs	R0240	1 018								
et	R0300	30 046	183							
arge des sinistres										
rut – assurance directe	R0310	25 391	156							
rut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
rut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
art des réassureurs	R0340	3 181								
et	R0400	22 210	156							
riation des autres provisions techniques										
rut – assurance directe	R0410									
rut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
rut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
art des réassureurs	R0440									
et	R0500									
épenses engagées	R0550	9 292	37							
utres dépenses	R1200									
otal des dépenses	R1300	9 292	37							
										ı
		Ligne d'activité p	our : engagements o	l'assurance et de		Ligne d'ac	tivité pour			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et	Biens	Total	
			60110		C0120	C0140	transport	60160	60200	L
rimes émises	_	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
rut – assurance directe	R0110								31 246	1
ut - assurance unette	R0110								31 240	

		Ligne d'activité	pour : engagements	d'assurance et de		Ligne d'a	ctivité pour		
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								31 246
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								1 018
Net	R0200								30 228
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								31 246
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								1 018
Net	R0300								30 228
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								25 546
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								3 181
Net	R0400								22 365
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								9 328
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								9 328

		Lign	e d'activité pour : eng	agements d'assuranc	ce vie		Engagements de	réassurance vie	
	Assurance maladie	bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
	110								
	120								
Net R1	500								
Primes acquises									
	510								
	520								
	500								
Charge des sinistres									
	510								
Part des réassureurs R1	520								
Net R1	700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut R1	710								
Part des réassureurs R1	720								
Net R1	300								
Dépenses engagées R1	900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses R2	500								
Total des dépenses R2	500 0								0

X.C. Provisions techniques non-vie



X.D. Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie Total activités non-vie

Ligne d'activité ALL

Sinistres payés	bruts (non	cumulés) - (v	aleur absolue)									
						Année	de développe	ement				
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	15 495	1 924	46	21	16	3	0				
N-4	R0210	16 155	2 285	101	31	0						
N-3	R0220	20 329	2 247	376	12							
N-2	R0230	22 763	2 411	127								
N-1	R0240	22 490	2 438									
N	R0250	21 647										

R0100 R0160 R0170 R0180 R0190 R0200 R0210 R0220 18 572 R0230 R0240 R0250 127 25 301 2 438 21 647 24 928 21 647 Total R0260 24 226 130 917

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

						Année	de développ	ement				
	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	53	0	0	0						
N-3	R0220	2 962	80	0	0							
N-2	R0230	2 988	234	26								
N-1	R0240	2 957	260									
N	R0250	2 777										

R0100 R0160 R0170 R0180 R0190 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 26 260 2 784 Total



X.E. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

rollus propres						
		Total	Niveau 1 – non	Niveau 1 –	Niveau 2	Niveau 3
			restreint	restreint		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs						
financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de	R0040	229	229			
base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel						
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	12 001	12 001			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180					
tant que fonds propres de base non spécifiés supra						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la						
réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de						
Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus						
dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de	R0220					
fonds propres de Solvabilité II						
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des	R0230					
établissements financiers	110230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	12	12			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur	R0300					
demande	110300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de						
base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310					
pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel						
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur	R0320					
demande	KU32U					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330					
passifs subordonnés sur demande	KU33U					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la	D0240					
directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2,	DOSEO					
de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive	00000					
2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la	0.0270					
directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité	0.05.	40	40			
requis	R0500	12 230	12 230			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital	•					
requis	R0510	12 230	12 230			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité						
requis	R0540	12 230	12 230			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital						
requis	R0550	12 230	12 230			
Capital de solvabilité requis	R0580	6 907				
Minimum de capital requis	R0600	2 500				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	177%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	489%				
mano ronas propres enginies sur minimum de capital requis	110040	-10 3/0				



MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (MNFCT) X.E - Fonds propres

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	12 230
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux	R0740	
portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	NU/40	
Réserve de réconciliation	R0760	12 001
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-	R0780	655
vie	NU/8U	033
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	655

X.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

Capital de

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		solvabilité requis	PPE	Simplifications
		brut		
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 834		
Risque de contrepartie	R0020	647		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	4 928		
Risque de souscrption non-vie	R0050	_		
Diversification entre modules	R0060	-1 512		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	5 897		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 010		
Capacité d'absortion des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absortion des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 907		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	6 907		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement	D0420			
égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

X.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	1 524	
		Meilleure estimation et PT	Primes émises au cours des
		calculées comme un tout,	12 derniers mois, nettes (de
		nettes (de la réassurance /	la réassurance)
		des véhicules de titrisation)	60030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 044	C0030 30 046
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 044	183
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		103
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance de protection juntique et reassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Reassurance accidents non proportionnene	KOTOO		
Déaccurance maritime, aérianne et transport pon proportionnelle	D0160		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle Réassurance dommages non proportionnelle	R0160 R0170		
Réassurance dommages non proportionnelle			
		C0040	
Réassurance dommages non proportionnelle		C0040	
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0170	C0040	
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0170		Montant total du capital
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0170	Meilleure estimation et PT	Montant total du capital sous risque net (de la
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0170		Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0170	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout,	sous risque net (de la
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0170	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCR _L	R0170	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance /	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRL Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0170 R0200	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRL Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0170	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCR. Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0200 R0210 R0220	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRL Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0170 R0200 R0210 R0220 R0230	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCR. Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0170 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRL Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0170 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRL Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0170 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRL Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0170 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCR. Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie Calcul du MCR global	R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRI Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie Calcul du MCR global MCR linéaire	R0200 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050 C0070 1 524	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRI Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie Calcul du MCR global MCR linéaire Capital de solvabilité requis	R0200 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250 R0300 R0310	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050 C0070 1 524 6 907	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCRI Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie Calcul du MCR global MCR linéaire Capital de solvabilité requis Plafond du MCR	R0200 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250 R0300 R0310 R0320	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050 C0070 1 524 6 907 3 108	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCR. Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie Calcul du MCR global MCR linéaire Capital de solvabilité requis Plafond du MCR Plancher du MCR	R0210 R0220 R0220 R0230 R0240 R0250 R0310 R0320 R0330	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050 C0070 1 524 6 907 3 108 1 727	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Réassurance dommages non proportionnelle Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ResultatMCR. Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie Calcul du MCR global MCR linéaire Capital de solvabilité requis Plafond du MCR Plancher du MCR MCR combiné	R0170 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250 R0310 R0320 R0330 R0340	C0070 1 524 6 907 3 108 1 727 1 727	sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)